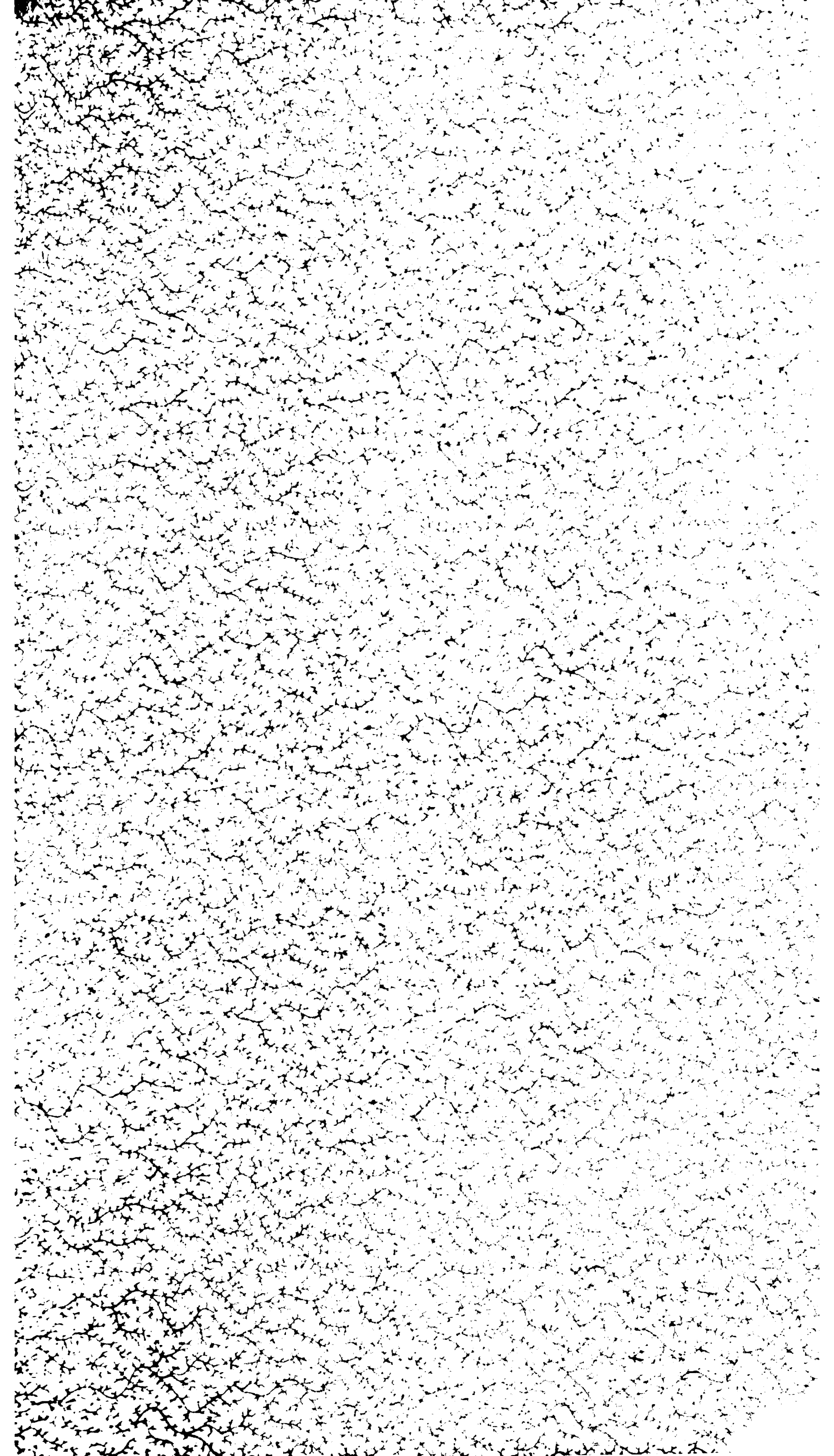




HISTOIRE

DES

ROIS ET DES DUCS

DE BRETAGNE.

TOME SECOND.

IMPRIMERIE D'AMÉDÉE SAINTIN,
38, RUE SAINT-JACQUES.

HISTOIRE

DES

ROIS ET DES DUCS

DE BRETAGNE,

PAR

M. DE ROUJOUX.

Ha me ive, me aso eun den a galoun Breizad!
Et moi aussi, je suis une âme forte de l'Armorique!

NOUVELLE ÉDITION.

TOME SECOND.

PARIS.
DUFÉY, ÉDITEUR, RUE DES MARAIS S.-G. 17.

1839.

HISTOIRE
DES ROIS ET DES DUCS
DE BRETAGNE.

ALAIN III.

877 à 1084.

LIVRE CINQUIÈME.

Alain III ou Alain-ar-Bras, duc de Bretagne. — Descente des Danois. — Saint Aubin défend la ville de Guérande. — Chant du barde Æger à Rollon. — Concession de Charles-le-Simple. — Règne d'Alain IV, surnommé Barbe-torte. — Alain combat et tue le frère de la reine de France Gerberge. — Conan Ier, duc de Bretagne. — Bataille de Conquereux. — Règne de Geoffroy Ier. — Son voyage en Terre-Sainte. — La poule noire. — Mort de Geoffroy. Guerre des paysans. — Alain V, dit Alain Caignart. — Il est nommé tuteur de Guillaume-le-Bâtard. — Règne de Conan II. — Il réclame la Normandie. — Règne de Hoël V. — Mœurs des ecclésiastiques.

La mort d'Urféan et de Pasten-thane ne rendit point la paix à la Bretagne. Louis-le-Bègue,

qui régnait alors en France, et dont les incursions des Normands ne cessaient de troubler le repos, n'en jetait pas moins un regard d'envie sur une province qu'il ne pouvait conquérir; et quand sa propre indépendance semblait devenir douteuse, il songeait encore à combattre celle des Bretons. Le siége de Paris, entrepris par le célèbre Rollon, fut toutefois un motif suffisant pour l'empêcher d'agir, et il fallut se borner à d'inutiles protestations.

Alain, fils de Pasthen-thane, comte de Vannes ou Broérech et de Porhoët, et Judicaël, comte de Rennes, fils d'Urféan et petit-fils d'Érispoé, se disputèrent la prééminence. Leur premier soin fut de se défaire, par la force des armes, de leurs compétiteurs les comtes de Léon, de Goëtlo, de Cornouaille et de Poher, qui descendaient, comme eux, des anciens rois de Bretagne, et qui prétendaient à la souveraineté [1]; mais, tandis que l'ambition de ces princes jetait les brandons de la guerre civile dans tous les coins de leur malheureuse patrie, un fléau plus terrible menaçait la France d'une subversion

[1] *Act. de Bret.*, tom. 1, col. 143.

totale. Les Normands ravageaient, depuis dix ans, les bords de la Seine, de la Marne et de l'Yonne. La faiblesse des rois et des institutions qui liaient les grands au trône, le système de servitude qui rendait les peuples indifférens au sort de leurs maîtres, l'usage de ne rester aux armées que pendant un nombre de jours déterminé, l'orgueil des vassaux de la couronne, qui se faisaient la guerre entr'eux, et souvent la déclaraient au monarque lui-même, tout concourait à donner aux Normands, unis pour un même but, liés par une discipline personnelle d'une extrême sévérité, obéissant à leurs chefs, se renouvelant sans cesse par des agrégations d'aventuriers, et ne se séparant jamais, des avantages, une force matérielle, une énergie morale, que les Français, les plus attachés à leur pays, ne pouvaient obtenir à un aussi haut degré. Après avoir brûlé un nombre infini de villes, ils redescendirent à l'embouchure de la Seine; et, traversant la Basse-Normandie, ils se rejetèrent sur les confins de la Bretagne. Dans leur course, ils se rendirent maîtres de Saint-Lô, dont ils passèrent les habitans au fil de l'épée, nonobstant la

capitulation qui leur avait accordé la vie [1].

Louis-le-Bègue fit proposer aux ducs bretons de joindre leurs armées à la sienne; et il s'engagea à les attendre à Tours, avec toutes les forces dont il pouvait disposer [2]. Les messagers du roi de France trouvèrent les deux princes au moment de se livrer bataille; mais, éclairés par l'imminence d'un danger qui devait les atteindre également, ils remirent à une autre époque la décision de leurs débats, et se préparèrent à résister de bon accord à l'ennemi commun. « Nous nous retrouverons au com« bat, dit au prince Alain le bouillant Judicaël, « et celui qui les Normands déboutera, certes « aura bien gaigné que Dieu relaisse la Breta« gne à son épée ».

Judicaël, plus jeune, plus ardent que le comte de Vannes, et dont les terres étaient déjà menacées par les pirates, arriva le premier sur les lieux qui devaient servir de théâtre à ses exploits. Les Normands étaient au nombre de vingt mille. Il les attaqua vigoureusement, enfonça

[1] Sigebert, *ad ann.* 992. — *Chron. de Nantes.*

[2] *Hist. de Bret.*, d'Argentré, p. 186.

leur corps de bataille, les mit d'abord en désordre, et, bientôt après, en fuite. Ils se reformèrent dans un village nommé Trans[1]. Judicaël les y poursuivit, les força d'en sortir, et parvint à les enfermer dans un espace sans issue. Les Normands demandèrent alors à capituler; mais le prince, ébloui par l'éclat d'une telle victoire, leur refusa des conditions honorables, et ne leur laissa que l'alternative de se rendre à discrétion, ou d'être passés au fil de l'épée[2]. Réduits au désespoir, les Normands s'encouragèrent à mourir en hommes de cœur; l'excès du danger doubla leur énergie, ils traversèrent l'armée bretonne, et Judicaël fut tué dans le conflit. Sa mort changea la face des choses; les Normands, qui avaient commencé leur retraite, s'enfoncèrent de nouveau dans la Bretagne; et les troupes du comte de Rennes, privées de leur chef, se séparèrent suivant l'usage du temps.

Alain, qu'une maladie grave avait retenu dans ses foyers, s'ébranla quand il apprit le

[1] A cinq lieues au N. q. O. d'Ancenis.

[2] Rheg. *Chron.* — *Hist. eccl. et civ.*, dom Morice, p. 56.

désastre de son compétiteur. Il fit vœu de consacrer à Dieu et à monseigneur saint Pierre, la dîme des dépouilles des Normands, et de l'envoyer à Rome. L'armée donna son assentiment à cette pieuse disposition[1]. Il recueillit une partie des troupes que Judicaël avait commandées; et, marchant rapidement à l'ennemi, qu'il rencontra près de Questembert, entre Vannes et Redon, il remporta la victoire la plus signalée dont il soit fait mention dans les annales de cette époque. Quinze mille Normands restèrent sur le champ de bataille[2]; ceux qui s'échappèrent allèrent grossir les hordes qui parcouraient la France, et qui chassaient devant elles des rois sans puissance ou sans courage[3].

Le comte de Vannes se fit alors reconnaître duc de toute la Bretagne; il prit même, dans ses actes, le titre de roi, sous le nom d'Alain III,

[1] *Act. de Bret.*, tom. 1, col. 330.

[2] Rhegin. *Chron.* — *Chron. de Nantes.* — Le Baud. — D'Argentré.

[3] Sigebert. — Vincent de Beauvais. — Bertrand d'Argentré, p. 187.

souverain pacifique des Bretons[1]. Il rétablit l'ordre dans ses états, y fit régner les lois et la justice, eut le bon esprit de laisser aux enfans de Judicaël la jouissance du comté de Rennes, fit la paix avec les comtes de Léon et de Goëtlo, et mérita, par sa modération autant que par ses exploits, le surnom de grand, que lui décerna la reconnaissance publique. Alain-ar-Bras[2] rappela dans les villages les habitans dont les cités voisines avaient accueilli la misère. Il rebâtit les chaumières, les maisons, les monastères, les églises, que les flammes avaient consumés. Il s'associa au malheur commun, se fit peuple avec le peuple, visita l'habitation du pauvre comme le palais du riche, et mourut, en 907, comblé de gloire, et adoré de ses sujets. Sa mémoire demeura long-temps chère à la patrie qu'il avait servie avec tant de zèle. Le clergé se ressentit de sa libéralité; il gratifia plusieurs abbayes de présens et de biens-fonds, et permit à l'évêque de Nantes, Foulcher, de

[1] *Capitul. reg. Franc.*, 23.

[2] Ar-Bras, legrand. Quelques auteurs lui donnent le surnom de Rebré, ce qui ne signifie rien.

construire une sorte de forteresse, afin de mettre son église et ses clercs à l'abri de l'incursion des pirates[1]. Cette faveur était méritée ; l'évêque de Nantes avait défendu son pays en soldat.

La duchesse de Bretagne, épouse d'Alain-le-Grand, se nommait Organe ; il en eut plusieurs fils et une fille, qu'il maria au comte de Poher, Mathuédoé.

Si les derniers jours d'Alain III furent paisibles, ce ne fut pas à défaut de tentatives criminelles pour fomenter en Bretagne des guerres civiles, et lui communiquer une partie du fléau qui dévorait la France. Godefroy, comte de Mayenne, fit des incursions en Anjou, et voulut séduire quelques seigneurs bretons; mais leur noble caractère se déploya tout entier dans cette circonstance. Ils repoussèrent ses propositions, méprisèrent ses promesses, et se contentèrent de répondre que, si, par malheur, ils avaient quelquefois des querelles de famille à décider entr'eux, ce n'était pas un motif pour embrasser des intérêts

[1] *Act. de Bret.*, tom. 1, col. 142 et 332.

étrangers, et qu'ils aimaient mieux tout perdre, que de trahir la cause de leur patrie [1].

Jamais la France n'éprouva plus de calamités qu'à cette époque funeste. Des scènes d'horreur ensanglantaient toutes les parties de son territoire, et le règne de chacun de ses rois n'était qu'une lutte incertaine pour prolonger l'exercice d'une puissance qui tendait à leur échapper. Le tableau des souffrances que l'ambition et la division des grands firent rejaillir sur les populations, sous Louis-le-Bègue, Louis-le-Fainéant, Charles-le-Gros, Odon, Charles-le-Simple, paraîtrait exagéré, s'il était présenté dans son exacte et hideuse nudité. Le peuple ignorant, faible, abattu, n'attribuait ses maux qu'à la vengeance divine, qui se servait des Normands pour punir les crimes secrets des princes qui les gouvernaient.

Dès que la mort d'Alain-le-Grand fut connue, ces pirates, apprenant que les fils qu'il avait laissés étaient loin de ressembler à leur valeureux et généreux père, se précipitèrent de nouveau sur la Bretagne, « pour voir, disaient-ils,

[1] Aymoin, *Chron*. — B. d'Argentré, page 189.

« de quelle aire sortoient ces niais oiseaux[1]. » Ils entrèrent dans la Loire, et assiégèrent la ville de Nantes. Ses habitans la défendirent d'abord avec courage ; mais ils le perdirent entièrement, quand ils connurent le nombre immense des barbares qu'ils avaient à combattre [2]. Ils s'enfuirent la nuit suivante, et les Normands entrèrent dans la cité déserte, la pillèrent et la brûlèrent. Ils se divisèrent ensuite ; une partie de leurs gens remonta la Loire jusqu'à la ville d'Angers, qui fut traitée comme celle de Nantes, puis jusqu'à Tours et Orléans. L'autre se répandit dans la Bretagne, où elle ne rencontra que des paysans travaillant à la terre. Peu de seigneurs opposèrent de la résistance ; la plupart avaient abandonné leur malheureuse patrie, et s'étaient réfugiés en Bourgogne et en Aquitaine. Quelques autres, parmi lesquels on remarquait Mathuédoé, comte de Poher, et gendre d'Alain III, s'étaient retirés près d'Athelstane, fils du grand Alfred, et le premier des rois de toute l'Angleterre. Les

[1] *Hist. de Bret.*, d'Argentré, p. 190.

[2] *Chronol. de Nantes.*

deux fils d'Alain-ar-Bras avaient disparu. Les Normands pénétrèrent sans obstacle dans tous les lieux dont les dépouilles les tentèrent, massacrant les populations désarmées, et brûlant les habitations. La ville seule de Guérande sut se faire respecter des barbares [1]. Saint Aubin, dont les reliques reposaient dans cette cité, prit en pitié ses fidèles, inspira au clergé une résolution qui se communiqua bientôt aux laïques; et pour soutenir leur courage, et leur donner un signe éclatant de sa protection, il parut lui-même sur les murailles, vêtu en homme d'armes, à la tête des troupes dont il dirigea les manœuvres. Le saint prélat eut tout l'honneur de la victoire [2].

Las enfin des cruautés qu'ils exerçaient dans une contrée en ruines, les Normands revinrent en France; et, conduits par le célèbre Rollon, ils recommencèrent à ravager les rives de la Seine et de la Somme. Le cri des peuples abandonnés au glaive s'éleva enfin jusqu'à Charles-le-Simple, qui voulut bien sortir un

[1] *Acta S. Albini.*

[2] *Hist. ecclés. et civile de Bretagne*, par dom Morice, page 58.

moment de son apathie; mais ce ne fut pas pour prendre les armes, et se rendre redoutable aux dévastateurs, suivant le conseil honorable du petit nombre de braves qui parvenaient encore jusqu'à lui. Il manda Francon, l'archevêque de Rouen, lui remit de riches présens pour le chef des barbares, et le chargea de proposer à Rollon la main de sa fille Gisèle, et la propriété de la Neustrie, depuis la rivière d'Epte jusqu'à la mer, sous la seule condition d'embrasser la religion chrétienne[1].

L'archevêque parut devant le guerrier. Rollon venait d'assiéger Etampes et Chartres, dont l'évêque Gaultier l'avait chassé en déployant la chemise de Notre-Dame[2]. Cependant il entraînait à sa suite des troupeaux d'hommes, de femmes et d'enfans, dont les lamentations ne l'émouvaient guère, et des chariots remplis d'or, de châsses de saints et de meubles précieux. Le chef des pirates rassembla son conseil. La possession d'un magnifique duché flat-

[1] Frodoard. *Hist. Rem.*, liv. 5, ch. 14.

[2] Sigebert. — Vincent de Beauvais, *Miroir hystorial*, liv. 25, ch. 46. — Le Baud, page 129.

tait son orgueil; mais il hésitait à changer de religion. Æger, son barde, prit une harpe et chanta:

« Celui qui gouverne tout, sort avec puis-« sance des demeures d'en haut pour rendre « ses divins jugements et prononcer ses sen-« tences; il termine les différents, et il établit « les destinées.

« Qui t'a révélé que le nom de Christ n'est « pas un de ceux que prend le grand Odin, « quand il dit au voyageur, dont les genoux « sont froids, voici du feu; tu as parcouru les « montagnes, prends mes propres vêtemens; « tes lèvres sont bleues, et la faim fait frisson-« ner tes membres affaiblis, mange ce pain et « bois dans ma coupe, dont l'hydromel est as-« saisonné de force et de joie.

« Quand Odin veut qu'un homme ne soit « point abattu par le fer dans les combats, il « l'arrose avec de l'eau, dès qu'il vient de naître.

« Fréya, la déesse des époux, t'enseignera un « chant dont la vertu est telle, que, si tu es « surpris par la tempête, tu feras taire les vents « et rendras la paix à l'air [1]. »

[1] Voyez l'Edda des Islandais; *Mythologie des Celtes*, par Mallet.

Rollon comprit ce langage allégorique. Il épousa la princesse Gisèle, reçut le baptême des mains de l'archevêque de Rouen, eut pour parrain Robert, comte de Paris, et, par le traité de Saint-Clair-sur-Epte, devint maître du duché de Neustrie, qui perdit ce nom pour prendre celui de Normandie. Charles-le-Simple, dans l'excès de sa générosité, ne s'arrêta pas à concéder les provinces dont il se croyait le droit de disposer, il transporta au nouveau souverain de la Neustrie toutes ses prétentions sur le duché de Bretagne, sauf toutefois sa suzeraineté.

Depuis les premières années du gouvernement de Noménoé, aucun des rois de France n'avait essayé d'intimer des ordres aux rois ou ducs de Bretagne, ni d'envoyer des troupes sur leur territoire; seulement quelques rares protestations donnaient lieu de croire qu'ils n'oubliaient pas entièrement leurs rêves de suprématie. Mais Charles, dans sa stupide obstination, jugea parfaitement que si le guerrier dévastateur dont il faisait son gendre parvenait à soumettre les Bretons, il acquerrait lui-même, et sans aucun danger, un arrière-fief

important; que si le chef des Normands succombait dans son entreprise, il reprendrait la Normandie et avec elle, l'hommage des portions conquises de la Bretagne; que si cette contrée se défendait avec succès, tout resterait en l'état actuel, sans perte ou gain notable [1]. « D'ailleurs, ajoutait-il en s'applaudissant de « son habileté, ces Bretons sont tenaces, et « s'ils viennent souvent à bataille, ils me dé- « barrasseront d'un méchant adversaire. » Cet adversaire était son gendre.

Ces malheureuses conceptions d'un prince si peu digne du trône, n'eurent d'autre effet que de plonger la Bretagne dans un abîme de maux. L'indignation fut au comble, même parmi les plus pauvres, quand ils apprirent que le roi de France les vendait aux brigands d'outre-mer. Les guerriers qui, toute leur vie, avaient combattu pour l'indépendance de leur patrie, qui avaient résisté aux plus hautains des rois prétendans, n'eurent garde de se soumettre aux ordres d'un tyran qu'ils méprisaient; et, durant cinq années, ils combattirent Rollon

[1] B. d'Argentré, *Hist. de Bret.*, p. 192.

et ses aventuriers. Rollon, chef intrépide, personnellement redouté, vrai fléau de Dieu, parcourait en armes cette Bretagne, dont il s'était promis de retirer tant de richesses. Il n'y rencontrait que du fer et des soldats [1]. On se défendait dans les cités, dans les villes, dans les châteaux, dans les chaumières. La flamme détruisait jusqu'aux masures, et l'épée meurtrière n'épargnait ni le sexe, ni l'enfance. Après ces cinq années de calamités, d'horreurs et de misère, les plus vaillans avaient succombé, la force du pays s'était anéantie, et Rollon ne régnait que sur des cadavres et des terres désertes.

Ce guerrier rentra dans la Normandie, et vit d'un œil paisible l'emprisonnement de Charles-le-Simple et la fuite de son fils unique en Angleterre. Il laissa reposer les Bretons, et se contenta d'envoyer annuellement des hérauts à Rennes et à Vannes, pour rappeler qu'on lui devait hommage et obéissance, et menacer de tous les effets de sa colère. Mais bientôt des infirmités prématurées lui firent éprouver leurs

[1] B. d'Argentré. — Le Baud. — *Chron. Frodoardi.*

atteintes. Il convoqua les grands de son duché, leur déclara qu'il ne se sentait plus la force de tenir les rênes de l'État, s'en démit en leur présence, et voulut qu'ils rendissent hommage à l'instant même, à son fils Guillaume-Longue-Épée [1].

Guillaume s'imagina qu'il devait signaler son avénement à la couronne ducale en asservissant définitivement la Bretagne, qui n'avait alors ni rois, ni ducs, ni chefs importans. Il chevaucha tout au travers d'un pays qui lui parut inhabité; et, las enfin d'une course sans objet et sans gloire, il revenait sur ses pas, lorsque, au passage du Coësnon, les derrières de son armée furent vivement attaqués, défaits et poursuivis jusqu'à Bayeux, en Normandie. Dans cette expédition inattendue, les Bretons étaient commandés par un comte de Dol et un comte de Rennes, nommé Bérenger. Guillaume réunit de nouvelles forces, obligea le comte de Dol à quitter la Bretagne, et voulut bien recevoir Bérenger à composition.

Cependant l'espérance commençait à renaî-

[1] *Hist. norm. script.*, p. 15 et seq.

tre dans les cœurs des Bretons. Bérenger n'avait pas survécu à sa défaite; mais il laissait en son fils un vengeur, qui fit partager à ses concitoyens l'ardeur dont il était animé. Il arma secrètement un grand nombre d'hommes déterminés, et, le jour de saint Michel, ces braves attaquèrent les troupes normandes commandées par Flescan [1]. Les ennemis méprisèrent au premier moment de si faibles adversaires, et ne leur opposèrent que des détachemens; mais les archers bretons leur causèrent des pertes si considérables, que toute l'armée s'ébranla pour envelopper Bérenger et ses compagnons. Ceux-ci parvinrent à mettre l'avant-garde en déroute. Flescan reçut une flèche qui le blessa mortellement, tandis qu'il ralliait ses soldats; et le sort du combat fut décidé. Les Normands prirent la fuite; les Bretons, montés sur leurs petits chevaux, les poursuivirent à pointe d'éperons. Ils en tuèrent quinze mille, et cette fois ne commirent plus la faute de quitter, pour de vains avantages, le territoire dont ils tiraient leur force réelle [2]. Ils se dirigèrent vers le comté

[1] *Chron. Frodoardi.* — *Chron. S. Michaelis.*

[2] *Hist. de Bretagne*, par B. d'Argentré, p. 194.

de Nantes et sur les bords de la Loire, qu'ils purgèrent de Normands, et ils s'établirent dans quelques forteresses relevées à la hâte, en attendant de nouveaux renforts.

Le secours ne tarda pas à leur arriver. Le puissant roi d'Angleterre Athelstane, accomplissant les vœux de son père Edward, avait honorablement entretenu à sa cour le fils de sa sœur Edgive, Louis de France, surnommé d'Outre-Mer. Après treize années d'exil, ce descendant de Charlemagne, réclamé par une ambassade solennelle, fit voile pour Boulogne avec un brillant cortége de Thanes et de prélats anglo-saxons [1]. Les Bretons exilés de leur patrie ne virent pas cet heureux retour sans gémir sur leur propre sort. Le comte de Poher, Mathuedoé, avait, en mourant, confié son fils Alain à l'amitié d'Athelstane, qui tint le jeune prince sur les fonds de baptême, surveilla son éducation, et le fit instruire au métier des armes. Dès que le jeune prince eut atteint sa vingtième année, il s'entoura de tous les fugitifs, obtint

[1] *Histoire d'Anglet.*, par Lingard, tom. 1[er], p. 326. — Les thanes étoient les grands vassaux de la couronne.

quelques vaisseaux de la générosité d'Athelstane [1], recueillit des volontaires, et vint débarquer sur le rivage de Dol. Les Normands se laissèrent surprendre au milieu des fêtes et des banquets. Alain les tailla en pièces, et ses troupes massacrèrent tous ceux qu'elles purent atteindre. Instruit qu'un autre corps de Normands était campé près de Saint-Brieuc, le vengeur des Bretons se hâta de remonter sur ses vaisseaux, et descendit à l'embouchure de la rivière de Gouat, avant que la nouvelle de son premier succès eût donné l'alarme à ses ennemis. La victoire ne l'abandonna pas; il traita les Normands de Saint-Brieuc comme il avait fait ceux de Dol, et, sans perdre un moment, il attaqua et détruisit les détachemens disséminés dans la contrée [2]. Le bruit de ses exploits se répandit en Bretagne avec rapidité. Tous les gens de guerre, tous les hommes en état de porter les armes, et qui gémissaient sous une odieuse oppression, coururent à ses drapeaux, et, pleins d'espérance, le procla-

[1] D'Argentré. -- Le Baud. — Lingard. *Hist. d'Anglet.*, pag. 324 et 325.

[2] *Chron. de Nantes. — Chron. de Frodoard.*

mèrent duc et légitime successeur d'Alain-ar-Bras [1]. Déjà l'abbé de Landévenec l'avait salué de ce titre en Angleterre [2].

Alain IV, plus connu sous le nom de Barbe-torte, chassa successivement les ennemis de son pays de tous les postes qu'ils occupaient. Il n'en existait plus que dans le comté de Nantes, où le duc de France, Robert, les avait autorisés à s'établir, afin d'en délivrer son territoire. Le duc de Bretagne marcha contre eux avec toute sa cavalerie, qui n'était pas nombreuse, mais que son courage entraînait vers le but le plus noble. Les Normands occupaient la ville de Nantes, et campaient encore dans la plaine de Saint-Aignan. On était au cœur de l'été; une chaleur très vive se faisait sentir; mais Alain, malgré son infériorité, n'en ordonna pas moins une attaque générale. Les Normands, méprisant l'audace de leurs adversaires, reçurent leur première charge sans s'ébranler, et les poursuivirent avec une telle impétuosité, qu'ils les forcèrent de se retirer derrière une colline

[1] *Chron. Nannet. ap.*, dom Bouquet, tom. VII.

[2] *Act. de Bret.*, t. I, col. 345. — Dom Morice, p. 60.

où ils trouvèrent un abri momentané; mais le duc de Bretagne et les siens pensèrent y mourir de chaud et de soif. Barbetorte mit alors toute sa confiance en Dieu, et prononça hautement une prière ardente à la bienheureuse vierge Marie [1]. Il n'avait pas terminé, qu'on entendit une fontaine qui sourdissait à peu de distance; les Bretons y coururent et s'y désaltérèrent abondamment. Certains alors de la protection du ciel, ils recommencèrent le combat, enfoncèrent les ennemis, les mirent en désordre, et les contraignirent à chercher un asile dans leurs vaisseaux, toujours prêts sur les rives de la Loire, et qu'un vent favorable éloigna pour long-temps des côtes de la Bretagne. Maître du champ de bataille, Alain IV entra dans la ville de Nantes, qu'il acheva de purger de la présence des barbares.

Mais quand le libérateur de la Bretagne voulut porter à Dieu des actions de grâce dans l'église cathédrale, il s'aperçut qu'il n'existait plus de chemin pour s'y rendre, et il se vit forcé de

[1] *Chron. de Nantes.* — *Actes de Bret.*, tom. 1er, col. 145. — D'Argentré. — Le Baud. — Dom Morice.

se frayer un passage avec son épée encore sanglante, au travers des ronces et des épines. La désolation du lieu saint arracha des larmes à tous les assistans. Quelques murailles, que le feu n'avait pu consumer, rappelaient seules aux fidèles que, jadis, on célébrait les mystères de la foi dans ces lieux profanés [1]. A la voix d'Alain, les Bretons accoururent des campagnes les plus éloignées avec des provisions de vivres pour plusieurs mois, et reconstruisirent l'église de leur seconde capitale. On répara les fortifications et le château, dans lequel le duc fixa sa résidence. Il semblait que du sort de la ville de Nantes dépendît désormais celui de toute la Bretagne; et les habitans, qui retrouvaient la place où furent leurs foyers, remerciaient le ciel avec une incroyable effusion de joie et de bonheur, de les avoir ramenés, et d'avoir suscité à ce nouveau peuple d'Israël un chef vaillant, qui rétablissait l'honneur du pays, sépulture de tant d'hommes généreux. Alain IV convoqua une assemblée générale, et manda

[1] *Actes de Bret.*, tom. Ier, col. 146. — D'Argentré, p. 196.

près de lui les députés des villes et communes, les seigneurs de la terre, les évêques et le clergé [1]. Des mesures utiles rendirent les paysans au travail et à la sécurité. Le commerce protégé devint aussi florissant qu'il l'avait été sous les rois de la seconde dynastie; et les comtes s'empressèrent d'imiter l'exemple de leur souverain, dans les villes soumises à leur juridiction. Octron, évêque de Saint-Pol de Léon, eut l'administration de l'évêché de Nantes, et s'occupa de rendre au clergé son influence et sa splendeur [2].

Cependant Louis d'Outre-Mer, roi des Fran-

[1] Les lecteurs voudront bien remarquer que, contrairement à l'ordre établi en France et en Angleterre dans la convocation des États-Généraux, les représentans des villes et communes étaient toujours appelés en première ligne aux États de Bretagne. Cette coutume ne cessa qu'après la réunion de ce duché au royaume de France, sous Louis XII et François Ier.

[2] L'avarice d'Octron était extrême et l'obligea bientôt de retourner à Saint-Pol. Il avait fait abattre une tour, au-dessus de laquelle on remarquait une pomme, qu'il croyait d'or, uniquement pour posséder cette pomme. Elle n'était que de plomb; et les railleries du peuple, du clergé, et du roi lui-même, le forcèrent à se retirer de l'épiscopat.

çais, était attaqué par l'empereur Othon, qui avait pour alliés Hugues, duc de France, Arnoul, comte de Flandres, Herbert, comte de Vermandois, et plusieurs autres princes [1]. Le duc de Bretagne, qui se souvenait d'avoir partagé en Angleterre la mauvaise fortune du fils de Charles-le-Simple, se rendit à son camp, où il déploya autant de bravoure que de magnificence. Les adversaires du roi Louis essayaient en ce moment de se rendre maîtres de la ville de Paris. Parmi les généraux d'Othon se trouvait un prince saxon, frère de Gerberge, reine de France, qui, chaque jour, venait appeler au combat les comtes et les barons de Louis d'Outre-Mer, et prétendait décider ainsi, d'un seul coup d'épée, la question de la propriété de la couronne. Sa stature, sa férocité, sa force étaient telles, qu'aucun chevalier n'avait osé répondre à son défi [2]. Alain, voyant que, parmi tant de nobles hommes, il ne s'en trouvait pas un qui se sacrifiât pour l'honneur du roi, et que ce Saxon, seul sur le terrain, accablait d'outra-

[1] *Chron. Frodoardi.*

[2] *Hist. de Bret.*, par Le Baud, p. 135.

ges et de reproches toute l'armée des Français, sentit la rougeur de la honte qui lui couvrait le visage. Il prit ses armes en secret, fit apprêter son cheval, et sortit de la ville sans être aperçu. Il entra dans un bateau, remonta la Seine, afin de cacher sa marche aux indiscrets, rabaissa sa visière, et, fournissant sa carrière contre le Saxon, il le combattit à la vue des deux armées. Les deux guerriers montrèrent une extrême adresse. Le Saxon fut au moment d'abattre son ennemi, et il l'accablait déjà de ses sarcasmes, lorsqu'Alain, lui portant un coup mortel, lui cria : « Je te fais trop d'honneur de « me servir avec toi des nobles armes de la che« valerie, moi qui ne tue les loups, les sangliers « et les ours, qu'à l'aide d'un simple bâton! » Mais le Saxon gissait déjà sans mouvement sur la poussière. Alain lui coupa la tête, la suspendit à sa selle avec une courroie, revint à son bateau, et rentra dans la ville, où son hideux trophée le fit reconnaître. Il fut à l'instant entouré des chevaliers et des nobles, des bourgeois et du peuple; ils le comblèrent de louanges et le suivirent avec acclamations jusqu'au palais du roi Louis, qui le remercia

d'avoir si bien vengé l'honneur de la France [1].

La paix se conclut enfin entre les puissances belligérantes. Alain obtint du roi Louis que tout serf ou affranchi qui viendrait demeurer en Bretagne, y pût résider franc de toute servitude, sans craindre aucune revendication [2]. Cette convention, dont le prince français ne comprit pas toute la généreuse importance, contribua au repeuplement des villages que les Normands avaient dévastés.

Au milieu des fêtes données en réjouissance de la paix, la reine de France, Gerberge, qui ne pardonnait pas au duc de Bretagne la mort de son frère, solda des malfaiteurs pour l'assassiner ou l'empoisonner [3]. Alain IV en fut averti, et jugea convenable de retourner promptement dans ses États. Il avait resserré, durant le siége de Paris, les liens d'une tendre amitié avec Thibault, comte de Blois et de Chartres. Ce chevalier l'engagea à séjourner dans

[1] Les *Chroniques d'Anjou* rapportent un trait pareil de Geoffroy Grise-Gonelle, comte d'Angers.

[2] *Chron. de Nantes.* — Le Baud, p. 135.

[3] *Hist. de Bret.*, Le Baud, p. 135.

son château, et lui présenta sa sœur, dont les charmes le touchèrent. Alain l'épousa, et huit jours de cérémonies, de banquets et de divertissemens, signalèrent l'arrivée de la jeune duchesse en Bretagne [1].

Peu d'années après, le duc Alain se sentit frappé d'une maladie mortelle. Il manda le comte Thibault, et fit sommer ses comtes, ses barons et ses évêques, de se réunir près de lui. Quand ils furent assemblés [2] : « Messeigneurs, leur dit-il, que croyez-vous que « j'aye encore de jours à vivre? — Il n'est pas « temps de vous occuper de pensers si tristes, « dit Thibault; mais expliquez-nous vos vo- « lontés, et, à la vie ou à la mort, vous nous « trouverez prêts à nous y conformer. Voici « les comtes de Rennes, de Broérec'h, de Dol, « et le baron d'Avaugour, qui ne sont pas pour « me démentir. — Je sens la mort qui s'appro- « che, répliqua le duc; et, plein des consola- « tions que m'a données le révérend père en

[1] *Hist. de Bret.*, d'Argentré, pag. 197. — *Chron. de Nantes*. — Dom Morice.

[2] D'Argentré. — Dom Morice. — *Chron. de Nantes*.

« Dieu, messire l'archevêque de Dol, je me pré-
« senterai, tout pécheur que je suis, avec quel-
« que peu moins de crainte, au tribunal de
« notre Seigneur Jésus-Christ. Je lui raconte-
« rai tout ce que j'ai tenté pour le bien de mon
« peuple, les dangers et les travaux par les-
« quels j'ai passé afin de pacifier le pays, le
« délivrant des Normands payens qui sont ses
« ennemis, et par sa sainte grâce ayant rendu
« la Bretagne libre, et rétabli chacun dans ses
« biens, titres et honneurs. Or, Sire Dieu, lui
« dirai-je, si j'ai observé votre sainte loi autant
« qu'il est possible à foiblesse humaine, ne
« considérez pas mon peu de mérite, mais dai-
« gnez répandre votre bénigne protection sur
« la personne de mon fils; je le laisse innocent
« et dans sa plus jeune enfance, et exposé à
« toutes les entreprises, si les serviteurs et amis
« que vous m'aviez donnés, ne lui font service
« de leur loyauté, et ne le soutiennent contre
« les ambitieux, méchans et jaloux. — Eh! s'é-
« cria Thibault, ne vous tourmentez point,
« beau-frère de Bretagne! Notre divin maître
« donnera, certes, attention à votre progéni-
« ture; mais nous, nous voici tous prêts à le

« reconnoître après vous, si à Dieu servateur « plaît de vous retirer à lui, et nul qui se re« fuse à faire serment de féaulté à cet enfant, « comme le veut droit et honneur de toute la « Bretagne. » Le duc mourant ne laissa pas à ses grands vassaux le temps de modifier leurs intentions; il reçut leur serment de fidélité pour son fils, et le plaça sous la tutelle du comte de Blois, son frère d'armes[1].

Ces dispositions achevées, Barbetorte rendit paisiblement son ame à Dieu, et fut inhumé, en grande pompe, dans l'église de Saint-Donatien; mais le lendemain, quand ses nombreux serviteurs allèrent prier sur sa tombe, ils virent, avec surprise, que la terre était ouverte, et que le cercueil reposait hors de la fosse. On l'y replaça, non sans terreur, mais avec un profond respect; on le recouvrit de pierres grosses et pesantes; et des détachemens de cavalerie furent chargés de le garder; car on supposait que ce sacrilége était l'ouvrage de quelques malfaiteurs. Mais, nonobstant ces précautions, on retrouva le cercueil

[1] *Actes de Bret.*, tom. 1, col. 147.

hors de terre, et les pierres jetées çà et là, comme par une force surnaturelle. On rétablit de nouveau le corps du prince dans son funèbre domicile; mais le même phénomène eut lieu pendant trois nuits consécutives, ce qui émerveilla beaucoup les assistans. Enfin un gentilhomme, que le duc avait admis à son intimité, rapporta que Barbetorte avait eu, toute sa vie, grande dévotion en la bienheureuse Vierge Marie Notre-Dame; qu'il avait maintes fois manifesté le désir d'être inhumé dans son église, et que là, sans doute, il reposerait en paix [1]. On suivit le conseil du gentilhomme. Le corps fut apporté en cérémonie à l'église Notre-Dame, et placé sous le maître-autel, à la satisfaction des amis du duc Alain, et des chanoines, qui reçurent de la duchesse des présens d'une grande valeur. Le nombre des fidèles qui accoururent, prièrent, et présentèrent leurs offrandes à l'autel, fut immense; et un peintre, que l'on fit venir d'Italie, représenta, sur un beau tableau, cet événement avec toutes ses circonstances.

[1] D'Argentré, pag. 197. — Le Baud.

Le duc Alain IV avait régné vingt-huit ans.

Barbetorte laissait trois enfans, Hoël et Guérec'h, que l'on déclara bâtards, fils de Judith, vicomtesse de Thouars, et Drogon, âgé de trois mois, reconnu duc de Bretagne. Le comte Thibault ne garda pas long-temps la mémoire de son compagnon d'armes; il se hâta de marier sa sœur à Foulques, surnommé le Bon, comte d'Anjou, et pour condition, se réserva l'administration de la moitié des États du mineur, et les revenus de cette partie de la Bretagne, avec lesquels il construisit les châteaux de Chartres, de Blois, de Chinon et de Châteaudun. C'est ainsi que l'on usait alors des biens des mineurs[1].

Foulques-le-Bon, qui devait régir l'autre moitié de l'héritage de Drogon, emmena cet enfant à Angers, où il ordonna de lui faire tenir les rentes et redevances qu'il conservait pour sa garde. L'avarice lui conseilla bientôt un grand crime[2]. Un jour que des serviteurs de Drogon avaient apporté trois vastes sacs remplis de

[1] *Hist. de Bret.*, par d'Argentré, p. 198.

[2] *Chron. Nantes.*

pièces d'or et d'argent, d'autres collectes en bijoux et en étoffes de prix, et quatre bateaux chargés de poissons, Foulques parut étonné; et il lui échappa de dire que le plus riche et le plus puissant des princes était certainement celui qui possédait la Bretagne[1]. Il ne réfléchit pas qu'il n'avait aucun droit personnel à cet héritage; mais il songea au moyen de se défaire de Drogon. Il fit donc venir la nourrice de l'enfant, et, par des offres et des promesses, voulut l'engager à le faire mourir. La nourrice s'y refusa d'abord avec horreur; mais Foulques, furieux d'avoir livré son secret, la menaça de toute sa colère, et jura qu'elle périrait, s'il n'était débarrassé de l'enfant. La voyant ébranlée, il se hâta de lui faire part de ce qu'il avait imaginé. Il ne s'agissait que de plonger le nourrisson dans un bain froid, et de lui verser de l'eau bouillante sur la tête. La mère, attirée par ses cris, et ne trouvant que de l'eau tiédie par le mélange, ne pourrait soupçonner la trahison dont son fils serait victime; d'ailleurs, présent à tout, il s'engageait à répondre

[1] *Hist. de Bret.*, Le Baud, pag. 137.

de tout. L'infernale combinaison du comte d'Anjou réussit. La malheureuse nourrice, tremblant pour ses jours, exécuta, en pleurant, ce que lui commandait son souverain, et l'enfant mourut, au grand désespoir de sa mère, qui, depuis, n'en parut jamais consolée[1]. Ce n'était toutefois qu'un crime inutile; il aurait fallu conquérir la Bretagne, et le comte d'Anjou n'avait ni le courage, ni les forces nécessaires pour réussir dans une telle entreprise.

A cette époque, les Normands, instruits de la mort d'Alain IV, couvrirent la Loire de leurs vaisseaux, s'emparèrent de la ville de Nantes, et enlevèrent l'évêque Gaultier. Le château se défendit avec vigueur. Les principaux habitans, qui s'y étaient réfugiés, envoyèrent au comte Foulques pour lui demander du secours; mais ce prince ne leur fit que des promesses qu'il était résolu à ne pas exécuter. La comtesse, indignée de sa lâcheté, ne put s'empêcher de lui dire, en faisant allusion à la bravoure d'A-

[1] *Hist. de Bret.*, d'Argentré, p. 199. — Le Baud. — Dom Morice.

lain, son premier époux, « qu'il paraissait bien « que le grand pieu qui fermait l'entrée de « la Loire aux Normands, était renversé[1]. » Les Nantais, livrés à leur courage, convaincus qu'ils ne devaient attendre leur salut que d'eux-mêmes, firent des sorties fréquentes, et les barbares levèrent enfin le siége.

Trois compétiteurs se disputèrent alors la souveraineté de Bretagne. Hoël et Guérec'h, fils naturels d'Alain Barbetorte, se mirent en possession du comté de Nantes; et Conan, fils du comte de Rennes, Bérenger, leur déclara la guerre. Conan se prétendait héritier direct de Salomon, le dernier roi de Bretagne, et réclamait la totalité des états qui avaient appartenu à ce prince[2]. Hoël lui fit représenter que l'administration d'une partie de la province avait bien pu lui être cédée par Thibault, mais que cet acte temporaire ne lui conférait pas un droit légitime à la propriété. Il se hâta de faire reconnaître son frère Guérec'h comme évêque

[1] *Act. de Bret.*, tom. 1, col. 30, 147. — *Hist. de Bret.* Le Baud, p. 138.

[2] *Chron. de Saint-Brieuc.*

de Nantes, lui confia la garde de cette cité, se mit à la tête de ses troupes, et marcha vers la ville de Rennes, ravageant, pillant et brûlant tout ce qui se trouvait sur son passage; Conan ne se montra nulle part, et Hoël revint à Nantes, chargé de dépouilles.

Le comte de Rennes, cependant, songeait à se défaire d'un si dangereux concurrent, sans commettre sa fortune au sort hasardeux d'un combat[1]. Un gentilhomme de sa maison, nommé Galvron, ayant pris querelle avec un de ses domestiques, et l'ayant blessé, s'était retiré près de Hoël, qui l'avait accueilli comme un homme de mérite. Ce Galvron, aventureux et hardi, négocia son retour près de Conan, au prix de la mort du comte de Nantes, et ne tarda pas à lui infliger la peine de son imprudente confiance. Un soir que le comte avait chassé le cerf, il envoya devant lui les gens qui l'accompagnaient, afin de préparer ses logemens, et il resta dans le bois, seul avec son chapelain qui lui récitait ses vêpres. Galvron, s'étant ar-

[1] *Hist. de Bret.*, d'Argentré, pag. 199. — *Hist. eccl. et civ.*, dom Morice, p. 63.

rêté sous un frivole prétexte, revint sur le prince à bride abattue, le perça d'un grand coup d'épée, et se perdit ensuite dans les lieux écartés de la forêt [1]. Le chapelain désolé annonça cette triste nouvelle aux gens du comte, qui rapportèrent à Nantes le corps du malheureux Hoël, privé de vie, mais qui ne purent découvrir le perfide Galvron. Les Nantais regrettèrent ce prince dont ils avaient apprécié la valeur et les grandes qualités; ils allèrent trouver Guérec'h, le proclamèrent seigneur et comte de Nantes, et le ceignirent de l'épée, dont il consentit à se servir, en conservant, toutefois, le bâton pastoral. Guérec'h montra bientôt qu'il était aussi vaillant ordonnateur de batailles, que sage dans le conseil, et circonspect en toute affaire.

La guerre, qui semblait assoupie, se réveilla plus cruelle que jamais. Guérec'h voulait venger la mort de son frère, et il fit alliance avec Geoffroy-Grise-Gonelle [2], comte d'Anjou, que

[1] *Hist. de Bret.*, Bert. d'Argentré. — Le Baud. — Dom Morice.

[2] *Grise-Gonelle* ou *Manteau gris*. Tous les princes étaient à cette époque désignés par un surnom ridicule :

l'astucieux Conan avait grièvement offensé. Conan n'attendit pas que leurs troupes réunies vinssent le défier sous les murs de Rennes; il craignait l'habileté dont Guérec'h donnait chaque jour de nouvelles preuves, et, rassemblant tout son courage, il marcha rapidement jusqu'à la lande de Conquereux [1], où les armées ennemies se rencontrèrent. On se battit à outrance; les deux chefs se mesurèrent personnellement, et ne se séparèrent qu'après deux heures, accablés de fatigue. Mais Conan, blessé au bras, fit sonner la retraite, et abandonna le champ de bataille. Guérec'h se tint pour vainqueur [2]; il revint à Nantes, où il s'occupa de réparer et de décorer l'église, dont son épée avait conservé les revenus. Il épousa, bientôt après, une dame du nom d'Aremberge, qui construisit le château d'Ancenis. Il ne semblait pas fort extraordinaire alors que les princes de

Alain *Barbetorte*; Guillaume *File-Étoupe*, comte de Poitiers; Thibault *le Tricheur*, comte de Blois; Herbert *Eveille-Chiens*, comte du Mans, etc.

[1] Aujourd'hui Concreuil.

[2] *Chron. de Saint-Michel.* — *Chron. de Nantes.*

l'Église allassent à la guerre, et s'engageassent dans les liens du mariage.

Mais le seigneur-évêque de Nantes n'oubliait pas sa vengeance, et pressait vivement le comte de Rennes. Conan, qu'un premier attentat avait délivré du malheureux Hoël, n'hésita pas à se charger d'un nouveau crime [1]. Il existait, dans l'abbaye de Redon, un moine un peu nécromancien, qui cherchait la pierre philosophale au profit du couvent, et qui n'avait gagné, jusqu'à ce jour, que la réputation d'habile médecin. Conan le demanda au père abbé. Il fit briller l'or à ses yeux, lui donna de grosses sommes, et, à force de caresses et de présens, il en reçut la promesse d'empoisonner Guérec'h. Le méchant moine se rendit alors à Nantes, et, par sa feinte dévotion et sa renommée d'astrologue et de myre [2], il obtint un facile accès près du comte. A quelque temps de là, Guérec'h se trouvant légèrement indisposé, le moine lui proposa de le saigner. Il

[1] *Hist. de Bret.*, par Le Baud, p. 142. — D'Argentré, page 200.

[2] *Myre*, médecin. C'est le nom qu'on leur donnait à cette époque.

avait préparé une lancette empoisonnée; il lui ouvrit la veine, et s'en alla, en recommandant surtout de laisser reposer le prince; mais le bras enfla presque subitement. Guérec'h appela du secours, et, comme on cherchait le moine pour y porter remède, on apprit qu'il avait disparu. Le mal faisant des progrès rapides, les amis du comte le supplièrent de se laisser couper le bras, dans l'espérance qu'on pourrait encore le sauver; mais Guérec'h s'y refusa obstinément. « Les princes ont besoin de leurs deux « bras, dit-il; Dieu veut me retirer de ce « monde, je m'abandonne à sa miséricorde; » et il mourut. Le comte de Nantes laissait un fils, qu'une même tombe enferma peu de jours après[1].

Les Nantais virent bientôt arriver sous leurs murailles le meurtrier Conan, qui venait recueillir l'héritage de ses victimes. Le seul descendant des comtes de Nantes était alors un fils naturel de Hoël, élevé par Judith son aïeule, et pupille du vicomte de Thouars, Aymon, frère utérin de Hoël et de Guérec'h. L'absence de

[1] *Chron. de Saint-Brieuc.*

cet enfant contribua puissamment à la détermination des citoyens de Nantes, qui se virent entièrement privés de chefs et se rendirent. Conan, devenu prince universel de la Bretagne, prit le titre de duc et chercha, par de riches donations aux églises, à se mettre en paix avec sa conscience et à faire oublier la route sanglante qui l'avait conduit à cette dignité [1]. Il confia la garde du château de Nantes à l'évêque de Rennes, Auriscand, et en construisit un nouveau, qu'il nomma le Bouffai [2]. Ses libéralités se portèrent particulièrement sur l'abbaye du mont Saint-Michel [3].

Mais le jeune Aymon, vicomte de Thouars, toujours affligé de la perte de ses frères, supplia vivement Foulques-Néra, comte d'Anjou, successeur de Grise-Gonelle, de l'aider à venger la mort de Hoël et de Guérec'h, si traîtreusement assassinés. Foulques y consentit. Ils assemblèrent des hommes, marchèrent droit à

[1] *Act. de Bret.*, tom. 1, col. 351.

[2] Le Bouffai sert aujourd'hui de prison à la ville de Nantes.

[3] L'abbaye du mont Saint-Michel est aussi devenue une maison de détention et de répression.

Nantes, et en commencèrent le siége [1]. Conan leur envoya des hérauts chargés de leur intimer ce qu'il nommait ses ordres : « Étrangers « sans vergogne, dit le messager, mon maître « vous commande de vous désister de toute en- « treprise sur sa terre; si vous ne vous retirez, « préparez-vous à la bataille qu'il vous livrera « sous peu de jours. — Est-ce un défi que nous « fait ton maître déloyal? répliqua le comte « d'Anjou; si le jeu lui plaît, nous l'acceptons. « Nous le verrons volontiers à la lande de Con- « quereux; c'est un lieu dont jadis il est parti « bien à la hâte. »

Ce sarcasme, rapporté à Conan, ne fit que redoubler sa rage. Il arriva le premier sur le champ de bataille, et, sachant que la force principale de ses ennemis consistait en cavalerie, il chercha quelque stratagème qui pût l'en délivrer sans trop de danger. On lui rappela que les Danois, dans le Hainault, avaient repoussé les troupes de Charles-le-Chauve, en les attirant sur un terrain où ils avaient creusé des

[1] *Chron. de Nantes*. — *Hist. de Bret.*, par d'Argentré, p. 201.

fosses larges et profondes, recouvertes ensuite de claies, de feuillages et de gazons. Conan mit à profit l'idée qu'on venait de lui donner; il fit couper la lande de Conquereux par des tranchées que l'on masqua soigneusement; il mit à pied sa cavalerie, et il ordonna de raccourcir les lances de moitié. Il se retira ensuite de quelques centaines de pas.

Les bataillons du vicomte Aymon et de Foulques-Néra ne tardèrent pas à se montrer. Lorsqu'ils furent en présence des Bretons et à portée de la voix, le comte d'Anjou se fit amener le jeune Judicaël, fils de l'infortuné comte Hoël, le prit dans ses bras, et, le montrant aux deux armées [1] : « Voilà votre souverain, dit-il, « l'unique rejeton d'Alain-le-Grand, le libéra- « teur de la Bretagne! voilà l'héritier légitime « du comté de Nantes! Conan, contre Dieu, rai- « son et justice, s'est emparé de sa terre, l'a dé- « pouillé de son héritage, ayant méchamment « fait mourir, par embûche et venin, son père et « son oncle. Notre épée va punir le crime et « renverser la tyrannie. Notre cause est juste,

[1] *Chron. de Nantes.* — Dom Morice. — D'Argentré.

« Dieu nous protége! » De vives acclamations se firent entendre, et les troupes, ne réprimant plus leur ardeur, demandèrent à grands cris qu'on leur permît de s'élancer sur l'ennemi. « Approche, Aymon, s'écria Foulques, je te re-« mets ma bannière; porte-la au plus épais de « la bataille, et va recouvrer le bien de ton ne-« veu. »

Le vicomte de Thouars, plein d'un noble enthousiasme, fit à deux genoux le serment de mourir plutôt que de déshonorer l'enseigne qui lui était confiée, et les troupes s'avancèrent sur les Bretons. Obéissant aux ordres qu'on leur avait donnés, ceux-ci prirent la fuite, afin d'attirer leurs adversaires dans le piége qui leur était préparé. Ils y tombèrent en effet; et les Bretons, retournant sur leurs pas, les attaquèrent avec furie; mais, revenues de leur première surprise, les troupes du comte d'Anjou parvinrent à se reformer. Foulques, armé de toutes pièces, s'était relevé, quoiqu'avec une grande difficulté. Le ressentiment lui donna de nouvelles forces. Il fondit sur les Bretons, et les défit complétement. Conan, qui s'était volontairement privé de sa cavalerie, fut tué par un

soldat. Le vaillant vicomte de Thouars, un des premiers précipités dans la fosse, fut découvert parmi les morts, tenant sa bannière serrée contre son cœur. Foulques versa des larmes en reconnaissant ce généreux chevalier. Il était lui-même grièvement blessé.

Immédiatement après le combat, Foulques-Néra fit sommer le capitaine qui commandait à Nantes de rendre la ville à Judicaël. Ce capitaine, hors d'état de résister, sortit de la cité, dont le comte d'Anjou prit possession au nom de son pupille; mais, comme Judicaël était trop jeune pour gouverner, l'administration fut confiée au vicomte de Thouars, Aimery, frère du brave Aymon [1]. Il prit le titre de comte de Nantes, et le porta, par honneur, le reste de ses jours.

Des aventures extraordinaires avaient marqué la vie de ce Foulques, comte d'Anjou [2]. Adroit aux armes, rusé au conseil, terrible à ses ennemis, il faisait trembler tout ce qui l'entourait par son excessive cruauté. Il accusa d'a-

[1] *Actes de Bret.*, tom. 1, col. 352.

[2] *Hist. de Bret.*, par Le Baud, p. 142 bis.

dultère sa première femme, Elisabeth; la condamna lui-même à périr sur un bûcher, et assista, dans ses vêtemens de cour, à cette horrible exécution. Il épousa ensuite une noble pucelle, nommée Hildegarde, dont il eut un fils aussi méchant que lui-même. Ils semblaient chercher à se surpasser l'un l'autre dans les raffinemens de leur férocité, persécutant, ruinant, écrasant, massacrant tous ceux qu'ils soupçonnaient de leur être opposés, sans jamais se rendre aux plus humbles prières, sans jamais se montrer accessibles à la pitié. Les secrets épouvantables des souterrains du château d'Angers perçaient quelquefois à travers ses épaisses murailles; mais quel homme assez hardi eût osé les révéler? Les grands courbaient la tête et servaient des fureurs dont ils redoutaient l'explosion. Les petits que l'œil du tyran avaient marqués, disparaissaient comme la poussière enlevée par la tempête, et ne laissaient aucune trace de leur passage en cette vie. Foulques-Néra était boiteux, et, quoique son entreprise en faveur de Judicaël eût généralement paru juste et légitime, il était tellement haï, qu'il donna naissance à l'adage

breton : « C'est comme à Conquereux où *le tort* « surmonte *le droit* [1]. »

Geoffroy, l'aîné des fils de Conan, se hâta de prendre le titre de duc de Bretagne, et n'oublia ni les présens, ni les paroles flatteuses, pour se concilier l'attachement de ses comtes et de ses barons. Il y parvint avec d'autant plus de facilité, que son concurrent n'était qu'un enfant faiblement conseillé. Il arriva même, peu d'années après son couronnement, qu'Aymeri étant venu à mourir, le jeune comte de Nantes parut se disposer à faire hommage de ses états à Foulques-Néra. A cette nouvelle, Geoffroy réunit des troupes, se rendit sous les murs de Nantes, et força Judicaël à lui demander la paix. Le duc de Bretagne n'y mit d'autre condition que de se soustraire à la suzeraineté du comte Foulques, et de lui transporter l'hommage qu'il destinait à ce tyran. Sa modération lui valut l'attachement de Judicaël, et ferma l'entrée de la Bretagne à l'ambition des comtes d'Angers [2].

[1] *Hist. de Bret.*, par Le Baud. — D'Argentré. — Dom Morice.

[2] *Chron. de Nantes. — Hist. eccl. et civ. de Bret.*, par dom Morice.

Cependant ces comtes étaient puissans, et Geoffroy jugea convenable d'affermir, par une brillante alliance, sa naissante autorité. Il se rendit en grande pompe, suivi de chevaliers et de barons, à la cour de Richard, duc de Normandie [1], se distingua dans les tournois qui furent donnés en son honneur, fut comblé de présens et de marques d'amitié par Richard, et lui demanda la main de sa sœur Havoïse [2]. Richard la lui accorda de grand cœur, et la dota généreusement. Elle était belle et douée des plus aimables qualités. Geoffroy l'épousa à la manière des chrétiens, car elle descendait de la lignée danoise, et elle avait été élevée dans la religion des peuples du nord [3]. Le duc de Bretagne reçut à son tour avec magnificence le duc de Normandie, que touchèrent les charmes de Judith, sœur de Geoffroy, et ce nouvel hymen se conclut au mont Saint-Michel, en présence des plus grands seigneurs des deux duchés.

Une autre sœur de Richard épousa le roi

[1] Guillaume de Jumièges. —*Chron. S. Michaelis*.

[2] Hedwise ou Edwige.

[3] *Hist. de Bret.*, Le Baud, pag. 143 bis.

d'Angleterre, Ethelred, et la troisième devint la femme d'Odon, comte de Blois. Ces alliances contribuèrent à cimenter la puissance de Geoffroy. Cependant la mort de la comtesse de Blois, qui décéda sans enfans, un petit nombre d'années après son mariage, amena une méprise funeste pour quelques villes de la Bretagne, bien étrangères aux fureurs ambitieuses des princes de Blois et de Normandie. L'époux de la sœur de Richard avait construit le château de Tillières avec une partie de la dot de sa femme. Dès qu'il eut perdu sa compagne, le duc de Normandie réclama le château de Dreux et cette nouvelle forteresse. Odon refusa de s'en dessaisir; il se sentait protégé par Hugues, comte du Mans; par Galeran, comte de Meulan, et même par le roi de France [1]. Richard ne s'effraya pas de ces trois ennemis; mais, tout en les combattant, il envoya demander des secours à ses parens du nord, les rois de Danemark et de Suède. Ces princes arrivèrent avec une armée de barbares; mais, au lieu d'aborder en Normandie, ils débarquèrent sur les côtes

[1] Guillaume de Jumièges, liv. 5, chap. 10, 11, 13.

de Bretagne. Les habitans, surpris, furent loin de les considérer comme des amis. Les pirates pillèrent plusieurs villages. Les Bretons prirent les armes de toutes parts; et les villes se fermèrent, afin d'éviter les malheurs dont les menaçait un fléau que rien n'avait annoncé. Les Danois usèrent encore du moyen qu'avait employé Conan dans la plaine de Conquereux. Ils creusèrent des fossés et les recouvrirent de branchages et de gazons [1]. Ce grossier stratagème fut, pour la troisième fois, couronné de succès. La cavalerie bretonne s'avança sans précaution; et, quand les étrangers la virent en désordre, ils l'attaquèrent, en firent un grand carnage, et poursuivirent ses débris jusque sous les murs de Dol. Le siége de cette ville fut poussé avec ardeur. Emportée d'assaut, elle devint la proie des flammes. Le comte Salomon, sire de Combourg et de Dol, reçut la mort en défendant ses foyers [2]; et les barbares, chargés de dépouilles, remontèrent sur leurs vaisseaux et rejoignirent à Rouen le duc de Normandie. Ri-

[1] Guill. de Jumièges, liv. 5, cap. 2. — D'Argentré.

[2] *Hist. de Bret.*, d'Argentré, p. 205.

chard témoigna d'abord à son beau-frère tout son regret du massacre de ses sujets; mais enfin, il n'y avait pas de remède, et, quelque fâcheux que fût l'événement, il ne devait pas altérer la bonne amitié qui régnait entre les Normands et les Bretons. On plaisanta beaucoup à sa cour de l'effroi des malheureux paysans, à l'aspect de la flotte danoise; et un *fableor*[1] en fit un récit, afin de récréer les nobles châtelaines dans leurs manoirs.

A cette époque périt Judicaël, comte de Nantes. Il se rendait à la cour de Geoffroy, et il tomba sous le poignard d'un assassin, dont les recherches les plus actives ne purent faire découvrir les traces[2]. Ce prince ne laissait que deux enfans naturels, un fils nommé Budic, que le duc de Bretagne investit du comté de Nantes, et une fille du nom de Judith, qui fut mariée dans la suite au comte de Cornouaille. Geoffroy donna, vers le même temps, l'évêché de Nantes à Gaultier, l'un de ses gentilshommes, chevalier d'une naissance distinguée, qui

[1] *Fableor*, fableur, conteur.

[2] *Chron. de Nantes*. — D'Argentré. — Don Morice.

avait porté les armes avec succès. Ce prélat hautain songea que, peut-être, il servirait avantageusement les intérêts de son maître le duc de Bretagne, s'il parvenait à rendre Budic odieux aux Nantais. Il lui témoigna donc en toute occasion un dédain superbe, et voulut inspirer au peuple le mépris qu'il feignait de ressentir pour celui qu'il ne nommait que le fils de la concubine; mais ses intrigues n'eurent aucun succès près des habitans de Nantes. Ils étaient gouvernés, depuis longues années, par des descendans d'Alain-le-Grand, tous illégitimes, et les lois ou les coutumes qui régissaient alors l'état civil, n'avaient rien d'assez fixe pour rendre injurieux le titre de bâtard; on le portait sans honte; il y a plus, on s'en faisait grand honneur, quand on descendait d'une famille puissante[1]. Les bâtards étaient rarement abandonnés de leurs pères; ils entraient en partage dans la succession, et même ils héritaient, comme les enfans légitimes, des titres et des qualités. Gaultier, perdant l'espérance de réussir par ce moyen, fit construire, près

[1] *Hist. eccl. et civ. de Bret.*, par dom Morice, p. 66.

de son église, une forteresse qu'il remplit de troupes, et dans laquelle il appela ses parens et tous les hommes de son parti. Budic se vit forcé de se renfermer dans le château du Bouffai, et une guerre réelle commença entre le comte et l'évêque. Le prélat disposa des plus belles terres du domaine de l'église, pour engager la noblesse sous sa bannière. Il combattait lui-même avec la hache et la masse. La ville de Nantes fut à moitié détruite, son territoire ravagé, et la disette vint ajouter encore aux maux qui désolaient sa population. Enfin, le duc de Bretagne, cédant aux prières du comte de Nantes, et craignant aussi qu'il ne portât ailleurs son hommage, lui envoya de tardifs secours. Budic reprit courage, mais on parvint à le réconcilier avec son ennemi. La paix fut jurée, et le belliqueux prélat éleva sur l'autel des mains encore sanglantes, pour rendre grâce au ciel du succès de ses armes.

Le duc de Bretagne trouva bientôt dans sa conscience le châtiment du crime qu'il avait commis, en laissant égorger les paisibles habitans de Nantes, pour satisfaire aux passions haineuses de l'évêque qu'il leur avait donné. Il

fit de nombreuses libéralités aux églises, afin d'étouffer ses remords, institua, releva, répara, enrichit des monastères, et s'occupa de rappeler à la règle ceux qui s'en étaient écartés.

Mais ces bonnes œuvres ne ramenèrent pas dans son cœur le calme qui l'avait abandonné. Le duc se résolut donc à faire le voyage de Jérusalem, afin d'y puiser les bénédictions promises aux pélerins qui visitent le saint Sépulcre. Il mit ordre aux affaires les plus pressantes de la Bretagne, confia le gouvernement de son duché et la tutèle de ses enfans à la prudente Havoïse, sa femme [1], sous la surveillance de Judicaël, son frère, évêque de Vannes; et pria Richard, son beau-frère, le duc de Normandie, de servir de protecteur à ses sujets et à ses états. Ces dispositions prises, il partit, accompagné de l'évêque de Nantes, saisi tout-à-coup d'une même dévotion [2].

Les deux pélerins n'allèrent cependant que jusqu'à Rome. Ils y accomplirent de nombreux actes de piété. Le pape leur donna l'absolution

[1] *Hist. de Bret.*, d'Argentré, page 206.

[2] *Chron. de Saint-Florent et de Saint-Michel.*

de toutes leurs fautes; et l'évêque de Nantes, qui possédait une grande influence sur l'esprit de Geoffroy, et qui réfléchit que Budic, en son absence, pourrait bien s'emparer de ses richesses, inspira au duc le désir de revenir promptement en Bretagne. Ils en reprirent donc le chemin; et, parvenus à quelque distance des frontières, ils envoyèrent des messagers pour annoncer leur arrivée.

La Bretagne respirait sous le gouvernement doux et pacifique de la duchesse Havoïse. Sa sagesse lui avait concilié l'estime de tous les grands vassaux, et sa justice, jointe à sa bienfaisance, lui valait l'amour et presque l'adoration du peuple. Le voyage de Geoffroy devait durer quelques années; on espérait que les grâces du saint Sépulcre auraient versé dans son cœur une partie des vertus que la duchesse faisait admirer; et l'avenir se présentait aux yeux des Bretons sous le plus favorable aspect [1].

Mais la nouvelle du retour inattendu de Geoffroy et de son funeste conseiller vint

[1] *Act. de Bret.*, d'Argentré. — Dom Lobineau. — Dom Morice. — Le Baud.

détruire ces flatteuses espérances. Une année n'avait pas suffi pour adoucir des caractères si violens; et les Bretons n'en furent que trop certains, lorsque des légions d'exacteurs se répandirent dans les villages, pour recueillir l'impôt de *joyeuse advenue*. Cet impôt, récemment inventé par les fiscaux des seigneurs qui revenaient ruinés de la Terre-Sainte, parut aux paysans le comble de l'injustice et de l'oppression. Les grands même en murmurèrent; mais comme, en définitive, c'était le peuple seul qui payait, ils se contentèrent de quelques plaintes infructueuses, qui n'allèrent pas jusqu'à l'oreille du duc de Bretagne. Les prisons se remplirent de familles insolvables; on vendit la vache du pauvre et sa chaumière; jamais tant de larmes n'avaient été répandues dans cette malheureuse contrée, depuis la grande invasion des Normands, lorsque Charles-le-Simple la livra aux fureurs de Rollon et de Guillaume Longue-Épée.

Les premiers produits du don de joyeuse advenue furent présentés en pompe au duc Geoffroy, sur les limites de ses états. Le lendemain, il fit son entrée dans un village, por-

tant sur le poing un épervier, marque distinctive de son rang et de sa puissance, et entouré des barons accourus à sa rencontre [1]. Ses hoquetons et sergens d'armes formaient une double ligne sur la grande place. Le sénéchal offrit au duc des rafraîchissemens, sous une tente de belle toile blanche, décorée de rameaux verts. Mais tandis que Geoffroy s'occupait à regarder les tours d'un jongleur, que l'on avait loué pour le divertir, il se fit un grand tumulte parmi la foule des paysans, réunis autour de la croix de pierre élevée à l'autre extrémité de la place. Les collecteurs de l'impôt de joyeuse advenue avaient établi, près de cette croix, leur maltôte ambulante; ils avaient sommé les habitans taillables d'apporter, sans nul délai, leur contingent; et ils faisaient vendre à la criée les meubles et hardes des malheureux qui ne pouvaient les satisfaire. A ce moment même, une pauvre veuve venait de payer sa taxe; mais il lui manquait deux deniers [2]. Elle avait espéré que les exacteurs voudraient

[1] *Hist. de Bret.*, par d'Argentré, p. 206.

[2] Environ douze sous de notre monnaie.

bien lui faire grâce de cette somme, et elle les suppliait, avec l'accent de la douleur et de la vérité, de ne pas la priver du lit où elle retrouvait des forces pour le travail et la prière, seule récréation qu'elle se permît. « J'ai une belle quenouille de lin, disait-elle, « que monseigneur l'abbé de Saint-Jacut m'a « donnée ; je la filerai, et je partagerai avec « vous. » Mais les receveurs ordonnèrent aux records de se rendre chez la veuve, et de s'emparer de tout ce qu'ils trouveraient. Ce fut cette inhumanité qui éleva du sein de la foule un cri de surprise et d'indignation, que le duc de Bretagne entendit. Il demanda ce que c'était, et ses gardes rompirent leurs rangs pour laisser approcher la veuve que les percepteurs traînèrent à ses pieds. « S'il fallait « écouter tous ces gens, il serait bien inutile « de nous employer au service de Son Al« tesse, dit le plus apparent des commis ; ils « ont toujours mille raisons pour ne pas payer. « La maison de notre très redouté seigneur « est en souffrance ; mais, que leur importe ? « Quand ils ont bien vendu le lait et le beurre « de leurs vaches, le chanvre de leur courtil,

« les œufs de leurs poules, et caché leur pé-
« cune, ils contrefont les mendians, et reçoi-
« vent de bonnes aumônes. — Les œufs de
« leurs poules! s'écria la veuve, comme frappée
« d'une subite et unique idée; oui, j'ai encore
« une poule !... elle ne fait point d'œufs, mais
« elle vaut bien deux deniers... Ah! mon Dieu,
« s'ils voulaient la recevoir pour mes deux de-
« niers !.. » Et plus prompte que la pensée, elle s'élança vers sa chaumière, et revint bientôt avec la poule qui faisait sa dernière espérance.

Mais, comme elle arrivait, l'épervier de Geoffroy, que son fauconnier avait déchaperonné, aperçut l'oiseau domestique. Il prit son vol, plongea sur l'oiseau que tenait la malheureuse femme, et l'enleva dans les airs, en la dépeçant[1], Tous les courtisans, les exacteurs, les gardes, le duc lui-même, laissèrent à la fois échapper un bruyant éclat de rire. Geoffroy, remontant à cheval, fit entendre quelques paroles protectrices au sénéchal, et partit

[1] *Hist. de Bret.*, par d'Argentré. — Le Baud. — Dom Morice, page 67.

en abandonnant la veuve désolée aux outrages des agens fiscaux.

« Ma poule noire, s'écria-t-elle dans le der-
« nier paroxisme du désespoir ! ma poule
« noire !... morte !... mangée par ton oiseau !....
« Puisses-tu la suivre en enfer[1] !.... » Et, prenant sa course, elle arriva derrière un buisson près duquel devait passer le cortége. Elle saisit une pierre. Geoffroy se présenta le premier. La pierre fut lancée d'une main qui devait sa force à la colère ; elle atteignit au front le duc de Bretagne, et le prince, mortellement blessé, roula dans la poussière[2].

On dit qu'il eut le temps de mettre ordre aux affaires de ses états et de sa conscience. Dieu fit apparemment à l'évêque Gaultier la grâce de rentrer un moment en lui-même, et de ne point commettre un sacrilége en assistant le duc à sa dernière heure. Le prélat annonça ensuite à toute la Bretagne, la perte

[1] Les paysans bretons pensent que les chats noirs, les poules noires, les chiens noirs, sont ordinairement animés par des démons.

[2] *Act. de Bret.*, tom. I, pag. 121. — D'Argentré. — Le Baud, etc.

qu'elle venait de faire, et se rendit à Nantes, où il recommença la guerre avec le comte Budic[1].

Mais la mort du duc de Bretagne n'avait pas satisfait les paysans. Ils chassèrent les exacteurs, se réunirent en grand nombre, armés de pieux et de faux tranchantes; et, comme on parut d'abord mépriser leurs réclamations, ils causèrent d'autant plus de ravages, que l'événement qui les avait soulevés était moins attendu[2]. Il n'eût pas été impossible, dans l'origine, d'apaiser leur ressentiment. Le plus léger adoucissement dans l'assiette des impôts, quelques paroles de paix et de commisération, auraient suffi pour les renvoyer à leurs travaux. Les dédains de la noblesse achevèrent de les exaspérer. Ils assiégèrent les châteaux, les renversèrent, les brûlèrent, et firent périr tous les nobles qui eurent le malheur de tomber entre leurs mains[3]. Quinze années suffirent à peine pour éteindre une guerre d'extermination, commencée pour un sujet futile en apparence, mais qui touchait aux intérêts les plus

[1] *Chron. de Nantes.*

[2] *Hist. de la transl. de Saint Gildas.*

[3] *Actes de Bret.* tom. 1, col. 355, 358.

pressans du peuple, à son existence journalière. La sage duchesse Havoïse ne reprit l'administration de ses états, qu'après deux années de deuil et de larmes. Toute l'autorité qu'elle avait acquise par ses vertus, s'était évanouie dans les horreurs de la guerre civile, et ce ne fut qu'à la longue qu'elle parvint à la reconquérir. On s'aperçut enfin que les paysans, guidés par une fureur aveugle, sans chefs importans, sans direction assurée, sans but déterminé, ne se soutenaient depuis si long-temps que parce que la noblesse elle-même était divisée. La duchesse fit monter à cheval son jeune fils Alain, quoiqu'il ne fût pas encore d'âge à porter les armes; elle le présenta aux comtes et aux barons; ils marchèrent sous sa bannière, et contraignirent les paysans à rentrer dans la soumission. Havoïse employa tout l'ascendant que lui donnait son caractère conciliant, pour étouffer l'esprit de vengeance, et restreindre les châtimens réservés aux rebelles.

Ce fut sur de grands seigneurs, sur des princes de la famille ducale, que les plus terribles retombèrent. Judhaël, fils naturel de Conan,

crut possible de supplanter le jeune Alain V, son neveu. Une partie de la noblesse embrassa son parti; mais Judhaël n'était qu'un homme de peu d'entendement et de courage[1]. Il se renferma dans le château de Malestroit, afin d'attendre le résultat des levées que ses amis faisaient en sa faveur. Alain V ne lui laissa pas le temps d'en sortir avec des forces considérables, ou, comme il s'en vantait lui-même, enseignes déployées. Le gouverneur du jeune duc, qui travaillait à lui inspirer une piété profonde, en lui apprenant l'art militaire et la science du gouvernement, lui conseilla de se faire accompagner, dans cette expédition, de l'archevêque de Dol, et des évêques de Rennes, d'Aleth et de Nantes, et de donner à l'abbé de Saint-Méen assez d'argent pour réparer son monastère. Alain le crut, et Dieu bénit ses vues[2]. Malestroit fut pris, et l'on exécuta tous les conspirateurs sans distinction[3].

Les premières années du règne d'Alain V

[1] *Act. de Bret.*, tom. I, col. 358.

[2] *Hist. eccl. et civ. de Bret.*, dom Morice, p. 68.

[3] *Hist. de Bret.*, d'Argentré, p. 207.

furent troublées par des guerres, soit avec les comtes d'Anjou, soit avec les propres vassaux du duché de Bretagne. L'un des plus puissans était le comte de Cornouaille, qui portait le nom d'Alain Caignart. Le duc l'avait dépossédé, s'était emparé de ses forteresses, où il avait placé des garnisons, et l'avait forcé de s'expatrier afin de solliciter des secours.

Alain Caignart s'était momentanément retiré auprès d'Odon, comte de Chartres, de Blois et de Champagne, et il se trouvait encore à sa cour, lorsque les hasards de la guerre que soutenait le duc de Bretagne contre le comte d'Anjou, firent connaître au jeune Alain V la charmante Berthe, fille d'Odon, à peine âgée de quatorze ans [1]. Le duc de Bretagne en devint passionnément épris; il demanda sa main, et ne put l'obtenir. Il se retirait désolé, et découvrait déjà les tours de la ville de Rennes, lorsqu'on lui annonça que le comte de Cornouaille l'attendait près du camp, avec une litière fermée. Étonné de cette démarche de la part d'un de ses ennemis, il craignit d'abord quelque surprise; mais, rougissant

[1] *Hist. de Bret.*, Le Baud, pag. 149.

bientôt d'avoir pu soupçonner la loyauté d'un guerrier qui n'avait envers lui d'autres torts que son ambition, il se présenta sans armes. Le comte de Cornouaille fléchit le genou, et lui dit : « Duc Alain, tu m'as ravi mes États ; « c'est par toi que je suis proscrit : je suis ton « ennemi, mais juge par ce que je fais aujour-« d'hui pour toi, de ce que je ferais si j'étais « ton ami. » Il ouvrit la litière, et le duc de Bretagne aperçut la beauté pour laquelle il soupirait. Son ravissement ne peut se décrire : il se jeta dans les bras d'Alain Caignart, puis aux pieds de la princesse, qu'il conduisit à Rennes, où les cérémonies du mariage s'accomplirent avec une grande magnificence. Le duc se distingua surtout par les présens qu'il fit, et les grâces qu'il accorda.

L'arrivée en Bretagne de la fille du comte de Blois, sous la garde d'Alain Caignárt, était presque le résultat d'un enlèvement. Le comte de Blois n'eût pas hésité à donner la charmante Berthe au duc de Bretagne, si le roi de France n'en avait exigé sa parole de ne pas la marier sans sa permission. La beauté de la princesse, son heureux caractère, sa naissance, ses richesses,

en avaient fait le digne objet des vœux des plus hauts seigneurs de France ; et le roi, pour se les mieux attacher, leur promettait, tour-à-tour, sa protection auprès du comte de Blois. Alain Caignart, dans son intimité, demanda au comte si ce mariage ne blessait pas son amour-propre, et lui fit sentir qu'il tendait peut-être à consacrer le malheur de sa fille. Il lui inspira le regret d'avoir repoussé le duc de Bretagne. Mais le comte de Blois redoutait toujours le roi de France; et tout en choisissant un gendre qui ne pouvait qu'honorer sa maison, il voulait y paraître forcé. Le comte de Cornouaille ne trouva d'autre expédient qu'un enlèvement simulé. Il alla le proposer à la jeune Berthe, que flatta le titre de duchesse de Bretagne. Son père y donna le consentement nécessaire, et le duc Alain goûta bientôt un bonheur qu'il n'osait plus espérer. Dans le premier élan de sa reconnaissance, il rendit au comte de Cornouaille ses terres, ses villes, ses forteresses, l'île de Guedel ou Belle-Isle, et celle de Grouais. Il lui confia aussi des troupes, afin de se défendre contre le comte de Léon, qui avait voulu profiter de son absence pour s'em-

parer d'une partie de son territoire[1]. Alain Caignart remercia Dieu en instituant l'abbaye de Sainte-Croix, au confluent des rivières d'Isole et d'Ellé, et il donna aux religieux de ce monastère la propriété de Belle-Isle, estimée alors cinquante-cinq livres de rente[2].

Il n'était pas accordé par le ciel au peuple malheureux de la Bretagne de conserver de longues années de paix. Les guerres de Budic, comte de Nantes, et de l'évêque Gautier, recommencèrent, sous un caractère encore plus odieux et plus sanguinaire. Les paysans, que les succès

[1] *Act. de Bret.*, tom. 1, col. 34, 365 et 366.

[2] Environ trois mille francs de nos jours. Il faut remarquer que cette île était encore inculte lorsque le maréchal de Retz, en 1572, obtint la permission d'en traiter avec les moines. Il y construisit une forteresse à ses dépens, et y entretint une garnison. Le roi de France accorda de grands priviléges aux personnes qui en feraient leur domicile. Le maréchal de Retz vendit cette propriété au célèbre Fouquet, surintendant des finances, pour quatorze cent mille livres. Fouquet y construisit un port et des bateaux pêcheurs, qu'il donna sous une redevance à des familles qui s'y fixèrent. Son fils, le marquis de Belle-Isle, en traita avec Louis XV, en 1718. On y compte aujourd'hui huit mille habitans.

d'Alain V avaient rendûs plus circonspects dans les comtés soumis à sa juridiction immédiate, prirent les armes dans le territoire de Nantes. L'archevêque de Dol, Lanfranc, homme de sens et de sagesse, usa si bien de son éloquence qu'il parvint à rapprocher Budic et Gautier ; et tous les deux, soutenus par la haute noblesse, combattirent cette race, faite pour cultiver la terre et non pour le noble métier des armes. « Elle vouloit du pain, et on la pendit ; car elle « s'étoit levée sans chef et n'avoit aucune per- « sonne de marque qui la protégeât. Pareille « chose advint alors en France [1]. »

Tandis que le comté de Nantes était en feu pour les intérêts des nobles ou des paysans, le duc de Normandie, Robert-le-Diable, qui passait pour avoir empoisonné Richard III, son frère, renouvela la grande querelle de l'hommage de Bretagne, vendu par Charles-le-Simple à ses ancêtres [2]. C'était le prétexte que saisissaient les princes normands, d'humeur belliqueuse, quand, fatigués de leurs éternelles

[1] D'Argentré, pag. 209.

[2] Guillaume de Jumièges, liv. 6.

parties de chasse, et avides d'émotions nouvelles, ils voulaient transporter leurs tentes sur le territoire voisin, et diriger leurs javelots sur des hommes, à défaut de bêtes fauves. Il fit donc plusieurs courses sur les terres de Bretagne, entra dans le pays de Dol, surprit cette ville qui se croyait en pleine paix, tua l'archevêque sous le portail de l'église, et construisit le fort de Carouste, aujourd'hui Pontorson, à l'embouchure du Coësnon. Au premier bruit de cette attaque imprévue, Alain rassembla ses gens; mais il ne put atteindre l'envahisseur, qui se retira chargé de dépouilles. Il le suivit en Normandie, et ravagea le comté d'Avranches, bien innocent des maux qu'avait soufferts le comté de Dol. A son retour, la garnison de Pontorson l'attaqua par derrière et détruisit une partie de son armée. Robert, à cette époque, faisait courir le bruit qu'il voulait passer en Angleterre, afin de rétablir sur le trône le jeune Edouard, fils d'Edmond, dépossédé par Canute. Il alla même résider quelques jours à Guernezey; mais, quand sa flotte fut prête, il chargea le comte de Longueville de ravager une partie des côtes de la Bretagne, tandis que lui-même

irait aborder sur un autre point du rivage. La déloyauté du duc de Normandie fut si généralement blâmée, que l'archevêque de Rouen jugea convenable de venir, en personne, s'interposer dans la discussion, et qu'il parvint, non sans peine, à ramener la paix entre les ducs belligérans [1].

L'archevêque de Rouen fit une conquête d'un autre genre, et d'autant plus flatteuse qu'elle était infiniment rare. Il détermina la princesse Adèle, sœur du duc de Bretagne, à renoncer aux vanités du monde, et à consommer son sacrifice dans une abbaye que le duc lui fit construire, sous l'invocation de saint Georges [2]. Les principaux seigneurs offrirent leurs filles à Dieu *pour tenir compagnie à la princesse* [3]. On compta parmi ces jeunes recluses, les comtesses de Porhoët et de Fougères, les plus belles, les plus riches, les plus nobles demoiselles de la Bretagne. L'évêque de Rennes y présenta sa

[1] Krantz, lib. 3, cap. 5.

[2] *Act. de Bret.*, tom. 1, col. 368 et suiv.

[3] *Hist. ecclés. et civile de Bretagne*, par dom Morice, page 70.

mère Odeline, et sa sœur. La charmante vicomtesse Roïanteline, qui déjà réunissait près d'elle la fleur des beautés bretonnes, qu'elle élevait dans les maximes de la vie religieuse, obtint de l'abbesse de Saint-Georges que son institution fût incorporée à celle de la princesse, et lui donna les terres de la chapelle Janson, de Saint-Siginon et plusieurs autres; la duchesse Havoïse y joignit la plus productive de celles que Geoffroy lui avait apportées en présent de noces, et le duc Alain fit à la nouvelle abbaye de riches donations. Tout en admirant la vocation de ces jeunes bénédictines, plusieurs chevaliers regrettèrent de n'avoir pas osé leur présenter des vœux, que, peut-être, elles eussent écoutés sans colère. « Le jour de leur prise d'ha-« bit fut le signal d'une grande jubilation dans « l'église, dit un ancien chroniqueur; mais, se-« lon les voies du monde, ce fut une compas-« sion et des larmes générales. »

La duchesse douairière Havoïse vint à mourir. Alain V et son frère Eudon avaient vécu jusqu'à ce jour dans la plus parfaite intelligence. Aucune réclamation de droits, de titres, d'apanages, ne les avait divisés. On savait à

peine lequel des deux était né le premier, tant ils prenaient à tâche de le faire oublier, se disant tous deux ducs et monarques de Bretagne, paraissant user d'un même pouvoir et se donnant sans cesse des marques d'une tendre amitié. Mais aussitôt qu'ils eurent fermé les yeux de leur mère, Eudon demanda son partage. Alain lui céda sur-le-champ les diocèses de Saint-Malo, de Dol, de Saint-Brieuc et de Tréguier, les comtés de Penthièvre, de Porhoët et de Goëtlo, propriétés plus considérables que celles qu'il conservait lui-même; mais il se réserva la suzeraineté et l'occupation des places fortes [1]. L'orgueilleux Eudon se trouva blessé de n'être que le vassal de son frère. Il prit les armes et commença la guerre par les siéges de Dol et d'Aleth, dont il s'empara. Alain, forcé de combattre, perdit une partie de ses gens sur les rives de la Rance. Après plusieurs engagemens, il parvint à détruire l'armée de son frère, qui s'enfuit à Guingamp, ville comprise dans son apanage, et qu'il se proposait de garnir de nouvelles troupes. Mais l'évêque de Vannes,

[1] *Hist. de Bret.*, par Le Baud, p. 150.

leur oncle, et le duc de Normandie, Robert, travaillèrent à un accommodement, et sauvèrent aux Bretons les horreurs d'une guerre civile, qui commençait avec acharnement. Eudon conserva les terres de son partage, sauf la suzeraineté, et ses descendans prirent le titre de comtes de Bretagne.

Robert-le-Diable, détestant ses anciennes erreurs, touché de repentir, pressé peut-être des remords que lui laissait l'empoisonnement de son frère, fit vœu de se rendre au Saint-Sépulcre. Il n'avait point d'enfans légitimes; et, lorsqu'il convoqua ses barons et ses prélats, et qu'il leur fit part du voyage qu'il allait entreprendre pour le salut de son ame, ils lui présentèrent de graves objections au sujet de son absence. Il n'avait de proches parens que les ducs de Bretagne et de Bourgogne, et ne laissait après lui personne qui pût gouverner ses peuples et les défendre au besoin. « Sur « ma part de paradis, s'écria Robert, il n'en « sera pas ainsi; j'ai ici un petit bâtard qui « grandit; il sera prudhomme, s'il plaît à Dieu, « et je vous prie de le regarder comme votre « seigneur. Je le fais mon héritier. Alain, duc

« de Bretagne, gouvernera le duché et en sera « sénéchal jusqu'à ce que mon fils soit en âge, « et le roi de France le protégera [1]. »

Alain accepta la tutelle de Guillaume-le-Bâtard, qui n'avait encore que huit ans. Il devait, d'après l'acte qui la lui conférait, gouverner la Normandie jusqu'au retour de Robert, ou jusqu'à la majorité de Guillaume, s'il venait à perdre son père. Ce fut précisément ce qui arriva. Le duc Robert tomba malade à Nicée, en Bithynie, et il expira le 2 juillet de l'an 1035. La nouvelle de sa mort apporta de grands troubles en Normandie. Gillebert, que le duc, en partant, avait chargé de l'éducation et du soin de la personne de Guillaume, fut tué par Raoul, oncle du jeune prince. Les Normands n'étaient pas gens à garder long-temps la foi jurée; et l'adage, « malédiction à la terre « dont le roi ou le seigneur est enfant, » ne tarda pas à se vérifier [2]. Une partie des barons refusa de reconnaître pour souverain un prince

[1] Guillaume de Jumièges, liv. 6 et 7. — Orderic Vital, liv. 7.

[2] Guill. de Malmesbury. — Le Baud, p. 152.

illégitime; une autre, de se soumettre au gouvernement d'un duc étranger. Robert de Toisné, Roger de Montgomery, prétendirent eux-mêmes à la couronne ducale. Alain, qui voulait garder fidèlement le dépôt que lui avait confié son cousin, essaya d'apaiser ces esprits révoltés, par ses lettres, ses démarches, ses avertissemens, ses conseils; mais il ne put y parvenir. Robert de Toisné, qui descendait du fameux Rollon, s'était acquis une grande célébrité dans les guerres d'Espagne contre les Maures; il était garde de la bannière des ducs de Normandie, et il se mit en campagne suivi d'un grand nombre de nobles [1]. Il fut tué, peu de jours après, avec ses deux fils, dans un combat que lui livra le comte de Pont-Audemer. Le duc de Bretagne, que les intérêts de son pupille avaient forcé de s'armer, et qui voyait son parti se grossir de tous les chevaliers normands que l'amour du bien public n'avaient point abandonnés, marcha contre Roger de Montgomery, le prit dans une de ses places fortes, et l'exila des états du jeune Guillaume. Il ne lui restait

[1] Guill. de Jumièges.

plus à dompter que des chefs de peu d'importance; il avait soumis les autres, soit par des promesses, soit par la crainte des confiscations et du bannissement, lorsque des méchans répandirent le bruit que le nom de son pupille n'était que le voile dont il couvrait sa propre ambition, et qu'il n'agissait en réalité que pour lui-même, comme héritier légitime du sang [1]. Ils parvinrent à le persuader au jeune Guillaume, qui consentit à ce qu'on le délivrât d'un rival si redoutable. Il n'en fallut pas plus pour encourager les assassins, et le duc de Bretagne fut empoisonné. On l'inhuma dans le chapitre de l'abbaye de Fécamp, et sa tombe prit place près de celles des deux Richard de Normandie, son oncle et son aïeul [2].

La postérité d'Alain V se composait d'un fils légitime du nom de Conan, âgé de trois mois, d'une fille, nommée Havoïse, et d'un enfant naturel, Geoffroy, né long-temps avant les deux autres.

[1] *Hist. eccl. et civ. de Bret.*, dom Morice, p. 71.

[2] Guill. de Jumièges. — Orderic Vital, liv. 7. — *Act. de Bret.*, tom. 1, col. 390.

Dès qu'on eut appris en Bretagne la mort inopinée d'Alain V, la duchesse Berthe se déclara tutrice de son fils; mais le comte Eudon s'empara de l'enfant et de la mère, saisit les rènes du gouvernement, conféra au jeune Geoffroy le titre de comte de Rennes, prit lui-même celui de duc de Bretagne, et fit battre monnaie à son effigie [1]. L'autorité que s'arrogeait Eudon dépassait tellement les pouvoirs d'un tuteur, que les seigneurs bretons se réunirent pour s'opposer aux vues de cet ambitieux. Les comtes et barons de Porhoët, de Vitré, du Faou, de Taslé, et nombre d'autres, s'allièrent secrètement au comte de Rennes, et ils agirent avec tant d'ensemble et de rapidité, qu'ils délivrèrent Conan de sa prison, avant même que son oncle eût connaissance de leur mouvement [2]. On rendit l'enfant à sa mère Berthe; et l'année suivante, comme il avait atteint l'âge où, selon la coutume, il pouvait être reconnu duc de Bretagne, il fut solennellement couronné dans la ville de Rennes, sous le nom de Conan II. Eu-

[1] *Hist. de Bret.*, par d'Argentré. — Le Baud.

[2] *Act. de Bret.*, tom. 1, col. 395.

don parvint à dissimuler son mécontentement, et sembla partager la joie publique. Il conserva la régence, et gouverna pendant huit années avec le titre de comte de Bretagne, prenant quelquefois celui de duc dans les actes de son administration.

Les querelles des ecclésiastiques et des comtes de Nantes continuaient à entretenir d'affligeantes divisions dans cette ville. L'évêque Gautier avait eu deux enfans. Il destina le second au sacerdoce, le fit étudier avec soin, et le nomma son successeur, en mourant. Mathias, comte de Nantes, refusa d'abord de le reconnaître; mais le nouvel évêque lui fit de beaux présens, et prit sans difficulté possession de son église [1].

Quelques années après, le pape Léon IX tint un concile à Reims, et l'évêque de Nantes ne manqua pas d'aller y prendre place. Il ignorait que le Saint-Père n'avait convoqué cette assemblée que pour remédier au désordre que la simonie, qui se pratiquait publiquement et sans honte, apportait dans l'Église.

[1] *Chroniq. de Nantes.*

Un diacre, à l'ouverture de la session, somma, au nom de Dieu et du pape, tous ceux qui avaient pris ou donné de l'argent pour conférer ou recevoir les ordres sacrés, de reconnaître leur faute et d'en faire une confession publique, sous peine d'excommunication [1]. Aucun des ecclésiastiques présens ne répondit à l'interpellation; mais on les nomma tous successivement, et ils furent forcés de faire leur examen de conscience. Les archevêques de Trèves, de Lyon et de Besançon, déclarèrent qu'ils n'avaient rien à se reprocher. L'archevêque de Reims sollicita un délai pour répliquer, et demanda la permission de parler au pape en particulier, ce qui lui fut accordé. Un grand nombre d'évêques furent accusés, mais la simonie ne fut prouvée que pour quatre d'entr'eux, parmi lesquels se trouva l'évêque de Nantes. L'archevêque de Reims, au moyen de quelques subterfuges, obtint un délai de six mois, afin de préparer sa justification. L'évêque de Langres, accusé de crimes épouvantables, prit la fuite, et fut condamné par contumace. On ex-

[1] *Hist. eccl. et civ.*, dom Morice, page 72.

cusa les évêques de Nevers et de Coutances; et l'évêque de Nantes, sur son propre aveu, fut privé de l'anneau, du bâton pastoral et de l'exercice de la dignité épiscopale; toutefois, on lui permit les fonctions communes du sacerdoce. Il en mourut de chagrin la même année [1]. Quiriac, fils d'Alain Caignart, comte de Cornouaille, lui succéda. Le nombre des abbés que le concile condamna fut considérable.

Mathias, comte de Nantes, mourut deux ans après le fils de Gautier. Il ne laissa point d'enfant, et sa succession échut à Hoël, son cousin germain, fils aîné d'Alain Caignart et de la comtesse Judith. La réunion des comtés de Nantes et de Cornouaille mit fin aux différends qui faisaient depuis si long-temps le désespoir de ces contrées. La maison d'Alain Caignart devint la plus puissante de la Bretagne après celle des descendans d'Alain-le-Grand, et nous la verrons bientôt revêtir l'hermine bretonne et la couronne ducale.

A peine le jeune Conan eut-il atteint sa majorité, qu'Eudon, mécontent de perdre son au-

[1] *Chron. de Nantes.*

torité, lui déclara la guerre. Il voulut se rendre maître de la ville de Rennes, et il engagea dans son parti Robert, comte de Vitré, en lui promettant la seigneurie de Châteaugiron; mais il fut battu et fait prisonnier. Geoffroy, son fils aîné, refusa de prendre part au traité de paix que proposa Conan II, et, durant cinq années, il continua des hostilités qui firent le malheur des peuples et rendirent désertes les campagnes les plus fertiles. Il s'empara même de la ville de Nantes, en trahissant la confiance que lui témoignait Hoël; mais il fut honteusement chassé de cette ville, après quarante jours de possession [1].

Guillaume-le-Bâtard voulut aussi profiter de l'inexpérience de Conan; il s'avança vers la frontière de Bretagne, et donna l'ordre de construire le fort de Saint-James de Beuvron [2]. Conan lui envoya un hérault d'armes pour lui proposer un combat. Guillaume avait, en ce moment, près de lui, l'un des plus grands sei-

[1] *Hist. de Bret.,* Le Baud, p. 155. — *Chron. de Saint-Michel.* — *Chron. d'Angers.*

[2] Guill. de Poitou, pag. 191.

gneurs de l'Angleterre, Harold, qui devait être un jour son compétiteur au trône de la Grande-Bretagne, mais qu'un naufrage sur les côtes de Normandie avait mis en son pouvoir. « Voici « lui dit-il, une occasion de te montrer ce que « valent les épées normandes. » Sa prétention fut cependant trompée. Conan, qui faisait le siége de Dol dont quelques rebelles s'étaient emparés, ne se trouva pas sur le champ de bataille où il avait appelé Guillaume. Celui-ci alla faire le siége de Dinan, qu'il prit par capitulation, et il fit tracer cet exploit sur une belle tapisserie que la comtesse Mathilde, sa femme, avait entreprise à l'aide des dames de sa cour [1]. Conan, de son côté, s'empara du château de Combourg, où il trouva le capitaine qui s'était si bien défendu à Dol, et qu'il punit de l'exil comme traître à sa patrie; il reprit aussi le château de Dinan.

Le duc de Bretagne n'avait plus d'ennemis à redouter, et ses peuples s'en réjouissaient. Ses dissensions domestiques étaient apaisées;

[1] *Mémoires de l'Académie des Inscrip. et Belles-Lettres*, tom. 8, p. 602.

il se voyait paisible possesseur de ses états, mais les mœurs du temps voulaient qu'un prince se battît. Ce préjugé, dont tous les grands étaient imbus, classait les plus célèbres parmi les assassins et les bourreaux. L'annonce du voyage d'un comte, d'un duc, d'un roi, faisait trembler les peuples, menacés de leur gracieuse présence. Les villageois mettaient à l'abri leurs objets précieux, éloignaient leurs femmes et leurs filles, si le ciel les avait douées de quelques charmes. Les habitans des cités ne les admettaient dans leurs murailles qu'après avoir réglé les conditions de leur passage; et, comme on s'emparait de toutes les provisions, pour eux et leurs gens, les riches indemnisaient ensuite les pauvres, afin de rendre le fardeau plus supportable. Toutefois, pour éviter le retour du fléau, on détruisait les routes, on formait des marais, on s'isolait par tous les moyens imaginables. Conan, belliqueux suivant l'usage, alla donc trouver Thibault, comte de Chartres, pour lui proposer quelque dessein. L'année suivante, en effet, il entra dans l'Anjou, assiégea et prit Pouancé, puis Segré, puis Château-Gontier, qu'il se fit un point d'honneur de

rendre ensuite à leurs seigneurs [1]; car ces incursions, où périssaient tant de cultivateurs paisibles, et qui réduisaient leurs familles à la plus horrible misère, n'avaient d'autre but que d'acquérir de la gloire. Enflé de ces petits succès, Conan II se rappela qu'on avait jadis accusé Guillaume, duc de Normandie, d'avoir trempé dans le complot qui ravit l'existence à son père Alain V. En conséquence, il envoya le défier corps à corps, et remit à l'un de ses chambellans une lettre conçue en ces termes [2]:
« Tu as préparé un voyage en Angleterre; je « t'en félicite, et je serai bien aise s'il fait ton « profict. Mais, auparavant, tu me dois la rai- « son du duché de Normandie, que tu détiens « injustement, et que Robert, dernier duc, mon « cousin, et que toy Guillaume advoue pour « ton père, voulant faire son voyage d'outre- « mer, avoit prié Alain, feu mon père, de le venir « visiter; ce qu'ayant fait, il lui avoit mis son « duché et toute sa terre en main, mais que

[1] *Act. de Bret.*, tom. 1, col. 408.

[2] *Histoire de Bret.*, d'Argentré, pag. 216. — Le Baud, pag. 158. — Guill. de Jumièges, liv. 7, ch. 33.

« toy Guillaume et tes complices avez mal-
« heureusement empoisonné, et fait mourir à
« Westmoustier, et que moy, Conan, n'ai pu
« recouvrer, estant lors en âge d'enfance; et
« par ce, je te somme maintenant de me ren-
« dre ma terre et pays de Normandie, autre-
« ment je suis résolu de te faire la guerre par
« feu et sang. »

Guillaume, qui venait de conclure la paix avec le comte d'Anjou, qui avait préparé près de trois mille barques pour la conquête qu'il se proposait d'entreprendre, et qui n'attendait qu'un vent favorable afin de mettre à la voile, entra dans une grande perplexité. Il ne songea pas que la provocation de Conan n'était que l'imprudente audace d'un jeune homme ébloui par les louanges des flatteurs; il pensa que ce prince était appuyé par quelque haute puissance; et, tandis qu'il eût été facile, par d'adroites propositions, de l'entraîner sur ses pas et de s'en faire un défenseur de plus dans sa hasardeuse entreprise, il préféra s'en débarrasser par un crime. Le misérable envoyé de Conan se laissa séduire par les présens de Guillaume. Il possédait des terres en Normandie,

Guillaume-le-Bâtard lui en donna d'autres, et reçut son serment de fidélité. Ce serment fut l'arrêt de mort du jeune Conan. Le traître revint porter à son maître une réponse évasive. Il le trouva rempli de joie, occupé des dispositions de son entrée solennelle à Château-Gontier, et il reprit près de sa personne ses fonctions accoutumées. Il introduisit alors un poison violent dans le cor dont se servait le duc de Bretagne, et il en répandit sur ses gants et sur la bride de son cheval. Conan se saisit à l'ordinaire de son cor, dont il sonna quelques fanfares; il prit un moment sa bride avec les dents, et bientôt, accablé de la violence du poison, il se vit forcé de rentrer dans sa tente, où il expira sous peu d'heures [1].

Conan II fut regretté des seigneurs de la Bretagne et même du peuple. Il était vaillant, adroit à tous les exercices du corps, ce que l'on tenait à grand honneur, infatigable et entreprenant. S'il aimait les armes, il aimait aussi la justice. Il écoutait la raison, se laissait con-

[1] *Hist. de Bret.*, d'Argentré, p. 217. — *Act. de Bret.*, tom. 1, col. 419.

duire par elle, et, s'il eût vécu, il eût élevé la Bretagne à un haut degré de prospérité. Ce fut le second des ducs de Bretagne qui périt par cette « belle science des Normands [1]. » Une comète s'était fait apercevoir peu de temps avant ce funeste événement; mais on avait cru d'abord qu'elle ne présageait que la mort de ce roi d'Angleterre que Guillaume s'apprêtait à détrôner. Le corps de Conan fut apporté à Rennes et inhumé dans l'abbaye de Saint-Melaine. Ce prince ne laissait pas d'héritiers légitimes [2].

Hoël V, comte de Cornouaille et de Nantes, fils d'Alain Caignart, époux d'Havoïse, sœur de Conan II, ceignit la couronne ducale du droit de sa femme [3]. Il n'éprouva aucun obstacle à se faire reconnaître. Geoffroy, fils naturel d'Alain V, n'avait ni dans la noblesse, ni dans le peuple, un assez puissant parti pour lui disputer cet héritage; et le comte Eudon, las de la guerre et de la gloire, bornait alors toutes

[1] D'Argentré, page 217.

[2] *Act. de Bret.*, tom. 1, col. 441.

[3] D'Argentré, pag. 166.

ses vues à l'agrandissement de ses enfans, que des promesses magnifiques entraînaient en Angleterre sur les pas de Guillaume-le-Bâtard.

Ce prince, n'ayant plus rien à redouter de la Bretagne dont le nouveau souverain ne songeait qu'à se faire des amis, l'envoya prier de lui prêter son assistance; « lui remontrant que « si, par grâce de Dieu, il parvenoit à recouvrer son royaume d'Angleterre, il auroit obligation et perpétuelle amitié à ceux par le « moyen desquels il y seroit arrivé, et mettroit toute sa peine à secourir ses amis qui « l'auroient aidé en son besoin [1]. » Il y eut peu de seigneurs qui ne voulussent faire partie de son expédition. Hoël fit assembler des gens de pied et de cheval, commandés par le vicomte de Léon, le comte de Porhoët, Robert, sire de Vitré, Raoul de Fougères, les sires de Penthièvre, de Châteaugiron, de Dinan, de Gaël, de Lohéac; Alain-le-Roux, Alain-le-Noir, Étienne et Brient [2], fils d'Eudon, comte de Bretagne; et

[1] Guill. de Jumièges. — *Hist. de Bret.*, d'Argentré, page 221.

[2] Ce fut lui qui fit construire le château que, de son nom, l'on appela Château-Brient.

il leur donna, pour les conduire, son propre fils, Alain Fergent, l'héritier présomptif de son duché [1]. Ce jeune prince commandait, au fameux combat de Hastings, l'une des trois batailles qui composaient l'armée de Guillaume [2], et sa valeur ne fut pas d'un médiocre avantage à la cause du Normand, qui lui donna des terres considérables pour lui témoigner sa gratitude. Alain-le-Roux, comte de Bretagne, reçut le comté d'Edwin, dont il changea le nom pour celui de Richemont, et qui passa par succession à la branche ducale [3]. Raoul de Gaël obtint le royaume d'Estanglie, comprenant les comtés de Norfolk et de Suffolk. Tous les seigneurs qui s'étaient distingués furent récompensés par la concession de grands fiefs, dont Guillaume-le-Conquérant fit insérer les titres dans un livre ou chartrier général, nommé le

[1] Guill. de Jumièges, liv. 7.— Orderic Vital., liv. 4.— B. d'Argentré. — Le Baud.

[2] Le corps d'armée, à cette époque, se nommait spécialement la bataille. Une armée, divisée en trois corps, formait trois batailles.

[3] Henri de Huntingdon. — Orderic Vitalis.

Domesday [1]. L'antiquité de ce terrier est encore aujourd'hui en usage en Angleterre, pour reconnaître les familles et leurs possessions féodales. Les largesses du nouveau roi grossirent sa cour d'une foule de guerriers, qui s'attachèrent pour toujours à sa fortune.

La puissance du duc de Normandie, devenue formidable pour la Bretagne, n'empêcha pas Hoël de s'armer contre les comtes d'Anjou. Guérin, sire de Craon, réunit des troupes afin de reprendre des portions de territoire que les Angevins lui avaient enlevées, et il transporta son hommage au duc de Bretagne [2]. Foulques Réchin, comte d'Anjou, rassembla les seigneurs de sa cour, qu'il nommait ses pairs, et leur dit : « Que pensez-vous de Guérin, qui s'est « avoué de Bretagne quoique tenu d'Anjou? « N'a-t-il pas forfait sa chevalerie et sa terre? « — Sire comte, dit la Tour-Landry, s'il a forfait sa terre, je crains que son honneur ne « courre grand danger. Or, toutefois, un che-

[1] *The Domesday Book* est le cadastre féodal de l'Angleterre.

[2] *Hist. de Bret.*, d'Argentré, p. 186.

« valier ne peut prononcer condamnation sur « un autre noble homme, s'il ne l'a premier en- « tendu. Citez donc Guérin; qu'il dise ce qu'il « a fait; peut-être est-il innocent du cas. — Tu « fais bien d'avoir plus d'années que de che- « veux, mon vieux Landry, s'écria Hugues-le- « Bourguignon, tu aurois dit aujourd'hui ta « dernière parole. Ne vois-tu pas que Guérin « a forfait son fief, puisqu'il s'est fait homme « au duc de Bretagne? Quelle autre preuve te « faut-il de sa félonie? à quoi servent des for- « malités dont on peut se passer? Le crime « n'est pas douteux, et je le plége coupable. » Le vénérable la Tour-Landry voulut répondre, mais il se vit forcé de céder à quelques instances amicales du comte d'Anjou, et Guérin fut condamné comme traître et foi-mentie [1].

Guérin, dans son indignation, fit sortir de ses prisons deux hommes de guerre du comte d'Anjou; il leur promit la liberté, sous condition de se rendre, l'un vers le comte, l'autre vers le Bourguignon, et de leur dire : « Que le « sire de Craon étoit prudhomme et bon che-

[1] Le Baud, p. 163.

« valier; qu'il n'avoit fait envers le duc de Bre-
« tagne que ce qu'il avoit dû faire, ce qu'il es-
« toit prêt à prouver de sa personne contre la
« sienne ou le meilleur des siens, fût-ce devant
« le roy de France, ou partout ailleurs. » Il ajouta, pour Hugues-le-Bourguignon en particulier, « qu'il étoit un faux et mauvais juge, et
« qu'il le lui prouveroit, avec l'aide de Dieu,
« avant que l'année fût écoulée, la lance à la
« main. »

Guérin et Tristan de Vitré entrèrent en effet sur les terres du comte, et pénétrèrent jusqu'au pont d'Angers, pillant et maltraitant les pauvres laboureurs; mais Foulques Réchin arriva bientôt au secours de ses vassaux. Il rencontra Guérin qui, fier de ses premiers succès, s'était arrêté près d'un petit village et avait quitté ses armes pour se rafraîchir. Le Bourguignon, sans lui donner le temps de se reconnaître, courut sur lui la lance en arrêt, et le perça de part en part. Ses gens le transportèrent à Craon, et il expira au moment même où le comte d'Anjou s'emparait de la ville, dont il fit présent à Hugues-le-Bourguignon. Ce chevalier fut bientôt à son tour assiégé par Robert de Vitré,

unique héritier de Guérin, dont il avait épousé la fille. Mais le duc de Bretagne et le comte d'Anjou s'étant réconciliés, arrangèrent un mariage entre le Bourguignon et la fille de Robert, et firent cesser les hostilités [1].

Cet accommodement fut heureux pour le comte d'Anjou, car il était alors en guerre avec Guillaume-le-Conquérant, qui faisait marcher contre lui une armée de soixante mille chevaux [2]. Foulques se hâta d'appeler à son secours le duc de Bretagne. Hoël vint le joindre sous les murs de La Flèche, suivi d'une troupe nombreuse de Bretons déterminés. Afin de montrer qu'ils ne craignaient pas de mesurer leurs lances avec celles des conquérans de l'Angleterre, ils passèrent le Loir et rompirent le pont derrière eux, comme pour se mettre dans la nécessité de vaincre ou de mourir. Les deux armées se trouvèrent en présence dans une lande appelée la Brière ou Blanchelande. Deux autels furent élevés entre elles. Des prêtres célébrèrent la messe à chacun d'eux au même

[1] *Hist. de Bret.*, d'Argentré, p. 223.

[2] Orderic Vital., liv. 4, pag. 533 et suiv.

moment; et, de part et d'autre, elle fut écoutée avec beaucoup de recueillement. A l'aspect de ces guerriers prosternés en silence pour recevoir la bénédiction, on eût pensé qu'ils remerciaient le ciel de la paix que ses bontés faisaient régner entre eux, et des bienfaits qui devaient en découler, tandis que la plupart ne songeaient qu'aux coups qu'ils allaient frapper, qu'au sang qu'ils se préparaient à répandre; tandis que toutes les passions, la haine, la vengeance, le désespoir, la colère, la peur, se pressaient en tumulte dans les ames. Un cardinal de l'Église romaine, qui se trouvait accidentellement dans l'armée de Guillaume, et quelques religieux dont il s'était fait accompagner, profitèrent du moment où les troupes étaient encore agenouillées pour les haranguer au nom du Dieu qu'elles priaient, et les engager à renoncer à leur barbare dessein [1]; mais leur éloquence et les pieux sentimens qui éclataient dans leurs paroles n'obtinrent pas le triomphe qu'ils en espéraient. Un hurlement sauvage, qui partit de tous les rangs à la fois,

[1] Orderic Vital., liv. 4.

et le bruit des armes que l'on préparait en attendant le signal, prouva aux médiateurs que lorsqu'il était question de guerre, et conséquemment de dépouilles et de butin, les hommes, dont la conscience leur semblait le plus dévouée, dans le cours ordinaire de la vie, méconnaissaient complétement l'autorité de l'Église. Cependant ils ne perdirent pas courage; ils employèrent les prières auprès des chefs; ils parvinrent à convaincre quelques uns d'entre eux de l'inutilité d'un pareil combat; ils proposèrent des accommodemens; et enfin, des négociations régulières s'ouvrirent, grâce à leurs soins. Foulques se désista de ses prétentions sur le Maine en faveur de Robert, fils du Conquérant, et Robert lui fit hommage de ce comté. Les puissances pardonnèrent réciproquement à leurs vassaux Angevins et Manceaux.

Mais tandis que Hoël et Guillaume éprouvaient ainsi leurs forces, et défendaient, hors de leurs territoires, les droits de leurs alliés, on conspirait contre eux dans leurs propres États. Le don du royaume d'Estanglie, celui du comté de Herefort, n'avaient assouvi l'ambi-

tion ni de Raoul de Gaël, ni de Roger de Breteuil. L'absence de Guillaume leur parut favorable pour s'emparer du reste de l'Angleterre. Ils armèrent leurs vassaux, et commencèrent la guerre avec vigueur; mais le retour du Conquérant la termina [1]. Le comte de Gaël perdit ses terres, et revint en Bretagne; le comte de Bretueil, trahi par sa femme, fut décapité.

Hoël, de son côté, eut à se défendre contre des seigneurs de Cornouaille, qui s'étaient révoltés, et contre le comte Eudon et ses fils. Raoul de Gaël, chassé de l'Angleterre, se joignit à ses ennemis, et sa présence seule leur valut une armée, tant son expérience et son courage étaient appréciés des troupes qui le suivaient aveuglément. Le duc de Bretagne craignit de succomber; mais Guillaume vint à son aide, et commença le siége de Dol, qu'il pressa d'autant plus vivement, que Raoul de Gaël s'y était enfermé [2]. A cette époque, où les rois et les seigneurs étaient constamment ar-

[1] Orderic Vital. — *Hist. eccl. et civ. de Bret.*, dom Morice, pag. 78.

[2] *Matth. Paris, ad ann.* 1075. — D'Argentré, p. 224.

més, où les princes ne se croyaient d'autre obligation que celle de faire la guerre, il n'était pas difficile de trouver des alliés d'un instant. Le roi de France, appelé par les rebelles, parvint à forcer les assiégeans à se retirer, après quarante jours de combats [1]. Cependant, les terres d'Eudon et celles du vicomte de Porhoët furent ravagées. Le roi Philippe courut à quelque autre expédition, et la fortune semblait couronner les efforts du duc de Bretagne, lorsqu'il tomba dans une embuscade, et fut fait prisonnier; mais son fils Alain Fergent, ranimant l'ardeur de ses chevaliers, parvint à l'arracher des mains de ses ennemis. Cette guerre ne se termina que par la mort du comte Eudon.

Les soldats et les seigneurs n'étaient pas les seules causes des malheurs qui pesaient sur les peuples de la Bretagne. Les cultivateurs opprimés, qui cherchaient vainement un refuge au pied des autels, y trouvaient encore des dissensions ambitieuses, et les princes de l'Église

[1] Raoul de Diceto, pag. 487. — Jean Brompton, p. 977. — Math. Paris, 7.

affichaient, avec impunité, le désordre des mœurs, la simonie et le mépris des lois divines et humaines. On voyait des évêques commander les armées, et combattre pour des intérêts purement temporels. Ils se mariaient, et l'épiscopat était transmis comme un héritage à leurs enfans. Le diocèse de Quimper, durant trois générations, avait été successivement gouverné par les membres d'une même descendance directe. Les évêques de Nantes, de Vannes et de Rennes étaient également mariés, et leurs femmes allaient de pair avec celles des comtes, qu'elles considéraient à peine comme leurs égales [1]. Les prêtres suivaient l'exemple des prélats. La plupart entretenaient publiquement des maîtresses. Les moins licencieux étaient mariés; leurs femmes prenaient la qualité de prêtresses, et les bénéfices passaient à leurs enfans, comme des domaines de famille. Judhaël enfin, archevêque de Dol, avait acheté le siége qu'il occupait, et venait de doter ses filles des revenus de l'Église [2]. Le scandale de ses mœurs,

[1] *Hist. de Bret.*, par d'Argentré. — Le Baud. — *Hist. eccl. et civ. de Bret.*, par dom Morice. — Dom Lobineau.

[2] Dom Morice, p. 79.

son impiété, sa simonie, lui attirèrent les remontrances et les avis des ministres du Saint-Siége, et enfin l'excommunication; mais les foudres de Rome parurent impuissans contre la force de sa volonté, et il continua ses désordres, ses concussions et ses violences. Le peuple et la partie saine du clergé se réunirent pour le chasser de Dol. Il se retira au Mont-Saint-Michel, s'y fortifia, fit la guerre aux villages voisins, et se mit enfin sous la protection de Guillaume-le-Conquérant, qui écrivit en sa faveur au pape Grégoire VII [1]. Le pape donna l'archevêché à l'abbé de Saint-Melaine, Éven, et lui conféra le Pallium. Quelque ménagement que le Saint-Père eût paru mettre dans la concession de cette faveur, à raison des prétentions de l'archevêque de Tours, l'ancienne querelle de la métropole se réveilla. L'aigreur s'empara bientôt des contendans, qui ne gardèrent aucune mesure, et s'accusèrent réciproquement. Le pape ordonna la réunion d'un concile à Poitiers. Hugues de Die le présida. L'archevêque de Tours, convaincu de simo-

[1] *Actes de Bret.*, tom. 1, col. 396, 412, 442, 682.

nie, fut interdit de ses fonctions. L'évêque de Rennes, accusé d'avoir trempé dans l'assassinat d'un de ses ennemis, et reçu l'ordination épiscopale sans être même tonsuré, fut également interdit, et sa cause renvoyée au pape; mais on ne le déposa point, *parce qu'il était utile à son église*[1]. Judhaël, cité, ne comparut point, et le siége de Dol fut définitivement délivré de ce prélat turbulent et sans vergogne.

La réunion du concile de Poitiers entraîna deux synodes, l'un à Rennes, et l'autre à Nantes. On arrêta dans l'assemblée de Rennes, que tout homme soumis aux pénitences de l'Église pour un délit quelconque, ne pouvait se livrer à aucun commerce, ni porter les armes, à moins que ce ne fût pour la défense de l'Église, de l'État, des pauvres ou de ses amis[2]. L'assemblée de Nantes, après avoir rappelé les membres du clergé à la stricte exécution des canons ecclésiastiques, défendit d'ordonner les enfans des prêtres aux bénéfices de leurs pères, ou d'en conférer, ainsi que des pré-

[1] *Hist. eccl. et civ. de Bret.*, dom Morice, p. 80.

[2] Greg. VII, lib. 7, ep. 10. — *Chron. de Quimperlé.*

bendes, par droit de succession. On y parla des mauvaises et injustes coutumes, qui toléraient force mariages au degré prohibé, et qui voulaient que, lorsqu'un mari ou une femme venaient à mourir, les meubles appartînssent au prince : coutumes telles, enfin, que le duc de Bretagne, lui-même, n'avait pas honte de s'emparer de tout ce que l'on sauvait des vaisseaux naufragés sur les côtes. Ces points divers, bien entendus et discutés, furent réprouvés par le synode, qui prononça sentence d'excommunication, et anathème contre ceux qui essaieraient de se prévaloir de ces honteux usages. Le pape Honorius II confirma les décrets de ce concile provincial; mais les ducs de Bretagne n'en continuèrent pas moins à s'emparer du produit des bris et naufrages. « Rien de ce « qui porte argent ne s'abolit volontiers, dit « un vieux chroniqueur [1]. »

[1] *Hist. de Bretagne*, par B. d'Argentré, p. 219.

ALAIN VI OU FERGENT.

1084 à 1156.

LIVRE SIXIÈME.

Alain Fergent est vainqueur de Guillaume-le-Conquérant. — Il épouse sa fille. — Trait de Guillaume II, roi d'Angleterre. — Concile de Clermont ; Croisade. — Robert d'Arbrissel. — Ses disciples. — Vital de Mortain. — Exploits de trois chevaliers bretons, croisés. — Création du Parlement. — Règne de Conan III. — Mœurs du temps. — Querelle de la métropole de Dol. — Eon de l'Étoile ; ses miracles. — Sa réponse au pape. — Abailard ; sa doctrine ; sa persécution. — Mort de Conan III ; il désavoue son fils Hoël. — Conan IV.

Hoël V était mort le 10 avril 1084. Alain Fergent[1], l'aîné de ses enfans, lui succéda. De-

[1] Plusieurs écrivains ont essayé de donner l'explication

puis le décès de la duchesse sa mère, la souveraineté lui appartenait; mais ce fils respectueux s'était bien gardé d'en revendiquer la jouissance. « En Bretagne, disait-il, un fils « obéit toujours à son père, et n'affecte jamais « sur lui de supériorité [1]. »

Alain Fergent rendit les derniers honneurs au roi Hoël dans le monastère de Sainte-Croix de Quimperlé, et revint à Rennes, où il comptait se faire couronner. Mais Geoffroy-le-Bâtard, son oncle, lui en ferma les portes; et le duc se vit forcé de l'assiéger. Il prit la ville, après une résistance assez vive, et relégua son

du surnom de *Fergent* porté par Alain VI. Ils en ont fait *Fergan* et *Fergaunt*, mots prétendus celtiques, qui, selon les commentateurs, signifient *le moindre* ou *le petit*. J'ai vainement cherché dans ces expressions un type, une racine celtique quelconque; je ne l'y ai pas trouvée. Il est vrai que le mot anglais *gaunt* se traduit par *maigre, décharné*, mais *gaunt* n'a aucun rapport avec *fergent*. Il faut se résoudre à ignorer la valeur de ce surnom, à moins qu'on ne suppose que les personnes qui ont vu le sceau d'Alain VI ont confondu des lettres mal formées, et lu *Fergent* au lieu de *Kergent* ou *Kerguen*. Dans le dernier cas, le mot signifierait *Blanche ville*.

[1] B. d'Argentré, page 223.

oncle à Quimper-Corentin, où il mourut peu de temps après [1].

Suivant la coutume du siècle, les voisins d'Alain VI essayèrent son courage. Guillaume-le-Conquérant renouvela les prétentions léguées par Charles-le-Simple à Rollon, et, sous prétexte de recevoir l'hommage qu'il réclamait, il assiégea la ville de Dol, et la somma de se rendre. Les citoyens s'y refusèrent; et Guillaume, furieux, jura de ne pas quitter la Bretagne, avant de s'être emparé de cette orgueilleuse bicoque, et d'en avoir passé tous les habitans au fil de l'épée [2]. Il n'en eut pas la joie qu'il se promettait. Alain Fergent réunit des braves qui ne redoutaient pas ces invincibles Normands, et il se mit en marche pour secourir les assiégés. Guillaume eut connaissance de ses projets, et se hâta de mettre à prix la levée du siége, nonobstant son serment. Les Dolois, qui n'avaient aucune nouvelle de leur souverain, se cotisèrent et livrèrent à Guillaume une

[1] *Chron. de Quimperlé et de Redon.* — Dom Lobineau. — Dom Morice.

[2] Guillaume de Malmesbury. — Orderic Vitalis, l. 4.

somme considérable; mais elle ne tarda pas à leur être rendue. Alain VI parvint à rejoindre l'armée de Guillaume; il l'attaqua, la défit, et s'empara de son bagage et de sa tente, où il trouva quinze mille livres sterlings[1], dont il fit distribuer une partie aux Dolois, en récompense de leur courage et de leur fidélité. Soit que la valeur d'Alain Fergent eût trouvé grâce aux yeux du conquérant, soit qu'il redoutât un prince qui s'annonçait à la fois par des vertus administratives bien rares à cette époque, et par de grands talens militaires, Guillaume sollicita la paix, offrit son amitié au duc de Bretagne, et lui proposa même la main de sa fille Constance[2]. Alain se trouva honoré d'une si glorieuse alliance, et les noces furent célébrées à Caen, avec une extrême magnificence. La duchesse fit ensuite son entrée en Bretagne, aux acclamations du peuple, qui regardait cet hymen comme un gage de paix et de prospérité.

[1] Plus de 800,000 francs de notre monnaie; somme immense pour cette époque.

[2] *Chron. de Quimperlé et de Saint-Michel.* — Dom Morice. — D'Argentré, pag. 225.

Mais les peuples ne font guère que des vœux inutiles. La duchesse Constance mourut sans enfans, quatre années après son mariage. Son corps, enseveli dans une étoffe de laine, et renfermé dans un cuir, avec une croix de plomb sur laquelle étaient gravés son nom, ceux de son mari et de son père, et la date de sa mort, fut inhumé dans l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes[1]; et la guerre continua entre le duc et les grands de l'État.

Guillaume avait précédé sa fille. Il laissait trois enfans; et par son testament il léguait la Normandie à Robert, son fils aîné, l'Angleterre à Guillaume-le-Roux, son second fils[2], et cinq mille livres en argent, avec tous ses meubles, à Henry, le troisième. Les deux aînés se disputèrent d'abord la couronne d'Angleterre; et Robert, dans un grand besoin d'argent, engagea la propriété du Cotentin à Henry, qui lui livra le trésor dont il avait hérité. Bientôt Robert et Guillaume s'entendirent pour

[1] *Actes de Bret.*, tom. II, col. 454.—Guill. de Malmesbury. — *Relation d'Hevin.*

[2] Voyez la note A, à la fin du volume.

arracher le Cotentin à leur jeune frère. Henry essaya d'abord de fortifier Coutances, Avranches et d'autres places; mais ses partisans effrayés l'abandonnèrent, et trompé de toutes parts, sans argent et sans amis, il se réfugia au Mont-Saint-Michel, d'où il envoya demander du secours à son beau-frère, Alain VI. Le duc de Bretagne, en ce moment, était occupé de la guerre que lui avait déclarée Geoffroy, le fils aîné du comte Eudon, et l'héritier de sa haine. Il manquait aussi d'argent; toutefois, il en trouva, en vendant une terre aux moines de Quimperlé, pour la somme de mille sous d'or et un beau cheval [1], et il se hâta d'envoyer au prince Henry, quelques compagnies d'hommes d'armes, qui entrèrent dans le Bessin et le Cotentin, et ravagèrent cette contrée. La guerre prit alors un caractère sérieux. Le roi d'Angleterre, Guillaume II, se rendit en personne à l'armée de Robert. Ils assiégèrent le Mont-Saint-Michel, et il s'y passa des faits d'armes dont on s'entretint long-temps en Normandie [2].

[1] *Hist. eccl. et civ. de Bret.*, dom Morice, p. 82.

[2] *Hist. de Bret.*, d'Argentré, p. 225.—Le Baud, p. 168.

Un jour même, le roi manqua d'être fait prisonnier. Il s'était aventuré sur la grève, à mer basse; et, poursuivi par quelques cavaliers ennemis, il fut si bien chargé, que, malgré son adresse et son intrépidité, un coup de lance le porta par terre. Il montra, dans cette extrémité, d'autant plus d'audace et de sang-froid, que la marée, qui montait, menaçait de le livrer à ses adversaires, sans qu'il fût possible de venir à son secours. Il se couvrit de la selle de son cheval, qui fut tué, et il eut une peine extrême à se dégager et à fuir. Comme il n'était pas convenable de dire qu'un roi d'Angleterre avait pris la fuite, les Normands rapportèrent que, lorsque Guillaume se vit abattu, et qu'il aperçut l'épée prête à lui percer le sein, il s'écria : « Arrête, soldat, je suis le roi d'Angle- « terre; » que cela seul suffit pour effrayer ses adversaires, qui lui donnèrent un cheval, et voulurent se justifier par leur ignorance, d'avoir osé l'attaquer; mais que le magnanime Guillaume leur dit : « Ne vous excusez pas[1];

[1] Guill. de Malmesbury, 68. — Lingard, *Hist. d'Angl.*, tom. II, p. 135.

« vous êtes de braves et dignes chevaliers ; « désormais vous combattrez sous ma ban- « nière. » Les Bretons prétendirent, de leur côté, qu'ils avaient eu pitié d'un brave ; mais que s'ils eussent reconnu le roi d'Angleterre, ils se seraient bien gardés de perdre l'avantage d'une rançon qui les eût enrichis à jamais. Enfin, après quinze jours de siége, l'eau venant à manquer dans la place, Henry fut contraint de se rendre. Il remercia les Bretons, qui seuls l'avaient généreusement défendu, quand il était abandonné de ses sujets et poursuivi par ses frères, et il se retira dans le Vexin, suivi d'un chapelain, d'un chevalier et de trois écuyers [1].

Tandis que ces querelles insensées contribuaient au malheur présent des peuples, ils étaient encore accablés de maux infinis, résultats de la guerre et de l'imprévoyance de l'administration. Un tremblement de terre épouvanta tous les esprits, et leur enleva l'énergie nécessaire pour remédier à l'excès de la misère publique. On regarda la fin du monde comme prochaine ; on se pressa de toutes parts

[1] Orderic Vital., p. 697.

dans les églises; on fit de riches donations aux monastères. Les riches voulaient mourir en habit de religion, et leurs femmes sous le voile des recluses [1]. Les pauvres se privaient de leurs dernières ressources pour décorer les autels et brûler des cierges. Beaucoup de cultivateurs abandonnèrent les travaux de la campagne; et, après un été humide et orageux, le peu de semence que l'on avait confié à la terre ayant avorté, une disette générale se déclara en France, en Bretagne, en Angleterre et dans presque toute l'Europe. Les couvens avaient de très grandes provisions, qu'ils distribuèrent d'abord avec générosité, ou qu'ils vendirent à des prix raisonnables; mais, par prévoyance pour eux-mêmes, ils cessèrent bientôt de partager leurs denrées avec le public, et les familles les plus aisées se virent livrées aux horreurs de la famine. Une maladie contagieuse qui se déclara, vint ajouter à ces causes de désespoir : il fallait, comme au temps de David, périr, ou par le glaive, ou par la faim, ou par le fléau de la peste. « Que de larmes furent répandues! que

[1] *Hist. de Bret.*, par Le Baud, p. 179.

« de gémissemens s'élevèrent au ciel! que de « liens brisés sur la terre, donnèrent naissance à de grandes et intolérables douleurs! « Quel est le cœur dur, qui, par un retour sur « lui-même, n'accorderait pas des pleurs à de « telles calamités! »

Mais déjà Pierre l'Ermite parcourait toutes les provinces d'Italie, d'Allemagne et de France, afin de susciter des vengeurs au saint Sépulcre; et le pape Urbain II avait annoncé la réunion d'un concile à Clermont. Alain Fergent n'hésita point à prendre la résolution de se croiser; cependant, avant son départ, il voulut contracter une nouvelle alliance, et donner à sa maison d'illustres appuis. Il épousa donc Ermengarde, fille de Foulques Réchin, comte d'Angers. Elle était veuve de Guillaume, comte de Poitou [1].

Le concile de Clermont s'ouvrit sous les auspices du Saint-Père; et les prédications du vénérable ermite furent tellement efficaces, qu'un grand nombre de rois, de princes, de seigneurs, prirent la croix, et se préparèrent à

[1] *Hist. de Bret.*, par B. d'Argentré, p. 226.

passer en Orient. Alain Fergent partit avec le duc de Normandie Robert, les comtes de Saint-Pol, de Flandres, de Chartres et du Perche. On remarquait, parmi les chevaliers bretons dont il était accompagné, Raoul de Gaël, comte de Montfort, et son fils Alain, Conan, fils de Geoffroy Botherel et comte de Lamballe, Hervé, fils de Guy-o-Marc'h, comte de Léon, Riou de Lohéac, Alain le Sénéchal, bouteiller de l'archevêque de Dol, et d'autres grands seigneurs[1]. Les préparatifs durèrent près de deux années, et, dans cet intervalle, la duchesse Ermengarde mit au jour deux enfans, qui furent nommés Conan et Geoffroy.

Les princes, que les intérêts de la foi conduisaient en Palestine, s'étaient tous réconciliés, avant d'entreprendre ce dangereux voyage; et la paix qui régna parmi leurs sujets en leur absence, permit de réparer une partie des maux dont leurs fureurs avaient accablé les campagnes[2]. Mais, tandis que, l'épée à la

[1] Baldric, arch. de Dol, liv. 2. — Orderic Vitalis. — D'Argentré. — Le Baud.

[2] *Chron. de Dol*, Baldric. — Le Baud.

main, ils affranchissaient le saint Sépulcre de la domination des infidèles, le zèle ardent de Robert d'Arbrissel combattait en Bretagne[1], avec le glaive de la parole, les dérégle mens du clergé, l'orgueil et l'ambition des grands; et le feu de l'amour divin se rallumait dans le cœur des fidèles au flambeau de sa charité toute céleste.

Robert d'Arbrissel, prêtre, fils et petit-fils de prêtres, partagea d'abord les soins du diocèse de Rennes, avec l'évêque Sylvestre de la Guerche. Durant quatre années, il s'occupa sans relâche de poursuivre les simoniaques, et de remédier aux désordres presque incroyables qui s'étaient introduits dans l'Église. Son zèle lui valut de nombreux ennemis parmi les ecclésiastiques puissans, et lui attira des persécutions, dès que la mort eut frappé son protecteur[2]. Dans l'impossibilité de résister à leurs attaques, il se retira, suivi d'un seul compagnon, dans la forêt de Craon, située entre la Bretagne et l'Anjou. Sa réputation ne lui permit pas

[1] *Vie de Robert d'Arbrissel,* par l'arch. Baldric.

[2] *Actes de Bret.*, tom. 1, col. 103.

long-temps de se livrer aux charmes de la solitude : une foule de disciples se rendit au désert, vint partager l'esprit de pénitence qui l'animait, et imiter ses austérités. Le nombre de ces solitaires continuant à croître, il se vit forcé de les engager à se répandre dans les forêts voisines, ce qu'ils firent d'abord à regret; mais ils ne purent résister à l'autorité de sa parole, et ils reconnurent bientôt que Dieu l'avait inspiré, car ils reçurent de riches donations, afin de construire des monastères, et ils élevèrent des abbayes dans tous les lieux qu'ils avaient choisis pour retraite.

A la plus haute éloquence, à l'esprit de persuasion et de charité, à la sagesse des conseils, à l'humilité sans faiblesse, Robert joignait encore une santé robuste, nécessaire à l'accomplissement de ses travaux. Il prêcha devant le pape Urbain II, qui déclara que le Saint-Esprit lui avait ouvert la bouche [1], et qui le chargea de parcourir les campagnes, et d'y distribuer le pain de la parole divine. Il le créa, en même

[1] *Vies des Saints de Bret.*, par Albert-le-Grand. *Le bienheureux Robert d'Arbrissel.*

temps, abbé de la Roë; mais Robert n'accepta que momentanément une dignité dont les charges étaient incompatibles avec le genre de vie qu'il avait adopté. Il se mit à prêcher au milieu des carrefours et des places; et bientôt il fut suivi d'une multitude de personnes des deux sexes, qui renonçaient à toutes les jouissances du monde pour l'écouter, et gagner ainsi le Ciel, dont il leur ouvrait les portes.

Il existait, près de Saumur, une forêt dans laquelle un brigand avait établi sa demeure, et d'où il faisait trembler les habitans des hameaux voisins. Il s'appelait Évrauld[1]. La mort était le partage assuré de quiconque eût osé pénétrer aux environs de son repaire. Robert en entendit parler; il entra seul dans la forêt, le signe de la rédemption à la main, et il s'avança sans crainte jusqu'auprès d'une source, où la fatigue le força de s'arrêter. Il s'endormit paisiblement; et, à son réveil, il vit devant lui, non sans étonnement, un homme qui le regardait avec attention. Robert pensa d'abord qu'on

[1] *Vies des Saints de Bret.*, par Albert-le-Grand. *Le bienheureux Robert d'Arbrissel.*

l'avait suivi pour le secourir au besoin, et il invita cet homme à se retirer. — « Pourquoi « me repousses-tu loin de toi, s'écria l'in- « connu, n'es-tu pas Robert d'Arbrissel? — « Je le suis, répondit le saint missionnaire, et « mon devoir est de te préserver des dangers « que tu cours dans cette forêt. — Des dangers? « et ne viens-tu pas les braver toi-même? — « Dieu me défendra, mon fils; je veux lui ra- « mener une brebis égarée; si je succombe, « je prierai du moins pour Évrauld, et puisse « mon sang racheter le désordre de sa vie aux « yeux de l'éternel rémunérateur! — Viens, « reprit l'inconnu, je te conduirai moi-même « à la demeure d'Évrauld. » Robert suivit son étrange guide. Après plusieurs détours, celui-ci l'introduisit dans une sorte de forteresse, où, tout-à-coup, cinq horribles brigands, le regardant comme une proie qu'on leur amenait, se précipitèrent sur lui la hache à la main. « Misérables, s'écria le conducteur de Robert, « qui n'était autre qu'Évrauld lui-même, c'est « l'homme de Dieu, Robert d'Arbrissel! » Les malfaiteurs furent saisis d'une telle épouvante, qu'ils se jetèrent à ses pieds, et implorèrent

son pardon. Le bon Robert le leur accorda de grand cœur, les releva, les embrassa; et, comme ils lui témoignèrent un vrai repentir, il les affilia sur-le-champ à l'ordre qu'il avait l'intention de fonder. Il construisit sa nouvelle maison près de la fontaine où il avait rencontré Évrauld, et la nomma Fontevrauld. Plusieurs riches seigneurs lui firent des donations considérables. Trois mille personnes au moins, parmi lesquelles il s'en trouvait du plus haut rang, s'étaient alors placées sous sa conduite. Il s'occupa d'abord des femmes, et leur destina les premières habitations qu'il fit construire. Les hommes restèrent à l'extérieur, dans des cabanes, jusqu'à ce que les bâtimens fussent achevés. Il voulut que, dans son ordre, les couvens de religieux dépendissent absolument de l'abbesse de Fontevrauld, et que les moines n'eussent rien en propre, que ce que les religieuses voudraient bien leur donner. Ils ne pouvaient être admis à Fontevrauld que par la volonté de l'abbesse; ils devaient en recevoir toutes les nécessités de la vie [1], et la re-

[1] *Hist. eccl. et civ.*, dom Morice, p. 84.

garder comme leur mère. Hersende de Champagne, comtesse de Montsoreau, fut revêtue la première de cette dignité; Pétronille de Chemillé lui succéda.

Robert d'Arbrissel déploya une véhémence extraordinaire au concile de Poitiers, où cent quarante prélats, réunis par les ordres du pape Pascal II, furent présidés par deux cardinaux légats. Le duc d'Aquitaine, Guillaume, inspira tant de terreur aux évêques et aux abbés qui composaient cette assemblée, où il s'agissait de fulminer des anathèmes contre des mariages incestueux, que la plupart prirent la fuite. Robert, resté seul avec l'abbé Bernard de Tyron, montra une inébranlable résolution; il ranima le courage des légats; et l'excommunication fut prononcée contre le roi Philippe Ier [1]. Toutefois, le zèle de Robert d'Arbrissel n'obtint pas l'assentiment général, et de graves préventions s'élevèrent contre lui. Marbode, évêque de Rennes, lui reprocha vivement d'avoir quitté son état de chanoine régulier pour rechercher la société des femmes, et de se faire accompa-

[1] *Vie de saint Bernard de Tyron.*

gner par celles qui semblaient totalement perdues de réputation. Quelques unes accouchaient à sa suite, et l'espèce de camp qu'habitaient ses prosélytes, retentissait du cri des enfans nouveau-nés [1]. Or, Marbode était un prélat vigilant, charitable, éloquent, de mœurs pures, et on le nommait alors un puits de science. L'abbé de Vendôme, Geoffroy, alla plus loin encore dans ses accusations, et il crut qu'il était de la charité chrétienne d'avertir Robert d'Arbrissel, par une lettre publique, du scandale que causaient ses actions. Il lui fit les mêmes reproches que l'on faisait aux diacres de Carthage du temps de saint Cyprien, et le pria de réfléchir que si son zèle et ses austérités ne lui laissaient entrevoir aucun mal dans une familiarité sans bornes, il n'en était pas de même des personnes du monde, qui jugeaient beaucoup plus par l'extérieur que par les intentions. Il était constant d'ailleurs qu'il ne traitait les jeunes femmes qu'avec une extrême douceur et une déférence déplacée, tandis qu'il

[1] *Lettre de Marbode à Robert. — Actes de Bret.*, tom. 1, col. 499.

maltraitait les autres de paroles et d'effets, sans miséricorde et modération [1].

Robert se justifia sans doute près de l'évêque Marbode et de l'abbé de Vendôme. Le nombre de ses disciples des deux sexes augmenta, et, avant sa mort, on comptait trente maisons opulentes de son ordre. On remarquait parmi ses principaux imitateurs Bernard de Tyron, Vital de Mortain, Raoul de la Fustaie, Robert de Locrenan, Alleaume d'Estival, Giraud de Sales, Engelger [2]; et parmi ses sectatrices, la belle comtesse Bertrude qui, du vivant de son mari, le comte d'Anjou, avait épousé Philippe Ier, roi de France. Ermengarde, duchesse de Bretagne, allait souvent écouter ses prédications.

Alain Fergent revit sa patrie après six années, avec le petit nombre de croisés qu'avait épargnés le fer des Sarrasins. Indépendamment du nombre de combats particuliers où sa valeur s'était montrée, il avait partagé les dangers de

[1] *Manuscrit de Sainte-Croix de Florence. — Actes de l'abbaye de la Couture.*

[2] *Notes sur l'hist. eccl. et civ. de Bret.*, par Dom Morice; attribuées à l'abbé Gallet, 52 et 53, col. 988, 989, 990 et 991.

trois grandes batailles, et il était entré l'un des premiers dans la ville de Jérusalem prise d'assaut [1]. Ses beaux faits d'armes firent long-temps l'entretien et l'admiration de ses sujets, qui le reçurent avec joie. Il ne s'étonna point de l'autorité que le clergé avait acquise en son absence. Il y donna même son approbation, confirma les donations que la duchesse avait faites [2], et se livra tout entier à de pieuses pensées et à de saintes œuvres. Son frère Mathias, comte de Nantes, eut le malheur de ne pas l'imiter; il opprima l'Église, que sa naissance lui commandait de protéger, et une mort subite mit fin à ses violences. La plupart des courtisans qui l'avaient séduit éprouvèrent le même sort, et l'on vit bien que cet événement était une punition de Dieu [3].

Robert, duc de Normandie, avait également encouru la colère céleste. Le désir d'occuper le trône d'Angleterre après la mort de Guillaume-

[1] Guillaume de Tyr.

[2] *Actes de Bret.*, tom. 1, p. 507.

[3] *Hist. eccl. et civ.*, Dom Morice, p. 84. — *Chron. de Nantes et de Quimperlé.*

le-Roux, son père, prévalut sur l'offre de la couronne de Jérusalem ; et Dieu le punit d'avoir refusé de saints travaux pour se livrer, en Europe, à la paresse et à la volupté. Un repos éternel dans une prison fut son châtiment en ce monde; et les sujets du duc de Bretagne servirent d'instrumens passifs à la justice du ciel [1].

Le retour d'Alain Fergent et de Robert, devint donc un nouveau signal de guerre pour les Bretons, que six années de paix avaient familiarisés avec le bonheur domestique, et qui commençaient à goûter les bienfaits d'une administration moins oppressive. Robert, apprenant que son frère Henry s'était emparé de la couronne d'Angleterre, le fit sommer de la lui rendre, et sur son refus, les hostilités commencèrent. Henry poursuivit en Normandie le comte de Mortain et le comte de Bellesme, qui s'étaient déclarés partisans de Robert, en Angleterre. Il réclama l'assistance d'Alain Fergent, son ancien compagnon d'armes; et le duc de Bretagne, qui l'avait toujours aimé, se hâta de lui envoyer une bonne troupe de cavalerie, à

[1] *Hist. de Bret.*, par Le Baud, p. 171 et suiv.

l'aide de laquelle il mit le siége devant Tinchebray. Ce siége fut vigoureusement poussé, et le roi d'Angleterre, qui estimait fort les Bretons depuis le service qu'il en avait tiré au mont Saint-Michel, leur confia sa garde personnelle [1]. Le duc de Normandie accourut au secours des comtes de Bellesme et de Mortain, renfermés dans Tinchebray, et il dépêcha un héraut à celui qui usurpait, suivant lui, le titre de roi d'Angleterre, contre tout droit et raison, afin de lui proposer une bataille. Henry n'avait pas, comme son frère, donné des preuves d'une valeur éclatante aux yeux de l'Europe et de l'Asie, mais il ne manquait pas de bravoure, et il se prépara au combat [2].

Ce fut en vain que l'un des plus fameux disciples de Robert d'Arbrissel, Vital de Mortain, l'ermite de la forêt de Fougères, entreprit de réconcilier les deux frères [3]. Il parut devant le roi Henry, vêtu de grosse bure, la

[1] Orderic Vital., liv. II.

[2] *Hist. de Bret.*, d'Argentré, pag. 228.

[3] *Hist. eccl. et civ. de Bret.*, dom Morice, page 86. — *Vie du bienheureux Vital de Mortain.*

tête couverte de cendres, ceint d'une corde et les pieds nus : « O roi, lui dit-il, considère l'é-
« normité de l'action que tu vas commettre.
« C'est ton frère que tu vas combattre; et quel
« frère! encore tout couvert du sang des infi-
« dèles, rayonnant encore de l'éclat de la cou-
« ronne de Jérusalem, qu'il a répudiée sans
« doute, mais dont les émanations saintes ont
« laissé leurs traces glorieuses sur son front.
« Ne crains-tu pas que, de chacune des plaies
« dont il porte les cicatrices, et qu'il reçut
« pour Jésus-Christ, il ne s'élève un glaive de
« feu, qui vienne te confondre avec Abiron et
« Dathan. Souviens-toi de la prophétie de Mer-
« lin[1], et tremble pour ta postérité! »

Henry surpris, mais non persuadé, proposa des conditions inacceptables. L'ermite fut chargé de les faire connaître à Robert. Il voulut d'abord baiser ces pieds qui avaient marché sur le pavé du saint Sépulcre, ces mains qui avaient eu le bonheur de toucher la vraie Croix, puis il ajouta : « N'es-tu pas satisfait des royau-
« mes que Jésus-Christ te réserve parmi ses

[1] Voyez la note B, à la fin du volume.

« élus? Chacune des gouttes du sang que tu
« versas pour la foi, est recueillie dans le ciel,
« et te prépare une couronne impérissable.
« Des biens infinis t'attendent; et si tes fautes
« furent inscrites sur les colonnes éternelles
« du palais de Dieu, les larmes de joie des an-
« ges les ont effacées, quand ton glaive déroba
« le tombeau de son fils à la souillure des infi-
« dèles. Pardonne à ton frère, et reçois ce
« qu'il consent à te céder. Une récompense
« sans limites t'est destinée dans un monde
« meilleur. »

Robert, ébranlé, balança un moment. Les propositions de Henry flattaient le besoin de repos que lui laissaient de longues fatigues; mais il consulta son conseil, dont les membres se récrièrent unanimement contre l'injustice de Henry, qui exigeait que Robert se déclarât vaincu. Le duc de Normandie s'en référa au sort d'une bataille; et l'ermite se retira dans la forêt de Fougères, où il se mit en prières pour ces furieux.

La bataille eut lieu en effet, et l'on s'attaqua de part et d'autre avec acharnement. La plupart des chevaliers quittèrent leurs montures,

afin de combattre de pied ferme[1]. Les premiers mouvemens semblèrent favorables au duc de Normandie, et le désordre s'emparait déjà de l'armée royale, lorsque les Bretons, commandés par le comte du Mans, abordèrent en flanc les troupes de Robert, firent des prodiges de valeur, et prirent le comte de Mortain[2]. Le duc de Normandie tomba également en leur pouvoir, ainsi que le comte d'Estouteville et Guillaume de Ferrières. Le comte de Bellesme parvint à s'échapper. Pendant quelques jours, on traita l'infortuné Robert avec assez d'égards, afin d'obtenir de ses officiers la reddition des places qu'il leur avait confiées; mais aussitôt que sa présence eut cessé d'être utile, son frère le fit partir pour l'Angleterre, et le tint enfermé jusqu'à sa mort[3].

Les Bretons vécurent en paix après cette ex-

[1] Cette méthode n'avait pas été pratiquée jusqu'à ce jour. Mais elle devint par la suite d'un usage assez général; car un chevalier renversé était retenu par le poids de ses armes, et, ne pouvant se relever, il se trouvait à la merci des soldats, qui l'égorgaient sans danger.

[2] Mathieu Pâris. — Guillaume de Jumièges.

[3] *Hist. d'Anglet.*, par Lingard, tom. II, p. 187.

pédition qui les couvrit de gloire. Toutes les pensées d'Alain se portèrent vers la prospérité de ses peuples, la justice et la religion. Il construisit le château de Blain, combla les églises de bienfaits [1], et ne manqua jamais d'assister aux diverses assemblées du clergé, qui se tinrent dans ses états. Il maria son fils aîné, Conan, à la belle Mathilde, fille du roi d'Angleterre, et contribua, par ses sages conseils, à la conclusion d'un traité de paix entre Henry et le roi de France Louis-le-Gros [2]. Ce qu'il y eut de bizarre, c'est que, par ce traité, daté de Gisors, en 1113, le roi de France céda la Bretagne au roi d'Angleterre, en toute propriété. Le duc de Bretagne ne s'en émut en aucune façon. Il était alors accablé d'une maladie grave, durant laquelle il fit vœu de quitter le monde, et de se retirer dans un monastère [3]. Quand il eut recouvré la santé, il convoqua ses barons, ses évêques, ses fils Conan et Geoffroy, Ermengarde, sa femme, et Mathilde, épouse de

[1] *Act. de Bret.*, t. 1, col. 421, 515, 516.

[2] Orderic Vitalis, liv. 12. — Guill. de Jumièges.

[3] *Act. de Bret.*, tom. 1, col. 526.

Conan, et remit en leur présence, et de leur assentiment, le gouvernement de ses états et toute sa puissance au prince Conan, son fils aîné. Il se retira ensuite à l'abbaye de Redon, où, quoiqu'il prît la qualité de moine, il n'en conserva pas moins un grand nombre d'officiers et de domestiques pour le servir. L'abbaye fut dotée d'un revenu considérable, afin de subvenir à sa dépense.

La duchesse Ermengarde, touchée d'un si bel exemple, voulut entrer aussi dans les voies du salut, et se mit sous la direction de Robert d'Arbrissel, qui déclara bientôt que, de toutes ses disciples, elle était la plus parfaite. Elle prit à Fontevrauld la qualité de simple religieuse; mais elle se lassa de cette vie sédentaire, et se retira près de son fils le duc de Bretagne.

Toute la famille d'Alain semblait partager le sentiment d'enthousiasme religieux, qui le portait à renoncer à sa couronne. Son second fils, Geoffroy-le-Roux, prit la croix, et, suivi d'une troupe de chevaliers, vola au secours du roi de Jérusalem, Baudouin, que les Sarrazins avaient réduit aux dernières extrémités. Il combattit ensuite dans l'armée de Roger, souverain d'An-

tioche, et contribua aux succès que ce prince obtint contre les Turcs; mais il mourut à Jérusalem, encore dans la fleur de son âge, et laissa des regrets universels[1]. Trois chevaliers bretons, qui l'avaient accompagné, se rendirent célèbres par des aventures périlleuses : c'étaient Guy-o-Marc'h, fils du comte de Léon, Rivallon, sire de Dinan, et Gervais, fils d'Aymon, sire de Dol. Ces trois preux devinrent prisonniers du sultan Baaladdin, avec le roi Baudouin, le comte d'Édesse, Josselin, et d'autres chevaliers. Après un an de prison, ils parvinrent à briser leurs chaînes, se défirent de leurs gardes, et s'emparèrent d'une citadelle, où les femmes de Baaladdin étaient renfermées. Huit mois d'une défense qui tient du prodige, avaient fait connaître leur valeur aux Musulmans; et, comme ils ne manquaient pas de vivres, ils pouvaient attendre qu'un heureux hasard les délivrât, lorsqu'ils imaginèrent d'obtenir leur liberté, en restituant généreusement ses femmes au sultan. Les trois

[1] Guillaume de Tyr, liv. II. — *Hist. de Bret.*, Le Baud, pag. 175.

chevaliers bretons furent choisis pour accompagner le harem, que l'on renvoya sous l'escorte des eunuques. Les femmes furent comblées d'égards, et placées dans des litières fermées. On leur rendit même les trésors, qu'elles réclamèrent. Mais Baaladdin ne comprit pas, ou ne voulut pas comprendre, la courtoisie des chevaliers, mille fois plus digne d'éloges que celle de Scipion et sa continence; il les ménaça de la mort, et se contenta cependant de les faire jeter dans un cachot; puis il les vendit comme esclaves, à Kelil, roi des Khourdes. Kelil les garda neuf mois, et les donna au khalife de Bagdad; ce prince en fit présent au soudan d'Egypte, qui leur rendit la liberté sans condition. Les chevaliers bretons, touchés de cette magnanimité, se vouèrent, pendant trois ans, au service du soudan; ils combattirent ses ennemis, eurent le bonheur de déjouer un complot du Vieux de la montagne, et mirent en fuite des hordes d'Arabes, qui s'étaient réunies pour attaquer le grand Caire. Les trois preux revinrent à Antioche, comblés d'honneurs et de richesses [1].

[1] Guill. de Tyr, liv. 12. — Orderic Vitalis, liv. 2.

La détermination d'Alain Fergent fut généralement blâmée de ses peuples. C'était un homme d'un grand sens, et aussi sage administrateur qu'on pouvait l'attendre d'un prince à cette époque. La justice, jusqu'à lui, s'était rendue sans règle certaine, sans forme déterminée[1]. Afin d'y mettre ordre, il publia des lois et des ordonnances. Il établit le siége de la justice à Rennes, composa son tribunal des hommes les plus instruits dans la connaissance des anciennes coutumes; mit à leur tête un sénéchal; et voulut que toutes les sentences rendues par les juges particuliers des comtés et baronnies, ressortissent à la sénéchaussée de Rennes, qui prononçait, dans les formes les plus simples, le bien ou le mal jugé. Nantes eut un tribunal semblable, pour l'étendue de son comté. On n'était pas alors dans l'usage d'en appeler d'une juridiction à une autre; et, dans les premiers momens de leur création, les sénéchaux jugèrent en dernier ressort sur les appels ou contredits qui leur venaient des siéges inférieurs. Mais le duc pensa bientôt

[1] *Hist. de Bret.*, Bert. d'Argentré, pag. 229 et suiv.

qu'il serait convenable qu'un conseil prononçât sur l'appel qui pourrait être fait des causes décidées par les tribunaux de Rennes et de Nantes. Il créa, en conséquence, un parlement pour en connaître. Cette assemblée, qui devait évoquer à elle toutes les causes, de quelque nature qu'elles fussent, n'était qu'une compagnie de gens de tous états, qui se réunissait quand le duc le jugeait à propos, et par commission spéciale émanée de son autorité. Le duc y mandait des hommes de marque, des magistrats, les officiers du pays, les juges et procureurs des justices ordinaires, sans qu'il y eût des conseillers en titre, sans qu'aucun des élus pût se prévaloir d'avoir été une fois appelé à ce parlement, pour s'y représenter de nouveau. Avec le temps, toutefois, il créa un président pour diriger les assises en l'absence du chancelier, et un maître des requêtes. Comme cette compagnie ne se rassemblait que pour huit ou dix jours, et qu'elle connaissait de toutes les causes, elle se trouva promptement surchargée d'affaires. Alain voulut donc qu'elle tînt une autre séance, ou conseil que l'on nomma des *assignances*, parce qu'il avait lieu à

certain jour assigné. Ce conseil statuait sur les interlocutoires qui empêchaient les jugemens, ou qui préjudiciaient au principal. On ne pouvait appeler à personne de ce parlement, qui représentait la sagesse et la volonté du duc de Bretagne, et qu'il présidait ordinairement lui-même. Dans ce cas, il y mettait une pompe remarquable. Le duc s'asseyait d'abord, couvert de ses vêtemens royaux; à sa droite, mais un peu plus bas, étaient placés le comte de Nantes, Geoffroy, comte de Penthièvre, et son frère Étienne, princes du sang; aux pieds du duc, le chancelier; au côté droit du chancelier, le sire de Guémené tenant un coussin de drap d'or, sur lequel était une couronne à hauts fleurons d'or; du côté gauche, le sieur de Blossac, grand-écuyer, portant l'épée. Après les seigneurs du sang venaient l'archevêque de Dol, Baldric; les évêques de Rennes, Nantes, Saint-Malo, Quimper, Vannes, Saint-Brieuc, Léon et Tréguier; puis les abbés, au nombre de trente. A la gauche du duc étaient placés les neuf barons de Bretagne; d'Avaugour, de Léon, de Vitré, de Fougères, de Châteaubrient, de Raiz, d'Ancenis, de la Ro-

che-Bernard, de Lauvaux. Les chevaliers bannerets siégeaient après eux, en face des évêques et des abbés, puis les sénéchaux de Rennes et de Nantes, un président et quatre maîtres des comptes [1].

Telle fut l'institution d'Alain Fergent. Non qu'elle eût en effet commencé sous son règne; elle existait, à quelques modifications près, avant l'invasion des Normands; mais elle était, depuis long-temps, tombée en désuétude. C'est l'origine des célèbres États de Bretagne.

Le prince Conan, chargé du gouvernement que venait de lui remettre son père, conduisit quelques bataillons auxiliaires au roi d'Angleterre, attaqué, dans son duché de Normandie, par le roi de France Louis-le-Gros, le comte d'Anjou et le comte de Flandres. Hugues Botherel blessa si grièvement ce dernier d'un coup de lance, qu'il en mourut peu de jours après, et Raoul de Gaël se distingua par des actions si brillantes, que le roi d'Angleterre lui restitua la terre de Bretueil, que la confis-

[1] *Annal. de Bret.*, par Alain Bouchard, feuillet lxxxij, verso.

cation lui avait enlevée [1]. Le pape Calixte II se rendit à Gisors, et il eut le bonheur de terminer cette guerre sans motif.

Le duc de Bretagne était revenu depuis longtemps dans ses États, où deux puissantes abbayes se combattaient pour la propriété de Belle-Isle, par les armes spirituelles et par le glaive. Le comte de Cornouaille, Alain Caignart, en avait fait présent aux moines de Quimperlé. Les moines de Redon, qui s'en disaient seigneurs, pensèrent que le duc de Bretagne appuierait leurs prétentions, en considération de son père, retiré dans leur couvent. La chasse aux lapins était le principal produit de cette terre. L'abbé de Quimperlé l'avait affermée à raison de douze cents lapins par an. On en jetait les peaux, et l'on salait la chair, qui se vendait un denier la pièce [2]. Le duc de Bretagne envoya des gens de guerre à Belle-Isle, en chassa les moines de Quimperlé, qui la gardaient les armes à la main, et mit à leur place des moines de Redon. Le légat du pape

[1] Guillaume de Jumièges. — Suger.

[2] Environ cinq sous. — *Annal. de Bret.*, par Alain Bouchard.

prit parti pour l'abbaye de Quimperlé, et menaça l'abbé de Redon des foudres de l'Église, si, dans un court délai, Belle-Isle n'était restituée à son confrère. Les belliqueux cénobites de Redon dédaignèrent les ordres du légat, qui jeta l'interdit sur toutes les églises de sa dépendance [1]. La querelle devint plus envenimée que jamais. Les paysans de Cornouaille et ceux du territoire de Rennes se réunirent, et se battirent en plusieurs rencontres avec acharnement. Le pape écrivit au duc de Bretagne et à la duchesse Ermengarde. Les évêques se mêlèrent de la discussion. Deux conciles, ceux d'Angoulême et de Reims, s'en occupèrent sérieusement. L'abbé de Redon aima mieux perdre l'usage des sacremens, que de satisfaire aux jugemens prononcés contre lui. Les résultats de l'interdit réduisirent les campagnes au désespoir; on ne baptisait plus les enfans, on ne mariait plus, on n'enterrait plus les morts; et le tout, pour des lapins! Cette guerre monacale se renouvela souvent durant l'espace de cent quarante ans, et les ducs de Bretagne eu-

[1] *Hist. eccl. et civ. de Bret.*, dom Morice, p. 89.

rent plus d'une occasion de gémir de l'excès d'autorité qu'ils avaient laissé prendre à quelques maisons religieuses.

Alain Fergent mourut en l'année 1119, et le clergé lui rendit des honneurs extraordinaires, afin de le récompenser du sacrifice qu'il avait fait à Dieu [1]. Son fils aîné, qui gouvernait l'État depuis près de six ans, se fit alors couronner sous le titre de Conan III, et, par tendresse pour sa mère, il prit le surnom d'Ermengard; mais le peuple ne l'appela que Conan-le-Gros, comme le roi Louis, régnant alors en France. Le roi d'Angleterre, Henry, faisait, en ce moment, la guerre à cette puissance, qui prenait le parti de Guillaume, duc de Normandie, fils de l'infortuné Robert, mort dans les prisons de son frère. Henry somma Conan de venir à son aide; mais les Bretons commençaient à se lasser de l'alliance des Anglais, qui peut-être ne déguisaient pas suffisamment leurs vues ultérieures sur cette nation [2]. Loin de ré-

[1] *Hist. eccl. et civ. de Bret.*, par dom Morice, pag. 90. —*Chron. de Nantes.* — Le Baud.

[2] *Hist. de Bret.*, d'Argentré, p. 231.

pondre aux demandes de son beau-père, Conan conduisit ses troupes au roi de France, alors occupé à repousser l'empereur d'Allemagne, qui, lui-même, avait épousé une fille du roi d'Angleterre. Le duc de Bretagne était à la tête de dix mille hommes; il n'arriva pas assez tôt pour prendre part à la défaite du prince allemand; mais, à la prière de Louis-le-Gros, il combattit le comte de Clermont, dont les violences avaient forcé l'évêque et son clergé d'abandonner leur diocèse [1]. Conan prit la ville et le château, les remit à l'évêque, reçut les sermens du vaincu, emmena des otages garans de ses promesses, et plut tellement au comte de Clermont par sa loyauté, que, cinq années après, lorsque ce comte se révolta de nouveau contre le roi de France, il accepta la médiation du duc de Bretagne, afin d'arrêter une inutile effusion de sang.

La puissance de Louis-le-Gros s'augmentait, à cette époque, de toutes les forces que l'affranchissement des communes mettait à sa disposition. Brice, l'évêque de Nantes, ne réflé-

[1] Suger, *in Chron.*

chit nullement aux résultats de cette grande mesure qui devait porter un jour des fruits si remarquables, et que l'on peut considérer comme le germe de la civilisation française; mais, sans examiner quels droits le roi Louis pouvait avoir sur son église, il imagina que, sous cette protection, il jouirait, sans trouble, de la totalité du produit de ses biens. Il alla donc le trouver, lui parla de la faveur dont Clovis, Clotaire et Charlemagne avaient honoré l'église de Nantes, et le pria de lui accorder la même grâce[1]. Il n'oublia, dans son exposé, que la longue possession des ducs de Bretagne, et le texte des traités qui la reconnaissaient. Louis-le-Gros pensa qu'une proposition qui pouvait un jour lui donner des droits réels sur le comté de Nantes, était trop avantageuse pour la repousser : il confirma donc l'église de Nantes dans la jouissance de tous ses biens, et la déclara quitte de tout autre service que de celui des rois de France. Il en arriva ce qui doit constamment arriver; c'est que la population nantaise, en cherchant à se séparer

[1] *Act. de Bret.*, tom. 1, col. 547.

de la nation dont elle était partie intégrante, par la parenté des familles, les mœurs, les coutumes, les intérêts, n'embrassa qu'une idée chimérique de bonheur, et se donna deux maîtres au lieu d'un [1].

Quelques uns des seigneurs, appauvris par les guerres domestiques et les voyages en Palestine, étaient devenus de véritables brigands, qui n'usaient d'autre ressource, pour s'enrichir, que de pénétrer, à main armée, sur les terres de leurs voisins, de piller les paysans, et d'imposer des contributions sur les traficans que la nécessité du commerce obligeait à suivre les chemins qui passaient près de leurs châteaux. Les autres regardaient leurs vassaux comme des esclaves. Ils les surchargeaient de corvées, de devoirs humilians, de taxes ruineuses, de confiscations arbitraires. Les habitans des villes, ou bourgeois, étaient soumis à des droits d'entrée et de marché, à des tailles de toute nature, selon le bon vouloir du seigneur, qui, de plus, quand il entrait dans la ville, se faisait loger, nourrir et défrayer,

[1] *Hist. eccl. et civ. de Bret.*, par dom Morice, p. 91.

lui, ses gens et leur suite. Alors les provisions, les meubles, les chevaux, les voitures, tout était pillé, détruit, enlevé; un incendie n'eût pas amené plus de malheur, et la plainte même était interdite. Les princes désignaient, dans chaque cité, une maison qu'ils nommaient *une mangerie*, où leurs envoyés, leurs officiers, leurs commensaux, étaient reçus et traités avec autant de luxe et d'apparat qu'eux-mêmes. Les citoyens aisés étaient réduits à solliciter, pour leurs enfans, la permission d'apprendre à lire et à écrire. On leur interdisait tout commerce, toute industrie, à moins que le seigneur n'y fût intéressé. Dans la plupart des fiefs, les vassaux ne pouvaient disposer de leurs biens; l'autorisation du seigneur leur était nécessaire pour se marier, pour se faire moine, pour voyager, pour s'établir en pays étranger; et s'ils mouraient hors du fief, leurs familles étaient déshéritées. Beaucoup d'entr'eux vendaient au seigneur le reste de leur liberté, parce qu'ils espéraient bien plus de sa générosité que du produit précaire de leurs travaux. Les barons rendaient à leurs vassaux une jus-

tice fondée sur leurs préjugés ou leur caprice : usant à volonté du droit de vie et de mort, « condamnant le matin, exécutant l'après-dî-« née, » et cédant à de barbares substituts ce pouvoir oppressif, à prix d'argent [1].

Outre les possesseurs de fiefs et les bourgeois, il existait une classe intermédiaire de nobles, qui jouissaient de quelques priviléges, comme de ne payer aucune taille pour les biens qu'ils cultivaient eux-mêmes, et de n'être soumis à aucune taxe pour la vente de leurs denrées et l'achat d'objets à leur usage personnel; mais ils étaient assimilés aux roturiers, s'ils achetaient pour revendre. Ces nobles pauvres entraient généralement au service des grands seigneurs, et flattaient leur avarice et leurs passions.

Les rois et les ducs souverains n'eussent jamais résisté à la puissance féodale, si, parmi les droits qui liaient le vassal au seigneur, celui du service militaire n'eût été réglé de telle façon, qu'on ne pouvait l'exiger que des vassaux qui relevaient du fief même, en raison

[1] Hevin; *Droit public de Bret.*, chap. 4.

duquel on avait la guerre; tous les autres étaient autorisés à s'y refuser. Le temps du service, en outre, ne durait, selon les fiefs, que vingt-quatre, quarante, ou soixante jours; et, de plus, le seigneur n'avait de pouvoir que sur ses vassaux immédiats. Les rois seuls, ou ducs souverains, faisaient prendre les armes à tous leurs grands vassaux, quand il s'agissait de l'intérêt général de l'État; et, quoique cette prérogative leur manquât lorsque leurs démêlés ne concernaient que des fiefs particuliers, ils avaient assez de politique et d'adresse pour donner à des discussions personnelles des formes qui les rattachaient à la chose publique. Ce système les protégea long-temps; et quand ils parvinrent à se constituer juges, par appel, des plus odieuses sentences féodales, ils acquirent des forces nouvelles, et leurs assises firent trembler des tyrans que rien n'avait intimidés jusqu'alors. Quatre causes amenèrent, à la longue, la ruine de la féodalité : l'instruction et la résistance du peuple, las des vexations et de l'avilissement; le mécontentement de la petite noblesse, et sa réunion au parti du trône, ce qui détruisit l'équilibre des forces entre les

seigneurs ; l'affranchissement successif des communes, et la révision des jugemens seigneuriaux ; l'abolition du droit de guerre entre les grands vassaux de la couronne.

Alain Fergent avait donné à la France l'exemple des appels, par la création d'une cour supérieure qu'il présidait lui-même, accompagné des princes de son sang, des plus grands seigneurs de ses états, et des prélats. Son fils Conan voulut, à son tour, suivre la route que lui traçait Louis-le-Gros. Il aimait passionnément la justice; mais peut-être n'avait-il pas assez d'expérience pour mener à bien sa généreuse entreprise.

On comptait Olivier de Pont-Château parmi ces monstres, toujours prêts à répandre le sang des hommes qui ne fléchissent pas assez rapidement sous le poids de leurs volontés. Il n'existait pas une famille dans ses terres, qui n'eût à lui demander compte, ou de la vie d'un fils, victime de ses violences, ou du déshonneur d'une fille chérie. Il répondait aux réclamations par les cachots, à la plainte par l'incendie, aux injures par la mort[1]. Quelque danger que l'on

[1] *Actes de Bret.* tom. 1, col. 429, 553.

courût à demander justice de ce tyran, l'excès du désespoir ranima le courage de ses malheureux vassaux, et ils déroulèrent, aux yeux de Conan, la trop longue série des actes de sa cruauté. Conan fit partir des troupes pour s'en emparer, et le fit enfermer dans la tour de Nantes. Cet emprisonnement équitable excita la fureur de plusieurs seigneurs aussi coupables qu'Olivier de Pont-Château. Ils se soulevèrent, attaquèrent et détruisirent un détachement de l'armée de Conan dans l'église même de Redon, en profanèrent le sanctuaire, et le changèrent, pour quelque temps, en une caverne de brigands. Les troupes du duc de Bretagne les firent prisonniers ; ils allèrent rejoindre Olivier dans les donjons de la tour de Nantes, et l'on rasa le château de Savary, vicomte de Donges.

Conan instruisit le pape des désordres qui affligeaient la Bretagne, et le supplia de lui indiquer les moyens d'y remédier [1]. Le Saint-Père ordonna l'assemblée d'un concile, et prescrivit, au préalable, la réconciliation de

[1] *Actes de Bret.*, tom. 1, col. 556.

l'église de Redon. Cette cérémonie n'eut lieu que deux années après l'arrestation du sire de Pont-Château; la plupart des comtes et des barons y assistèrent; et Olivier, ayant fait don de la terre de Ballac à l'abbé de Redon, fut mis en liberté le lendemain de la fête.

Mais à peine le tigre fut-il déchaîné, qu'il s'occupa d'assouvir sa vengeance et recommença ses déprédations. Le sang coula dans tous les lieux où il porta sa course désordonnée. Olivier entra à main armée dans les bourgs et villes qui environnaient son fief; il rançonna les habitans paisibles, et finit par se jeter sur les terres de l'abbaye de Redon qu'il mit au pillage. Il en vendit ensuite les dépouilles, et il en consomma le produit dans les plus honteuses débauches. Il dédaigna long-temps les citations, et devant la juridiction civile, et devant les tribunaux ecclésiastiques; mais enfin l'évêque de Nantes l'excommunia[1]; les complices de ses méfaits l'abandonnèrent; et le forcené trembla pour la première fois, quand il se vit seul avec sa conscience, et qu'il reconnut toute

[1] *Act. de Bret.*, tom. I, col. 564.

sa faiblesse. Cependant il n'existait point alors d'échafaud pour les criminels de son rang, et il apaisa le clergé, en donnant encore aux moines de Redon la terre de Brengoën.

Le concile, ordonné par le pape, ne dura que trois jours : il se tint à Nantes, et l'on y renouvela les canons discutés et arrêtés au dernier concile de Poitiers et aux synodes de Bretagne, relativement aux mariages incestueux, à la vente et à l'hérédité des bénéfices, au droit de bris et de sauvetage, à celui par lequel les seigneurs s'appropriaient, dans toutes les familles, les biens de l'époux prédécédé. Conan III renonça, pour lui et ses hoirs, à ces droits odieux, et les évêques prononcèrent anathème contre tous ceux qui voudraient en user à l'avenir[1]. Ils arrêtèrent aussi que l'on ne conférerait plus les ordres aux enfans des prêtres, à moins qu'ils ne se fissent chanoines réguliers ou moines. Aucune de ces mesures ne reçut d'exécution; le mal était dans le personnel même du clergé, et dans la puissance des seigneurs. Les ecclésiastiques protégés

[1] *Act. de Bret.*, col. 554, 555.

continuèrent à regarder le sanctuaire comme le patrimoine de leurs familles [1], et les barons à dépouiller l'orphelin et le malheureux naufragé. Plusieurs conciles se réunirent dans les années suivantes, l'un à Dol, un autre à Redon, un troisième à Nantes. On s'y plaignit beaucoup des seigneurs qui usurpaient les biens de l'Église, et cependant il n'y eut jamais tant de donations, tant de fondations de prieurés, d'abbayes, de monastères. Le seul ordre de Citeaux fonda, en 1130, les quatre abbayes de Busay, de Bégar, de Melleray et du Relec, toutes richement dotées par le duc de Bretagne et les comtes de Nantes, de Léon et de Tréguier. Quatre ans après, le même ordre avait formé cinq nouveaux monastères, à Langonet, à Boquen, à Saint-Aubin-des-Bois, à Lanvaux et à la Vieuville [2].

L'esprit inquiet de la duchesse douairière, Ermengarde, la conduisit, vers la même époque, près de saint Bernard, abbé de Clairvaux.

[1] *Hist. eccl. et civ. de Bret.*, par dom Morice. — Dom Lobineau.

[2] *Actes de Bret.*, col. 560, 573, 575.

Elle reçut le voile, et fut consacrée de ses mains. Cette princesse apprit bientôt, à l'abbaye de Larré, près Dijon, que son frère, Foulques-le-Jeune, avait été couronné roi de Jérusalem. Incontinent elle quitta sa solitude, et fit le voyage de la Terre-Sainte. Elle resta douze années en Orient, et jeta les fondemens d'une église et d'un monastère près de Sicar, sur la fontaine de Jacob [1]. Mais le sultan de Damas et ses Musulmans ayant interrompu ses travaux et manqué de la faire prisonnière, elle revint en Bretagne encore tout effrayée, et se fixa enfin près de son fils, d'où elle entretint une correspondance active avec saint Bernard.

Quelque zèle que témoignât Conan-le-Gros pour les intérêts du clergé, il ne parvenait ni à satisfaire ses nombreuses prétentions, ni à le défendre complétement des entreprises de ses barons. Les plaintes, les conciles, les excommunications, les lettres du saint-siége se succédaient sans fruit. De mauvais ecclésiastiques ayant été condamnés par le concile de Redon, le duc de Bretagne crut devoir disposer

[1] Guill. de Tyr, l. 14.

de leurs églises en faveur de quelques monastères. A l'instant, l'évêque de Nantes réclama l'exécution des canons et la disposition de ces églises, et se plaignit hautement au pape, qui blâma le duc, et l'obligea de les restituer. Conan, soumis aux ordres du saint-siége, en fit la remise sans murmure devant une assemblée d'évêques, d'abbés et d'ecclésiastiques, présidée par l'archevêque de Tours. Fort de l'humiliation de Conan, l'archevêque excommunia Raoul de Gaël, à la demande de l'abbé de St.-Meen; et, jugeant la circonstance favorable, il renouvela l'antique discussion de la métropole de Dol et du Pallium que le pape accordait à ses évêques; discussion qui jeta de nouveaux troubles dans l'église bretonne, et pesa long-temps encore sur les fidèles. En effet, les chrétiens gémissaient sous la lettre, incompréhensible pour eux, des decrets que démentait constamment le fait. Pascal II, Innocent II, Célestin II, Luce II, continuèrent à conférer le Pallium aux archevêques de Dol ; et des taxes exorbitantes, des guerres de diocèse à diocèse, des refus de sacremens ajoutèrent encore à leur misère. L'abbé Bernard lui-même vint ac-

croître la détresse de Conan, pour quelques sous [1] que le duc avait cessé de payer aux moines de Busai; il le traita de perfide et de menteur, et le menaça d'emmener ses moines [2]. Ermengarde employa, pour défendre son fils, toute sorte d'excuses, de prières et de promesses. L'abbé, qui conservait pour elle beaucoup d'estime, consentit, mais à sa seule considération, à laisser ses religieux à Busai. Il exigea de Conan un acte de fondation plus authentique et plus ample que les précédens. Le duc lui obéit avec joie, et ajouta de nouvelles donations aux premières.

Les barons, voyant que le clergé, par sa hauteur et sa persévérance, avait amené le duc de Bretagne à condescendre à sa volonté, qu'il nommait la voix de Dieu, jaloux des avantages que ce prince obtenait en concédant aux villes des libertés inusitées jusqu'alors, imaginèrent d'en appeler à leur épée de son zèle pour l'extirpation des abus seigneuriaux. L'exemple d'Olivier

[1] Sept sous et demi de rente; environ quinze francs.

[2] *Act. de Bret.*, tom. 1, col. 588. — *Hist. eccl. et civ. de Bret.*, dom Morice, pag. 98.

de Pont-Château les avait exaspérés, sans les éclairer sur leurs véritables devoirs; et ils profitèrent, pour déclarer successivement la guerre à Conan, de ses discussions avec Robert, sire de Vitré[1]. Les malheureux sujets de ce seigneur, accablés de vexations sans mesure, avaient supplié le duc d'obtenir de légers adoucissemens à leur sort. Robert dédaigna les remontrances de Conan, et fit pendre les réclamans. Conan n'hésita point à pénétrer dans ses terres; il s'empara de Vitré par surprise, et permit, avec beaucoup de courtoisie, à la comtesse Emma, femme de Robert, et à ses enfans, d'aller rejoindre *leur seigneur*. Le baron de Fougères embrassa le parti de Robert, le reçut dans sa citadelle, et se mit à combattre les troupes de Conan. Mais le duc, instruit des armemens que préparaient plusieurs autres seigneurs, jugea prudent de coudre à la peau du lion des lambeaux de celle du renard. Il fit offrir au sire de Fougères, la terre de Gahard, avec des bois du domaine de Vitré, et le baron

[1] *Hist. de Bret.*, d'Argentré, page 232. — Le Baud, 181. — *Chron. de Vitré*, pag. 23.

se hâta de chasser son ancien ami. Celui-ci crut trouver une retraite assurée près du comte de Mayenne, dont les gens d'armes firent immédiatement des courses sur les propriétés de Conan. Le duc s'était trop bien trouvé de sa première négociation pour n'en pas essayer une seconde : il maria sa fille cadette, Constance, au fils aîné du comte de Mayenne, et lui constitua en dot la baronnie de Vitré. Robert, de nouveau sans asile, fut accueilli par le sire de Laval, son cousin-germain. En possession des châteaux de la Gravelle et de Launay, se retirant tantôt dans l'un, tantôt dans l'autre, il porta la terreur et la mort chez les paisibles habitans des campagnes, jusqu'à ce que Conan eût encore gagné le sire de Laval par des concessions de forêts et de villages. Enfin, le baron de Vitré se retira chez le sire de la Guerche, frère utérin de son fils André. Guillaume de la Guerche lui fut ami fidèle, l'aida de toutes ses ressources, repoussa les offres de Conan; et ils recommencèrent ensemble à courir sur tous ceux qui détenaient les terres de Vitré, tuant ce qu'ils pouvaient tuer, pillant ce qu'ils pouvaient piller, brûlant, vio-

lant et détruisant partout où il leur était possible de pénétrer. Conan fit une levée d'hommes, et chercha Robert pour le combattre en bataille réglée; mais le baron de Vitré s'embusqua dans une forêt avec le sire de la Guerche, son fils André, Thibault de Matefelon et le sire de Candé. Ils surprirent les gens de Conan, qui s'avançaient sans ordre, les chargèrent, les mirent en déroute, s'emparèrent des bagages du duc de Bretagne, prirent ses coffres, ses lits, ceux de Roland de Raiz, de Judicaël de Malestroit, et de beaucoup d'autres, et rentrèrent à la Guerche avec cet immense butin. Durant les longues infortunes de Robert de Vitré, les bourgeois, qui s'étaient plaints à Conan de ses exactions et de sa cruauté, et qui avaient facilité la conquête de la ville aux troupes du suzerain, s'étant rendus au tribunal de la pénitence, n'avaient obtenu de leur confesseur qu'une absolution provisoire, sous condition d'aller à Rome, afin de soumettre au pape leur cas de conscience. Lucius II leur fit injonction de restituer au seigneur ce qui lui appartenait. A peine de retour, ils ourdirent, en conséquence, un complot

pour rappeler Robert. Ils profitèrent du moment d'indécision et de trouble qui suivit la défaite de Conan, et livrèrent les portes de la ville à leur ancien baron, qui les condamna au gibet, par reconnaissance. Ses alliances avec les seigneurs de la Guerche, de Matefelon et de Candé, le rendaient trop redoutable pour qu'on ne le jugeât pas innocent des crimes dont on l'avait accusé. De puissans intermédiaires le réconcilièrent avec le duc de Bretagne, dont les sages intentions n'eurent pas d'autres succès, et les vassaux payèrent les frais de la guerre.

Conan III maria Berthe, sa fille aînée, au comte de Richemond, Alain-le-Noir, second fils d'Étienne, comte de Penthièvre, descendant de cet Eudon de Bretagne, qui, durant si long-temps, avait disputé la souveraineté aux ducs Hoël V et Alain VI. Les noces furent célébrées avec une grande magnificence, et l'on oublia, pour un moment, le caractère d'un prince dont la cruauté ne pouvait se comparer qu'à celle d'une bête féroce[1]. On

[1] Guill. de Malmesbury, livre 2.

s'étonnait seulement que le duc de Bretagne ne songeât point à l'établissement du fils qui devait, après lui, gouverner ses états.

Si les désordres du clergé, ses querelles, son orgueil, son attachement aux biens de ce monde, avaient suscité des réformateurs, tels que Robert d'Arbrissel, Bernard de Tyron, Vital de Mortain, l'exemple de ces prédicateurs, que des multitudes de disciples des deux sexes allaient troubler au fond des bois dans leurs austérités, avait aussi créé des fanatiques audacieux qui se jouaient du texte des écritures et traînaient à leur suite des hordes de gens égarés. Éon de l'Étoile, issu d'une famille noble de Loudéac, avait commencé par se faire ermite dans la forêt de Brocéliande, ou Brécilien. Après quelques années de retraite et de privations, l'esprit de Merlin lui apparut, lui ordonna de se rendre à l'office divin, et d'écouter les paroles que l'on y prononce, plus attentivement qu'il ne l'avait fait jusqu'alors [1]. L'ermite, surpris, résista quelque temps à la voix du prophète, et ne se résolut pas sans peine à

[1] Guill. de Newbridge, livre 1er.

l'obéissance. Il partit cependant pour le monastère le plus proche, entendit dévotement la messe et les vêpres, et remarqua, pour la première fois, que le prêtre avait répété les mots *per eum qui venturus est judicare vivos et mortuos; per eum qui vivit et regnat.* Le sens du conseil de Merlin lui fut d'alors dévoilé. L'esprit de ténèbres s'insinua dans son cœur, y développa les plus tumultueux sentimens, et lui ravit le peu de raison qu'il tenait de la nature. « Par Éon qui viendra juger les vivans et « les morts!.. » Et lui, ne se nommait-il pas Éon? Il était donc évidemment désigné, prédit par les écritures; il était le fils de Dieu! Les temps étaient arrivés; et, du sein de sa forêt, il allait prononcer un dernier jugement contre les humains, contre les pauvres et les riches, les faibles et les forts, les serfs et les potentats!

L'ermite, déjà réprouvé, retourna dans sa solitude, et le mauvais esprit mit à sa disposition les trésors de Merlin[1]. Avec un tel secours, il convertit, sans peine, les malheureux, qui vinrent entendre ses prédications. Ces hommes

[1] Othon de Freizingen, chap. 54, 55.

s'établirent, en grand nombre, autour de lui, le suivirent constamment dans les lieux où il les conduisit, toujours au milieu des fêtes et des banquets, bien vêtus, sans soucis, jouissant de leurs aises et de tous les plaisirs désirables. Ceux qui avaient une fois goûté de son pain et bu de son vin, lui étaient gagnés, et lui appartenaient incontinent. Il suffisait de s'asseoir à sa table, pour qu'elle se trouvât servie, sans que l'on sût comment, et couverte, avec profusion, de viandes exquises et de mets délicieux. Cependant cette nourriture était si peu substantielle, qu'après un léger exercice, l'appétit se faisait sentir comme auparavant; preuve certaine que la magie s'en mêlait.

A l'aide de l'esprit trompeur, Éon de l'Étoile exécutait des choses vraiment admirables. Lorsque ses parens, ou des personnes de marque, allaient le visiter dans sa forêt, ce qui arrivait souvent, il paraissait entouré d'une clarté si extraordinaire, si merveilleuse, qu'en le voyant dans cette gloire fantastique, il était difficile de résister à son ascendant. Séduits par cette apparence, des hommes sages et bons chrétiens jusqu'alors, devenaient ses disciples,

et ne le quittaient plus. Il se rendait redoutable aux magistrats, non seulement parce qu'il était entouré d'une petite armée prête à le défendre, mais parce qu'il se transportait si rapidement d'un lieu à un autre, qu'il fallait bien que ce fût le démon qui lui servît de monture. Un jour enfin, qu'un de ses parens était venu le voir, dans l'intention de le ramener à la véritable foi catholique, Éon de l'Étoile lui montra tant de richesses, de diamans, de saphirs, de rubis, de perles, d'argent et d'or monnayé, que les trésors de deux rois n'en eussent pas approché, et il lui permit d'en prendre autant qu'il en voudrait[1]. Un gentilhomme du plus haut rang, qui, par curiosité, s'était joint à la compagnie du parent d'Éon de l'Étoile, aperçut un superbe épervier, sur le poing de l'un des serviteurs du prophète. Cet oiseau lui parut si bien apprivoisé, la courtoisie d'Éon lui sembla si peu commune, qu'il n'hésita pas à le supplier de lui vendre l'épervier. Éon mit beaucoup de grâce, non pas à le vendre, mais à le donner, et le fauconnier du jeune seigneur s'empara du

[1] *Hist. de Bret.*, par d'Argentré, p. 204 et suiv.

bel oiseau. Mais bientôt, comme il se trouvait à la suite de son maître, il se plaignit de la singulière force de l'épervier, qui lui serrait la main d'une façon tout extraordinaire. Le gentilhomme lui commanda de le jeter [1], pour s'en débarrasser. L'épervier prit, en effet, son vol, mais il emporta l'oiseleur pendu par le poing; il plana quelque temps sur l'assemblée ébahie, disparut avec sa proie, et jamais on ne le revit. Des contemporains, sages observateurs, et gens de tout point vertueux, l'ont ainsi raconté.

Éon de l'Étoile, puisant au trésor de Merlin, tonnait cependant contre les prodigalités de l'Église en général, et les richesses des moines. C'était le patrimoine du pauvre que les couvens dissipaient en bonne chère et en ornemens frivoles. Au lieu de faire des aumônes, ils bâtissaient des édifices magnifiques, et se couvraient, par orgueil, de vêtemens de drap d'or et d'argent brodés de perles et de pierres précieuses. Afin de mettre un terme à ce scan-

[1] Jeter l'épervier, c'est l'obliger à prendre son vol pour chasser.

dale, il pénétrait, avec une troupe de disciples à laquelle on ne pouvait résister, dans les monastères, les églises, les prieurés, les maisons nobles qui possédaient des chapelles intérieures, et il enlevait tous les objets de valeur. De retour dans ses forêts, il se présentait à ses sectateurs, paré des dépouilles du sanctuaire, et leur distribuait des présens. On dit même que le seul argent dont il disposât véritablement, n'était que le produit de ses déprédations et de ses vols. Quoi qu'il en soit, ses serviteurs étaient, suivant lui, des anges, des apôtres, des puissances spirituelles, et il leur donnait les noms de sapience, science, jugement, etc. Éon, toujours contredisant les prêtres, repoussant les monitoires des évêques, combattant le clergé avec les armes même de l'Église dont il faisait un détestable usage, étendait rapidement sa domination, lorsqu'enfin le pape Eugène vint en France dans l'intention de présider le concile de Reims. Il entendit parler d'Éon de l'Étoile, dont la renommée pénétrait dans les lieux les plus écartés, et il ordonna de l'amener devant lui. L'archevêque de Reims en écrivit au duc de Bretagne, qui parvint à le

surprendre, après bien des peines et des déceptions. Il fut présenté au concile, et interrogé devant tous. On reconnut d'abord qu'il était peu lettré; mais sur les rapports dont on donna lecture, les pères du concile pensèrent qu'il avait des communications avec les mauvais esprits, qui l'abusaient par des prestiges, ainsi que ses disciples. — « Qui es-tu? lui demanda « le pape avec bonté. — *Ego sum ille qui ven-* « *turus est judicare vivos et mortuos, et secu-* « *lum per ignem.* — Tu serois bien plutôt l'An- « techrist, reprit le Saint-Père, car tu as « fait assez de mal, en perdant de bonnes ames « qui ne songeoient point à pécher. Mais que « tiens-tu là à la main? » Or c'était un bâton fourchu, sur lequel on voyait des figures singulières. — « Ceci? dit Éon; oh! c'est un grand « mystère! — Et ne peux-tu le dévoiler? ajouta « le pape. — Ouidà, répondit Éon; mais toutes « oreilles ne sont pas faites pour le compren- « dre; toutefois les vôtres, qu'il ne vous dé- « plaise, me semblent confectionnées bien à « point. Écoutez donc : lorsque je tiens les deux « pointes de ma fourche tournées vers le ciel, « Dieu ne gouverne plus que deux parties du

« monde, et je régis la troisième; et lorsque « ma fourche est renversée les deux pointes en « bas, Dieu me cède les deux parties du monde qui me conviennent, et je consens à lui « laisser l'autre tiers à gouverner [1]. »

Quand le Saint-Père entendit une pareille folie, il fut saisi d'une telle envie de rire, qu'il ne put s'empêcher d'en faire des éclats, et tout le concile se mit également à rire. On jugea que le pauvre homme était pris du cerveau, et l'interrogatoire n'alla pas plus loin; mais on ne lui permit pas de retourner en Bretagne, où sa présence était dangereuse; on le remit à l'abbé de Saint-Denis, Suger, régent de France en l'absence du roi. L'abbé Suger lui fit garder prison. Éon mourut peu de temps après, rentré dans son bon sens, et très repentant.

« Ses ermitaux estoient encore parqués dans « la forest de Brécilien, de Loudéac et au- « tres [2] »; et l'on ne put jamais les faire re-

[1] Robert du Mont. — Lettre de Hugues de Rouen au légat Alberic, *OEuvres de Guibert*.

[2] *Hist. de Bret.*, d'Argentré, p. 241.

noncer à ses rêveries. Ils tenaient tellement à leurs extravagances, que la crainte de la mort se trouva sans effet sur leur esprit. La cour prit connaissance de leur affaire, et les condamna au feu. Il en périt un grand nombre. Comme on menait au supplice celui qui s'appelait *Jugement*, il cita au tribunal de Dieu ses juges et ses bourreaux : « O terre, s'é-« cria-t-il, ouvre-toi ! engloutis dans un même « abîme, ceux qui prononcent l'iniquité, et « ceux qui l'accomplissent! O colère, ô ven-« geance du ciel, arme-toi du glaive de feu, « viens anéantir ces oppresseurs de l'innocen-« ce!.... » Mais les esprits de ténèbres n'obéirent point à son commandement, et Satan le laissa dans ce malheur, après l'y avoir conduit. On eut des peines infinies à bannir, à pendre, à brûler tous les sectaires dont on s'empara. Jean de la Grille, évêque de Saint-Malo, en envoya plus de trente au bûcher [1].

Les guerres funestes qui avaient désolé la Bretagne, et le fanatisme des hérésiarques, n'empêchèrent pas de grands esprits de culti-

[1] *Hist. eccl. et civ.*, dom Morice, p. 100. — Voyez la note C, à la fin du volume.

ver les lettres sacrées et profanes. Pierre Esveillard, que l'on connaît sous le nom d'Abailard, l'évêque Marbode, l'archevêque Baldric, honorèrent, par leurs talens et leurs vertus, l'Église, dont ils furent des membres distingués, et le pays qui leur donna naissance. Marbode se fit un nom dans la poésie latine; Baldric écrivit l'histoire civile et l'histoire ecclésiastique de son temps; et tous deux menèrent une vie sainte et paisible, qui ne fut troublée que par les soins actifs qu'ils donnèrent aux affaires de leurs diocèses, et les combats qu'ils livrèrent à l'hérésie, à la dépravation des mœurs, et à la fausse dévotion. La vie d'Abailard fut, au contraire, semée d'épreuves. Son ame était plus ardente, il avait plus aimé le monde, et son cœur, fortement blessé, ne rencontra la guérison et le repos que dans la tombe.

Né au bourg de Palais, près de Nantes, d'une famille noble [1], Abailard montra, dès son enfance, un esprit étendu, délié, pénétrant, une étonnante mémoire, une heureuse facilité, un jugement solide. La théologie scolastique

[1] Abelard., *Epist.* 1.

était en grand honneur, et il se rendit à Paris, pour l'étudier avec soin. Roscelin, son premier maître, lui enseigna toutes les subtilités de la dialectique, et, en peu de temps, il devint l'homme du siècle le plus habile à pénétrer une question, à l'envisager sous toutes les faces, à lui donner toutes les formes, et à réduire ses adversaires au silence, par la force et l'adresse de ses argumentations. Abailard embrassa les idées des nominaux, qui enseignaient, ainsi qu'on le disait alors, *scientiam vocum et dictionum.* Saint Bernard combattit cette doctrine, qu'il appelait *profanas novitates verborum,* car il se refusait à recevoir, en théologie, aucune expression qui n'eût été admise par les pères, ou qui ne fût usitée dans l'Écriture-sainte. Abailard, toutefois, s'acquit une telle réputation en toutes sciences, qu'on l'appela l'*universel.* Il conféra et disputa contre les plus doctes du siècle, qui rendirent d'éclatans hommages à son talent extraordinaire. Ce fut à la suite de ces étonnans succès, qu'il porta sa pensée au-delà des limites posées à l'esprit humain, et qu'il essaya de trouver une solution à toute chose. Il avait tort sans doute de vouloir s'en-

quérir de ce qu'il ne devait pas savoir, et, comme Ève, il se perdit par le désir d'être égal à Dieu : c'est ce que les plus saints de ses contemporains lui reprochèrent. « Résoudre par « un raisonnement humain, ce qui est hors « de la perception des sens, c'est détruire le « fondement de la croyance, dont le principal « mérite est de croire simplement. » Ainsi, sans le vouloir, il ruinait la foi, en lui cherchant une démonstration [1]. Lorsqu'on l'interrogea sur son orthodoxie, et qu'on lui demanda si Dieu est, il répondit simplement : oui. Mais quand on voulut savoir pourquoi il le croyait ainsi, il répondit qu'il le voyait et le lisait manifestement dans ses œuvres, dans l'harmonie des cieux, dans les plantes et productions de la terre, dans l'organisation savante des animaux qu'elle nourrit, dans l'ordre et la conséquence des choses qu'il a établies [2]. Cette réponse était fort blâmable selon les théologiens, car, alors même que Dieu n'aurait pas fait toutes ces choses, il n'en existerait pas moins; et d'ailleurs,

[1] *Hist. de Bret.*, d'Argentré, p. 236.

[2] Abelard, *Opera theol.*

en continuant le même genre de raisonnement, comment Abailard aurait-il pu prouver la trinité, qui échappe aux causes naturelles et aux démonstrations logiques?

Abailard, ne se lassant pas d'étudier, devint disciple d'Anselme, évêque de Laon, et de Guillaume de Champeaux; mais son mérite transcendant, son incontestable supériorité, changeaient en ennemis implacables, des maîtres qu'il surpassait aisément, et des condisciples qu'il laissait bien loin en arrière. Sa jeunesse même et le juste orgueil du triomphe contribuaient sans doute à exciter la jalousie de ses rivaux, qui ne lui pardonnèrent jamais ses talens. L'amour se chargea de le consoler des torts de l'amitié; mais, pour un petit nombre de jours heureux, il le livra aux plus cruels souvenirs, durant une vie de regrets, de larmes et d'inutiles fureurs. A jamais séparé d'Héloïse, son écolière, sa maîtresse, son épouse, il reporta vers le ciel et la littérature sacrée, cette ardeur dévorante, qui n'avait plus d'objet terrestre. Retiré à Nogent, il y professa une philosophie sainte et chrétienne, avec un génie si brillant, une grâce, une onction si touchantes,

une si parfaite éloquence, que la salle où se réunissaient ses auditeurs, cessa bientôt de pouvoir contenir leur multitude croissante. On n'en trouva pas dont l'étendue fût suffisante; et il consentit à professer en plein air. Ce fut là, sous l'ombrage de quelques arbres, en présence de la nature, l'œil fixé sur le ciel qui ne l'avait point protégé, qu'il entraîna tous les cœurs, qu'il charma tous les esprits animés du sentiment qu'il savait leur dépeindre; c'est là qu'il fut sublime comme la religion qu'il enseignait, comme le profond amour qu'il n'exhalait plus que par des mots et des images.

Tourmenté d'une inactivité sans remède, Abailard, cherchant à se fuir lui-même, obtint la dissolution de son mariage, força Héloïse à prendre le voile à l'abbaye d'Argenteuil, et fit lui-même sa profession religieuse à Saint-Denis. Il publia ensuite deux ouvrages intitulés: *Theologia Abelardi*, et *Scito te ipsum*. Ces livres se trouvèrent bientôt entre les mains de tout le monde; les hommes les plus savans de la France, de l'Allemagne et de l'Italie, les recherchèrent, et saint Bernard écrivit de Rome que les cardinaux eux-mêmes les étudiaient. Il acquit une

telle réputation, qu'on le fit abbé de Saint-Gildas de Ruis, en Bretagne. Cette renommée cependant devint si bruyante, que l'abbé de Clairvaux en parut effrayé. Personne n'était plus versé que lui dans le sens des écritures, et ne se livrait plus entier aux exercices de religion et de piété; mais il était si véhément et si zélé, qu'il perdait facilement patience. De retour à sa solitude de Clairvaux, il lut les écrits d'Abailard, et rassemblant à la hâte les évêques et les pasteurs de la province de Sens, il fit sommer le théologien breton de comparaître à Soissons, devant un synode (1121), présidé par Albéric, archevêque de Reims, et par l'évêque de Novarre. Il se proposait de combattre la doctrine nouvelle. Abailard obéit à l'ordre qui lui était intimé : il demanda qu'on voulût bien l'entendre, et qu'il lui fût permis de répondre, devant le concile, aux argumens de son adversaire; mais on lui refusa cette faveur à l'unanimité. Les motifs que l'on donna pour excuse à cette rigueur sont singuliers. Abailard possédait une telle énergie de raisonnement, une telle présence d'esprit dans la discussion, qu'aucun des pères n'avait été d'avis

de se commettre avec lui. Il était à craindre que les meilleurs théologiens et les mieux exercés, ne pussent résister à la force de ses argumens, ou à l'adresse de sa dialectique. Quand on s'avisait de le contredire, il fallait être bien ferme sur sa proposition, et tenir ses raisons bien prêtes, sans quoi l'on était promptement abattu, et c'est ce qui venait d'arriver à l'un des évêques du concile, qui, l'ayant rencontré, s'était cru capable de discuter avec lui. Abailard l'avait forcé de tomber en de telles absurdités, qu'il avait fallu que ses collègues le désavouassent. Les gens sâges trouvèrent cependant fort étrange la décision du concile; car on pensait que, pour bien juger un écrit, il était nécessaire d'écouter l'explication de l'auteur qui l'avait composé. Quoi qu'il en soit, Abailard ne fut jugé que sur les propositions que les membres du concile avaient extraites de ses ouvrages. Les évêques condamnèrent ses livres au feu, et lui ordonnèrent de faire abjuration, comme hérétique sabellien. On le mit en prison. Cette rigueur acheva d'exaspérer le public, qui taxa le jugement de précipitation, de fureur et d'aveuglement. L'évêque-légat, qui

avait présidé la plupart des séances, lui rendit la liberté. Le malheureux Abailard, chassé de Saint-Denis parce qu'il blâmait les désordres des religieux de cette abbaye, obligé de s'enfuir précipitamment du monastère de Saint-Gildas de Ruis, afin de n'être pas égorgé par ses propres moines dont il voulait corriger les mœurs licencieuses, ne trouva qu'avec peine un asile contre la persécution. Il écrivit alors une apologie de sa doctrine. L'abbé de Clairvaux, séduit par les ennemis d'Abailard, le fit citer au synode de Sens, où le roi Louis-le-Jeune assista (1140). L'abbé de Saint-Gildas comparut; mais, effrayé de la fermentation du peuple soulevé contre lui par les évêques, il jugea prudent de se retirer, en appelant au pape des décrets du concile. Le concile supplia le père des fidèles de condamner Abailard; et, malgré les réclamations et la réplique de l'infortuné théologien, un rescrit du Saint-Siége déclara ses propositions hérétiques[1]. Sans doute, la condamnation fut équitable, dit un historien; mais il eût été désirable qu'on eût

[1] *Sancti Bernardi opera, epist.* 188.

mis plus de formes dans le jugement. « Le bon-
« homme sainct Bernard, véritablement grand
« et sainct, et sçavant en théologie et escriture
« saincte, estoit de naturel fort cholère, et
« croyoit aysément aux rapports qu'on luy
« faisoit de ceulx qui, disoit-on, avoient quel-
« que erreur en la foy, soit que ce fust le tort
« de sa constitution bilieuse, solitaire et mé-
« lancholique [1], soit que le zèle le piquast in-
« finiment, et qu'il n'endurast aulcune mau-
« vaise doctrine; et véritablement il escrivit
« avec trop d'amertume contre Abailard, qui
« se monstroit, toutesfois, un sçavant homme
« et de bonne foy. Doncques saint Bernard
« l'emporta pour la bonne cause, comme il
« faut le croire; mais non sans aigreur, comme
« ses lettres et escrits le témoingnent. Le bon-
« homme de sainct conclud en somme que,
« lorsque Abailard traicte de la Trinité, il sent
« l'arien; quand il parle de la grâce, le pélas-
« gien; quand il escrit de la personne de Jé-
« sus-Christ, le nestorien [2], et il le condamne

[1] Othon de Freizingen.

[2] *S. Bernardi opera*, epist. 189, 190 et seq.

« comme il eust fait Arius, Pelasgius et Nes-
« torius; et ce n'est pas, toutesfois, sans gran-
« des difficultés qu'il y arrive, comme le dé-
« monstrent ses propres lettres [1]. »

Abailard, dispensé par le Saint-Père lui-même de toute obédience, continua d'honorer le professorat; mais enfin, accablé sous le poids de l'envie, il se soumit aux censures de l'Église, et résolut de se retirer du monde. Soutien, consolateur, et quelquefois tyran d'Héloïse, il voulut, avant de se plonger dans une retraite absolue, lui procurer un rang qui l'égalât aux puissances terrestres. L'abbé Suger l'avait inhumainement chassée de la communauté d'Argenteuil [2]. Abailard, que ses nobles talens avaient enrichi, fit construire, près de Nogent-sur-Seine, un monastère de filles, qu'il nomma le Paraclet, le consolateur. Héloïse en devint abbesse, le gouverna saintement, le cœur plein de l'amour de Dieu qui, seul, pouvait y remplacer celui dont elle fut embrasée pour Abailard. Cette profonde pensée

[1] *Hist. de Bret.*, par d'Argentré.

[2] *Hist. eccl. et civ. de Bret.*, Dom Morice, p. 97.

de tendresse accomplie, Abailard prit le chemin de Rome, et passa par Cluny, où Pierre le vénérable, enfin convaincu de la religion du savant théologien et de ses vertus plus qu'humaines, le retint avec de grandes caresses, et parvint à lui ramener l'estime de saint Bernard. Il passa le reste de ses jours, dépensant tous ses biens en bonnes œuvres, et faisant l'édification de la communauté, par sa modestie et la sainte humilité de son savoir. Il se mit en correspondance avec l'abbesse du Paraclet, et les lettres qu'il lui écrivit et celles qu'il en reçut, émerveillèrent long-temps les personnes qui eurent le bonheur d'en obtenir la communication; tant les sujets traités par eux semblaient abstraits et difficiles, tant la passion, qui rejaillissait du souvenir de leurs anciennes liaisons, était encore vive et poignante!

Abailard enfin succomba sous des infirmités prématurées. Pierre le vénérable l'envoya au prieuré de Saint-Marcel-lès-Châlon[1], afin d'y

[1] Châlon-sur-Saône et non Châlons, comme l'écrivent une foule de personnes. Cette ville se nommait jadis *Cabillo* ou *Cabillynon Hæduorum*. C'est la ville de Châlons-sur-Marne, *Catalaunum*, qui prend une *s* à la fin.

respirer un air plus pur. Il y mourut dans la soixante-troisième année de son âge, le 21 avril 1142, et le saint abbé de Cluny composa lui-même son épitaphe [1].

Son corps fut transporté au Paraclet. On ne saurait dire quel torrent de douleurs coula dans le sein de la malheureuse Héloïse. Pierre le vénérable en fut si touché, qu'il abandonna le soin de ses ouailles pour lui porter, en personne, d'inéffables consolations. Il exhorta les religieuses en chapitre, les communia de sa main, et promit à Héloïse de faire prier Dieu pour elle par tout le monastère de Cluny, durant l'espace de trente jours consécutifs [2]; cette faveur ne s'accordait qu'aux princesses régnantes. C'est ainsi que la mémoire d'un grand homme fut honorée, quand il cessa d'être à craindre pour la médiocrité jalouse. On écrivit sur sa tombe :

Est satis in titulo, Petrus jacet hic Abelardus,
Cui soli patuit scribere quidquid erat.

Abailard laissait un fils qu'Héloïse avait nommé

[1] Voyez la note D, à la fin du volume.

[2] *Histoire ecclés. et civ. de Bret.* Dom Morice, p. 97.

Astrolabe. Il fut pourvu d'un bon canonicat dans l'église de Nantes[1].

La duchesse Ermengarde, après une vie fort agitée, mais sanctifiée par les motifs qui la dirigeaient, rendit paisiblement son ame à Dieu, et fut inhumée dans l'église de Saint-Sauveur de Redon. Conan III ne pensa désormais qu'à la suivre au tombeau; mais comme sa fille Berthe, veuve alors d'Alain-le-Noir, ne comptait qu'un fils parmi les trois enfans qu'elle avait mis au jour, et qu'il voulait fixer le sort de sa succession, sans la mettre au hasard de la vie d'un unique héritier, il prit le parti de remarier Berthe au comte de Bretagne, Eudon, fils de Geoffroy, vicomte de Rennes et de Porhoët. L'année suivante, il se sentit atteint d'une maladie grave, qui laissait peu d'espérance. Assuré de sa position imminente, le duc de Bretagne manda les grands de l'État et les principaux officiers de sa maison; et, comme on croyait qu'il allait remettre les rênes du gouvernement entre les mains de Hoël, son héritier présomptif, il déclara, d'une voix

[1] *Chron. de Tours.* — *Actes de Bret.*, tom. Ier, col. 587.

haute et ferme, qu'il le désavouait pour son fils, bien qu'il eût été présumé sien jusqu'à ce jour [1], et qu'il fallait l'en croire, quelque opinion que l'on s'en formât, quelque prétexte de mariage que l'on alléguât en sa faveur. Après cette déclaration, il mourut; et cinquante années de guerres furent le triste résultat de ce funeste aveu.

Les prétendans au duché se rappelèrent alors que, depuis long-temps, Mathilde ne paraissait dans aucune cérémonie, qu'on la voyait rarement avec son époux, qu'elle fuyait les assemblées joyeuses, où jadis sa présence amenait le bonheur, et que toute sa tendresse s'était concentrée sur son fils, que le duc n'admettait jamais dans ses conseils, ce que l'on n'avait attribué qu'à la jeunesse du prince, ou peut-être à son inaptitude.

La déclaration de Conan III ne changea rien aux dispositions des comtés de Nantes et de Cornouaille [2]; ils reconnurent Hoël, qui cher-

[1] *Chron. de Quimperlé*, livre 1er. — Dom Morice. — *Mélanges de Baluze.*

[2] *Chron. de Nantes.* — *Chron. de Quimperlé.*

cha, par ses premières démarches, à se concilier l'affection du clergé. Il fit aux évêques d'utiles concessions[1], créa de nouvelles abbayes, réveilla le goût des barons de Bretagne pour les fondations de ce genre, et parvint à se former un parti redoutable.

Mais Eudon, comte de Penthièvre, gendre de Conan-le-Gros, époux de Berthe de Bretagne, prit le titre de duc, fonda aussi des abbayes[2], et déclara la guerre au comte Hoël, que les Nantais défendirent de tout leur pouvoir. Eudon serait toutefois parvenu à soumettre la Bretagne à sa domination, s'il n'avait eu dans le fils de Berthe, sa femme, et d'Alain-le-Noir, un rival, contre lequel il devenait difficile de lutter. Conan IV sortait à peine de l'adolescence; il montrait des talens; tous les jeunes seigneurs se rangèrent sous sa bannière, et il revendiqua le duché. Une sanglante bataille décida momentanément en faveur de son beau-père; mais il se réfugia en Angleterre dans son

[1] *Actes de Bret.*, col. 602, 603, tom. 1.

[2] *Idem*, tome I[er], col. 604, 606, 613, 631, 635 et 636.

comté de Richemont, et il y prépara les moyens de se venger.

Henri II, roi d'Angleterre, le mit en effet à la tête d'un corps de troupes considérable, et lui dit : « Cousin, entre nous autres souverains, « il n'est de loi que celle du plus fort. Je ne « suis pas clerc, et n'ai pas étudié ce que vaut « le droit que tu réclames; mais, chasse tes « ennemis, et je le tiens pour certain et va- « lide de tout point [1]. » A peine Conan eut-il paru sur le territoire de la Bretagne, qu'il fut rejoint par ses anciens partisans, et même par ceux qui naguère avaient suivi les drapeaux de son beau-père, tels que Raoul de Fougères et Robert de Montfort [2]. Il prit les châteaux de Hédé et de Montmuron, et mit le siége devant Rennes. Il lui importait d'autant plus d'enlever cette place, qu'il était probable que la possession de la capitale déciderait du sort de son entreprise. Rennes se défendit avec opiniâtreté. Eudon, encouragé, vint attaquer Conan dans ses propres retranchemens; mais, après un

[1] *Hist. de Bret.*, par d'Argentré. — Le Baud.

[2] *Chron. de Normandie*, p. 991 et 992.

combat qui fut, suivant l'opinion du temps, un des plus beaux qui se puissent, « car il y mou-« rut nombre d'hommes, et plusieurs chevaliers « et seigneurs y périrent [1] ». Eudon fut forcé de prendre la fuite, et la capitale se rendit. Le comte de Penthièvre, ayant ramassé quelques débris de son armée, revenait encore à la charge, lorsqu'il fut fait prisonnier par le sire de Fougères, qui ne put s'empêcher de plaindre le souverain dont il avait cultivé l'amitié dans des circonstances plus heureuses. Touché de sa disgrâce, il lui rendit la liberté [2]. Eudon se réfugia près de Louis-le-Jeune, à la cour de France; et son beau-fils, autour duquel se rassemblèrent tous les seigneurs, reçut leur hommage, et se déclara duc de Bretagne, sous le nom de Conan IV.

[1] *Hist. de Bret.*, d'Argentré, page 243. — Robert du Mont.

[2] *Actes de Bret.*, tom. Ier, col. 621.

CONAN IV.

1156 à 1237.

LIVRE SEPTIÈME.

Règne de Conan IV. — Sa fille Constance est fiancée à Geoffroy d'Angleterre, âgé d'un mois. — Henry II, père de Geoffroy, prend possession de la Bretagne. — Il abuse de l'innocence d'Alix, princesse de Bretagne, sa cousine. — Couronnement de Geoffroy, âgé de dix ans. — Mort de Conan IV. — Geoffroy se fait des partisans en Bretagne. — Assise du comte Geoffroy. — Mort de Geoffroy; grossesse posthume de la duchesse. — Naissance d'Artur. — Richard-Cœur-de-Lion le déclare son héritier.—Emprisonnement de Constance, mère d'Artur.—Tentatives pour la délivrer.— Les Cottereaux en Bretagne. — Mort de Richard. — Philippe-Auguste protége Artur. — Jean-Sans-Terre s'empare du jeune prince.—Il le tue de sa propre main.—Guy de Thouars, troisième époux de Constance, réclame le duché de Bretagne pour sa fille Alix. — Alix épouse Pierre de Dreux, dit Mauclerc. — Le duc Pierre attaque la puissance du

clergé. — Il essaie de rabaisser l'autorité de la noblesse. — Ses discussions avec Blanche de Castille. — Avec Thibault comte de Champagne. — Il abdique en faveur de son fils Jean Ier. — Il se distingue en Palestine.

Les Nantais, ayant eu le loisir d'apprécier le caractère de Hoël, ne lui jugèrent pas assez d'énergie ou de talent pour l'opposer avec succès au nouveau duc. Ils le chassèrent ignominieusement de leurs murailles, sans que, depuis, aucun événement ait révélé son sort, sans que personne ait songé seulement à s'informer de ce qu'il devint. Ils appelèrent Geoffroy, comte d'Anjou, frère de Henri II, roi d'Angleterre, se donnèrent à lui, et renoncèrent, pour ainsi dire, à la qualification de bretons. Cette erreur singulière, cette faute immense, eût les suites les plus affligeantes. Geoffroy vint à mourir deux années après, et, par une nouvelle délibération, les habitans de Nantes supplièrent Conan de les recevoir à obéissance [1]. Mais le coup était porté. Les Nantais avaient une fois

[1] *Chron. de Normandie*, page 991. — *d'Angers*. — *de Melleray*. — Dom Morice, p. 104.

méconnu leur patrie. Ce fut par leur cité que les prétentions étrangères firent irruption dans la Bretagne; ce fut leur incroyable légèreté qui amena la domination de l'Angleterre et les guerres sanglantes qui désolèrent la contrée pendant plusieurs siècles.

A peine, en effet, le roi d'Angleterre eut-il appris la mort de son frère, qu'il se hâta de passer le détroit, afin de réclamer son héritage. Le comté d'Anjou faisait bien partie du domaine des Plantagenet, mais celui de Nantes avait toujours dépendu de la Bretagne [1]. Henry ne voulait pas qu'on l'accusât de trahir l'amitié qui l'unissait à Conan; mais il désirait qu'un prétexte lui permît de revendiquer l'importante cité que son frère avait un instant gouvernée. Il consulta son favori Thomas Becket, le célèbre archevêque de Canterbury [2]. Becket, après quelques réflexions, lui indiqua un expédient. La plupart des barons de la Bretagne se faisaient la guerre entre eux; il importait d'apaiser ces querelles intestines, et, comme

[1] *Act. de Bret.*, tom. 1, col. 361.

[2] Robert du Mont

son titre de comte d'Anjou lui conférait les fonctions de grand sénéchal de France, il pouvait obtenir du roi l'autorisation de pénétrer en Bretagne, afin d'y ramener la concorde et la paix. Henry se hâta de partir pour Paris; il fit hommage à Louis VII, à raison du comté d'Anjou, fiança deux de ses fils aux filles du roi, et en obtint tout ce qu'il lui demanda. Il revint alors dans les murs d'Avranches, y convoqua ses troupes au jour de Saint-Michel, et somma le duc de Bretagne de lui rendre le comté de Nantes et de lui livrer passage sur ses terres. Conan considéra que le roi d'Angleterre était le plus puissant prince de la chrétienté; il tenait de son père l'Anjou, le Maine et la Touraine; de sa mère Mathilde, l'Angleterre et la Normandie; et de sa femme Aliénor, l'Aquitaine, la Gascogne et le Poitou. Le duc essaya donc la voie du raisonnement. La ville de Nantes et son territoire faisaient une partie de son domaine. Ce qui s'était pratiqué en faveur du comte d'Anjou n'était fondé ni sur la loi, ni sur le droit. Ses sujets n'avaient eu aucun prétexte pour se soustraire à son obéissance et en saisir un étranger, et ils étaient revenus d'eux-

mêmes à leur devoir. Mais ces argumens restèrent sans puissance sur l'esprit d'un roi qui se voyait le plus fort, et Conan se regarda comme perdu si la guerre s'allumait. Il se résolut aux plus grands sacrifices pour l'éviter; il consentit au mariage de sa fille Constance avec Geoffroy, troisième fils du roi d'Angleterre, enfant d'un mois à peine, et constitua le comté de Nantes en dot à la princesse [1]. Henry prit à l'instant possession de la ville, aux honteux applaudissemens des Nantais.

La pusillanimité dont Conan venait d'offrir la preuve ne le garantissait pas du danger, et n'arrachait pas même ses peuples aux horreurs de la guerre. Elle existait en ce moment, plus cruelle que jamais, entre deux de ses grands vassaux, les vicomtes de Léon et du Faou. L'évêque Hamon, fils du vicomte de Léon, voulant venger son père, fait prisonnier par son antagoniste, mit le siége devant Châteaulin, l'emporta d'assaut, s'empara du vicomte du Faou et de ses principaux partisans, les enferma dans la tour de Daoulas, et, sous pré-

[1] Voyez la note E, à la fin du volume.

texte que l'Église ne doit pas verser le sang, il ne se fit aucun scrupule de les condamner à mourir de faim. On apprit avec horreur les détails de leur long supplice. Les malheureux s'étaient mutuellement dévorés [1].

Conan IV avait prêté son assistance au vicomte de Léon. Il fut bientôt puni de ne s'être pas opposé aux barbares vengeances de l'évêque. Une famine épouvantable ravagea la Bretagne, et les crimes les plus exécrables furent commis, afin de se procurer une chétive nourriture. Le peuple n'attribua pas l'excès de sa misère à des causes naturelles, mais aux fautes de ses souverains. Il vit tomber des pluies de sang, il vit couler des ruisseaux de sang, le sang sortit en abondance d'objets inanimés [2]. Ces signes n'étaient pas trompeurs; la guerre se propagea de toutes parts, et le sien fut répandu par le fer de l'étranger.

Le vicomte de Léon se détacha des intérêts de Conan, et donna la main de sa sœur au

[1] Guill. Armor., tom. 5, p. 79. *script. franc.*

[2] *Chron. de Normandie et de Saint-Brieuc.* — D'Argentré. — Le Baud. — Alain Bouchard.

comte Eudon, qui prit le titre de comte de Vannes et de Cornouaille [1]. Raoul de Fougères, Jean de Dol, les comtes de Porhoët, jaloux de l'ascendant qu'obtenait en Bretagne le parti de l'Angleterre, s'allièrent à celui d'Eudon. Le duc implora le secours du roi Henry II, dont le connétable, Richard de Homet, planta la bannière sur les murs de Dol et sur ceux de Combourg, après quelques jours de siége. A la nouvelle de cet appel aux forces de l'étranger, les grands formèrent des lignes offensives et défensives ; les peuples, furieux, s'armèrent pour tout abattre ; et Conan, dans son épouvante, demanda des troupes à la reine Aliénor, qui gouvernait elle-même ses États d'Aquitaine en l'absence de Henry II. Ce monstre combattait alors, dans le pays de Galles, les descendans d'Uter Pendragon, Owen Gwynned, Rys-mab-Griffith, Owen Cyvelioch ; et, dans l'excès de sa rage, il faisait arracher les yeux à tous les enfans mâles [2], et couper aux

[1] Robert du Mont. — *Act. de Bret.*, tom. 1, col. 131.

[2] Guill. de Newbridge, tom. II, 17. — Hoveden, 286. — Lingard, tom. II, pag. 367.

tigre, et se défendit de ses griffes sanglantes.

La fausse modération de l'infame Henry se tourna rapidement en rage. Alix, la jeune, la belle, l'innocente Alix, se trouvait en sa puissance! Cette princesse, fille d'Eudon et de Berthe, était sa cousine-germaine. Rien n'égalait sa grâce, sa beauté, sa pudeur enfantine; c'était l'honneur des dames de Bretagne; elle était descendante de Noménoé-le-Sage, et les rois les plus puissans se seraient encore élevés en la plaçant sur le trône. Toutefois, ni ses vertus, ni la liaison du sang, ni le droit des gens, ni le respect dû à son rang et à son infortune, ni les supplications des femmes qui l'entouraient et qui périrent en la défendant, rien ne put la soustraire aux attentats du roi d'Angleterre. Il se vengea du comte Eudon, en ravissant l'honneur de sa fille[1]. La malheureuse Alix expira en sortant de ses bras.

Un cri de douleur universel se fit entendre. Des plaintes retentirent dans toute la Bretagne, car l'outrage avait pénétré dans tous les cœurs.

[1] Robert du Mont. — *Hist. ecclés. et civ. de Bret.* Dom Morice, page 107.

Mais ce n'était pas assez que des larmes, il fallait que la vengeance fût aussi éclatante que le crime avait été odieux. Les grands partagèrent le ressentiment d'Eudon, prirent les armes, et recommencèrent les hostilités. Le peuple gémit sur la tombe d'Alix; il y déposa des couronnes de fleurs, et plaça ses images au bord de toutes les fontaines. Les jeunes filles la virent souvent sourire dans le cristal des eaux limpides, en implorant son efficace intercession près de la Vierge de douleur; et leurs pères, accablés sous le poids humiliant du servage, approuvèrent, cette fois, le motif qui les entraînait aux combats. Leur usage n'était pas d'adopter des intérêts qu'ils n'avaient pas le droit de discuter.

Il arriva ce qui toujours arrive, lorsqu'un seul chef est opposé à une multitude de princes qui, tous, se croient appelés au commandement. Henry, plein de fureur, ravagea le comté de Porhoët, assiégea le château de Josselin, le prit, le pilla, le renversa de fond en comble. Il pénétra ensuite dans le Broérech, ou pays de Vannes, saccagea la capitale, donna l'assaut à la cité d'Auray, revint sur Dinan, mit garnison

dans le château de Hédé, que lui rendit Geoffroy de Montfort, rasa celui de Tinteniac, bloqua Bécherel et s'en empara par le secours de machines d'un grand effet. Il fit livrer ensuite aux flammes les habitations qui bordaient les deux rives de la Rance, jusqu'à Saint-Malo.

La trêve, conclue l'année précédente entre Louis VII et Henry II, expirait à la Saint-Jean-Baptiste. Le roi d'Angleterre devait en conférer avec le roi de France à la Ferté-Bernard[1]. Il s'y rendit en effet; mais là se trouvèrent aussi les comtes de Dinan et de Porhoët, le malheureux Eudon, les ambassadeurs des rois d'Écosse et des princes de Galles, les députés de la Gascogne et du Poitou, les barons de Normandie, les vicomtes de la Touraine et de l'Anjou, les chevaliers du Maine et de Thouars. Ils accusaient Henry II; ils le nommaient traître, perfide, adultère, incestueux, meurtrier, sacrilége! La terre entière semblait liguée pour réclamer son supplice. Tous s'en éloignaient avec horreur; et d'une main accusatrice, dirigée

[1] Johan. Sarisber., *Epist. ad Pet. Lombard. et Thom. Cantuar.*

vers sa personne, ils semblaient dire : « L'op-« presseur de la terre, le contempteur du ciel, « le destructeur de l'innocence, l'assassin d'A-« lix, le voilà! »

La conférence n'amena que la continuation de la guerre. Six mois après, les deux rois en tinrent une autre à Montmirail, dans le Perche. Les seigneurs poitevins obtinrent quelques légers avantages; mais le roi d'Angleterre conserva la Bretagne, sous condition d'en faire hommage, par son fils, au roi de France.

C'était le but unique vers lequel il tendait. Geoffroy se rendit à Rennes; il n'avait encore que dix ans; et bien que ce fût contre la volonté de Conan, il reçut l'hommage et les sermens des barons, se fit reconnaître duc de Bretagne, et fut couronné par l'évêque Étienne. Le roi, son père, ne tarda pas à le rejoindre. Ils parcoururent ensemble une grande partie de la Bretagne, afin de forcer les seigneurs, qui n'avaient pas assisté aux cérémonies de Rennes, de s'humilier et de prêter serment de féauté[1]. Ils portèrent le fer et la flamme dans

[1] Jean Brompton. — Robert du Mont.

les terres des Bretons qui hésitaient à se soumettre au joug de l'étranger. Ils s'emparèrent de la personne d'Eudon, créèrent une commission de juges, ou plutôt de bourreaux, qui le condamnèrent comme rebelle [1]; et changèrent en une solitude affreuse la ville de Josselin, qui osa montrer un courage digne d'un meilleur sort.

Tous ces maux résultèrent de la démarche inconsidérée des habitans de Nantes; ils en furent punis par les exactions sans mesure des agens de l'Angleterre, et, long-temps après, l'opinion refusait encore de les regarder comme des Bretons.

Conan IV mourut en l'année 1171; il n'était plus, aux yeux de ses anciens sujets, qu'un comte de Richemont et de Guingamp [2], et le mépris le plus complet l'accompagna jusqu'à la tombe. Ce n'est pas qu'il n'eût montré du courage à l'armée, mais il en manqua au conseil. La faiblesse de caractère est plus perni-

[1] Roger de Hoveden. — Robert du Mont. — *Act. de Bret.*, tom. 1, col. 716.

[2] *Chron. de Quimperlé.* — *Chron. de Nantes.* — Dom Morice.

cieuse dans un prince, que le défaut de bravoure. Les Bretons, toujours prêts, ne concevaient pas son hésitation à leur donner des ordres qui eussent fait des héros de chacun d'eux, car il s'agissait alors de défendre le sol de la patrie contre des Anglais, *a ënep ar Sauzon!*

La mort de Conan n'améliora pas le sort des Bretons. Ils résistèrent vainement à la puissance étrangère, qui les envahissait comme un torrent. Le roi d'Angleterre s'empara de tout le duché, du comté de Guingamp, et du comté de Richemont, en Angleterre. Guyomarc'h de Léon n'avait cessé de prendre le parti d'Eudon, qu'il regardait comme celui de la Bretagne; mais il vint s'humilier devant Henry II, et son exemple entraîna les seigneurs qui résistaient encore. Eudon perdit alors toute espérance. Bien que les conditions de l'alliance avec la maison d'Angleterre lui eussent réservé l'administration du duché, dans le cas où la mort de Conan IV précéderait la sienne [1], il demeura pauvre et méconnu. C'est le sort

[1] *Hist. de Bret.*, d'Argentré, p. 249.

des hommes qui ne réussissent pas, quels que soient leurs talens et la bonté de leur cause !

Les fils aînés de Henry II s'étaient révoltés contre lui; ils avaient même obtenu l'assentiment du jeune Geoffroy, ou plutôt de ses conseillers. Le roi d'Angleterre, craignant que les Bretons ne s'attachassent à leur petit duc, et ne jugeassent l'occasion favorable pour se soustraire à sa tyrannie, appela près de sa personne tous les barons de Bretagne, sous prétexte de lui rendre hommage. Loin de se conformer à cet ordre, Raoul de Fougères se hâta de reconstruire son château, détruit par les stipendiés de Henry; il fut rejoint par Astolfe de Saint-Hilaire, compagnon d'études du jeune Geoffroy, par Guillaume Patry, Raoul de la Haye-Normande avec vingt-quatre soldats, et le déshérité comte Eudon, qui combattait en vain contre la fortune [1]. Sa naissance l'appelait au plus haut rang, mais tous les hasards se tournèrent contre lui. Le roi Henry, qui faisait peu de cas des vilains et de leur prospérité, déchaîna contre la Bretagne une troupe

[1] *Hist. de Bret.*, par d'Argentré, pag. 250.

d'aventuriers, que l'on nommait Brabançons ou Rouptiers. C'étaient des misérables, enrôlés dans le Brabant, qui se donnaient à qui payait le mieux, et qui pillaient, brûlaient, massacraient sans pitié, « comme chose usitée et inhérente « à nature de guerriers [1]. » Toutefois, comme ils marchaient sans ordre, et qu'ils se débandaient à droite et à gauche, pour commettre leurs horribles déprédations, ils furent surpris entre Fougères et Saint-James-de-Beuvron, sur les marches de Normandie, par les troupes de Raoul, qui s'emparèrent du Fort-Saint-James et de celui du Tilleul. Mais Henry II s'avança lui-même, mit en fuite Raoul qui se sauva, et fit un immense butin, auquel il ne s'attendait guère dans un pays ruiné. Raoul avait, par précaution, fait creuser des souterrains, qui débouchaient à une grande distance, et qui avaient leur entrée dans la forêt de Fougères, à Landéan [2]. Il avait invité tous les habi-

[1] Robert du Mont.

[2] L'entrée de ces souterrains existe encore à Landéan. Les galeries sont comblées, et l'on n'en retrouve plus les traces. Les cryptes où elles aboutissaient se nomment les Celliers de Landéan.

tans de sa ville et des fermes voisines, à réunir leurs meubles, provisions et bestiaux, et à les transporter au loin par ses souterrains; mais avant d'être rendu dans les bois, le convoi fut enveloppé, et devint la proie des partisans de Henry.

Le baron de Fougères ne perdit pas courage; il assiégea Dol et Combourg, et parvint à s'en rendre maître. Henry renvoya des Brabançons en Bretagne. Un combat terrible, où les Bretons perdirent quinze cents hommes, rendit, pour un moment, au roi d'Angleterre toute sa prépondérance [1]. Saint-Hilaire et Patry furent faits prisonniers avec beaucoup d'autres chevaliers. Raoul, qui s'était renfermé dans le château de Dol, se vit forcé de capituler. Jamais le comte de Fougères ne consentit à se remettre aux mains de Henry; il livra ses deux fils en otages, et se retira dans les forêts. Bavus, abbé de Rillé, Geoffroy de Pouancé, Raoul de la Haye-Normande, l'y rejoignirent; et, de cette retraite impénétrable, ils s'élancè-

[3] *Hist. ecclés. et civile de Bretagne*, par dom Morice, page 111. — Roger de Hoveden, p. 534.

rent à l'improviste sur les sujets de Henry, ravageant les terres des partisans de cet ennemi des Bretons, se vengeant sur les Anglais des maux qui accablaient leur patrie, et retournant dans les bois dont la profondeur faisait leur sûreté [1].

Les querelles qui divisaient Henry II et ses enfans avaient pris un caractère odieux. Henry, son fils aîné, Richard et Geoffroy, se liguèrent contre lui. La médiation un peu suspecte du roi de France, Louis VII, n'amena aucun accommodement; mais les chances de la guerre déterminèrent les parties belligérantes à s'entendre. Elles se réunirent à Gisors. Henry II promit une pension à l'aîné, une partie des revenus du Poitou à Richard, et à Geoffroy la moitié des revenus de la Bretagne, en attendant l'époque où il pourrait épouser la duchesse Constance [2].

Geoffroy revint à Rennes, et par les conseils de Rolland de Dinan, il se fit une étude de gagner les cœurs des seigneurs bretons [3]. Deux

[1] *Chron. de Nantes.*
[2] Raoul de Diceto, p. 583.
[3] Johan. Brompton; *in Chron.*

années après, son père le créa chevalier, à la suite des cérémonies d'une cour plénière qu'il tint dans la ville d'Angers [1].

Louis VII vint alors à mourir, et Philippe-Auguste lui succéda. Le duc de Bourgogne, les comtes de Flandre et de Sancerre, et la comtesse de Champagne, prirent les armes contre le nouveau roi. Henry, Richard et Geoffroy, marchèrent à son secours. Le caractère de Geoffroy plut tellement à Philippe-Auguste, qu'il lui accorda toute son amitié.

Les querelles des trois frères, et leurs ligues contre le roi d'Angleterre, leur père, durèrent plusieurs années. Geoffroy refusa de rendre hommage, pour son duché de Bretagne, à son frère aîné, couronné roi du vivant de son père [2]. Henry II, pour le punir, envoya faire le siége de Rennes; cette ville fut prise et brûlée en partie, puis réédifiée. Geoffroy vint assiéger à son tour les troupes anglaises, qui se rendirent à discrétion. Après cette triste expé-

[1] Robert du Mont.

[2] *Hist. de Bretagne*, Bertrand d'Argentré, page 253. — Le Baud.

dition, il se réconcilia encore avec son père[1], et il épousa enfin la duchesse Constance, à laquelle il était fiancé depuis sa naissance.

A peine le comte Geoffroy eut-il posé sur sa tête la couronne ducale, qu'il songea aux moyens de se faire des partisans parmi les chefs des grandes maisons. Il s'assura que le partage égal des fiefs, ou terres nobles, entre les enfans, anéantissait rapidement les fortunes des plus illustres familles; d'une autre part, on ne pouvait, sans injustice, dépouiller entièrement les puînés de la totalité de leur héritage; il fallait pourvoir honorablement à leur établissement, et il convenait de les mettre en état de servir avec décence dans les guerres et à la cour. Ses conseillers lui préparèrent un réglement, dont plusieurs articles furent reçus avec satisfaction par une grande partie de la noblesse de Bretagne, aux états qu'il fit convoquer à Rennes[2]. La plupart des évêques, des comtes et des barons, y assistèrent. Ils discutèrent

[1] Robert du Mont.

[2] *Hist. de Bret.*, d'Argentré, pag. 253. — Le Baud. — Alain Bouchard. — Dom Morice. — Dom Lobineau.

tous les points qui furent successivement soumis à leur examen, et l'ordonnance qui en résulta, prit le nom d'*Assise du comte Geoffroy*[1]. On en adressa des copies aux principaux seigneurs, et cet acte important servit de règle, depuis cette époque, pour les partages des fiefs dans les familles nobles; il commençait ainsi[2] :

« Nous faisons assavoir à tous que comme « en Bretaigne soule avenir plusor détriment « sur terres, Nos Geffrey, le rey Henri fiz, duc « de Bretaigne, comte de Richemont, desirant « proveier au profict de la terre, faisanz le gré « aux évesques et aux barons, o le commun « consentement, feismes assise à durier en « nostre temps et de nos successors et ostre « âmes. »

Le premier article portait que, dorénavant, il ne serait fait aucun partage des baronies et fiefs de chevaliers; mais que l'aîné posséderait la totalité de la seigneurie, pourvoirait au sort

[1] *Act. de Bret.*, tom. 1, col. 705 et 706.

[2] *Histoire ecclésiastique et civile de Bret.*, dom Morice, page 117.

des juveigneurs [1], et ferait pour eux ce qui serait convenable selon son pouvoir.

Les autres articles réglaient le sort des héritiers à la mort de l'aîné sans enfans, celui des filles à défaut d'héritiers mâles, et celui des vassales à marier.

L'ordonnance se terminait par une invitation aux aînés et aux juveigneurs d'en jurer l'exécution; et dans le cas où ceux-ci prétendraient s'y refuser, elle les privait à jamais de tout partage en terre ou en argent.

L'assise du comte Geoffroy fut loin de satisfaire à la généralité des intérêts [2]. Plusieurs barons trouvèrent injuste d'exclure leurs puînés de tout partage. Les mineurs eurent à gémir d'une protection qui les plaçait sous une odieuse dépendance. Les seigneurs prétendirent au droit de marier eux-mêmes les héritières qui se trouvaient leurs vassales, nonobstant l'agrément des parens et l'avantage de la famille; et des discussions envenimées s'élevèrent entre les aînés et les puînés, pour la suc-

[1] Les cadets.

[2] *Hist. eccl. et civ. de Bret.*, dom Morice, p. 118.

cession des juveigneurs morts sans enfans. Par une singulière aberration, l'assise du comte Geoffroy avait ordonné que la terre du juveigneur, mort sans enfans, rentrerait à ses proches, à l'exclusion de l'aîné, s'il en avait fait hommage en la recevant, et que, dans le cas contraire, l'aîné s'en emparerait. Or, la cérémonie même de l'hommage entraînait la reconnaissance de noblesse, à une époque où il n'existait pas de registres publics d'état civil. Il était d'usage que l'aîné le reçût de ses frères, et, en le recevant, il perdait, selon l'ordonnance, son droit de retour aux fiefs que ceux-ci possédaient. On vit donc des aînés refuser l'hommage de leurs frères, pour conserver des droits sur leurs terres, ce qui rejeta dans la roture des branches nombreuses, sorties des premiers barons de Bretagne; et, lorsque la fortune eut favorisé celles-ci, on vit les branches aînées les poursuivre, supposer des hommages jadis rendus, et les refaire nobles, à leur grand déplaisir, et au détriment de leurs biens.

On prêchait alors une croisade. Une foule de seigneurs bretons, normands, tourangeaux,

disputaient entre eux de valeur et de piété. Geoffroy, qui réclamait l'Anjou à son père Henry, se rendit près de Philippe-Auguste, avec l'espoir d'en être soutenu dans ses prétentions, et déterminé à l'accompagner en Palestine, s'il en faisait le voyage. Philippe le reçut avec de grandes marques de tendresse, et sa cour devint un lieu de délices, afin de récréer un si noble étranger. Mais Geoffroy, renversé dans un tournoi, ne fut pas assez promptement secouru; les chevaux le foulèrent aux pieds, et les plus habiles médecins y perdirent leur science. Le jeune prince succomba, malgré tous leurs soins. Il était alors âgé de vingt-huit ans. Philippe-Auguste, qui l'aimait singulièrement[1], le fit ensevelir en grande pompe. Il assista au service qui fut célébré à l'église Notre-Dame, suivi de toute sa maison, du comte et de la comtesse Thibault de Champagne, et de la reine douairière d'Angleterre, Marguerite. Maurice, évêque de Paris, prononça l'oraison funèbre; et Philippe fonda quatre chapelains, à perpétuité, chargés de dire des messes pour le repos

[1] *Hist. de Bret.*, B. d'Argentré, p. 254.

de son ame [1]. On regretta longtemps, en Bretagne, un jeune prince devenu breton de cœur et d'affection.

Geoffroy ne laissait qu'une fille, nommée Éléonore; mais la duchesse était grosse. Le roi d'Angleterre, qui ne perdait pas de vue ses prétentions sur la Bretagne, réclama la garde d'Éléonore [2]. Philippe sembla prendre en main la cause de Constance et de sa fille. Un troisième parti se composa des Bretons, qui voulaient conserver l'indépendance de leur patrie; et la guerre de toutes parts était imminente, lorsque la duchesse Constance mit au jour un fils, par une belle matinée de Pâques.

Il est difficile de peindre la joie des Bretons, à la nouvelle de cet heureux accouchement. Ils avaient donc un prince, né breton, descendant des antiques races bretonnes, au moins par sa mère. Ce prince n'aurait d'autre intérêt que celui de sa patrie; il respirerait l'amour de la Bretagne avec l'air de son pays; il s'en abreuverait avait le lait de sa nourrice; plus de do-

[1] *Rigordus apud Duchesne*, tom. 5.

[2] Math. Pâris, p. 99. — Raoul de Diceto.

mination étrangère, plus d'Anglais surtout. L'avenir se développait à tous les regards sous les plus favorables couleurs. L'enthousiasme était au comble. On faisait des vœux dans les églises ; on ornait de fleurs les chapelles, les vierges des bois et des fontaines [1]. Une prophétie de Merlin annonçait le retour du grand Artur de la Table ronde ; et l'enfant reçut le nom d'Artur, malgré l'opposition du roi Henry II, qui prétendait lui infliger le sien [2]. Furieux de l'effet prodigieux de ce nom sur la population de la Bretagne, et même sur celle de l'Angleterre, il imagina de payer les moines de l'abbaye de Glastonbury, pour annoncer qu'ils avaient retrouvé le tombeau du vaillant Artur [3] ; les peuples n'en voulurent rien croire ; et les plus hautes espérances reposèrent sur le jeune Artur, duc des Bretons.

Ces jours de bonheur et d'espoir ne tardè-

[1] *Histoire de Bret.*, d'Argentré. — Le Baud. — Alain Bouchard.

[2] *Chron. de Nantes.*

[3] Gauthier d'Hermingfort. — Roger de Hoveden, p. 635, 637.

rent pas à s'évanouir. Henry II vint en Bretagne, assembla les états à Nantes, et prétendit comme grand'père de l'enfant, en avoir la tutelle et la garde. Constance s'y opposa de tout son pouvoir, et déploya tant de courage, que les états, intimidés d'abord par les menaces de Henry, arrêtèrent que la garde et l'éducation du jeune prince resteraient à sa mère, que toutes les lettres et dépêches d'État seraient signées de Constance, comme duchesse de Bretagne, agissant au nom de son fils Artur; mais toutefois sauf le conseil et l'avis du roi d'Angleterre, qui prit le serment des barons et vassaux présens. Une année après, ce méchant roi persécuta tellement Constance, lui inspira une telle crainte d'être privée de son fils, qu'il la força d'épouser son neveu, Ranulfe, comte de Chester. Ce honteux mariage, la haine que l'on portait à tous les partisans du tyran d'Angleterre, engagèrent la plupart des seigneurs bretons à passer au service du roi de France [1]. Henry II mourut enfin à Chinon, et fut enseveli à Fontevrauld. Aucun de ses enfans ne

[1] Math. Pâris, pag. 104 et 105.

parut à ses funérailles. Quelques contemporains ont affirmé que deux de ses serviteurs, dont il avait suborné les femmes, l'étranglèrent avec un mauvais licol de mulet, digne fin d'un prince aussi déloyal, le plus cruel de son siècle, l'assassin de l'innocente Alix, le corrupteur de l'épouse de son fils aîné. Dans sa jeunesse, saint Bernard avait dit de lui, devant le roi de France : « Il est venu du diable, et au diable « il retournera [1]. »

A peine Richard-Cœur-de-Lion se fut-il assis sur le trône, que les seigneurs bretons, convoqués par Constance, se rassemblèrent. Elle leur exposa qu'elle n'avait cédé qu'à la force, en donnant sa main au comte de Chester, qui s'arrogeait le titre de duc de Bretagne, et qu'elle les priait de lui suggérer un moyen de délivrer la Bretagne d'un homme aussi universellement méprisé. Les prélats trouvèrent sur-le-champ que Constance et Ranulfe étaient parens à un degré prohibé. Le mariage fut déclaré nul [2],

[1] *Hist. de Bret.*, par Le Baud, p. 200.

[2] Roger de Hoveden. — Bertrand d'Argentré, page 257.

et le comte de Chester honteusement chassé par les barons.

Richard ne s'opposa pas à cet acte de justice. Il avait aussi des prétentions sur la Bretagne, et voyait dans l'expulsion de Ranulfe un obstacle de moins au projet qu'il avait formé. L'année suivante, il partit pour la Terre-Sainte. Plusieurs seigneurs bretons, le baron de Fougères, le comte de Mayenne, le sire de Vitré, le vicomte de Léon, l'accompagnèrent, et presque tous y moururent. Richard, ayant relâché en Sicile, s'imagina d'y déclarer le jeune Artur son héritier, et de le marier à la fille de Tancrède, roi de cette île. Il établit lès droits d'Artur à sa couronne par un acte authentique, le désigna comme son successeur au trône d'Angleterre, s'il venait à mourir sans enfans, et reçut quarante mille onces d'or, pour la dot de la princesse [1]. C'était peut-être un moyen d'arracher, sous une forme honorable, une déloyale contribution au prince qui le recevait si géné-

[1] Lingard, *Hist. d'Anglet.*, tom. II, pag. 511. — Hoveden, pag. 676, 668. — Diceto, pag. 656. — D'Argentré, Le Baud et dom Morice, ne portent que vingt mille onces d'or. L'once d'or vaut 85 francs.

reusement; mais l'acte qui disposait de sa succession n'en était pas moins légal et régulier.

Le régent d'Angleterre, chancelier et grand justicier, William, évêque d'Ely, reconnut Artur comme héritier présomptif, et le fit reconnaître par le roi d'Ecosse [1]. Jean Lackland ou Sans-Terre, frère de Richard, et qui, lui-même, prétendait au trône, déclara la guerre au régent, pour l'obliger à se rétracter [2]. Richard apprit en Palestine ces affligeantes divisions, et se hâta de revenir en Europe. On sait comment il fut pris par le duc d'Autriche, vendu à l'empereur, reconnu par Blondel, et enfin délivré, après avoir été contraint de signer un traité plus honteux pour ses ennemis que pour lui-même, qui n'aspirait qu'à recouvrer la liberté.

Sur ces entrefaites, Artur, âgé seulement de neuf ans, avait été reconnu duc de Bretagne, dans une assemblée générale des états, tenue à Rennes [3]. Il avait pour gouverneur et pour conseils Guehenoc, évêque de Vannes, et le

[1] Joan. Brompton, *in Chron.*

[2] Roger de Hoveden.

[3] *Hist. eccl. et civ. de Bret.*, dom Morice, pag. 121.

sénéchal de Bretagne, Alain de Dinan. Richard, après avoir vaincu son frère Jean-Sans-Terre, et l'avoir privé de toutes ses propriétés, tourna ses regards vers la Bretagne. Il ne lui sembla pas facile de s'en emparer, mais il pensa que s'il avait en son pouvoir la duchesse et son fils, il ferait plier ensuite à sa volonté les têtes les plus superbes [1]. Il écrivit donc à Constance, et la pria gracieusement de venir à Bayeux traiter avec lui de quelques affaires importantes, loin du bruit, et au milieu des épanchemens de l'amitié fraternelle. Constance oublia que le prince qui lui écrivait était le plus artificieux de tous les hommes. Elle partit, dans l'espoir de conclure avec son beau-frère quelques traités utiles à son fils et à la Bretagne; mais à peine fut-elle rendue à Pontorson, qu'elle se trouva prisonnière du comte de Chester, son ancien époux. Ranulfe la conduisit au château de Saint-James-de-Beuvron, et la remit en garde à son allié, messire Ascot de Raiz [2].

[1] *Hist. de Bret.*, d'Argentré, p. 256.

[2] *Histoire de Bret.*, d'Argentré, pag. 257. — Roger de Hoveden, pag. 766. — D'Argentré dit qu'elle fut arrêtée à Teillé; Hoveden assure que ce fut à Pontorson.

A la nouvelle de cet attentat, les seigneurs se rassemblèrent à Saint-Malo-de-Baignon, et députèrent vers la duchesse, afin de savoir ce qu'elle désirait que l'on fît. Ce fut le sénéchal de Rennes qui se rendit près d'elle, chargé de lui offrir tout ce qu'elle pouvait attendre de sujets loyaux et fidèles[1]. Constance déploya le plus noble caractère. Sa détention, les outrages dont on l'accablait, rien ne put ébranler sa fermeté. Elle pria ses barons, sur toute chose, de se tenir près de la personne de son fils, qu'on chercherait sans doute à leur enlever; de le veiller avec soin comme amis, bons serviteurs et parens; et d'empêcher, par tous les moyens possibles, qu'il ne tombât aux mains des Anglais. « Quant à ma personne, ajouta-« t-elle, qu'il en soit ce que à Dieu plaira; « mais, sur chose que ce soit qui me puisse « advenir, faites le mieux pour Artur, mon « filz; je seray toujours bien, pourvu que il « soict en sûreté et soubz la garde à ses bons « subjects[2]. »

[1] D'Argentré, pag. 257. — Le Baud. p. 202.

[2] *Hist. de Bret.*, d'Argentré, p. 257.

A la lecture de cette admirable réponse, tous les seigneurs versèrent des larmes d'attendrissement et de rage ; ils firent serment de vouer leurs services au jeune prince, de suivre sa fortune jusqu'à la mort, et de le défendre envers et contre tous. Ils en obtinrent aussi la promesse de ne jamais traiter avec Richard, sans leur consentement. Un grand nombre de gentilshommes, qui n'avaient point assisté à cette assemblée, y donnèrent leur adhésion. On comptait, parmi les principaux membres de cette ligue patriotique, les quatre évêques de Saint-Brieuc, Nantes, Vannes et Rennes, le comte de Penthièvre et de Goetlo, le sire de Mayenne, le vicomte de Léon, le baron de Fougères, Alain de Rohan, les sires de Lohéac, de Châteaubrient, de Malestroit, de Montfort, de Châteaugiron, de la Guerche, etc. [1]

Richard s'avança jusqu'à Rennes, dans l'espoir de s'emparer du jeune prince ; mais les barons l'avaient confié au sire de Vitré, qui le cacha dans une de ses habitations, et prit ses mesures avec tant de succès, qu'il fut impos-

[1] B. d'Argentré, p. 257. — Le Baud.

sible au roi d'Angleterre d'en découvrir la trace. André de Vitré conduisit lui-même Artur de château en château, car il en possédait plusieurs, et il parvint à le mettre en sûreté, au risque de sa propre vie et de toute sa fortune [1]. Richard revint en Normandie, et les Bretons lui envoyèrent l'évêque de Rennes, Herbert, pour réclamer la personne de la duchesse, qu'il retenait sans cause. Le roi d'Angleterre consentit à lui rendre la liberté, à la condition expresse qu'elle ne gouvernerait désormais le duché de Bretagne et la personne de son fils, que d'après ses conseils et par ses avis et ordonnances. Il demanda aussi des otages, comme garans de l'exécution de ce traité. On se soumit à ce que sa volonté avait de dur et de tyrannique. Les barons livrèrent des otages, et le sire de Vitré donna sa propre fille. Il fut convenu que si la duchesse n'était pas en liberté à la fête prochaine de l'Assomption, Anne de Vitré serait remise à son père, et les autres otages également élargis. On ajouta qu'après la délivrance de la duchesse, et

[1] D'Argentré, pag. 258.

au moment où Anne de Vitré serait remise, pour en tenir lieu, entre les mains d'Ascot de Raiz, Ascot ferait serment de la rendre, après sept années, à son père André, ou à ses amis. Le traité fut signé et scellé du sceau d'Herbert et de celui d'Ascot de Raiz, en présence de Geoffroy de Châteaubrient, de Guillaume Boucher, de Guillaume de Montrelaix et d'Hervé Pilet. Le sénéchal d'Anjou, Robert de Tournehan, y intervint comme plége de son exécution [1].

Le terme venu, les Anglais gardèrent en prison la malheureuse Constance. Ils refusèrent même de rendre les otages, et les Bretons sommèrent le sénéchal d'Anjou de faire le dû de sa charge.

Constance, avertie de l'exaspération des seigneurs, qui tendait à rallumer une guerre terrible entre ses sujets et ceux de Richard, leur offrit elle-même des consolations. Elle était résignée à son sort, et disposée à recevoir en patience les nouvelles disgrâces dont il plairait aux Anglais de l'accabler. Elle ne songeait qu'à son fils, et les conjurait de ne

[1] *Hist. de Bret.*, par d'Argentré, p. 258.

pas le livrer; les souffrances, les privations les plus cruelles ne l'ébranleraient pas, tant qu'elle le saurait en sûreté[1].

Les Bretons dépêchèrent un héraut à Richard. Ils lui reprochèrent sa déloyauté, sa foi faussée, sa duplicité. Richard, en réponse, envoya Robert de Tournehan sur les terres d'André de Vitré, avec ordre de ruiner ses châteaux, et de ravager toutes ses propriétés. Le mal que firent les gens de guerre fut extrême; ils rasèrent les places, brûlèrent les habitations des paysans, les poursuivirent jusque dans les cavernes où ils se réfugiaient, et les firent périr par la fumée, quand leur épée ne put les atteindre[2]. Mais cette barbare expédition ne changea pas la position des choses. André de Vitré parvint, avec le jeune prince, à l'extrémité de la Basse-Bretagne, et les seigneurs le déposèrent dans le château de Brest, où il se trouva momentanément à l'abri des fureurs de Richard[3].

[1] D'Argentré, page 258.

[2] Guil. le Breton ou l'Armoricain. *Philippéide*, liv. v.

[3] *Hist. de Bret.*, Le Baud, p. 204.

Les troupes, commandées par Tournehan, suivaient encore la bannière d'un autre chef, nommé Marcadet; elles formaient une des divisions de cette bande de brigands qui désolaient alors la France, sous le nom de Cottereaux. La plupart d'entre eux parlaient une langue étrangère; ils vivaient en mécréans, n'allant jamais à la messe, et ne donnant aucun signe de religion, même quand ils habitaient quelque lieu privilégié, qui se garantissait de leurs déprédations, par une contribution régulièrement acquittée. Dès qu'ils étaient en campagne, ils massacraient de préférence les prêtres et les moines, pillaient les églises, commettaient d'horribles sacriléges, profanaient les vases sacrés, et se livraient à de telles abominations, que l'imagination la plus désordonnée les concevrait avec peine. Tels étaient les scélérats que Richard avait déchaînés contre la Bretagne. Sur les pas de Tournehan et de Marcadet, ils coururent vers les cantons où l'on croyait trouver André de Vitré; mais les vicomtes de Rohan et de Léon se mirent en armes; les peuples de Cornouaille, de Tréguier, de Vannes, se rassemblèrent; les seigneurs de Fou-

gères, du Faou, de Dol, de Montfort, de Lohéac, marchèrent avec eux contre ces cruels ennemis. Ils les rencontrèrent près de Carhaix, les chargèrent, et, du premier choc, mirent en déroute la cavalerie des Cottereaux. La nuit les sauva d'une destruction complète, mais le jour les retrouva ralliés sous leurs étendards. Ils se virent toutefois forcés de renoncer à leur entreprise, et ils se retirèrent en pillant, brûlant, égorgeant, et ravageant tout le pays [1].

Les Bretons profitèrent de cette victoire pour conduire le jeune Artur à Philippe-Auguste, et le placer sous sa protection. Le roi de France le reçut avec joie, lui donna de nombreuses marques d'intérêt, et se hâta de mettre le siége devant la ville d'Aumale, afin d'attirer les forces de Richard hors de la Bretagne. Le roi d'Angleterre présenta le combat à Philippe, qui l'accepta. On fit, de part et d'autre, des prodiges de valeur. Richard se battait comme un simple chevalier. Il aperçut Alain de Dinan, qui s'était écarté du corps de bataille, afin de réparer son casque; il piqua des

[1] *Hist. de Bret.*, par d'Argentré, p. 259.

deux, et se précipita sur Alain, la lance baissée. Le sire de Dinan eut à peine le temps de se mettre en défense. Ayant reconnu Richard, il rassembla ses forces et sa haine, et fournit une partie de la course, quoique ses armes fussent en désarroi. La lance de Richard porta sur le bouclier d'Alain et se brisa; mais celle d'Alain atteignit si vigoureusement le roi d'Angleterre, qu'elle l'envoya mesurer le sol, lui et son cheval [1]. C'en était fait du fils de Henry II, si les Anglais ne fussent promptement accourus. Richard, furieux, voulait que l'on poursuivît Alain dans la mêlée. On l'engagea si vivement à faire visiter sa blessure, et il en éprouvait de telles souffrances, qu'il fut obligé de se confier au soin des chirurgiens. Sa colère s'enflamma de nouveau, quand il vit que le fer de la lance avait manqué de l'égaler aux gardiens des harems de l'Orient. Mais la bataille était perdue; Philippe avait fait plus de trente prisonniers de marque; il s'empara d'Aumale à la vue du roi d'Angleterre, qui se retira couvert de honte.

[1] Guill. le Breton ou l'Armor., *Philippéide*, p. 150, l. 5.

Richard, attaqué par les Bretons et par les Français, se résolut enfin à la paix. Il mit en liberté la duchesse Constance, rendit aux barons et aux chevaliers les terres dont il s'était emparé, leur promit l'oubli du passé, et leur laissa le choix de rester au service de la duchesse, ou d'entrer au sien. Le sire de Vitré reprit toutes ses terres et ses châteaux, en Angleterre comme en Bretagne. Robert, son frère, chantre de la cathédrale de Paris, reçut une pension annuelle de cent marcs de pur argent. Quelques gentilshommes entrèrent dans la maison du roi, prenant gages comme attachés à sa chambre. Tous les adversaires de Henry furent récompensés, chacun selon son rang et les services qu'il avait rendus; mais Anne de Vitré resta, comme otage, dans les mains d'Ascot de Raiz. La duchesse Constance renonça, en faveur de cette généreuse fille, pour elle et ses successeurs, aux droits que les ducs de Bretagne prétendaient avoir sur la baronnie de Vitré [1]. Anne épousa, par la suite, le vicomte de Château-Gontier.

[1] *Hist. de Bret.*, par d'Argentré, p. 259 et suiv.

Le nom d'Artur ne fut pas prononcé dans les traités divers qui ramenèrent la paix en Bretagne; il n'était pas encore majeur, et la duchesse gouvernait comme régente. Philippe-Auguste et Richard, las des orages qui changeaient en déserts leurs plus belles possessions, étaient disposés à entendre des paroles d'accommodement. Le cardinal Pierre de Capoue, envoyé par Innocent III, sous prétexte de prêcher une croisade, finit, après bien des incidens, par les amener à conclure une trève de cinq années [1].

Richard partit, à l'instant même, pour le Poitou, dans l'intention de s'emparer d'un trésor que le vicomte de Limoges, Aymard, avait, disait-on, découvert. Obsédé par les passions que saint Bernard appelait ses trois filles, l'avarice, la colère et la luxure, il entreprit le siége de Châlus, dans un accès de rage. Blessé mortellement par un archer, il mourut en le faisant écorcher vif au pied de son lit [2], après

[1] Roger de Hoveden, pag. 790 à 792.

[2] Quelques auteurs, et notamment dom Morice, écrivent que l'archer ne fut écorché qu'après la mort du prince. On prétend même que Richard lui avait donné sa liberté, avec

avoir vu pendre tous les défenseurs du fort. Il expira pendant l'exécution.

Artur de Bretagne, selon les lois du sang, devait hériter du trône d'Angleterre, au droit de son père Geoffroy, dont Jean Lackland n'était que le puîné. Richard l'avait, en outre, déclaré son successeur, par deux actes authentiques, le contrat de mariage avec la princesse de Sicile, et son testament[1]. Toutefois, il parait que, sur son lit de mort, pressé par la vieille, mais toujours adroite Aliénor d'Aquitaine, le roi légua les trois quarts de ses domaines à Jean-Sans-Terre, et donna l'ordre à toutes les personnes présentes de lui rendre hommage. Aliénor, jadis reine de France, détestait tout ce qui lui rappelait le souvenir de ce royaume et du trône dont elle était tombée sur celui de l'Angleterre. Son petit-fils Artur, devenu le protégé de Philippe-Auguste, ne lui inspira que des sentimens d'horreur. Elle se hâta de

cent shillings, et que ce fut Mercadet qui ordonna son supplice. Voyez *Hist. d'Angl.*, Lingard, tom. II, p. 564.

[1] D'Argentré, pag. 264. — Jean fit valoir un autre testament en sa faveur. Les historiens bretons l'ont argué de faux.

transporter à Jean les services et la fidélité de ses peuples d'Aquitaine et du Poitou. La Normandie le reconnut également sans murmure; mais les habitans du Maine, de la Touraine et de l'Anjou, épousèrent ouvertement les intérêts d'Artur [1]. Les trésors de Richard étaient déposés à Chinon, sous la garde de Robert de Tournehan; le comte de Mortain, c'était Jean-Sans-Terre, plus orgueilleux, plus pervers, plus injuste cent fois que son frère, n'eut qu'à se présenter pour en obtenir la remise. Tant d'argent ne lui fut pas inutile : à la voix de Humbert, archevêque de Canterbury, l'Angleterre se déclara pour lui, les principales places de la Normandie s'ouvrirent à ses envoyés, et Saumur suivit l'exemple de Chinon.

Philippe-Auguste cependant vint, en armes, à l'aide de son jeune pupille. Guillaume des Roches conduisit Artur dans la ville d'Angers, où Thomas de Furnes, neveu de Tournehan, le reçut avec magnificence, aux acclamations du peuple. Les communes d'Anjou, réunies aux seigneurs et aux barons, déclarèrent que

[1] *Chron. de Tours.* — Roger de Hoveden, p. 792.

le comté lui appartenait, comme descendant direct de l'aîné des fils de Henry II, et lui firent hommage. La ville du Mans l'admit, avec joie, dans ses murs; et, peu de jours après, il fit son entrée en la cathédrale de Tours, sous l'habit et avec le titre de chanoine héréditaire, dignité qu'enviaient alors les têtes couronnées [1].

Ce fut au Mans que la duchesse Constance, qui songeait à conclure un troisième hyménée, remit elle-même son fils au roi de France, et lui recommanda ses intérêts. Elle donna ensuite sa main à Guy, vicomte de Thouars, chevalier distingué, mais qu'aucune puissance réelle ne relevait aux yeux des barons de Bretagne, qui ne lui permirent jamais de prendre authentiquement le noble titre de duc.

Philippe emmena le jeune Artur à Paris, et le traita comme son propre fils. A peine le prince eut-il quitté le Mans, que Guillaume des Roches, qu'il en avait nommé capitaine, remit cette ville à Jean-Sans-Terre, et embrassa le parti du tyran. Philippe, de son côté, con-

[1] *Chron. de Tours.*

sentit à une entrevue avec Lackland. Il en reçut, dit-on, de grosses sommes d'argent. Le roi Jean consentit à lui laisser tous les châteaux qu'il avait conquis au nom d'Artur; et ils arrangèrent un mariage entre Louis, fils de Philippe, et Blanche, fille d'Alphonse, roi de Castille, nièce de Jean-Sans-Terre, qui promit d'abandonner au jeune Louis toutes ses possessions d'en deçà la mer. Ce n'était qu'une basse tromperie de la part de Lackland, dont le mépris général a fait justice; mais Philippe, en accédant à cette honteuse convention, n'a-t-il pas encouru le même blâme? Les droits d'Artur ne furent pas sacrifiés à la paix, au bonheur des nations, à des avantages publics; les deux rois les immolèrent à des intérêts personnels du moment, à des vues ambitieuses, qui n'eurent que des malheurs pour résultat [1].

Mais à peine Jean, ravisseur de la fille du comte d'Angoulême, arrachée à son fiancé, Hugues de Lusignan, comte de la Marche, se vit-il assuré de la couronne d'Angleterre, qu'il se plaignit hautement du roi de France. Ce fut

[1] Mathieu Pâris, p. 138. — Roger de Hoveden, 792.

à qui des deux se dirait le plus trompé [1]. « Les « puissants n'ont respect à nulle conscience « et révérence de Dieu, à conventions et pac- « tes qu'ils facent, lesquels ils ne tiennent « qu'estant les plus foibles, et autant qu'il leur « est expédient pour le bien de leurs propres « affaires. Mais ils se servent de serments et « promesses pour amuser les plus simples et « surprendre, à leur advantage, ceux qui s'y « fient au pied levé. Ainsi fit ce roy qui, ayant « abandonné son pupille, pensant faire son « profict, le releva pour faire tête à l'Anglois, « car ils furent bientôt las d'être d'accord. »

Le comte de la Marche demanda justice de l'enlèvement d'Isabeau d'Angoulême, que Jean-Sans-Terre venait d'épouser. D'autres seigneurs mécontens portèrent également des plaintes au roi de France, suzerain du roi d'Angleterre [2]. Philippe écrivit à son vassal, pour l'exhorter à ne point molester ses sujets, et à les gouverner avec équité. Jean répondit avec une feinte soumission, qu'il le priait de trouver bon que

[1] *Hist. de Bret.*, par d'Argentré, p. 269, mal cotée 309.

[2] Rigord, tom. 5, de Duchesne.

toutes choses se fissent dans l'ordre accoutumé; que les vassaux, qui tenaient leurs terres en fiefs immédiats de la couronne d'Angleterre, et en arrière-fiefs de la couronne de France, devaient d'abord s'adresser à la cour d'Angleterre pour obtenir justice, et ne comparaître à celle de France, qu'en cas d'appel[1]. Cette réponse était tellement conforme à la coutume, qu'elle n'admettait aucune réplique. Mais Lackland, loin d'écouter les plaignans, leur refusa les saufs-conduits qu'ils demandaient. Vers le même temps, les châteaux de Boutavant et de Tillières, en Normandie, devaient être remis à Philippe. Afin de régler les moyens d'exécution, et surtout afin de traiter des affaires de la Bretagne, les deux monarques se donnèrent rendez-vous dans la ville d'Angers. Si le roi d'Angleterre était faux et dissimulé, le roi de France était adroit et cauteleux[2]; tous les deux s'observaient, cherchaient à se deviner, et ni l'un ni l'autre ne se rendit au lieu désigné. Les comtes d'Auge et de la Marche se plaigni-

[1] Guill. le Breton, *Philip.*, liv. 6.

[2] *Hist. de Bret.*, d'Argentré, page 269.

rent, sur ces entrefaites, du déni de justice que leur faisait éprouver Jean-Sans-Terre. Le roi de France voulait que son parlement en jugeât, le roi d'Angleterre s'y refusa. On se donna un second rendez-vous à Loudun : Philippe y parut, mais Jean ne quitta point la tour de Rouen qu'il habitait alors. De ce moment, la cause du jeune Artur prit un nouveau caractère; une foule de seigneurs bretons accoururent à l'armée du roi de France; les forteresses de Normandie se rendirent successivement aux confédérés; ils assiégèrent Gournay, rasèrent le château de Boutavant, et portèrent l'effroi dans le cœur pusillanime de Lackland.

On était à la fin de l'année 1201. La duchesse Constance, qui gouvernait la Bretagne, avec Guy de Thouars, son époux, vint à mourir. Elle laissait trois filles de ce mariage : Alix, l'aînée, qui transporta le duché de Bretagne dans la maison de France; Catherine, qui donna sa main au sire de Vitré, et Marguerite, qui devint vicomtesse de Rohan[1]. A la nou-

[1] *Act. de Bret.*, tom. I, col. 785, 830, 878.

velle de la mort de sa mère, Artur prit congé de Philippe-Auguste, et vint faire son entrée solennelle à Rennes. L'évêque de cette ville, Pierre de Dinan, chancelier de la duchesse, lui fit rendre tous les honneurs dus à sa naissance, et posa publiquement la couronne sur sa tête. Artur reçut les sermens des barons et des prélats, et, dans une assemblée où se trouvèrent des envoyés des communes et des bourgeois, il leur jura de conserver à tous leurs droits et priviléges. Ces cérémonies terminées, il rassembla quelques troupes, et se hâta d'aller rejoindre Philippe. Les bénédictions et les regrets du peuple l'accompagnèrent. On était loin de prévoir son malheureux sort; une carrière toute de gloire et d'honneur s'ouvrait devant ses pas, et le ciel était serein.

Le siége de Gournay durait encore, lorsque le bel Artur, paré de grâce et de jeunesse, vint fléchir le genou devant Philippe-Auguste, et le supplia de le créer chevalier. Le roi de France lui ceignit sa propre épée, et reçut son hommage-lige pour les comtés du Poitou, du Maine, de la Touraine et de l'Anjou, et son simple

hommage pour le duché de Bretagne [1]. Il lui promit la main de sa fille Marie, qui n'avait alors que cinq ans, les fiança l'un à l'autre ; et, comme Artur témoignait le plus vif désir de se distinguer, Philippe lui confia deux cents lances, et le laissa maître de sa conduite [2].

Le jeune duc de Bretagne espéra faire une diversion utile en se dirigeant vers la Touraine, où devaient le rejoindre les levées bretonnes. Il obtint le consentement de Philippe, et prit la route de Tours. Il rencontra bientôt le comte de la Marche, Lusignan, Savary de Mauléon, le comte d'Eu, et Hugues-le-Brun, avec cent dix chevaliers. On attendait encore Hugues de Dampierre et Imbert de Beaujeu, qui

[1] Guill. le Breton, *Philip.*, p. 169 et suiv. — Rigord, *Ann. de* Duchesne, tom. 5, p. 45.

[2] L'Hommage de 1202 a servi de base aux plus graves discussions. Les successeurs d'Artur ont de tout temps prétendu que l'hommage qu'il avait rendu n'était pas un hommage-lige, qui liait le vassal à son seigneur, mais l'hommage simple qui n'était qu'un acte de politesse. On leur montrait alors le texte de l'hommage d'Artur. La pièce, comme on le pense bien, était arguée de faux. Plus d'une guerre a pris naissance dans les exigences auxquelles donnaient lieu ses expressions.

conduisaient les forces de la Savoie et du Berri. La Bretagne lui envoyait aussi cinq cents chevaliers et quatre mille hommes de pied; et ces troupes réunies devaient lui composer une armée de quinze cents lances et de trente mille hommes d'infanterie [1]. Philippe-Auguste avait généreusement pourvu au paiement de ces masses; aucune cité du Poitou n'eût été capable de leur résister. Artur n'avait pas encore seize ans; son jeune cœur se gonflait de joie et d'espoir, et les novices chevaliers qui l'entouraient, témoignaient le désir le plus irréfléchi de se faire connaître par quelque brillante entreprise [2]. Ils en parlaient sans cesse, le pressaient, l'enivraient de belles paroles, et portaient son enthousiasme à l'excès. Tout dépourvu d'expérience qu'il était, le prince leur dit cependant plusieurs fois qu'il fallait attendre les grandes troupes avant d'aller plus loin; que trop de précipitation compromettrait sa fortune; que, sous peu de jours, ils agiraient à coup sûr; que le dauphin d'Auvergne lui amenait des détachemens royaux, qui leur permettraient

[1] *Hist. eccl. et civ.*, dom Morice, p. 130.

[2] D'Argentré, pag. 270.

de combattre avant même l'arrivée des Bretons. « Sommes-nous donc habitués à compter « nos ennemis? s'écriaient ces jeunes écervelés. A force de temporiser, le courage s'évapore, et l'on n'en trouve plus au besoin [1]. » Ils en dirent tant, qu'Artur, séduit par les plus flatteuses espérances, fit taire les conseils prudens de quelques sages chevaliers, et prit la détermination d'assiéger la ville de Mirebeau, où s'était renfermée la vieille Aliénor d'Aquitaine, son aïeule. Cette princesse était tout entière au parti du roi Jean. On espérait, en la prenant, amener Lackland à quelque transaction avantageuse. Artur entoura la ville, rendit promptement la brèche praticable, et s'en empara sans grande résistance. Mais Aliénor, retirée dans le château, refusa de capituler; elle trouva même le moyen de faire avertir Jean-Sans-Terre de sa position, du danger qu'elle courait, et des conséquences qu'entraînerait sa captivité. Jean, pour cette fois, sortit de son apathie accoutumée [2]; il partit de nuit, afin d'éviter d'être aperçu par les troupes qui ve-

[1] D'Argentré. — Le Baud. — Dom Morice, p. 130.

[2] *Chron. de Tours*. — D'Argentré.

naient rejoindre Artur, et il arriva devant Mirebeau avec des forces supérieures, quand on le croyait encore en Normandie. Ainsi le jeune duc de Bretagne, qui assiégeait sa grand'mère, se trouva lui-même assiégé par son oncle. Il n'eût cependant pas été facile de s'emparer de cette jeunesse belliqueuse, défendue par son courage et par des murailles assez fortes, si la trahison ne s'en fût mêlée. C'était l'arme favorite de Jean-Sans-Terre. Il savait que Guillaume des Roches, qui servait alors dans son armée, avait long-temps suivi le parti d'Artur, et pensa que ce chevalier pourrait avoir des intelligences dans la place [1]. Il le fit venir dans sa tente, et lui dit : « N'est-ce pas calamité que « gens faits pour se choyer comme bons pa« rents et familiers, se jettent en tel destour« bier, par faute de soy entendre et convenir? « Voici Aliénor, ma très redoubtée mère, mal « courtoisement enserrée en une tour que « peuvent rompre engins de guerre, où elle « n'a déduits que de cris et pleurs de meshai« gnés [2]; et Artur, mon beau neveu, qui un

[1] D'Argentré, p. 270, 271. — Rigord apud Duchesne.

[2] Blessés.

« jour à venir sera honneur de chevalerie, s'en « va droit en avant, cuidant que rien lui puisse « nuire, faisant de batailles festes et jeux. Moy « même, Jean, son seigneur et roy, qui pour- « rois bien d'un coup lui tollir ce qui lui reste « de vie à vivre pour longue que elle soict, je « suis ici asteure[1] à temporiser et à essayer « tous ménagements convenables, attendant « possible que ses gens d'armes, que il a man- « dés au loin, vieignent et me relancent comme « un regnard aux toiles. Ne sçaurois-tu expé- « dient pour amener les choses à bien? N'as- « tu soubvenir de quelque ami favorable du « parti de mon beau neveu qui te puisse ayder « à paix recouvrer, et guerdon de moy obte- « nir? » Des Roches réfléchit un instant, puis il répondit « Le seul guerdon désirable c'est « l'honneur que j'ay de servir mon seigneur, « mais je le supplie de m'octroyer un don. — « Je te l'accorde, dit Jean-Sans-Terre, et sur « l'âme de mon père. — A donc, repliqua des « Roches, demain le jeune et gentil duc et « tous ces beaux seigneurs qui le gardent de

[1] A cette heure.

« vous, seront vostres et à vostre commande-
« ment; mais je réclame le don que vous m'a-
« vez octroyé. C'est que aucun des assiégés ne
« sera ne emprisonné, ne à mort envoyé; que
« monseigneur Artur sera de vous traité et
« choyé comme bon et honorable neveu; et
« que vous lui relaisserez de ses biens ce que
« les seigneurs de la cour jugeront luy appar-
« tenir légitimement. — Oui deà, reprit Jean,
« tu ne demandes que cela? or je te l'ai ac-
« cordé, et n'en sera mie retranché. » L'infame Lackland s'obligea par serment à exécuter ces conditions. Il ajouta que s'il manquait aux engagemens qu'il prenait, il déliait tous ses vassaux de l'obéissance qu'ils lui devaient, et consentait à être regardé comme un perfide et un ennemi public.[1] Les parjures ne lui coûtaient rien.

Guillaume des Roches, persuadé qu'il travaillait à ramener la famille royale d'Angleterre à des sentimens de paix et de concorde, parvint à s'aboucher avec quelques habitans de la ville de Mirebeau, qui l'introduisirent dans la place,

[1] *Chron. de Tours.* — Dom Morice, p. 130.

lui et ses troupes, au milieu de la nuit. Les partisans d'Artur furent surpris dans leur premier sommeil et faits prisonniers. Jean-Sans-Terre oublia sur-le-champ toutes ses promesses; il envoya vingt-deux chevaliers des plus distingués par leur naissance et leur valeur au château de Corfe en Angleterre, où, par ses ordres, on les laissa mourir de faim [1]. On dispersa les autres dans des châteaux et forteresses, où ils furent très étroitement détenus. Le jeune Artur, qui tombait tout-à-coup, du faîte des honneurs et de la gloire, dans le plus profond abîme, fut enfermé à Falaise et séparé de tous ses serviteurs. La rage de Jean-Sans-Terre n'était pas encore éteinte. La présence et l'air soucieux de Guillaume des Roches lui rappelaient sans cesse les sermens qu'il avait faussés, il donna l'ordre de se saisir de sa personne et de celle du vicomte de Thouars, qui avait servi de témoin entre des Roches et lui. Mais ces deux seigneurs se sauvèrent, se retirèrent près du roi de France, et lui remirent les places dont

[1] *Hist. de Bret.*, d'Argentré, p. 271. — *Hist. d'Angl.*, par Lingard, tom. III, p. 12, note. — Pâris. — Mailros. — Ann. de Marg. — Dom Morice, p. 131.

ils avaient la disposition [1]. Le sire des Roches désespéré d'avoir causé de si grands malheurs par sa crédulité, se condamna pour le reste de ses jours à une vie de pénitence, et se fit ermite [2].

Philippe-Auguste, frappé d'indignation et de douleur au récit de l'odieuse conduite du roi d'Angleterre, abandonna le siége de la ville d'Arques, et se rendit à grandes journées sur la Loire, afin de recueillir les restes du parti d'Artur. Il s'empara de la ville de Tours, qu'il brûla. L'hiver vint, et, suivant l'usage, on cessa de combattre. Philippe était loin de soupçonner le sort que Jean-Sans-Terre réservait au fiancé de Marie de France.

Le roi d'Angleterre s'était bercé de l'espoir de conquérir la Bretagne; mais il éprouva une résistance qui le lassa bientôt, et il reprit la route de Rouen. Il donna ordre de transférer Artur dans les tours de cette ville; car il s'en faisait suivre partout comme d'un agneau que l'on mène à la boucherie. A Falaise, il avait

[1] *Chron. de Tours.*

[2] Vincent de Beauvais, *Miroir hystorial.*

essayé d'obtenir de son neveu une renonciation à tous ses droits. « Abandonne de fausses prétentions, disait-il, à des couronnes que oncques « ne porteras. Suis-je pas ton oncle? Je te ferai « part d'héritage comme ton seigneur, et te « donnerai mon amitié. — Mieux me vaudrait « la haine du roi de France, répondit le triste « Artur; il n'a point faussé sa foi, et avec noble « chevalier toujours y a remède de générosité. « — C'est folie de s'y fier, reprit Jean-Sans-« Terre; les rois de France naissent ennemis « des Plantagenets! — Philippe a placé la cou-« ronne sur mon front, il fut mon parrain de « chevalerie, il m'a baillé sa fille en foi de ma-« riage. — Et tu ne l'épouseras meshuy!... Beau « neveu, mes tours sont fortes, et n'y a ici « nul qui résiste à ma volonté. — Jamais tours « ni épées ne me rendront assez lâche que de « redire au droit que je tiens de mon père « après Dieu; ce fut Geoffroy votre frère aîné, « aujourd'hui devant le sauveur des hommes. « Angleterre, Touraine, Anjou, Guyenne, sont « miens de son chef, et Bretagne de l'estoc de « ma mère; jamais n'y renoncerai que par la « mort.—Ainsi sera donc, beau neveu, dit Jean!»

Et après cette parole cruelle, il abandonna le courageux prince à toute l'horreur de ses réflexions [1].

Aucun des guerriers qui assistaient à l'entrevue du roi d'Angleterre et de son neveu, ne pensa que Lackland voulût s'en défaire par un assassinat. Ils ne virent dans ses expressions que le désir de briser l'orgueil d'un jeune homme trop présomptueux, et conçurent les meilleures espérances en remarquant l'air de gaieté que prit Jean-Sans-Terre, et en recueillant quelques mots de compassion qui lui échappèrent. Mais Jean ne perdait pas de vue sa vengeance, et s'il la différait, il devait la rendre plus terrible. Il chercha partout des assassins. Il n'en trouva aucun près de lui; et il n'entrait pas dans sa politique de se confier à des hommes trop subalternes, que le chevalier William Bruce, gardien d'Artur, ne laisserait certainement pas pénétrer dans sa prison. Il parvint cependant à suborner quelques écuyers

[1] D'Argentré, pag. 271. — Le Baud. — Alain Bouchard. — Guillaume le Breton ou l'Armoricain. — André Duchesne, pag. 82, tom. 5.

que flatta l'espoir d'une haute fortune, et qui consentirent à priver Artur de la qualité d'homme et à lui crever les yeux [1]. Ces bourreaux s'introduisirent dans le cachot du jeune prince, sous prétexte de lui porter des consolations; mais Artur s'aperçut bientôt de l'affreuse réalité de leur mission. Il se jeta à leurs pieds, les supplia, dans les termes les plus touchans, de ne pas se souiller d'un pareil crime, versa des larmes et proféra des plaintes qui eussent attendri les cœurs les plus sauvages. Les bourreaux hésitèrent un moment, et le malheureux prince se mit en défense avec les débris d'un banc qu'il brisa. Les cris qu'il poussait et les imprécations des assassins, attirèrent enfin le gouverneur William Bruce, qui, transporté d'indignation, chassa de la tour les envoyés de Jean-Sans-Terre, et pour cette fois sauva le prince de la mort, ou du malheur d'une existence encore plus horrible.

Le roi d'Angleterre ne songea plus, dès ce moment, à se reposer sur d'autres que lui-même

[1] *Chron.* de l'abbé de Coggeshale. — *Recueil des Hist. de France,* tom. 18.

du soin de sa vengeance. Un soir assez tard [1], il déclara qu'il partait pour Cherbourg. Il s'arma, se rendit au pied de la tour où l'on gardait son infortuné neveu, l'envoya chercher par son écuyer Pierre de Maulac, et lui dit, en le voyant paraître : « Venez ça, beau neveu, « voir le jour que tant vous aimez ; je vous « rends libre comme l'air, et veux moy-même « vous octroyer un royaulme à gouverner. » Artur, interdit, commençait en tremblant à solliciter une explication, quand son oncle reprit: « Montez sur ce cheval et venez ; assez aurez de « temps pour me remercier ; tout va selon vos « désirs. » Le jeune homme, affaibli de sa longue détention, eut quelque peine à se mettre en selle, mais il fut aidé par Pierre de Maulac et par Jean lui-même, qui le fit marcher devant lui. La nuit approchait. A un signal convenu les gardes de Lackland ralentirent leur pas et restèrent de beaucoup en arrière. Les chevaliers avaient suivi le rivage, et ils se trouvaient alors sur un rocher à pic qui formait un effroyable précipice du côté de la mer. Ce lieu probable-

[1] Le 3 avril 1203.

ment était connu de Jean-Sans-Terre, qui donna de l'éperon à son cheval, et d'un grand coup d'épée blessa le duc Artur. Le pauvre prince tomba en criant merci, et promettant à son oncle de lui céder tout ce qu'il demanderait, s'il voulait lui laisser la vie : « Tout est à moi « désormais, reprit le parricide, et voilà le « royaume que je t'ai promis. » Il le saisit en même temps par un pied et voulut le traîner vers la mer. Artur se débattait avec force et poussait des cris lamentables. Jean le prit alors par les cheveux, lui enfonça son épée dans le cœur, la retira toute dégouttante de sang, et lui fendit encore la tête de deux autres coups. Cela fait, il traîna l'infortuné jusqu'au bord du rocher et le précipita dans les flots, qui s'ouvrirent et se refermèrent sur lui pour jamais [1]. Pierre de Maulac assistait à cette sanglante exécution [2].

[1] *Hist. de Bret.*, par d'Argentré, pag. 271. — Le Baud. — Guillaume le Breton. — Duchesne, tom. v, p. 667.

[2] Quelques écrivains ont autrement raconté la mort du jeune Artur. Ils disent que Jean-Sans-Terre, après s'être caché quelque temps dans les bois de Moulineau-sur-Seine, au-dessous de Rouen, d'où il avait expédié l'ordre de faire

La nouvelle de cet assassinat se répandit bientôt à la cour de France, et parvint en Bretagne, malgré les précautions prises par Jean-Sans-Terre, pour dérober son crime à la connaissance des hommes. Jamais on ne vit tant de deuil, de gémissemens, de pleurs, de malédictions, contre le meurtrier [1]. La douleur avait pénétré dans toutes les familles; l'événement touchait à tous les états. Les seigneurs regrettaient un jeune prince qui, déjà, s'était montré libéral envers eux, et le peuple redoutait la domination étrangère, sous laquelle il

mourir une partie des seigneurs pris à Mirebeau, s'était résolu à se défaire lui-même de son neveu; que s'étant prémuni contre tous ses remords par une débauche nocturne, il s'était placé dans un bateau qui l'avait conduit au pied de la tour où l'on gardait Artur; qu'il avait envoyé son écuyer poitevin, Pierre de Maulac, chercher le malheureux prince; que dès qu'Artur fut dans le bateau, il vit bien le sort qu'on lui destinait, et que pour l'éviter il employa des cris et des prières, mais que Jean, fatigué de l'entendre, le prit par les cheveux, lui enfonça son épée dans le ventre, et lui fendit la tête d'un autre coup. Le corps fut ensuite jeté dans la rivière, attaché à une grosse pierre. Maulac fut récompensé par la main de l'héritière de Mulgrave. J'ai préféré la version adoptée par la plupart des historiens bretons.

[1] B. d'Argentré, page 274.

se voyait près de retomber ; car le cruel Anglais revendiquait déjà le gouvernement de la Bretagne, comme tuteur d'Eléonore, fille de Geoffroy, et sœur aînée d'Artur. Henri II s'était emparé de cette princesse, peu de temps après sa naissance, et ses fils la retenaient captive au fond d'un cloître de l'Angleterre.

Dans cette circonstance difficile, les prélats, les barons, les gentilshommes, et les plus riches bourgeois, s'assemblèrent à Vannes, pour délibérer sur l'état présent des affaires [1]. Guy de Thouars, veuf de la duchesse Constance, se présenta aux États, tenant dans ses bras sa fille Alix, héritière de la Bretagne, au défaut d'Éléonore. Les trois ordres lui décernèrent la présidence de l'assemblée. Ils jugèrent convenable de reconnaître Alix comme duchesse de Bretagne, et confièrent à Guy de Thouars sa tutelle, et l'administration du duché. Ils songèrent ensuite à la réparation du crime, et députèrent à Philippe-Auguste Pierre de Dinan, évêque de Rennes, chancelier d'Artur, et Richard le Maréchal, afin de lui

[1] *Hist. de Bret.*, Le Baud, pag. 209.

présenter requête, et d'obtenir justice sévère de cet épouvantable attentat.

L'évêque de Rennes, et Richard, trouvèrent Philippe dans les plus favorables dispositions. Il écouta leur plainte, témoigna une vive douleur de la mort du prince qu'il avait désigné pour son gendre ; et selon les usages du temps, il envoya un chevalier, parent d'Artur, vers le roi d'Angleterre, afin de le sommer de comparaître à la cour des Pairs de France, comme vassal de la couronne, et d'y répondre à l'accusation de parricide, portée contre lui par les seigneurs bretons et angevins, réunis. On assure que Jean fit demander s'il y aurait sûreté pour son retour, et qu'il lui fut répondu que oui, si le jugement le permettait [1] ; il prit donc le parti de ne se pas présenter ; et la cour des Pairs, composée des hauts barons de France, prononça contre lui le jugement suivant : « Attendu que Jean, duc de Normandie, en « violation de son serment à Philippe, son « suzerain, a assassiné le fils de son frère aîné, « vassal de la couronne de France, et proche

[1] Math. Pâris. *Rec. des Hist. de France*, tom. 17.

« parent du roy, et qu'il a commis ce crime « dans la seigneurie de France, il est déclaré « coupable de félonie et de trahison, et en « conséquence condamné à perdre toutes les « terres qu'il tient du roy par hommage [1].

C'était là, sur toute chose, ce que désirait Philippe. Il mit ses troupes en campagne, et, secondé par les Bretons, il s'empara de plusieurs places en Aquitaine, en Poitou et en Normandie. Le roi d'Angleterre ne semblait point s'en émouvoir; et, plongé dans la plus honteuse débauche, il disait à ses courtisans: « Laissez-le faire, je recouvrerai dans un jour « ce qu'il aura pris en plusieurs années [2]. » Guy de Thouars, de son côté, à la tête de quatre cents chevaliers, et nombre de gens de pied, assiégea le Mont-Saint-Michel, que sa situation rendait presque imprenable. Cette forteresse était construite au milieu d'une plage de sable, que la mer couvrait et découvrait chaque jour[3].

[1] *Hist. d'Angl.*, par Lingard, tom. III, p. 15.

[2] Mathieu Pâris, pag. 208.

[3] *Hist. de Bret.*, par B. d'Argentré, p. 277. — Rigord, tom. v. d'André Duchesne. — Guillaume le Breton.

Le comte Guy parvint à saisir un moment favorable : il mit le feu aux palissades; les flammes gagnèrent les lieux les plus élevés, et la ville tout entière fut réduite en cendres. Du Mont-Saint-Michel il marcha sur Avranches, qu'il emporta facilement, et s'avança jusqu'à Caen, où il rencontra le roi Philippe. Ils arrêtèrent ensemble un plan d'opérations. La ville de Rouen se rendit, après un siége assez court, et toute la Normandie se trouva réunie à la couronne de France, après en avoir été séparée durant deux cent quatre-vingt-douze ans. La conquête de l'Anjou, de la Touraine et du Poitou, suivit celle de la Normandie.

Jean-Sans-Terre était alors engagé dans une querelle avec le Saint-Siége, qui menaçait de lui ravir jusqu'à la couronne d'Angleterre. Il s'agissait, en premier lieu, de la nomination de l'archevêque de Canterbury, et subséquemment de la punition de tous ses crimes. Jean traita les ecclésiastiques comme des ennemis de l'État, tant qu'il se crut le plus fort; et regardant comme suspects la plupart des seigneurs de son royaume, il les força de lui livrer leurs enfans en otage. Quand il demanda ceux

de William Bruce, le généreux chevalier qui avait une fois sauvé le prince Artur, sa femme Mathilde répondit aux envoyés du roi[1] : « Dites « à votre maître que je ne lui donnerai pas « mes fils. Il a tué son propre neveu; que ne « fera-t-il pas à des enfans étrangers à son « sang? » Jean trouva moyen, quelques mois après, de s'emparer de Mathilde et de son fils, et les condamna tous deux à mourir de faim, dans la tour de Bristol.

Le pape Innocent III finit par l'excommunier, et mettre son royaume en interdit[2]; il ordonna, en plein consistoire, la déposition de Jean-Sans-Terre, chargea le roi de France d'exécuter son jugement par les armes, et lui fit don de l'Angleterre, pour lui et les siens; il écrivit en outre à toutes les puissances de prêter main-forte à Philippe-Auguste. Jean-Sans Terre eut recours aux larmes et aux prières. Cela n'eût pas suffi sans doute, mais il soumit ses états à l'obéissance du Saint-Siége; le légat

[1] Math. Pâris, page 227. — Ann. de Marg. — Dom Morice, pag. 136.

[2] *Hist. d'Angl.*, Duchesne, pag. 510.

les reçut en inféodation, à la charge de payer mille marcs sterlings par an. Des lettres en furent signées, et la concession insérée dans une bulle sous le scel d'or [1].

Cette transaction terminée, le Saint-Père donna peu de suite à la punition des crimes de son vassal. Le cardinal légat Pandolfe insinua au roi de France que le pape étant satisfait, il devait retirer les troupes qu'il avait disposées pour une descente en Angleterre. Non content de se déclarer protecteur du meurtrier, Innocent III s'en fit le défenseur dans un mémoire aussi honteux que déraisonnable [2]. Philippe-Auguste interjeta appel des prohibitions du pape, *ad futurum concilium*, et s'em-

[1] Il paraît que le texte de l'acte de vasselage de Jean-Sans-Terre envers la cour de Rome n'a été connu que d'un petit nombre d'historiens, ce qui a donné lieu à plusieurs méprises et à des discussions sur les expressions dont il s'était servi. Les chroniques anglaises nomment ces lettres *détestables*, et disent qu'elles ont été brûlées à Lyon en 1245, avec toute la garde-robe du Pape. Je crois convenable de les publier pour les curieux. — Voyez la note F, à la fin du volume.

[2] Mathieu Pâris, ann. 1216. — D'Argentré, pag. 279 280.

para de tout ce que les Anglais possédaient encore en Aquitaine.

Les seigneurs bretons, en adoptant comme héritière du duché la princesse Alix, sauf les droits d'Éléonore que jamais les rois d'Angleterre ne rendirent à la liberté, étaient convenus de la donner en mariage au jeune Henry d'Avaugour, fils du comte de Penthièvre et de Goetlo, afin que la Bretagne ne retombât plus sous la domination d'une famille étrangère. Mais Henry vint à mourir, et les tuteurs d'Alix se retrouvèrent dans le même embarras. Ils se réunirent de nouveau; et l'un d'entre eux, après de longues discussions, leur proposa de rechercher l'alliance d'un prince voisin dont la puissance protégerait la Bretagne, et conserverait l'honneur et l'intégrité du pays. Il leur indiqua un jeune prince qui, depuis longtemps, étudiait aux grandes écoles de Paris, et qui commençait à paraître à la cour. Il se nommait Pierre de Dreux, et il était cousin du roi de France, ou plutôt son neveu à la mode de Bretagne. Louis-le-Gros avait eu quatre enfans : Robert, Philippe, Louis et Henry. Robert, l'aîné de tous, et l'héritier de la cou-

ronne, était bossu et peu sain d'entendement, disait-on; le second, Philippe, mourut malheureusement d'une chute de cheval. Le roi de France fit couronner, de son vivant, Louis-le-Jeune, le troisième de ses enfans. Robert eut en partage les comtés de Dreux et du Perche, et Pierre de Dreux était son petit-fils. Les barons de Bretagne approuvèrent la proposition suggérée vraisemblablement par Philippe-Auguste, et députèrent vers lui pour obtenir son consentement [1]. Philippe, en l'accordant, obligea Pierre à lui faire serment : 1° de lui rendre hommage-lige et prêter serment de fidélité envers et contre tous ceux qui peuvent vivre et mourir; 2° de ne recevoir l'hommage des seigneurs de Bretagne qu'avec la clause, sauf la fidélité au roi de France, notre sire; 3° de ne leur ôter aucun fief avant condamnation par la cour du roi; 4° de donner pour caution le comte de Dreux, son père, Robert, son frère aîné, et Philippe, évêque de Beauvais, son oncle [2]. Pierre de Dreux ne se dissi-

[1] D'Argentré, p. 384 et 385. *Hist. de Dreux*, p. 327 et 264.

[2] *Act. de Bret.*, tom. 1, col. 1769.

mula point la rigueur de ces conditions, mais il ne put s'y refuser. C'était un homme dont les facultés intellectuelles, développées par les plus savans instituteurs, dépassaient de beaucoup celles des meilleurs conseillers du roi de France. La Bretagne se serait vue grande, heureuse, honorée, si l'on n'eût pas chargé ce prince de liens politiques dont son adresse et sa fermeté ne parvinrent jamais à le dégager. Philippe-Auguste, en lui permettant de partir pour la Bretagne, l'environna de toute sa noblesse, soit pour le présenter avec honneur, soit pour le soumettre à des regards plus perçans. Pierre de Dreux épousa la princesse Alix, dans la ville de Rennes; les fêtes du mariage s'accomplirent avec une extrême magnificence, et la Bretagne devint le partage d'une branche de la maison de France. Toutefois, elle n'appartenait pas encore à la couronne.

Ce fut durant la minorité d'Artur, que le pape Innocent III termina la discussion relative à la métropole de Dol. Il semblait que la reconnaissance de l'archevêché durant six siècles consécutifs, l'envoi du Pallium à la plupart des prélats, et l'étendue de la province

soumise à leur juridiction spirituelle, militât en leur faveur; mais il en fut autrement décidé. Le pape déclara que le siége de Dol ne serait dorénavant considéré que comme un évêché suffragant de l'archevêché de Tours, et cassa les titres et les lettres dont un évêque de Dol pourrait, à l'avenir, appuyer ses prétentions. Cette décision, rendue en l'année 1199, mit fin pour toujours au scandale de cette longue querelle. Alexandre VI, toutefois, permit aux évêques de Dol de faire porter la croix devant eux dans l'étendue de leur diocèse, distinction spécialement réservée aux archevêques [1]. Jean de la Mouche, trente-neuvième archevêque de Dol, en fut aussi le dernier.

On avait destiné Pierre de Dreux, dès son enfance, aux dignités ecclésiastiques; mais à peine avait-il touché l'âge où l'on commence à juger soi-même de la position sociale des hommes, et des obligations sérieuses que l'on contracte dans certaines professions, qu'il avait renoncé au service des autels, et s'était jeté

[1] Albert-le-Grand. *Notice des évêques et archevêques de Dol.*

dans la carrière des armes, où il n'avait pas tardé à se distinguer. Philippe-Auguste l'avait créé chevalier. Il montrait autant de finesse et de savoir que de bravoure. Ses relations intimes avec les principaux membres du clergé, parmi lesquels il avait dû lui-même s'asseoir au premier rang, lui avaient dévoilé leurs intrigues et les mystères de leur cupidité. Il les leur reprochait souvent avec plus d'amertume que de prudence[1]; et, comme il se servait adroitement, dans sa discussion avec eux, de ce talent pour la dialectique, que l'on acquérait alors dans les écoles, on l'avait nommé Pierre le Méchant-Clerc, ou Mauclerc. Devenu duc de Bretagne, il se proposa de justifier ce surnom, en abaissant la puissance des évêques.

La guerre occupa ses premiers momens. Philippe ne pouvait pardonner à Jean-Sans-Terre la mort d'Artur et le massacre de cent quatre-vingts nobles enfans, donnés en otages par les villes du Poitou[2]. Jean, qui redou-

[1] *Hist. eccl. et civ. de Bret.*, dom Morice, p. 140. — *Histoire de Dreux.*

[2] *Hist. de Bret.*, par Le Baud, pag. 218. — Guill. le Breton ou l'Armoricain. *Philippéide.*

tait un pareil adversaire, engagea Ferrand, comte de Flandres, à faire une diversion en sa faveur. Le roi de France, pour se venger de Ferrand, appela les Bretons sous ses bannières, et mit le siége devant la ville de Gand, par le conseil de ses barons. Mais tandis qu'il pressait cette opération, les Anglais attaquèrent sa flotte au port de Dam, en détruisirent une partie, et forcèrent Philippe-Auguste à renoncer à ses conquêtes de Flandres [1].

Le duc Pierre, à la tête de sept cents chevaliers, ayant combattu les Anglais à Dam, et sauvé les débris de la flotte française, apprit que Jean-Sans-Terre s'était embarqué à Portsmouth, avec une armée, et qu'il se proposait de faire une incursion en Bretagne. Pierre se hâta donc de revenir dans ses États, et il se rendit à Nantes, avec Robert de Dreux, son frère, et plusieurs compagnies de troupes françaises. Jean, débarqué à La Rochelle, avait déjà traversé le Poitou, et s'était emparé d'Oudon, de Beaufort et d'Ancenis. On le vit bien-

[1] *Hist. d'Anglet.*, Lingard, tom. III. — *Script. Franc.*, Rigord, p. 54. — Math. Pâris.

tôt sous les murs de Nantes, qu'il s'attendait à trouver sans défenseurs; mais il se trompait dans ses conjectures [1]. Le duc de Bretagne s'était hâté de mettre cette ville à l'abri d'une attaque, en l'investissant de fossés et d'ouvrages avancés. Persuadé que son premier devoir était d'assurer la sécurité des habitans, il ne s'était pas arrêté, dans le tracé des alignemens, à ménager les terres de l'église plus que celles des particuliers. On évalua ces dernières à deux mille cinq cents livres, et à deux cents livres seulement les terres de l'évêque et du clergé. Les ecclésiastiques se disposèrent à lui intenter un procès en cour de Rome, tandis que Jean-Sans-Terre, déconcerté par ces sages dispositions, et vigoureusement chargé par les troupes françaises, abandonnait ses projets sur la Bretagne.

Le roi d'Angleterre, après avoir ravagé le Poitou, se rejeta sur l'Anjou, pénétra jusqu'à Craon dont il brûla les environs, et revint sur ses pas, afin d'assiéger la Roche-aux-Moines. C'était une forteresse que le sénéchal d'Anjou

[1] Guill. le Breton, *Philippéide*, liv. 10.

avait fait construire, sur l'une des rives de la Loire, afin de garantir les voyageurs, de Nantes à Angers, des attaques du capitaine qui commandait Rochefort, autre place située sur la rive opposée, d'où il rançonnait, sans miséricorde, les marchands, les paysans porteurs de denrées, et tous les passans[1]. Louis, fils de Philippe, et le duc de Bretagne, vinrent au secours de la Roche-aux-Moines, avec deux mille chevaliers et sept mille hommes de pied. Amaury de Craon leur amena un renfort de mille hommes. L'armée anglaise était de beaucoup supérieure à celle de Louis; mais ce prince, jeune et courageux, fit offrir la bataille à Jean-Sans-Terre, sans considérer la disproportion des forces. Jean refusa le combat avec une sorte de dédain. Les seigneurs qui tenaient son parti, s'en offensèrent, et le vicomte de Thouars lui dit : « Puisque vous « vous aheurtez contre la Crote aux Moines, « vous éprouverez à la malheure les forces de « Louis, et pour puissante que soit votre ar« mée, m'est grandement avis que n'en sorti-

[1] *Hist. de Bret.*, d'Argentré, p. 286.

« rez avec honneur. J'en jure ma fy, que illec « n'y a rien à gaigner. Ores je m'en retourne à « Thouars, joyeux si le mène à sauveté, et « vous en donne mon à Dieu[1]. » Le vicomte partit à l'instant avec ses gens, et le roi d'Angleterre fut tellement effrayé de cet abandon, qu'il leva le siége. Il le fit même si précipitamment, qu'il perdit la plupart de ses machines réunies à grands frais, ses bagages et ses tentes. Le désordre se mit dans son armée; et Louis venant à l'attaquer au passage de la Loire, en noya une bonne partie.

Ce fut un mois, environ, après ce succès sans combat, que Philippe-Auguste remporta la mémorable victoire de Bouvines contre l'empereur Othon. On fit un grand nombre de prisonniers du plus haut rang. Ferrand, comte de Flandre, l'ennemi personnel du roi, tomba dans les mains d'un de ses chevaliers. L'évêque de Beauvais prit le comte de Salisbury, frère illégitime de Jean-Sans-Terre; l'évêque de Senlis, Guérin, reçut l'épée du comte de Boulogne. Monseigneur de Beauvais s'était servi

[1] *Hist. eccl. et civ. de Bret.*, dom Morice, p. 142.

d'une massue dans le conflit, selon sa méthode accoutumée [1], et Guérin, fort habile en tactique militaire, avait rangé l'armée en bataille et s'était chargé de diriger ses mouvemens [2]. Philippe remit au duc de Bretagne le comte de Salisbury, afin de l'échanger contre son frère Robert, qu'un détachement des troupes de Jean-Sans-Terre avait pris dans l'Anjou.

Le roi d'Angleterre, frappé d'une terreur inexprimable, proposa la paix à Philippe qui sacrifia les intérêts les plus puissans au respect que lui inspiraient les volontés du saint siége. Des arbitres jugèrent le différend sous les auspices du légat, et une trève de cinq années fut

[1] Cet évêque de Beauvais, toujours armé, toujours combattant, avait été fait prisonnier par Richard-Cœur-de-Lion, qui le retint en captivité tant qu'il vécut. Le pape Célestin ayant recommandé à sa piété « son cher fils, l'é« vêque de Beauvais, » Richard lui envoya la cotte de mailles du prélat, avec un parchemin, sur lequel était écrit: « Vois si c'est la cotte de ton fils ou non? — Non, ré« pliqua le Pape, c'est la cotte d'un fils de Mars; que « Mars le délivre, s'il peut! » *Hist. d'Angl.*, par Lingard, tom. II, pag. 557.

[2] *Hist. d'Anglet.*, par Lingard, tom. III, pag. 61.

le résultat de leurs observations et de l'impolitique générosité du roi de France [1].

Pierre Mauclerc revint alors en Bretagne et se fit rendre compte de l'état des revenus publics et de l'administration civile et judiciaire de son duché. Beaucoup plus instruit que la plupart des princes de son temps qui n'apprenaient pas même à lire, il fixa son attention sur quatre objets principaux qui lui semblèrent abusifs. La puissance des évêques, les exactions du clergé sur le peuple, les droits royaux envahis par quelques grandes maisons, et la tutelle ou la garde noble des mineurs.

Les évêques avaient successivement acquis une telle autorité, qu'ils se conduisaient en souverains dans leurs villes épiscopales. Celui de Dol s'était même emparé du droit de convoquer les chevaliers et les écuyers qui tenaient des fiefs chargés de services militaires. Ce privilége se nommait le droit d'*Ost* ou d'armée [2]. Les prélats s'étaient encore attribués

[1] Guill. le Breton, *Philippéide*.

[2] *Act. de Bret.*, t. 1, col. 827. — *Hist. de Bret.*, d'Argentré, pag. 288.

le droit de *Ressort*, et ils attiraient à eux une partie des causes qui devaient faire appel au parlement du duc de Bretagne ou aux États. Comme seigneurs de leurs villes, ils refusaient de prêter serment au duc, et repoussaient complétement sa juridiction; ils donnaient des attestations de noblesse, des lettres de naturalisation et de bourgeoisie, accordaient des lettres de rémission en matière criminelle, s'opposaient à ce que les ducs fissent battre monnaie dans les lieux de leur résidence, et même à ce qu'ils construisissent des maisons, forçaient les sujets des ducs et ceux qu'ils nommaient aussi leurs sujets, à leur faire des prêts d'argent; et, enfin, comme l'usage voulait que les curés les défrayassent et pourvussent à leur logement quand ils faisaient leurs visites pastorales, ils avaient changé cette coutume en rétribution pécuniaire et l'exigeaient avec rigueur, même lorsqu'ils se dispensaient de leurs tournées. Plusieurs prélats avaient porté si loin l'usurpation des prérogatives ducales, qu'ils avaient ordonné de passer en leur nom tous les actes stipulés dans l'étendue de leurs diocèses, et de compter les dates à partir de l'année de leur installation.

Les membres subalternes du clergé n'imitaient que trop leurs supérieurs. Ils avaient établi sur le peuple un droit qu'ils nommaient le jugement des morts ou le tierçage, et qui consistait à s'emparer du tiers des meubles existans dans un ménage, au décès de l'un des deux époux. Ils prélevaient aussi une somme de quarante sols [1] par chaque mariage qui se célébrait, droit exorbitant à cette époque, et dont le résultat le plus certain était d'empêcher une foule de chrétiens de faire bénir leur union. Cette taxe était connue sous le nom de Past nuptial [2].

Les empiétemens de la noblesse sur les prérogatives royales, que les conseillers de Pierre Mauclerc lui avaient spécialement signalés, ou dont il avait lui-même reconnu tout l'inconvénient, consistaient en droits de bris, de sauvetage, de délivrance des brefs de conduite aux navigateurs, et surtout en abus de tutèles. Lorsque le chef d'une famille noble venait à mourir en laissant des mineurs, le plus proche

[1] Plus de cent vingt francs de nos jours.

[2] *Hist. de Bret.*, Bert. d'Argentré, pag. 288.

parent se trouvait de droit leur tuteur. Il jouissait, sans être tenu de rendre compte, de tous les revenus et produits des terres nobles, jusqu'à ce que les héritiers eussent atteint l'âge de vingt ans accomplis [1]. Il en arrivait que la cupidité seule faisait rechercher la charge des tutelles; que les testamens des décédés restaient sans exécution; que les procès n'étaient pas convenablement menés à terme; que les actions, non suivies, finissaient par se prescrire; que les maisons et bâtimens tombaient en ruines; que les droits héréditaires litigieux se perdaient; que les dettes de la famille n'étaient pas acquittées, et que les enfans n'étaient ni élevés, ni entretenus suivant leur état. C'était bien pis lorsque le duc de Bretagne devenait tuteur de ses grands vassaux. Des receveurs avides s'emparaient de l'administration des fiefs; et les héritiers des plus grands noms attendaient souvent dans un dénuement complet, l'âge où l'on devait les remettre en possession de propriétés délabrées, et ruinées par des exactions de toute

[1] *Hist. de Bret.*, d'Argentré, pag. 288. — Le Baud. — Dom Morice.

nature. Mauclerc se promit de porter un prompt remède à tant de maux, et d'abolir ces méchantes coutumes.

Sur ces entrefaites, Jean-Sans-Terre vint à mourir. Cet objet de l'exécration des Anglais, des Français et des Bretons, était depuis quelques jours accablé d'une fièvre qui ne semblait pas dangereuse, lorsqu'au passage de Cross-Keys il vit engloutir par l'afflux de la marée et du courant de la Welland, les fourgons qui portaient ses joyaux, sa couronne et son trésor [1]. La douleur que lui fit éprouver ce coup porté à son avarice fut telle, qu'il n'existait pas trois jours après. On déposa le corps de ce monstre, souillé de tous les crimes, et dont l'âme ne fut jamais accessible à la pitié, près des reliques de saint Wulstan, à l'abbaye de Worcester. Les anciennes chroniques assurent qu'après les cérémonies d'usage, et lorsque les moines se furent retirés au fond de leurs cellules, un mystère effrayant s'accomplit sur la tombe du réprouvé. Vers minuit, à l'heure où

[1] *Histoire d'Angleterre*, par le docteur John Lingard, tome III.

les morts s'élancent, dit-on, du cercueil, et se pressent autour de l'autel, on entendit une voix horrible, qui poussait des gémissemens et des cris tels qu'aucune oreille humaine n'avait, jusqu'à cette heure, été frappée de semblables accens. Des ombres silencieuses entouraient le spectre qui laissait échapper ces plaintes étranges. Le garde de l'église, saisi d'épouvante, trouva cependant des forces pour avertir Edie, le saint abbé du monastère. La funeste vision se manifesta tout entière aux regards du bon Edie, et le spectre s'écria : « Je « suis Jean, naguères souverain, naguères roi « de la vieille Angleterre. Tous les innocens « à qui j'ai donné la mort se sont réunis pour « me tourmenter, mais aucune peine n'égale « celle que me fait éprouver le voisinage d'un « ami de Dieu, de saint Wulstan ! enlève mes « os de ce temple saint ; jette-les dans le lieu « le plus vil. Je suis condamné par le juste « jugement de Dieu ! » Les fantômes disparurent, et l'abbé passa le reste de la nuit en prières. Le lendemain, ses moines ouvrirent le tombeau de Jean-Sans-Terre, en retirèrent le cadavre, et le transportèrent dans un champ

qui, depuis ce jour, est resté rebelle à la culture [1].

Henri III, fils de Jean-Sans-Terre, monta sur le trône à l'âge de dix ans. Il avait un puissant compétiteur dans le fils de Philippe-Auguste, depuis roi de France, sous le nom de Louis VIII, et que les barons Anglais avaient appelé pour se délivrer de la tyrannie de Lackland; mais le pape, soit par lui-même, soit par son légat, fulmina de telles excommunications contre Louis et son armée, que ce prince se vit forcé de remettre la ville de Londres à son adversaire, et de rentrer dans sa patrie. Henri III ne dut son royaume qu'à la crainte qu'inspirèrent à ses ennemis les foudres du Saint-Siége [2]. Jamais la puissance ecclésiastique n'avait fait autant d'usage des armes spirituelles qu'à cette époque.

Elles étaient en ce moment dirigées contre le duc de Bretagne. Mauclerc avait représenté la conduite du clergé, sous des couleurs qui

[1] *Hist. de Bret.*, par Le Baud, pag. 221. — Robert Blond.

[2] Math. Pâris, *Règne de Henri III*, pag. 289.

tendaient à rendre les ecclésiastiques odieux au peuple et à la noblesse. Il citait sans cesse, contre leurs prétentions, l'autorité des canons, et semblait prendre l'opinion générale pour guide. On discutait cette affaire en tous lieux, dans les maisons privées, aux assemblées, en place publique. Le prince paraissait soutenu par tous ses sujets, et le clergé jugea convenable de chercher des appuis en cour de Rome[1].

L'évêque de Nantes, et son chapitre, se plaignirent au pape Honorius III, des vexations que leur faisait éprouver le duc de Bretagne. Suivant eux, le duc autorisait ses officiers de justice à se saisir des clercs et à les emprisonner; il permettait que ses sujets ravageassent les terres de leurs vassaux qu'il ordonnait d'arrêter et de mettre à rançon, quoiqu'ils fussent innocens des délits qu'on leur imputait; enfin, il ne souffrait pas que l'on vendît, à Nantes, d'autre bois que celui de ses forêts, d'autres farines que celles dont il avait recueilli les droits, d'autre sel que celui de ses salines[2],

[1] D'Argentré, pag. 288. — Le Baud.

[2] *Act. de Bret.*, tom. I, col. 835.

monopole extrêmement préjudiciable aux intérêts de l'évêque, et de ses chanoines. Le pape, en réponse à cette plainte, commit l'évêque, le chantre, et l'écolâtre de l'église du Mans, pour vérifier les faits allégués, et contraindre, par les censures ecclésiastiques, le duc Pierre à donner satisfaction au clergé Nantais. Tandis qu'ils informaient, ce clergé multipliait ses réclamations au Saint-Siège, et chaque jour portait au pape un nouveau récit des violences de Mauclerc. Tantôt il s'était emparé d'une portion de terre, afin d'y tracer un chemin; tantôt un prêtre s'était exilé volontairement, dans la crainte des persécutions, un clerc avait été battu, un vassal rançonné; il était enfin de la plus haute urgence de punir, au moins, les agens du duc de Bretagne. Sur ce nouvel exposé, le Saint-Père ordonna d'excommunier les coupables, et se réserva leur absolution. Mauclerc, qui craignit l'effet qu'une pareille mesure devait produire sur l'esprit de ses sujets, proposa un accommodement; il se soumit à des réparations envers l'évêque de Nantes, paya les terrains sur lesquels il avait établi des fortifications et des chemins, et fit restituer à

quelques vassaux de l'église, les denrées que ses officiers leur avaient enlevées. Mais ses égards pour le clergé ne furent pas de longue durée ; il recommença bientôt ses violences ; l'évêque de Nantes l'excommunia, et mit en interdit toutes les terres du duché de Bretagne. Le pape, toutefois, n'entra pas complétement dans les vues du prélat ; il décida provisoirement, que Pierre Mauclerc réparerait les dommages causés à l'église de Nantes, et il leva l'interdit. Pierre envoya deux députés à Rome, afin d'y défendre sa cause. Le pape les accueillit favorablement. Le cardinal de Sainte-Sabine, essaya de concilier les partis. On prononça en substance que le duc restituerait à l'évêque les revenus des terres qu'il avait usurpées, tiendrait quittes les vassaux de l'Église des sermens et hommages qu'il en avait exigés, et donnerait parole de défendre les priviléges du clergé[1]. L'abbé de Redon, l'un de ses députés, se rendit caution de neuf mille sous, pour le fauconnier de Pierre Mauclerc, l'un de ses serviteurs

[1] *Act. de Bret.*, tom. I, col. 840. — Dom Morice, page 149.

les plus dévoués. Deux autres abbés furent chargés de veiller à l'exécution des articles de ce traité.

Pierre, toujours soutenu par l'opinion de sa noblesse et de son peuple, se soumit ostensiblement aux décrets du Saint-Siège, mais n'en conserva pas moins les dispositions les plus haineuses contre le clergé [1]. Il perdit alors sa femme, la duchesse Alix, dont il avait trois enfans, Jean dit le Roux, qui lui succéda, Artur, mort dans sa jeunesse, et Yolande, que le comte de la Marche épousa quelques années après. Mauclerc, qui ne devait conserver le gouvernement que jusqu'à la majorité de son fils, héritier du duché de Bretagne, du chef de sa mère, conçut le projet, dans l'intérêt de ce fils et d'une équitable administration, de reprendre les droits royaux que certains nobles avaient usurpés : il invita donc les vicomtes de Léon à cesser de délivrer aux navigateurs des brefs de conduite, des exemptions de droit de bris, et des cédules de sauvetage [2]. Les vi-

[1] *Hist. de Bret.*, d'Argentré. — Le Baud.

[2] *Hist. de Bret.*, Le Baud, pag. 223. — Guil. le Breton. — D'Argentré.

comtes prétendirent qu'ils possédaient ce droit de toute antiquité, que Hoël II lui-même l'avait concédé à leurs ancêtres. Le duc répondit qu'aucun prince n'avait la faculté d'aliéner les prérogatives de sa couronne, et qu'il s'agissait de droits royaux qui ne pouvaient appartenir à de simples gentilshommes. Les vicomtes Hervé, Conan, Guyomarc'h et Soliman de Léon, prirent les armes et défendirent si bien leurs terres et les côtes, qu'aucun des officiers du duc de Bretagne n'osa y pénétrer, pour lever les droits au profit de l'État[1]. Leur parti s'accrut de tous les nobles mécontens; le vicomte de Rohan et ses frères, Soudan, vicomte du Faou, Hervé du Pont, et d'autres chevaliers, se pressèrent sous leurs bannières. Ils s'emparèrent de plusieurs châteaux appartenant au duc, et s'allièrent encore au sénéchal d'Anjou, Amaury de Craon, à Jean de Montoire, comte de Vendôme, au sire Hardouin de Maillé. Le duc appela dans ses rangs Henri d'Avaugour, comte de Goetlo, André de Vitré, Raoul de Fougères, Geoffroy de Châteaubrient, Gé-

[1] *Hist. de Bret.*, d'Argentré, p. 288.

douin de Dol, Alain d'Acigné, Richard le Mareschal, Galeran de Châteaugiron. Le peuple, qui l'aimait, accourut en foule sous ses drapeaux, et il se vit bientôt en état de combattre les rebelles. Il les atteignit sur les terres de Châteaubrient, marcha droit à eux et les chargea vigoureusement. La bataille fut sanglante; les seigneurs alliés reculèrent, et la victoire resta au duc de Bretagne, qui fit prisonniers le sénéchal d'Anjou, le comte de Vendôme et le siro de Maillé [1]. Il les envoya au château de Touffou, et les mit à rançon. Le sénéchal d'Anjou, le plus riche d'entre eux, paya les frais de la guerre, et ne put sortir de prison qu'après avoir consenti au mariage de sa fille avec le prince Artur, second fils de Mauclerc [2]. Ce prince mourut en bas âge, et le mariage n'eut pas lieu. Pierre, quoique vainqueur, ne tarda pas à reconnaître qu'il ne parviendrait à régulariser la perception du produit des cédules de conduite et de sauvetage, qu'en versant des

[1] *Chron. de Tours*, par dom Martène. — D'Argentré, page 289.

[2] *Act. de Bret.*, tom. 1, col. 108. — Dom Morice

flots de sang ; il pensa que le temps amènerait les améliorations qu'il avait conçues : il rendit leurs terres aux vicomtes de Léon, leur accorda la paix, et les rétablit dans la plupart de leurs droits. Ils promirent seulement de les exercer avec plus d'équité.

La politique de Mauclerc lui suggéra l'idée de faire construire une forteresse, afin de mettre la Bretagne en état de défense du côté du Maine. Il choisit un emplacement admirable pour cette époque, à Saint-Aubin du Cormier, et le château qu'il éleva fut réputé imprenable [1]. Pierre, toujours disposé à favoriser ses peuples, accorda de grandes franchises aux paysans qui se fixaient sur ses terres, et aux négocians qui voulaient y trafiquer, comme des exemptions de péages et d'amendes en divers cas, le droit de pâture dans ses forêts, l'usage du bois mort, etc. Les avantages qui en résultèrent furent si marqués, que la plupart des barons imitèrent son exemple, et cessèrent de rançonner les voyageurs [2]. Un seigneur de l'Anjou, nommé Thi-

[1] *Hist. de Bret.*, d'Argentré, pag. 289. — *Actes de Bret.*, tom. I, col. 854. — Dom Morice.

[2] *Hist. de Bret.*, d'Argentré, pag. 289, 290. Le Baud.

bault Crespin, possédait près de la Loire la forteresse de Châteauceaux. Il ne passait aucun homme sur la rivière qui ne fût arrêté par ses gens, mis à rançon, et souvent totalement dépouillé. On ne saurait dire combien de marchands avaient été victimes de sa cupidité; les récits les moins exagérés en portaient le nombre à quinze cents. Le duc lui intima l'ordre de cesser ses brigandages. Crespin ne répondit que par des railleries; mais Mauclerc, qui ne plaisantait pas, l'assiégea dans son repaire [1]. Crespin se défendit long-temps; il fut pris toutefois, et connut à son tour les horreurs du cachot où, depuis quinze ans, il avait successivement emprisonné tous ses voisins. Après une longue détention et la confiscation de ses biens, il fut banni à perpétuité.

Lorsque Pierre Mauclerc vit que les seigneurs approuvaient sa conduite envers les paysans, il jugea convenable de les réunir en assemblée générale, afin de ratifier ses innovations et de les mettre à l'abri des atteintes

[1] *Hist. de Bret.*, d'Argentré, pag. 291. — Le Baud. — Alain Bouchard. — Dom Morice.

de ses successeurs. Il convoqua la noblesse dans la ville de Nantes [1], et lui soumit non seulement ces mesures de gouvernement et d'humanité, mais encore plusieurs ordonnances qu'il avait préparées relativement au clergé, dont la réformation était l'objet constant de ses pensées. Il fit présenter aux états des plaintes nombreuses contre les droits exorbitans dont jouissaient les ecclésiastiques : le tierçage, le past nuptial, la collation des ordinations, la provision des bénéfices, et des recettes curiales sous des titres infinis. On leur reprochait leur simonie, leur avarice, l'asile accordé aux plus grands criminels, l'accumulation des bénéfices sur une seule tête [2], et d'autres méfaits. Les

[1] *Actes de Bret.*, tom. I, col. 853. — Dom Morice.

[2] Ce droit d'asile ou de refuge s'appelait *minic'hi;* il était ainsi nommé, de la corruption des mots *menec'h-ty*, maison de moines, monastère. Tous les couvens, toutes les églises, et jusqu'aux plus petites chapelles en jouissaient.

L'abus de la cumulation de bénéfices était porté au delà de toutes les bornes. Un certain abbé de Kergent étant décédé, le pape, auquel s'adressèrent les ecclésiastiques qui convoitaient quelque débris de ses abbayes, de ses prieurés, de ses canonicats, de ses châtellenies, fut tellement étonné de leur nombre, qu'il crut qu'une maladie épidémique avait

représentans du clergé ne manquèrent pas de réponse. Ils se fondèrent d'abord sur l'ancienneté de la possession, sur la bonne volonté des ancêtres des plaignans qui avaient souffert l'établissement des droits contestés, afin de soutenir les ministres des autels; ils dirent qu'une partie du produit des dîmes leur avait été enlevée par les aliénations de propriétés que les guerres et surtout les croisades avaient forcé de consentir; que ce qui restait intact était notoirement insuffisant pour l'entretien des curés, et que cependant il semblait juste que le servant de l'autel trouvât sa nourriture à l'ombre du sanctuaire; que beaucoup de gentilshommes s'étaient eux-mêmes emparés des dîmes de l'église, en avaient fait leur patrimoine, et que les bénéfices et droits, qu'aujourd'hui l'on nommait des exactions, accordés aux curés comme indemnité, leur appartenaient légitimement. Le duc, loin d'admettre ce raisonnement, leur cita les canons qui prohibaient ces diverses rétributions forcées;

emporté, le même jour, tous les abbés de Bretagne. — M. Daru, tom. II, p. 4.

et les appela des vendeurs de sacremens et des marchands de choses de l'Église[1].

Les personnes impartiales blâmèrent ces indécentes expressions; mais elles avouèrent que, sous des prétextes pieux, des ecclésiastiques, qui jouissaient déjà de grands revenus et de patrimoines plus considérables qu'il ne le fallait pour se tenir dans la règle du devoir, avaient exigé des droits intolérables; que la véritable piété, loin de s'opposer à l'introduction d'impôts raisonnables afin de maintenir les serviteurs des autels dans une honnête aisance, avait donné les mains à leur établissement; mais que les puissances de l'Église, abusant des facilités qu'on leur offrait, s'étaient plutôt occupées de les mettre à profit que de porter la réforme dans les actions des subalternes. Enfin les plaintes parurent tellement fondées à la noblesse réunie aux États, que, quelque religieuse, quelque respectueuse qu'elle fût envers l'Église, elle ne put se dispenser d'adopter les propositions du duc de Bretagne, et de confirmer ses ordonnances [2].

[1] *Hist. de Bret.*, par d'Argentré, 291.

[2] *Idem*, page 292.

A la même époque, les barons de France protestaient également contre les richesses et l'autorité du clergé, qui, repoussant l'esprit d'humilité enseigné par Jésus-Christ, se rendait redoutable aux peuples et aux princes de la terre[1].

Le successeur de Philippe-Auguste, Louis VIII, proclama la seconde croisade contre les Albigeois, et fit convoquer une assemblée des notables de son royaume, certain qu'on le prierait de se charger personnellement de la direction de cette guerre. La réunion fut nombreuse, et plusieurs prélats et seigneurs prirent la croix contre le comte de Toulouse et ses sujets, plutôt pour obtenir la faveur du cardinal légat du Saint-Siége, et du roi, que par esprit de justice[2]. Le comte de Toulouse professait la foi catholique; il s'était soumis, dans le concile de Bourges, à tout ce que l'on peut exiger d'un chrétien; et généralement on blâmait cette guerre et le prétexte qui la faisait entreprendre. Pierre Mauclerc reçut la

[1] Du Tillet, tom. II, pag. 31.

[2] *Hist. eccl. et civ. de Bret.*, par dom Morice, p. 153.

croix des mains du roi de France, et le suivit au siége d'Avignon. Les habitans se défendirent et le siége traîna en longueur. On prétendit que ce retard provenait des manœuvres secrètes de Thibauld de Champagne, de Pierre de Bretagne et de Hugues de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, qui favorisaient le comte de Toulouse, soit par mécontentement personnel, soit que le sort d'un prince attaqué sans motifs légitimes les touchât de compassion[1]. Thibauld quitta Louis VIII à l'expiration de son service de quarante jours, comme vassal de la couronne; et les prières ni les ordres du roi ne purent le retenir. Mauclerc prit le parti de le suivre; veuf depuis quelques années, il se proposait d'obtenir la main de la comtesse Jeanne, fille de Baudouin IX, héritière des comtés de Flandre et de Hainault. Ferrand, son époux, l'un des prisonniers de la bataille de Bouvines, était toujours enfermé dans la tour du Louvre. La comtesse, belle et riche, n'éprouvait aucun sentiment d'amour

[1] *Chron. de Saint-Denis, faits et gestes de Louis VIII.* — Math. Pâris, ad ann. 1226.

ni même de simple amitié pour le malheureux Ferrand; elle avait accueilli les propositions du duc de Bretagne, et ce prince, afin d'écarter toute difficulté, s'était adressé au pape Honorius III, qui, par un bref apostolique, avait cassé le mariage de Jeanne et de Ferrand. L'affaire était au moment de se conclure lorsque le roi Louis en eut connaissance. Il traita d'intrigues les démarches de Mauclerc, prétendit que l'amour qu'il affichait, en portant les couleurs et devises de la comtesse, n'était que de l'ambition, et déclara qu'il ne souffrirait jamais qu'un de ses vassaux, même son frère, fût à la fois duc de Bretagne et comte de Flandre [1]. Il n'avait cependant d'autre moyen de l'empêcher que de rendre à Ferrand sa liberté. La chose n'était pas facile. Le chevalier dont le comte de Flandre était prisonnier avait donné à Philippe-Auguste sa parole d'en exiger une rançon si forte que Ferrand, dans l'impossibilité de l'acquitter, devait rester toute sa vie dans les fers; mais le roi de France, n'écoutant que sa passion contre Mauclerc, n'hésita point

[1] *Hist. de Bret.*, d'Argentré, pag. 292.

à racheter le prisonnier pour la somme exo
bitante de quarante mille livres[1], et se hâ
de l'envoyer en Flandres, où il s'arrang
comme il l'entendit avec sa femme. Maucle
reprocha au roi cette trahison, et, dans l'exc
de son mécontentement, contracta une al
liance avec les comtes de Champagne et de la
Marche[2].

La prise d'Avignon coûta aux croisés plus de deux cents chevaliers portant bannière. L'évêque de Limoges, l'archevêque de Reims, le comte de Namur, le comte Guy de Saint-Pol, Bouchard de Montmorency, une foule de seigneurs, succombèrent victimes d'une épidémie qui ravageait l'armée[3]. Le roi lui-même tomba malade et vint mourir à Montpellier. Quelques écrivains ont attribué sa mort au poison.

Louis IX, qui lui succéda, n'avait alors que douze ans. La reine sa mère, Blanche de Cas-

[1] Plus de deux millions de nos jours.

[2] *Hist. eccl. et civ. de Bret.*, dom Morice, p. 154.

[3] *Faits et gestes de Louis VIII, Ann.* de dom Martène, tom. I, pag. 937.

tille, nommée régente de France, déploya, dès son entrée dans la carrière du gouvernement, un caractère énergique et des talens supérieurs. Elle conduisit son fils à Reims afin de le faire couronner, et les principaux seigneurs du royaume reçurent l'invitation de paraître à la cérémonie. Le duc de Bretagne, le duc de Bourgogne, les comtes de Champagne et de La Marche, le comte de Bar, le comte de Saint-Pol et d'autres personnages éminens, loin d'honorer la solennité de leur présence, s'abstinrent même de déduire, en forme d'excuse, les motifs qui les engageaient à s'absenter[1]. Blanche apprit bientôt que l'élévation du trône ne garantit pas de la calomnie les personnes que la fortune y fait asseoir. On répandit le bruit qu'elle avait manifesté l'intention d'éloigner de l'intimité du roi les princes et seigneurs de son sang, et qu'elle livrait à la politique espagnole et le gouvernement de la France et les volontés de son fils. Ces insinuations odieuses étaient le résultat de quelques paroles outrageuses

[1] *Hist. de Bret.*, par d'Argentré, pag. 293. — *Chron. de Nangis.*

qu'elle avait inconsidérément prononcées contre Robert de Dreux, Philippe de Boulogne, grand oncle du roi, Enguerrand de Coucy et plusieurs autres[1]. La France, toutefois, semblait paisible et obéissánte; mais le feu couvait au sein du volcan, et l'explosion ne pouvait tarder.

Pierre Mauclerc avait cessé de ménager le clergé. Il s'emparait de ses biens et les faisait exploiter à son profit sans autre forme de procès. Il est vrai qu'en apparence il n'agissait que dans des vues d'utilité publique, creusant des fossés et construisant de nouvelles murailles, afin de mettre les villes à l'abri des coups de main; mais il emprisonnait les prêtres et les clercs dont il prétendait avoir à se plaindre, rançonnait leurs vassaux, faisait investir les églises qui jouissaient du droit d'asile, et murer leurs portes, afin d'obliger les réfugiés à se livrer eux-mêmes, dans la crainte de mourir de faim. Un riche bourgeois de Rennes passait pour prêter son argent à usure; il en reçut des reproches publics de l'évêque, qui l'invita sévèrement à s'amender. Il n'en fit rien. Le prélat

[1] D'Argentré, pag. 293.

l'excommunia. Bientôt après le prudhomme tomba malade et mourut sans confession. Sa femme et ses enfans présentèrent son corps à la sépulture. Le curé refusa d'inhumer un excommunié, dévolu sans rémission aux peines éternelles. La famille en pleurs alla se jeter aux pieds de Mauclerc. Le prince ne put d'abord que l'engager à présenter requête, et il prit des informations sur la réalité du fait. Les enfans et la veuve ne tardèrent pas à lui remettre leur supplique, qu'il appointa en ordonnant au curé d'enterrer le cadavre. Le curé refusa positivement d'obéir. Cependant les journées s'écoulaient, le corps tombait en pourriture, et il s'en exhalait une odeur si infecte, que les voisins allèrent se plaindre au curé, le priant en grâce de lui accorder la sépulture, au moins pour l'amour d'eux, qui n'étaient pas excommuniés. Le curé leur répondit « qu'ils méritaient « tous de crever comme des chiens; qu'il les « connaissait bien; qu'ils ne valaient pas mieux « que le mort; et que semblable canaille n'en- « trerait ni en terre sainte, ni en paradis [1]. »

[1] *Hist. de Bret.*, d'Argentré, pag. 293. — Math. Pâris, pag. 250 et suiv.

Le peuple, qui jusqu'alors s'était contenté de plaindre la famille désolée, se souleva et demanda en tumulte la punition de l'ecclésiastique. Le duc, furieux de son obstination, s'emporta de telle sorte, qu'il envoya sur les lieux plusieurs de ses officiers avec ordre d'employer la force pour enterrer le cadavre, et de menacer le curé de l'enterrer lui-même avec le mort, s'il s'avisait d'y mettre opposition. Le curé fut obligé de céder. Mais les évêques ne passèrent pas cette affaire sous silence, et la placèrent au premier rang de leurs griefs.

Le cœur du duc de Bretagne s'endurcissait de plus en plus. Il reçut à sa cour les personnes excommuniées, leur conserva tous leurs droits civils et politiques, et les admit à prêter serment en justice. Il refusa de les contraindre à se réconcilier avec l'Église, et défendit à ses officiers d'employer la force à cet effet, et à ses tribunaux d'admettre l'imputation d'excommunication comme motif de récusation ; et, comme il prévoyait une guerre civile [1] causée par les discussions de Blanche de Castille et de ses

[1] *Actes de Bret.*, tom. I, col. 861 et 862. — Dom Morice.

barons, il convoqua les états de Bretagne à Redon et leur demanda des secours. Les seigneurs l'engagèrent d'abord à prononcer l'abolition des péages et impositions dont il avait frappé certains bénéfices; ils l'invitèrent à révoquer ses ordonnances contre les libertés, droits et priviléges de l'Église, et spécialement à remettre les excommuniés sous la juridiction ecclésiastique, en lui rendant la faculté de les contraindre par le bras séculier à se réconcilier, en payant les amendes d'usage. Ils le prièrent de rétablir l'exception d'excommunication en cour séculière [1], et de restituer à la compétence cléricale, la connaissance des crimes d'usure et de faux serment, qu'il avait attribuée à ses sénéchaux et à ses juges [2]. Les évêques de

[1] Les excommuniés étaient exclus de témoignage, ne pouvaient procéder en justice, ni faire aucun acte légal, ni remplir aucun office public. Peu d'années après les débats de Pierre Mauclerc et de son clergé, les rois de France déclarèrent que l'exception d'excommunication n'aurait pas lieu en cour séculière. Cette coutume, repoussée de la Bretagne par la puissance ecclésiastique, ne s'y introduisit de nouveau qu'au seizième siècle.

[2] *Hist. de Bret.*, B. d'Argentré, p. 294.

Rennes, de Saint-Malo, de Dol, de Saint-Brieuc et de Tréguier, ne doutaient pas que cette réclamation de la noblesse, qu'ils avaient inspirée, ne leur donnât gain de cause. Mais Pierre de Bretagne, usant de son éloquence accoutumée, et de la puissance de dialectique qu'il avait puisée dans leurs écoles, et qui lui valait le surnom de Mauclerc, remontra si bien aux barons et aux seigneurs que l'Église abusait de ses anathèmes, en les fulminant indistinctement et sans mesure contre toutes les personnes qui ne montraient pas une aveugle soumission à ses volontés; qu'elle exerçait sur les laïques une tyrannie intolérable, et principalement en ce qu'elle nommait le *Jugement des morts* ou tierçage; qu'elle enlevait les dîmes aux propriétaires sous des prétextes qui n'avaient de fondement qu'une honteuse cupidité : il déclama si vivement contre ces abus et plusieurs autres, que les seigneurs, se levant spontanément, jurèrent avec lui de se maintenir dans la possession de leurs biens sans se laisser séduire par les sophismes des clercs; de continuer à rendre aux excommuniés la justice que l'on devait à tous les hommes; de ne point employer

la force pour les contraindre à se réconcilier à prix d'argent, et de ne plus souffrir que leurs vassaux payassent le *Jugement des morts* aux églises paroissiales. Les baillis firent prêter le même serment à tous les juges subalternes de la Bretagne [1].

Cette vigoureuse décision, si contraire aux prétentions du clergé, produisit une sentence d'excommunication contre le duc et ses adhérens. Mauclerc, en représailles, fit saisir le temporel des évêques de Rennes, Saint-Brieuc et Tréguier. Ces prélats, afin de se venger, mirent leurs diocèses en interdit; et le pape Grégoire IX commit l'évêque du Mans pour faire publier, dans les paroisses, les sentences d'excommunication et d'interdit, étendre cet interdit à tous les lieux où se transporterait le duc de Bretagne, déclarer nul le serment fait à Redon, contraindre les clercs de la maison du duc et de son parti à quitter sa compagnie, excommunier ses fauteurs et complices, absoudre enfin des sermens de fidélité et de confédération tous les sujets et alliés de Pierre, et

[1] *Hist. eccl. et civ. de Bret.*, dom Morice, pag. 157.

lui enlever la tutèle de son fils. Les églises devaient être fermées, et l'administration des sacremens interdite aux fidèles [1].

L'injustice de cette sentence rigoureuse, qui confondait les innocens avec les coupables, et qui punissait les peuples d'une erreur à laquelle ils étaient, comme on le pense, complétement étrangers, exaspéra tellement la noblesse et la bourgeoisie, que la plupart des partisans des évêques les abandonnèrent aux suites de leurs propres fureurs; que beaucoup d'ecclésiastiques sages désavouèrent des mesures si contraires au maintien du bon ordre et à l'esprit de l'Évangile; et que le duc Pierre, voyant son administration bien affermie, ne craignit pas de quitter ses états pour entrer dans la ligue des barons de France contre la régente Blanche de Castille.

Savary de Mauléon et quelques seigneurs du Poitou s'étaient soulevés contre le gouvernement de la reine Blanche; ils avaient favorisé l'entrée à la Rochelle, de Richard, frère

[1] *Hist. de Bret.*, d'Argentré. — *Hist. eccl. et civ.*, par dom Morice, pag. 157.

du roi d'Angleterre, et ils étaient parvenus à faire approuver leurs démarches par le duc Pierre, par Thibauld, comte de Champagne, et par le comte de la Marche. Blanche conduisit son fils à Tours, et s'avança même jusqu'à Loudun. Savary, Mauclerc et Thibauld, se réunirent à la carrière de Curtroy, et restèrent vingt jours en conférence. L'adroite Blanche, usant de l'empire que sa beauté lui donnait sur le cœur du galant Thibauld, n'eut qu'un mot à dire pour le ramener près d'elle; il vint se jeter aux pieds du roi et de la reine, et leur ramena plusieurs seigneurs qui lui étaient attachés. Le voyage du roi n'ayant eu d'autre but que de dissoudre le parti des mécontens, sa mère le reconduisit à Vendôme. Ce fut en route qu'elle eut connaissance de la réunion de Curtroy [1]. Elle se hâta de dépêcher vers le duc Pierre, et de le prier, avec la courtoisie qui lui était naturelle, de venir la visiter; elle lui envoyait, en même temps, un sauf-conduit. Mauclerc se rendit à Vendôme, et l'on y

[1] *Chron. de Nangis*, pag. 517. — *Chron. de Tours*, dom Martène. — D'Argentré, p. 295.

débattit ses prétentions. On ne trouva rien de mieux, pour les arranger, que d'arrêter le mariage du prince Jean, frère du roi, âgé de huit ans, avec la princesse Yolande, fille du duc de Bretagne. Le roi lui donnait le comté d'Anjou, remettait au duc les villes d'Angers, de Beaufort et de Beaugé, et lui promettait celle du Mans, à la mort de la reine Berengère. Pierre assurait à sa fille les seigneuries et châteaux de Saint-James-de-Beuvron, de la Haye-Pesnel, de la Perrière et de Bellesme[1]. La jeune princesse devait être remise, jusqu'à l'âge de quatorze ans, sous la garde de l'archevêque de Reims, de Philippe, comte de Boulogne, de Robert, comte de Dreux, d'Enguerrand de Coucy, de Mathieu de Montmorency, et d'autres féaux, qui jurèrent l'observation du traité, *sur l'ame du roi*[2]. Pierre fournit caution qu'il ne marierait sa fille, ni au roi d'Angleterre, ni à son fils, ni à son oncle, ni à son frère, et promit dix mille livres[3] en cas de con-

[1] *Hist. eccl. et civ. de Bret.*, dom Morice, t. 1, p. 156.

[2] D'Argentré, pag. 295. — Dom Morice, pag. 156.

[3] Plus de cinq cents mille francs.

travention. Ces conventions furent écrites et signées, mais aucun article n'en fut exécuté : seulement, lorsque le roi d'Angleterre apprit ce qui s'était passé, il conclut une trève d'une année avec la France, et confisqua le comté de Richemont, qui appartenait au duc de Bretagne.

Plusieurs barons de France avaient espéré que les services qui les rendaient recommandables au dernier roi, seraient récompensés par son fils; mais ils rencontrèrent une opposition insurmontable dans les volontés de la régente. Leur mécontentement éclata d'abord par des paroles. Ils rappelaient sans cesse qu'elle était espagnole. Il ne convenait pas, suivant eux, qu'elle gouvernât la France, tandis qu'il existait des princes du sang, dont plusieurs se distinguaient par une haute capacité. Ils représentèrent ensuite au comte de Boulogne, oncle du roi, qu'il était honteux que la régence, qui lui appartenait de droit, se trouvât dans les mains d'une femme étrangère[1]. Le comte de la Marche fit fortifier Ca-

[1] Joinville, ch. 15.

lais, attira beaucoup de seigneurs dans son parti, et se mit en correspondance avec l'Angleterre. Le duc de Bretagne, et son frère, le comte de Dreux, entrèrent dans la conspiration, et l'on se proposa de se saisir de la personne du roi, entre Orléans et Paris, au moment où le jeune monarque se rendrait dans sa capitale[1].

Les conjurés, persuadés que l'exécution de ce projet rendrait leur cause excellente, se réunirent à Corbeil, et dressèrent une embuscade sur le chemin d'Étampes. Mais le comte de Champagne, à qui rien n'avait été caché, dépêcha un affidé vers la régente, pour l'instruire du danger qui menaçait son fils; il retarda le départ du roi qui séjournait à Montlhéry, et donna ainsi le temps à la reine Blanche de réunir les habitans de Paris en état de porter les armes, et de les envoyer en hâte au devant de leur souverain qu'ils ramenèrent dans la capitale. Les seigneurs, voyant leur entreprise manquée, se retirèrent dans leurs

[1] *Chron. de Nangis; Vie de saint Louis.* — D'Argentré, pag. 296.

terres, en laissant croire qu'ils ne s'étaient rassemblés que pour une partie de chasse. On ne put recueillir de preuve contre aucun d'eux; mais il fut bien avéré que le jeune roi, et surtout la puissance de la régente, avaient couru de grands hasards [1].

Les seigneurs alliés apprirent bientôt que le comte de Champagne les avait trahis. Indignés de sa duplicité, ils résolurent de se venger; et, pour lui porter un premier coup, ils se déclarèrent protecteurs d'Alix, reine de Chypre, fille du comte Henry de Champagne, frère aîné de Thibauld, mort en Terre-Sainte. Alix était, conséquemment, héritière du comté. La guerre qu'ils voulaient entreprendre fut cependant remise à une autre époque, et l'on essaya de réconcilier le duc de Bretagne et le faible Thibauld. Les médiateurs y réussirent assez bien pour stipuler un mariage entre le comte de Champagne et la jeune Yolande, libre par la mort de son fiancé royal [2]. Les conventions matrimoniales se réglèrent, et l'on

[1] *Hist. de Bret.*, par d'Argentré, pag. 297.

[2] Joinville, chap. 6.

fixa le jour de la cérémonie, qui devait s'accomplir au monastère du Val-Secret, près de Château-Thierry. Le duc partit de Rennes, accompagné d'une cour brillante de barons français et bretons. Arrivé au Val-Secret, il fut surpris de n'y pas trouver Thibauld, et il lui écrivit pour le sommer de sa parole; mais le comte de Champagne n'avait plus la possibilité de la tenir. Au moment où il préparait ses équipages, il avait reçu des lettres du roi. Le jeune Louis lui disait qu'il était averti de ses projets d'alliance avec le duc de Bretagne, son ennemi, qu'il connaissait leurs conventions secrètes, et qu'il lui défendait expressément de passer outre à la célébration du mariage arrêté, s'il ne voulait encourir toute sa colère, voir saisir ses propriétés de France, et s'exposer à perdre les espérances qu'il fondait sur la Navarre [1]. A la missive du roi était joint un billet de Blanche de Castille, conçu en ces termes :

« Sire Thibauld de Champaigne, j'ay entendu
« que vous avez convenancé et promis à prenre
« à femme la fille au comte Perron de Bretaigne.

[1] D'Argentré, pag, 297.

« Partant vous mande que si ne voulez perdre
« quan que vous avez au royaume de France
« que vous ne le faites. Si cher que avez tout
« tant que amez au dit royaume, ne le faites
« pas. La raison pourquoy, vous sçavez bien.
« Je n'ay jamais trouvé pis, qui mal m'ait vou-
« lu faire que luy [1]. »

Ce billet, moitié tendre, moitié sévère, ramena l'amoureux Thibauld dans les fers de l'enchanteresse qui disposait de ses volontés. Il manda au duc de Bretagne et aux barons qui l'attendaient, que des motifs de la plus haute importance le forçaient de retirer la parole qu'il avait donnée, et qu'il ne se rendrait pas au Val-Secret. Il serait difficile de dire quelle fut la colère de Mauclerc. Les seigneurs qui l'entouraient la partagèrent, et la guerre fut résolue d'une voix commune. Ils mandèrent la reine de Chypre, qui se hâta de les rejoindre, rassemblèrent des troupes nombreuses, fixèrent au duc de Bourgogne un lieu de ralliement, le rencontrèrent aux plaines de la Brie,

[1] *Hist. eccl. et civ. de Bret.*, par dom Morice, pag. 158. — Dom Lobineau.

pénétrèrent dans les terres du comte de Champagne, prirent tous ses châteaux situés entre Bar-sur-Seine et Troyes, et mirent le siége devant cette cité [1]. Thibauld, hors d'état de leur résister, brûla lui-même Épernay, Vertus, Sezanne, afin d'empêcher ses ennemis de s'y loger, et demanda du secours au roi de France. Joinville défendait avec vaillance la ville de Troyes, et les confédérés étaient campés dans une plaine voisine, lorsque la régente et son fils arrivèrent avec une armée. Montjoie, le héraut de France, se présenta devant les comtes réunis en conseil, et leur dit [2] : « Beaux seigneurs, le roy vous mande que mettiez bas « les armes et veniez devant luy pour ouir vos « débats. Si ne le faites, il vous appelle à bataille à demain après messe, et vous tient « pour déloyaux. — Voire, dit le duc de Bourgogne, mais ce n'est à luy que nous entendons. Nous sommes cy venus à tout nos griefs, « à l'encontre nos cousins de Champaigne et « de Lorraine, qu'il nous convient combattre

[1] *Chron. de Nangis. — Chron. de De Thou.*
[2] De Thou. — D'Argentré. — Dom Morice. — Le Baud.

« comme droict est, et justice le veut. Grands « meschiefs nous sont d'eux advenus. — Et ne « se peut meshuy les mettre en oubliance, « comme ainsi vouldroit le roy, reprit le duc « de Bretagne ; tout bien de luy ; aucun tort « n'avons à luy reprocher, fors sa dilection « envers le méchant comte et traître ; or qu'il « se retire de sa personne, et lui envoie gens « assez [1]. Trop aura le comte à faire avec nous. « — Dam ! repliqua Montjoie, j'ay dit mon « commandement, le roy aura la réponse. » Le héraut de France revint au camp des comtes, le lendemain. Il y fut bien accueilli, bien hébergé, et le duc de Bretagne lui donna cinquante écus d'or. Jamais Montjoie n'avait reçu des rois un aussi beau présent; mais sa mission était d'annoncer aux confédérés la détermination de Louis IX, ou plutôt de la régente. « Le « roy, dit-il, n'a pas coutume de lairer com« battre sa gent, quand, en personne ne veut « la soutenir. Si vous entreprenez contre le « comte, mes beaux seigneurs, aurez à faire

[1] Ce mot avait alors la valeur de l'expression italienne *assai*, beaucoup, encore, en quantité.

d'avance préparé les moyens d'annuler le traité, si le jeune prince eût vécu. La rupture ordonnée de l'hymen de Thibauld et de la princesse Yolande était une injure que son cœur paternel ne pouvait mettre en oubli. Les entraves que Louis VIII avait apportées à son alliance avec la comtesse de Flandre, revenaient sans cesse à sa mémoire, et nourrissaient d'autant plus son dépit, que c'était Blanche elle-même qui avait délivré Ferrand, après la mort de son époux. Pierre se trouvait dans cet état d'exaspération, lorsque l'archevêque de Bordeaux se présenta dans son palais, et lui apprit qu'il avait déterminé le roi d'Angleterre, Henri III, à faire un voyage hostile en France. Suivant le prélat, toute la noblesse du Poitou était résolue à lui faire hommage et à lui transporter son allégeance[1]; il ne demandait qu'un passage sur les terres de Bretagne, et reconnaîtrait ce service par les plus importantes concessions. Pierre, aveuglé par sa colère, ne réfléchit pas aux suites possibles de cette hon-

[1] Nangis, *Chron. Vie de saint Louis*. — D'Argentré, pag. 299. — Math. Pâris, pag. 363.

teuse démarche, et donna sa parole de recevoir le roi d'Angleterre. Henry III descendit en effet à Saint-Malo. Le duc le reçut avec magnificence, et lui remit le château de Saint-James de Beuvron. Henry rendit à son allié le comté de Richemont, lui donna tous les fiefs qu'il avait possédés en Angleterre, et cinq milles marcs d'argent [1], afin de mettre ses terres en bon état de défense.

Ce fut le tour de Blanche de se livrer à la colère. Mauclerc, assigné à Melun comme félon, réclama contre le court délai qu'on lui accordait pour se présenter; il demanda les quarante jours d'usage, et, craignant avec raison que les juges, gagnés par la régente, ne passassent outre, nonobstant sa demande, il rédigea, par écrit, tous les sujets de plaintes que Blanche lui avait donnés; il les expliqua, les commenta, et chargea des députés de les présenter à la cour [2]. Mais Blanche s'empara de la lettre, la déchira, défendit aux juges d'é-

[1] Environ 300,000 fr.

[2] *Hist. eccl. et civ. de Bret.*, dom Morice, p. 160. — Joinville ap. Ducange, p. 44.

couter les avocats de Mauclerc, et le fit déclarer déchu des avantages que le roi lui avait reconnus par le traité de Vendôme. Louis IX, qui passait déjà sa quinzième année, refusa d'assister à ce jugement, dont l'iniquité le frappa [1].

La régente ne s'en abandonna pas moins aux mouvemens de son courroux, et vint en personne mettre le siége devant Bellesme. Mauclerc, indigné de cette agression sans déclaration de guerre préalable, et furieux du jugement de Melun, envoya au roi un chevalier du Temple [2], qui, l'épée à la main, le casque en tête, et sans se plier aux cérémonies courtoises que l'on observait en s'approchant du souverain, s'avança jusqu'au pied du trône, et, d'une voix haute et ferme, s'écria : « Roi Lodois de France, Perron de Bretaigne, « mon seigneur, qu'aucuns maldisans à ta cour « ont appelé Mauclerc, envoie vers toi, moi, « Hardouin de Kerdréac'h, chevalier, humble « servant du saint temple de Jérusalem, que

[1] Dom Morice, p. 160.

[2] *Hist. ecclés. et civile de Bretagne*, par dom Morice. — *Chron. de saint Denis*. — *Chron. de Nangis*.

« Dieu protége, et te dit : Perron n'est plus ton « homme, il te remet l'hommage loyaument « promis et félonnement tenu, et il te défie !.. » Le chevalier attendit quelques momens, ôta son gant, le jeta au milieu de la salle et s'en revint à petits pas. On respecta le messager, que l'on combla même de louanges à cause du courage dont il avait fait preuve ; et le soir, après vêpres, il fut admis à présenter au roi ses excuses personnelles et ses révérences. Mais le siége de Bellesme n'en continua pas moins malgré l'hiver. Blanche pressait elle-même les travailleurs ; elle faisait allumer de grands feux dans tous les quartiers du camp, expédient inusité jusqu'à ce jour ; elle encourageait les mineurs de paroles et d'argent ; elle assistait aux assauts, où les troupes du roi échouèrent à plusieurs reprises. Enfin, la grosse tour s'étant écroulée sous l'effort de deux machines qui lançaient des pierres énormes, la place se rendit, et le bon Louis IX pardonna aux assiégés[1], que sa mère voulait envoyer au gibet.

[1] *Hist. de Bret.*, par Le Baud ; p. 230.

La grande faute que Pierre avait commise en recevant le roi d'Angleterre dans ses états, lui aliéna la majeure partie de la noblesse de Bretagne. Les barons et le peuple avaient en horreur tout ce qui venait des Anglais ; le temps, les alliances, les présens, rien n'avait pu faire oublier les maux qu'ils avaient causés à la province; on ne voulait ni entendre parler d'eux, ni traiter avec eux[1]. Mauclerc, toujours adroit, devina sa position et se hâta de se réconcilier avec le clergé, afin de rendre à son parti la force qui lui échappait. Le pape chargea deux dominicains et un chanoine d'absoudre le duc, et de lever l'interdit qui pesait encore sur ses terres. Tout en paraissant céder à la puissance ecclésiastique, il conserva d'assez grands avantages, et se crut en état de se passer des seigneurs qui se déclaraient contre lui.

De son côté, le roi de France s'occupait d'attirer les barons de Bretagne sous ses bannières. Il leur envoya l'évêque de Paris, qui les trouva fort disposés à recevoir des garni-

[1] *Hist. de Bret.*, par d'Argentré, p. 299 et suiv.

sons françaises dans leurs châteaux. Le prélat leur promit que le roi paierait les frais de la guerre, les dédommagerait de leurs pertes, et ne consentirait à aucune paix avec les Anglais ou le duc, sans les comprendre au traité. Quand il fut certain de leur assentiment, il leur fit connaître le jugement de Melun, ratifié sous Ancenis par une assemblée de prélats et de seigneurs. Cet acte déclarait Mauclerc déchu de la tutelle de son fils et de sa fille, et conséquemment de la garde du *comté* de Bretagne, qui leur appartenait du chef d'Alix, leur mère [1]. Les Bretons firent hommage au roi de France de leurs fiefs, sauf les droits de Jean et d'Yolande, lorsqu'ils auraient atteint l'âge de vingt et un ans [2]. On comptait parmi les principaux membres de cette défection Raoul de Fougères, André de Vitré, Geoffroy de Châteaubrient, Olivier de Coëtquen, Guyomarc'h de Léon, Gedouin de Dol et Henri d'Avaugour.

Les troupes de la régente s'emparèrent d'An-

[1] *Actes de Bret.*, tom. Ier, col. 868, 869.

[2] *Hist. de Bret.*, Le Baud, p. 232. — *Act. de Bret.*, col. 869 et 870.

cenis, d'Oudon et de Châteauceaux, et s'avancèrent à quatre lieues de Nantes[1]. Mais il était difficile qu'un si grand nombre de seigneurs, qui tous se croyaient le droit de commander et qui sans doute en avaient le talent, restassent long-temps unis. Les comtes de Flandre et de Champagne se disputèrent la conduite de l'avant-garde[2]. A cette époque, où la science militaire ne consistait que dans les grands coups que les chevaliers, couverts de fer, frappaient à droite et à gauche, sur des hommes qui n'avaient pas, comme eux, le droit de porter des armes défensives, le bras le plus vigoureux méritait incontestablement la préférence. Le roi de France jugea les deux prétendans également aptes à le bien servir, et décida qu'ils commanderaient alternativement l'avant-garde et l'arrière-garde. Les autres seigneurs prirent leur congé sous le prétexte, toujours prêt, que leur service de quarante jours était écoulé. Le duc de Bretagne en vit revenir une partie à ses drapeaux; le reste

[1] *Chron. de Nangis*, pag. 519 et suiv.

[2] Math. Pâris, p. 251. — Dom Morice, pag. 162.

suivit le comte de Boulogne, qui profita de l'absence de Thibauld de Champagne pour ravager ses terres. L'amour avait rendu ce pauvre comte Thibauld le plus malheureux des hommes. Philippe de Boulogne l'accusait d'avoir empoisonné son frère Louis VIII[1]; les Bretons, et ce n'était pas sans motifs, le regardaient comme un traître; et Blanche, disait-on, Blanche qui disposait de ses volontés et qui causait toutes ses souffrances, n'avait pour lui que des rigueurs. Il se consolait avec son luth, et ne rêvait que la gloire des troubadours.

L'armée du roi de France se trouva donc momentanément dissoute; mais l'adroite régente possédait des intelligences à la cour et près du roi d'Angleterre. Hugues-du-Bourg[2], grand justicier, favori de Henry III, son conseiller intime, était pensionnaire de Blanche de Castille[3]. Son maître dissipait, à Nantes, et

[1] *Hist. eccl. et civ.*, dom Morice, p. 163.

[2] Les historiens anglais le nomment *de Burgh;* mais sa famille était originaire de Poitou, et son nom devait être français, comme le rapportent les chroniqueurs de France.

[3] Math. Pâris, pag. 252 et suiv. — *Hist. d'Anglet.*, de Lingard, tom. III.

le temps dont il aurait pu faire un meilleur usage, et l'attachement de ses sujets qui commençaient à se lasser du gouvernement d'un monarque incapable ; il ne s'occupait que de réjouissances, de fêtes et de banquets. Les courtisans qui cherchaient à l'imiter, épuisèrent promptement leur fortune. A l'abondance succéda la disette. Ils vendirent leurs armes et leurs chevaux, et se virent contraints d'abandonner la Bretagne. Il est vrai que Hugues-du-Bourg en ouvrait chaque jour le conseil à son maître. Il alla même plus loin. La Normandie avait de nombreux mécontens ; ils envoyèrent à Henry III le sire Foulques de Paynel, l'un des plus puissans seigneurs de la province, pour lui donner l'assurance que, s'il paraissait seulement sur leurs frontières, tous les Normands s'empresseraient de le reconnaître et de lui transporter leur allégeance. Hugues-du-Bourg pensa que si les intérêts du roi d'Angleterre voulaient qu'il acceptât cette proposition, les siens s'y opposaient complétement, et il parvint à dissuader son souverain d'accomplir la démarche qu'on lui proposait. Il conserva sa pension française, et revint en Angleterre,

avec Henry III, recueillir sa part du mépris public.

Cependant cinq cents hommes de cheval et mille soldats étaient restés en Bretagne, sous le commandement du comte Ranulfe de Chester, de Guillaume Le Mareschal, et de William d'Albemarle. Dirigés par le duc Pierre, ils parcoururent et ravagèrent l'Anjou, prirent et brûlèrent Château-Gonthier, s'emparèrent de Nogent-sur-Sarthe, pénétrèrent à Pontorson, qu'ils ruinèrent, renouvelèrent la garnison de Saint-James-de-Beuvron, et retournèrent à Nantes sans avoir éprouvé de perte notable.

Le roi de France avait enfin réconcilié ses barons. Il rassembla des troupes nombreuses et voulut pénétrer en Bretagne; mais le duc Pierre et le comte de Chester dressèrent une ambuscade à ses généraux, détruisirent ses machines de guerre, s'emparèrent des chariots qui portaient les bagages et les vivres, enlevèrent la totalité des chevaux que l'on faisait parquer tous les soirs, et mirent enfin, sans combat, cette immense armée hors d'état d'avancer ou de reculer. La régente, avertie de ce désastre, demanda une trève par l'inter-

médiaire de Robert, comte de Dreux, frère du duc de Bretagne. Elle fut jurée à Saint-Aubin-du-Cormier, le 4 juillet 1231. L'archevêque de Reims et le comte de Boulogne traitèrent pour le roi de France; le comte de Chester pour Henry III, et Pierre Mauclerc pour lui-même[1]. La durée de la trève fut fixée à trois ans. Sept barons se rendirent caution du duc Pierre. L'île d'Oleron fut restituée au comte de la Marche. Pierre conserva les châteaux qu'il avait pris aux barons qui tenaient le parti du roi, sauf à leur tenir compte du revenu des terres; et, pour sûreté, il remit son château de Saint-Aubin-du-Cormier sous la garde du comte de Boulogne, mainteneur de la trève : quelque temps après, ce comte mourut, et Mauclerc reprit son château sans opposition.

La trève qui rendait le repos à la noblesse, et qui laissait respirer les malheureux habitans des Marches, n'était pas favorable au clergé. Pierre jugea convenable de se venger des relations que les évêques avaient entretenues avec

[1] *Act. de Bret.*, tom. I, col. 876.

la cour de France et les barons dissidens [1]. A sa voix, le sire de Guébriac, maréchal de Bretagne, Guillaume de Montboucher, Guillaume du Breuil, Mathieu de Beauvais, Robert Sorel, se précipitèrent sur les terres de l'évêque de Dol, pillèrent l'abbaye de la Vieuxville, où ils vécurent un mois à discrétion, et dont ils rançonnèrent les moines, mirent le duc en possession du droit de bris, brûlèrent Combourg [2], et se firent payer des sommes considérables par les vassaux.

Tout le clergé de Bretagne n'était pas aussi maltraité; tous les paysans n'étaient pas aussi malheureux. Les prélats qui ne s'étaient pas déclarés contre Mauclerc, et qui conservaient une sorte de neutralité, jouissaient des avantages de leur position, exerçaient librement leurs fonctions, et touchaient sans obstacles leurs revenus. L'évêque de Léon, celui de Quimper, celui de Vannes, et même celui de

[1] *Act. de Bret.*, tom. 1, col. 889.

[2] C'est le lieu de naissance de l'illustre M. de Châteaubriand, l'un des hommes dont les talens ont le plus honoré la Bretagne.

Saint-Brieuc, voyaient prospérer leurs églises, et croître une opulence qui leur permettait de créer de nouveaux canonicats et d'appeler dans leurs diocèses les religieux de Saint-François. Ceux-ci, sous le nom de Cordeliers, s'établirent à Pont-l'Abbé, à Quimper, et dans plusieurs autres villes [1] : c'était la première fois que cet ordre paraissait en Bretagne. Les paysans, éloignés du théâtre de la guerre, et rarement compromis dans les querelles ecclésiastiques, coulaient assez doucement une existence que ne troublait aucune exaction inusitée. Travaillant pour le seigneur et l'Église, et satisfaits du peu qu'on leur laissait, ils partageaient leur temps entre la culture et la prière. Ils ne connaissaient le reste du monde que par l'histoire que leur en faisait le curé dans les jours de fêtes, quand, réunis sous la feuillée, près de l'église et de sa fontaine sainte, les jeunes gens dansaient au son de la musette, et les vieillards prêtaient une oreille respectueuse aux récits exagérés du bon pasteur. La paix, qui régnait

[1] *Hist. eccl. et civ. de Bret.*, Dom Morice. — *Nécrol. des cordeliers de Quimper.*

dans ces campagnes éloignées, donna naissance aux premiers essais d'une industrie qui les enrichit de nos jours. C'est de ce temps que date la fabrication de ces toiles cretonnes [1], recherchées en Espagne, en Angleterre, en France, pour leur solidité. L'éducation des abeilles prit également de l'extension en Basse-Bretagne; elles devinrent pour ainsi dire des membres de la famille; et la petite paysanne, attirée par un doux espoir à la fête patronale, ne manqua jamais d'attacher à ses ruches un lambeau de couleur éclatante, qu'elle remplaça par un morceau d'étoffe noire, lorsque la chaumière était en deuil.

Les trois années de trève s'écoulèrent avec rapidité. Henry III ne manqua pas d'envoyer au duc de Bretagne un renfort considérable; et les comtes qui commandaient l'armée du roi de France, oubliant l'échec qu'ils avaient éprouvé, pénétrèrent sur le territoire breton, avec aussi peu de précaution que la première fois. Leur sort fut le même [2]; et Louis, irrité de

[1] De *cred* ou *cret*, garantie.

[2] Math. Pâris, p. 278.

sa perte, prit des mesures pour diriger contre la Bretagne toutes les troupes que pourraient réunir ses vassaux.

Mauclerc ne perdait point courage, quoiqu'on essayât de l'intimider. Cependant des esprits sages, qui prévoyaient les plus grands malheurs, entamèrent des négociations de part et d'autre. On conclut une trève de trois mois [1]. Le cardinal légat prêchait en France une croisade. Louis IX avait promis de partir pour la Terre-Sainte, mais il jugeait aussi trop imprudent de laisser après lui un ennemi puissant, capable d'envahir le royaume. Le cardinal vint trouver Pierre, éveilla ses sentimens religieux, et dirigea son humeur belliqueuse vers le noble but de la délivrance du Saint-Sépulcre; puis il déclara hautement que tous ceux qui, directement ou indirectement, apporteraient des obstacles à ce voyage sacré, seraient excommuniés et interdits, non de l'autorité des évêques dont il était facile de rappeler, mais de l'autorité irrévocable du Saint-Père. Le duc avait en ce moment de grands

[1] Vignier; *Traité de la petite Bret.*, p. 332 et suiv.

sujets de mécontentement envers l'Angleterre. Henry III se plaignait de la trève consentie sans son aveu, et lui refusait la restitution de quinze mille marcs dépensés à son service. Le cardinal fit valoir ce trait d'ingratitude; il mit en jeu l'irascibilité de Mauclerc; il menaça, caressa, donna des bénédictions, en promit, fit si bien qu'il obtint l'ordre de départ des troupes anglaises; et, sans laisser au duc le temps de réfléchir, il l'entraîna aux pieds du roi de France [1]. La conquête était trop importante pour ne pas se hâter d'en prendre possession intime. Le roi ni sa mère ne permirent point au prince de s'humilier : ils l'accueillirent avec de grands égards, et Pierre, aussi généreux qu'imprudent, accorda des conditions qu'on n'eût jamais osé lui proposer.

Le roi Henry III, informé par le duc lui-même qu'il ne se reconnaissait plus pour son vassal, confisqua le comté de Richemont et tout ce que Mauclerc possédait en Angleterre. Les Anglais, dans un honteux esprit de vengeance, répandirent le bruit que le duc de Bretagne

[1] *Hist. de Bret.*, par d'Argentré, p. 305 et suiv.

s'était présenté devant Louis IX et sa mère la corde au cou, qu'il s'était avancé jusqu'au trône, à deux genoux, se frappant la poitrine et demandant pardon de sa félonie, et que le roi, le traitant avec le plus grand mépris, lui avait dit [1] : « Méchant traître, encore que tu « ayes mérité mort infame, toutefois je te par- « donne, considérant la noblesse de ton sang; « ains ne lairrai le comté de Bretaigne à ton « fils que en sa vie seulement, et veulx que « après sa sépulture les rois de France soyent « maîtres de la terre. »

Le traité par lequel Pierre de Dreux soumit au roi de France le duché de Bretagne, est connu sous le nom de *Traité Saint-Louis;* il est simplement signé Loys, Pierre et Crèvecœur [2]. Aucun baron, aucun seigneur de Bretagne n'y comparut. Les états ne furent pas consultés. Et de fait, Pierre Mauclerc n'avait aucun titre pour le consentir. Il n'était que simple administrateur pendant la minorité de son fils; sa tutelle était au moment d'expirer; et il en

[1] Math. Pâris, pag. 278 et seq.

[2] *Hist. de Bret.*, d'Argentré, page 305 et suiv.

était même déjà privé selon la jurisprudence française, puisque le jugement de Melun l'avait déclaré incapable, et qu'un arrêt du conseil royal l'en avait déchu. Quoi qu'il en soit, Mauclerc se soumit, sans réserve, à ce qu'il plairait au roi de décider sur ses différends avec les barons de Bretagne. Il lui prêta serment de fidélité au roi et se déclara son homme lige « *envers et* « *contre toute créature qui peut vivre et mourir*[1]. » Il se fit enfin le vassal du roi, et prépara par ce traité, qui ouvrit bientôt la lice aux prétentions les moins fondées, les guerres qui affligèrent ensuite la Bretagne. Mauclerc, en quittant la cour de France, équipa quelques vaisseaux ; et, brûlant du désir de se venger des Anglais dont les sarcasmes l'irritaient, il fit la course, troubla leur commerce, et revint à Nantes avec des prises nombreuses[2]. Le roi d'Angleterre se plaignit au pape, et supplia Sa Sainteté de frapper ce rebelle des censures ecclésiastiques[3]. Le Saint-Père ne le jugea pas

[1] Vignier; *Traité de la petite Bretagne.*

[2] *Hist. de Bretagne*, par d'Argentré, page 323.

[3] *Act. de Bret.*, tom. 1, col. 899. — Math. Pâris, p. 278.

convenable. Il avait d'autres vues sur le duc Pierre, dont il admirait la vaillance, et qu'il appréciait avec plus d'équité que les rois, les barons et les évêques.

Chargé des dépouilles de l'ennemi, Mauclerc, en rentrant dans ses ports, apprit que les prélats et les barons avaient réclamé la stricte exécution du dernier traité, et que des commissaires du roi Louis informaient de leurs plaintes dans toute la Bretagne. Le résultat des enquêtes produisit un tel tissu d'extravagances[1], que les plus cruels ennemis de Pierre n'osèrent poursuivre hautement la réparation de leurs prétendus griefs. On déniait au duc de Bretagne, et même à ses prédécesseurs avant Noménoé, le droit de tutelle ou garde-noble et de rachat sur les terres de ses *hommes*, tandis que les barons se l'attribuaient sur les leurs. Les seigneurs réclamaient le droit de fortifier des châteaux sans l'autorisation du duc, celui de bris, le plus odieux des usages; et ils prétendaient que, maîtres absolus de leurs vassaux, le duc ne pouvait en exiger l'hommage. Ils se récriaient

[1] *Actes de Bret.*, tom. 1, col. 885 et suiv.

encore contre les entraves mises par Mauclerc à l'exécution des arrêts de leur haute justice; ils avaient, disaient-ils, le droit du glaive et voulaient en user nonobstant appel à la cour du duc; ils consentaient à dépendre du ressort de la cour de France, intimement convaincus que la difficulté d'y parvenir serait insurmontable, et leur laisserait pleine et entière puissance. Les comtes de Penthièvre, les sires de Tréguier, les vicomtes de Léon, demandèrent de plus la jouissance du droit de régale ou du revenu des bénéfices durant les vacances.

Il parut évident que les seigneurs abusaient de l'interprétation de quelques termes obscurs du traité de 1234. Pierre ne fit aucun cas de leurs argumens, ni des décisions qu'ils obtinrent, et les choses restèrent dans le même état. Il reprit la mer et serra de si près le roi d'Angleterre au port de Bordeaux, qu'il lui ôta toute possibilité de retourner à Londres. Pressé par les réclamations de Henry III, le roi de France écrivit à Mauclerc pour le prier de laisser un libre passage à son ancien protecteur. Le duc obéit, mais il se fit payer une somme de cinq mille livres, en compensation

de celles que naguère il avait réclamées sans fruit [1]. Le roi d'Angleterre n'avait entrepris ce malencontreux voyage qu'aux sollicitations du comte de la Marche. Louis IX le savait, et voulait punir son déloyal sujet, qui sollicita le duc Pierre de faire sa paix avec le roi. Pierre, en effet, alla chercher l'évêque de Saintes, et tous deux supplièrent le bon roi de ne pas refuser miséricorde au comte de la Marche. « Ha! dit « le roi, comte Perron, tu demandes pitié à « luy et il n'en eut point à toy. Qui me donra « sûreté compétente de sa loyauté? — Ayez « seulement mercy du pauvre comte, reprit « l'évêque; du reste treuverez à foison, et laissez à faire à nous. — Sur l'ame de mon père, « s'écria le duc Pierre, je crois qu'il vous sera « fidèle. Mais, monseigneur, ajouta-t-il plus « bas et à son oreille, je vous conseille de ne « le mie refuser; il vous fera service, et sont « ses affaires en tel état, qu'il prenra vostre « bonne grâce à telle condition que voudrez « pour estrange qu'elle soict [2].» Le roi raconta le

[1] 250,000 francs.

[2] *Hist. de Bret.*, d'Argentré, p. 323.

tout à la régente, sa mère, qui en fit son profit et le reçut en grâce, mais à la charge d'abandonner et de céder à la couronne, à perpétuité, les places que les garnisons françaises occupaient en ce moment, telles que Fontenay, Villiers et d'autres. Le seigneur de La Marche y consentit, et s'en alla guerroyer le comte de Toulouse, qui tenait le parti des Anglais.

Le duc Pierre voyait approcher la majorité de son fils, et songeait à se démettre avec honneur du gouvernement et des fonctions de tuteur. Thibauld, comte Palatin de Champagne, devenu roi de Navarre, donna la princesse Blanche, sa fille, à Jean de Bretagne, et lui promit l'héritage de son royaume à sa mort. Le contrat de mariage assigna pour douaire à la princesse Blanche, le tiers du duché de Bretagne et la moitié des revenus que son époux possédait ou pourrait posséder en France [1]. Les plus grands personnages servirent de caution aux articles de ce traité. On remarquait, parmi les pléges du roi de Navarre, les arche-

[1] *Hist. de Dreux*, pag. 330. — *Act. de Bret.*, tom. 1, col. 895 et suiv.

vêques de Reims et de Sens, les évêques de Châlons et de Langres, le duc de Bourgogne, les comtes de Bar, de Macon, de Grandpré, de Roucy, de Soissons et de Saint-Pol. Les barons de Bretagne, répondirent de l'exécution des promesses de leur jeune seigneur. Yolande, sa sœur, que Thibauld lui-même avait dû jadis épouser, devint la femme de Hugues-le-Brun, sire de Lusignan, comte d'Angoulême et de la Marche. Elle reçut en dot le comté de Penthièvre [1].

Le roi de France, toujours inspiré par sa mère, s'effraya de la grandeur que de telles alliances apportaient à la maison de Bretagne, et parvint à obtenir de Thibauld, constamment soumis aux volontés de Blanche, la promesse de partir pour la Terre-Sainte. Louis pensait, avec la plupart des politiques de sa cour, que Mauclerc ne se ferait aucun scrupule de conserver le gouvernement du duché de Bretagne, nonobstant la majorité de son fils; le comte de la Marche se persuadait que les lumières et la puissance de son beau-père allaient, sous peu, rendre à ses armes, qu'il brûlait de reprendre, l'é-

[1] *Act. de Bret.*, tom. 1, col. 931.

clat dont elles avaient brillé naguère [1]; Thibauld même, qui consentait à tous les désirs de Blanche, quand elle lui intimait ses ordres avec un doux sourire, s'indignait en secret de sa faiblesse, et comptait sur le duc Pierre pour recouvrer Bray-sur-Seine et Montereau-Faut-Yonne [2]; mais, soit qu'on eût mal jugé des sentimens réels de Mauclerc, soit que le ciel n'eût pas rejeté les prières du clergé, et qu'un rayon de la grâce eût touché le cœur endurci du prince, Pierre assembla ses États, le jour même où son fils venait d'accomplir sa vingt-unième année, et fit, devant les barons, les prélats et les députés des villes, la déclaration solennelle qu'il se démettait de sa charge, et qu'il déposait le titre et la puissance de duc de Bretagne entre les mains de son fils [3]. Il ne se qualifia désormais que du nom de Pierre de Braine, chevalier; cependant, par habitude ou par courtoisie, on lui conserva, jusqu'à sa mort, le titre de comte de Bretagne.

[1] Guill. de Nangis; *Chron.*, *faits et gestes de Louis IX.*

[2] Math. Paris, pag. 430.

[3] *Actes de Bret.*, tom. :, col. 903 et suiv.

Le nouveau duc se rendit à Paris, et fit hommage au roi, comme il convenait. Il se hâta de revenir en Bretagne, et la cérémonie de son entrée dans la ville de Rennes s'accomplit au mois de novembre 1237. La couronne ducale, l'épée et la bannière, lui furent remises au pied de l'autel par l'évêque de Rennes [1]. Tous les prélats de Bretagne assistèrent à cette brillante solennité, à l'exception de l'évêque de Tréguier ; la plupart des barons et des seigneurs l'honorèrent de leur présence ; le duc reçut leurs hommages, et promit de les maintenir dans leurs franchises et libertés.

[1] *Hist. de Bret.*, d'Argentré. — Le Baud, pag. 234.

JEAN I[er] OU LE ROUX.

1237 à 1305.

LIVRE HUITIÈME.

Règne de Jean-le-Roux, le Mauvais ou Mauclerc. — Croisade. — Lettre de Pierre de Bretagne au comte de Cornouaille. — Mort d'Éléonore sœur, d'Artur. — Persécution des Juifs. — Alliance des seigneurs contre les ecclésiastiques. — Première croisade de saint Louis. — Bravoure de Pierre de Bretagne. — Sa mort. — Son convoi. — Croisade des Pastoureaux. — Seconde croisade de saint Louis. — Le duc Jean s'y rend avec son fils et sa femme. — Son retour; actes de son administration. — Sa mort. — Règne de Jean II. — Il prend le parti de l'Angleterre contre la France. — Prise de Bayonne. — Le duc Jean II quitte le parti des Anglais. — Edouard écrit aux Bretons. — Subventions imposées en Bretagne pour la guerre des Flamands. — Jean II négocie la paix entre la France et l'Angleterre. — Sa Mort. — Saint Yves.

Jean I[er] avait été surnommé le Roux, à cause de la couleur de ses cheveux; mais bientôt les

ecclésiastiques l'appelèrent Jean-le-Mauvais; car, dans la cérémonie même de son installation, il avait refusé de faire serment de conserver leurs libertés [1], et déclaré qu'il ne se regardait nullement comme obligé à l'exécution des promesses de son père, ni lié par les bulles qu'on avait obtenues contre lui. Si son caractère le portait à la modération, à la douceur, à la générosité envers ses peuples, qu'il se proposait, disait-il, de rendre heureux, il montrait la prévention la plus prononcée contre l'extension de la puissance du clergé. Quelques seigneurs partagèrent le mécontentement des évêques; et, dès la seconde année de l'administration du jeune duc, le baron de Lanvaux, après une discussion assez vive, relativement à des droits attachés à sa seigneurie, prit les armes, entraîna le sire de Craon dans sa querelle, et ravagea les terres patrimoniales de Jean Ier. Le duc rassembla promptement une armée supérieure en force, attaqua les rebelles, les battit, les fit prisonniers; envoya le sire de Lanvaux au château de Sussinio, et le sire de Craon à la

[1] *Actes de Bret.*, tom. 1, col. 915, 928.

tour du Bouffai; confisqua la baronnie de Lanvaux et les propriétés qui en dépendaient; consacra les biens à la fondation d'une abbaye, et réunit le titre de la baronie au duché de Bretagne [1]. Cette énergie et ce succès rapide valurent une longue paix à ses sujets.

Cependant la croisade était prêchée depuis plusieurs années. Les sommes destinées aux dépenses de l'expédition sainte avaient été recueillies par les soins du pape Gregoire IX, qui rappela enfin aux seigneurs croisés que l'instant du départ était arrivé. Le Saint-Père apprit, en ce moment, que Pierre Mauclerc avait cédé l'administration du duché de Bretagne à son fils; et, au grand étonnement du monde chrétien, il nomma Pierre au commandement de la pieuse armée qui se préparait à conquérir la Palestine, et lui remit la disposition des trésors accumulés dans ses mains par la charité des fidèles [2]. Il était évident que le pape n'avait pas partagé les préventions du

[1] *Act. de Bret.*, tom. III, col. 1770. — Le Baud, p. 235. — D'Argentré.

[2] Math. Pâris, pag. 472.

clergé contre le prince breton, et cette haute marque de confiance balançait l'opinion fâcheuse que l'on s'était formée de son caractère, d'après les plaintes de l'Église. Toutefois le bruit se répandit que le pontife destinait peut-être la croisade à combattre l'empereur Frédéric, son ennemi, qui s'était emparé du Milanais. Mauclerc passait pour le premier capitaine du siècle; il réunit à Lyon les chefs de l'entreprise; et la flotte qui devait transporter l'armée se préparait à mettre à la voile, lorsque le nonce du pape ordonna aux croisés, de la part du Saint-Siége, de se séparer et de rentrer dans leurs foyers [1]. « Or sachiez donc, « beau-frère de Cornouaille, écrivait Pierre à « l'un de ses parens [2], qu'étant réconfortés de « bons gens d'armes, tous gaillards et de- « hait, ayant blés, vins, avoines et autres « pourvéances, et nostre voulenté d'affronter « à belle aventure les méchants Sarrazins, est « venu à grande erre un féal du saint apos- « tole, et ses diacres couverts de beaux orne-

[1] Math. Pâris, pag. 473.

[2] Cette lettre est datée du 11 février 1238.

« ments d'or. Les barons, chevaliers, escuyers, « s'esbahissoient et tomboient à deux genouils, « cuydant que ce fust bénédiction pontificale. « Ains, le seigneur Nonce, ainsin appelle l'on, « se prend à se signer d'un grand signe de « croix, et nous tous, de cœur, fismes à la pa- « reille, tirant exemple sur luy et nous con- « fortant d'nn transon de patenostres ; puis « s'en va dire : — Monsieur le pape a dit : les « seigneurs croisés sont gens de bien et vail- « lants. Ores, nouvelles certaines des Sarra- « zinois me sont advenues que, tout à la mal- « heure, l'ost des mescréants est accrue et gran- « dement doubtable [1]. Adonc au lieu d'eux « assaillir follement, si fais commandement « d'attendre et soy retraire en ses châteaux ; et « le pourquoy, c'est que l'an qui vient la trève à « nostre cher fils Frédéric sera forclose et « esteinte; et ses chevaliers recueillis, serez en « nombre et suffisance. — Ces lettres ouies, « n'eussiez veu sans étonnement, beau-frère « très chier, les seigneurs croisés qui là es- « toient, se pressant à l'encontre monsieur le

[1] Redoutable.

« nonce, comme mouches à un pertuis en-« miellé, et l'auroient bientôt occis, n'eus-« sent par belles paroles agi les prélats et moy « même qui ne m'espargnay mie, et l'emmenay « à toute force. » Les croisés, excessivement mécontens, détestant la mauvaise foi des évêques et des prédicateurs[1], se divisèrent; quelques uns revinrent dans leurs domaines; d'autres, le cœur ulcéré, passèrent en Sicile, ou attendirent, à Aigues-Mortes, le printemps de l'année suivante.

Pierre de Bretagne, Thibauld, roi de Navarre, le duc de Bourgogne, le comte de Bar, ceux de Joigny et de Sancerre, Amaury de Montfort, le vicomte de Léon, le comte de Goetlo, les sires de Vitré, de Fougères, d'Ancenis, Foulques Paynel, et grand nombre d'autres, se rencontrèrent à Ptolémaïs. Pierre Mauclerc, toujours aventureux, s'était, avant son départ, rendu de Lyon à Orléans, afin de venger une injure faite, disait-on, à quelques jeunes seigneurs qui étudiaient en cette ville.

[1] *Histoire ecclésiastique et civile de Bret.*, dom Morice, page 171.

Des parens du roi Thibauld et du sire de Bourbon avaient péri dans une émeute, où les habitans et le clergé, s'attaquant avec fureur, n'avaient pas hésité à faire couler le sang. Les causes de cette querelle restèrént inconnues; mais Pierre entra par surprise dans la ville, parvint à s'emparer d'une des portes, l'ouvrit à sa cavalerie, qui fit main basse sur tout ce qu'elle rencontra dans les rues, et tua, sans pitié, hommes, femmes et enfans. Il n'en fut ni plus ni moins; le roi de France ne s'en inquiéta pas, et Pierre en reçut même des remerciemens [1]. Les seigneurs qu'il avait vengés l'accueillirent avec enthousiasme en Palestine; et Thibauld ayant obtenu, par élection, le commandement de l'armée, une foule de chevaliers vaillans et déterminés se rangèrent sous les ordres particuliers de Mauclerc, qui se signala par les plus brillans faits d'armes [2]. Jaloux de son bonheur et de sa renommée, le duc de Bourgogne, les comtes de Bar et de

[1] *Hist. de Bret.*, d'Argentré, p. 326 et 327.

[2] Guill. de Nangis. — Math. Pâris. — D'Argentré. — Le Baud. — Dom Morice.

Montfort, et plus de soixante chevaliers bannerets, voulurent aussi tenter la fortune; mais les plus braves y périrent, ou tombèrent aux mains des Musulmans, et le sort de l'expédition fut compromis. Les chevaliers hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, et les chevaliers du Temple, se conduisirent avec si peu de charité dans cette malheureuse circonstance, que le bon roi Louis IX, désespéré de la perte irréparable qu'avait éprouvée l'armée de la foi, fit retirer de leurs mains les sommes qu'il confiait annuellement à leur vigilance, pour le soulagement des chrétiens[1]. Le noble comte de Cornouaille, ayant appris, au fond de la Bretagne, les malheurs des croisés, engagea ses terres, emprunta de toutes parts, reçut des dons et des aumônes; et, malgré les efforts du pape pour le détourner d'un voyage que le Saint-Père regardait sans doute comme imprudent, il parvint, en 1241, à traiter avec les Sarrasins, et rendit à la liberté des malheureux qui ne voyaient plus d'autre patrie que le ciel,

[1] *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, par dom Morice, pag. 173.

où les envoyait un long et douloureux martyre [1].

Tandis que Mauclerc s'illustrait en Syrie, Jean Ier, son fils, affermissait sa puissance en abaissant l'autorité de ses barons, et se faisait céder, par les vicomtes de Léon, le château, la ville et le port de Brest [2]. Vers le même temps, mourut enfin la princesse Éléonore, sœur aînée d'Artur, héritière légitime de la Bretagne. Depuis plus de quarante années, les rois d'Angleterre la retenaient en prison, et la faisaient garder à vue par des gens d'armes [3]. Née pour occuper un trône, elle usa ses jours au fond d'un cloître dont la politique avait fait un cachot. Il n'y manqua que des chaînes.

A cette époque où des missionnaires parcouraient les villes et les campagnes, afin d'exciter l'enthousiasme des fidèles, et de les engager à se parer de la croix, le pape avait placé les croisés sous la protection de saint Pierre, et

[1] Math. Pâris, pag. 370.

[2] *Act. de Bret.*, tom. I, col. 887, 874, 911.

[3] Math. Pâris, pag. 389.

défendu à tout prêteur d'argent, juif ou chrétien, d'en exiger aucune usure [1]. Le premier usage que les hommes armés pour la sainte cause, firent du glaive qu'ils ne devaient tremper que dans le sang des Musulmans, fut d'en frapper les juifs. Ils considérèrent le plus simple intérêt d'un argent que souvent les Israélites n'avaient prêté qu'à force de sollicitations et sous des promesses sacrées, comme une abominable usure; et la plupart des croisés payèrent leurs dettes en assassinant leurs créanciers. Les Espagnols et les Anglais se signalèrent dans cette horrible expédition. Ils firent main basse sur tous les juifs qui ne purent se racheter par de grosses sommes, et l'on ne partagea que trop cette cruauté en France et en Bretagne. Mais enfin, depuis quatre ans, on semblait laisser en repos les tristes débris de ce peuple infortuné, lorsque les prélats, les abbés et les barons, se réunirent pour supplier le duc de Bretagne de chasser de ses états les enfans d'Israël. Jean I[er] rassembla les trois ordres à Ploërmel, le 20 avril 1240. Les nobles,

[1] *Act. de Bret.*, tom. 1, col. 111, 152.

les prêtres et les bourgeois, au nom des marchands et du *menu* peuple, déclarèrent que, s'il n'était pris des mesures sévères contre les juifs, il éclaterait, dans les villes et les campagnes, des séditions qu'on ne serait pas maître d'apaiser. Qu'avait-on d'ailleurs à ménager avec une race déloyale, qui ne reconnaissait que l'Ancien-Testament, et qui trouvait encore mille moyens adroits de forfaire à la lettre de ce livre sacré[1]? Les juifs étaient cent fois plus détestables que les mahométans, car ceux-ci ne péchaient que par ignorance de la divinité de notre Seigneur Jésus-Christ, tandis que les autres l'avaient méchamment mis à mort, et le tuaient tous les jours par leurs maléfices et leur pernicieux vouloir envers les chrétiens. Ce raisonnement de l'abbé de Sainte-Croix de Quimperlé entraîna l'assemblée, et fixa l'opinion de Jean-le-Roux. En conséquence, le duc rendit une ordonnance par laquelle il déclara[2]: 1° que tous les juifs, sans distinction, seraient chassés de la Bretagne, et ne pourraient

[1] *Hist. de Bret.*, par d'Argentré, p. 330.

[2] *Act. de Bret.*, tom. 1, col. 914.

se réfugier en aucune des terres de ses sujets, ni même sur les siennes; 2° que personne ne serait recherché pour meurtre ou assassinat commis, jusqu'à ce jour, sur la personne d'un juif; 3° que tous les débiteurs des juifs en Bretagne étaient, de ce moment, quittes, et leurs dettes dûment remises et abolies, de quelque nature qu'elles fussent; 4° que les héritages et les objets mobiliers, engagés envers les juifs pour sûreté des sommes prêtées, reviendraient aux débiteurs ou à leurs hoirs, à l'exception de ce qui aurait été vendu également à des chrétiens; 5° enfin, qu'il s'entremettrait pour obtenir que cette ordonnance fût également exécutée sur les terres appartenant à son père. Le duc s'engagea par serment à l'observer loyalement et à la rendre obligatoire à ses héritiers. Les prélats et les barons jurèrent de ne plus permettre ni tolérer que les juifs résidassent sur leurs terres; et, en effet, ils furent rigoureusement poursuivis en tous lieux. Un petit nombre d'hommes trouva que cette mesure n'avait ni apparence ni figure de droit et d'humanité. Les Israélites semblaient très utiles au commerce; c'était par leur intermédiaire que

se pratiquaient toutes les transactions avec les peuples étrangers; mais on n'y regarda pas de si près, et cela passa comme une sage détermination pour le moment [1].

Le bon Louis IX, l'homme le plus vertueux de son royaume, et qui marchait à grands pas dans la route de la sainteté, se vit forcé, non sans affliction, de faire la guerre à l'Angleterre. Pierre Mauclerc et son fils Jean-le-Roux l'accompagnèrent dans ses expéditions et se trouvèrent à la célèbre bataille de Taillebourg, où le roi Louis soutint, presque seul, l'effort de l'armée ennemie au passage d'un pont [2]. Les Anglais furent vaincus; mais, les chaleurs causant des maladies terribles dans l'armée, et près de vingt mille soldats ayant succombé, on écouta les propositions de Henry III, et l'on conclut une trève de cinq années [3]. Louis IX voulut mettre à profit ce délai. Il régla les intérêts de la portion de ses sujets qui possédait à la fois des terres en France et en Angleterre,

[1] D'Argentré. — Le Baud.

[2] Joinville, pag. 56.

[3] Math. Pâris, pag. 400 et suiv. — Joinville.

et les obligea de se choisir un seigneur, alléguant ces paroles de Jésus-Christ : « Nul ne peut servir deux maîtres en même temps [1]. » Quelques possesseurs de fiefs anglais abandonnèrent la France, d'autres préférèrent leur patrie à la richesse, et Louis les dédommagea par ses libéralités. Comme il mettait ainsi tous ses soins à prévenir de nouveaux sujets de troubles dans ses états, ce bon roi fut attaqué d'une maladie violente et tomba dans une si profonde léthargie, que toutes les personnes qui l'entouraient le crurent mort. Il sortit pourtant de cet état funeste, et guérit. Mais à peine en convalescence, il demanda la croix de pélerin, et nonobstant les observations de ses plus sages conseillers, il la reçut des mains de l'évêque de Paris, et fit vœu d'arracher la Terre-Sainte à la domination des infidèles [2]. Cette détermination consterna la cour de France autant que la maladie qui l'avait inspirée. D'après l'invitation du roi, le pape Innocent IV chargea le cardinal Odon de Châteauroux de prêcher la croisade.

[1] Math. Pâris, pag. 614.

[2] Joinville, chap. 17.

Le monde chrétien s'occupait des préparatifs de l'expédition, et les évêques et barons de Bretagne continuaient entre eux une guerre de récriminations et d'anathèmes. Leurs réclamations contradictoires parvinrent au tribunal d'Innocent IV, qui cherchait alors dans les murs de Lyon le repos que Frédéric Barberousse lui refusait en Italie. Le pape envoya l'évêque de Lucques à Nantes, avec commission d'informer de la réalité des droits qu'alléguaient les parties contendantes [1]. Le prélat entendit des témoins et jugea convenable d'assigner le duc de Bretagne à comparaître devant le Saint-Siége. Jean-le-Mauvais, dont l'extrême dévotion passait toutes les bornes et ressemblait à de la bigoterie, au dire des canonistes [2], n'était pas plus attaché que son père, Mauclerc, aux membres du clergé. Il ne fit aucun cas de la menace des censures ecclésiastiques dont on voulait l'effrayer, et la querelle resta plus envenimée que jamais. Les incidens de la guerre d'Innocent IV et de Barberousse

[1] *Hist. de Bret.*, d'Argentré, p. 333.

[2] D'Argentré, pag. 333.

n'étaient pas de nature à l'apaiser. Le pape ordonnait partout des levées de deniers; il envoyait des collecteurs qui se rendaient insupportables par leur arrogance et leur avidité; il fulminait des excommunications sans discrétion ni mesure, contre les personnes qui se refusaient à payer; et l'on prétendait que l'expédition de la Terre-Sainte n'était qu'un prétexte dont se servait le Saint-Père pour couvrir ses propres besoins. Le roi d'Angleterre répondit à l'évêque de Bérite qu'il était environné d'ennemis et épuisé d'argent[1]. Ses peuples se soulevèrent en plusieurs lieux et chassèrent les receveurs. Les principaux croisés français, s'apercevant qu'ils couraient le danger de voir leur autorité envahie en leur absence, formèrent une alliance, non seulement pour eux et pour leurs héritiers, mais aussi pour les habitans de leurs terres, et tous autres qui voudraient en faire partie, afin de défendre leurs droits contre les usurpations du clergé. L'acte qui constituait cette alliance, contractée à l'effet de se délivrer de la *tyrannie des*

[1] Math. Pâris, pag. 691.

ecclésiastiques, était conçu en ces termes [1] :

« A tous ceux qui ces lettres verront, nous
« desquels les sceaux pendent à cet présent
« escrit, faisons sçavoir que nous, par la foy
« de nos corps, avons fiancé et sommes al-
« liancé tant nous comme nos hoirs, à tou-
« jours ayder les uns aux aultres et à tous ceux
« de nos terres et aultres terres qui vouldront
« estre de ceste compaignie, à pourchasser,
« requérir et défendre nos droits et aussi les
« leurs, envers la clergie. Et pour ce que seroit
« trop griefve chose nous tous assembler pour
« ceste besoingne, avons eslu par le commun
« assent et octroy de nous tous, le duc de
« Bourgongne, le comte Perron de Bretaigne,
« le comte d'Angoulême et le comte de Saint-
« Pol, à ce que aucun de ceste communité
« mettra la centième part, par son serment,
« de la vaillance d'un an de la terre qu'il tien-
« dra; et chascun riche homme de ceste com-
« paignie fera lever ces deniers chasque an, à
« son pouvoir, à la purification Nostre-Dame,
« et les délivrera, où mestier sera pour ceste be-

[1] Math. Pàris, pag. 719. — D'Argentré, pag. 328.

« soingne, par lettres pendantes de ces quatre
« avant nommés ou de deux d'eux. Et si aucun
« avoit tort, et il ne vonloit laisser amender
« par ces quatre avant nommés, il ne seroit
« point aidé de la communité. Et si aucun de
« cette compaignie estoit excommunié par tort
« cogneu par ces quatre que la clergie lui feist,
« il ne lairroit aller son droict ne sa querelle
« ponr l'excommuniement, ne pour aultre
« chose que om lui fasse, n'estoit par l'accord
« de ces quatre ou de deux d'eux, ains pour-
« suivroit sa droicture. Et si les deux des qua-
« tre moureroient ou alloient hors de la terre,
« les aultres deux demoureroient, mettroient
« aultres deux en lieu de ces deux, qui auroient
« tel pouvoir qui est à devant devisé. Et si ad-
« venoit que les trois ou les quatre mourissent,
« les douze ou les dix prud'hommes de ceste
« communité esliront aultres quatre qui au-
« ront le mesme pouvoir que les quatre devant
« dits. Et si ces quatre, ou aucun de la com-
« munité, par le commandement de ces qua-
« tre, faisent aucune besoingne qui apparten-
« sist à cette communité, la communité le en
« délivreroit et plégeroit. »

Un autre acte expliquait une partie des griefs reprochés aux ecclésiastiques, mais avec un ton d'aigreur qui lui donnait plutôt l'air d'une diatribe que d'un exposé de faits. On les accusait surtout de s'insinuer modestement dans les cours des princes, et de s'y former, à petit bruit, une juridiction qui finissait par absorber celle des puissances. L'acte défendait, sous peine de confiscation, de traduire qui que ce fût devant les tribunaux ecclésiastiques, à l'exception des cas d'hérésie, d'usure et de bigamie ou d'empêchement canonique dans les mariages. Il était enjoint aux seigneurs chargés de l'exécution du réglement d'y donner toute leur attention, afin que la juridiction des princes reprît sa splendeur, « et que les hommes « dont le ministère apostolique avoit changé « la misère en richesses, fissent revivre dans « l'Église la grâce des miracles qui sembloit en « être bannie[1]. » La rédaction de cet acte fut attribuée à l'empereur Frédéric.

Cette célèbre union fit dire aux politiques de cette époque, qu'il était nécessaire au fond

[1] *Hist. eccl. et civ. de Bret.*, dom Morice, pag. 182.

d'opposer une digue à l'autorité temporelle des ecclésiastiques qui, sous prétexte de spiritualité, réduisaient les princes à n'être que les exécuteurs de leurs sentences; et « qu'elle « servoit d'exemple aux puissances de se con- « tenter de raison et de ne pas trop angarier « leurs sujets qui pourroient ainsi recourir à des « moyens extraordinaires et refuser obéissance; « de ne pas faire tyrannie de leur autorité; de « tenir mesure à commander, et d'être sobre à de- « mander, pour ne pas risquer de tout perdre[1]. »

Les préparatifs de la croisade employèrent trois années, durant lesquelles la reine mère n'omit aucune démarche pour dissuader son fils de cette entreprise, qu'elle ne pouvait approuver, quelque grande que fût sa piété. L'Europe était loin de jouir d'une paix solide; le roi d'Angleterre regrettait les provinces françaises qu'il avait perdues, et tout, dans sa conduite, donnait à croire qu'il saisirait une prochaine occasion, ou la ferait naître au besoin, pour les redemander les armes à la main; les seigneurs de la rive gauche de la Loire

[1] *Hist. de Bret.*, d'Argentré, p. 329.

ne montraient aucun attachement à la famille régnante, et laissaient percer en mainte circonstance des dispositions turbulentes; l'esprit général des Languedociens conservait une exaspération qui n'était qu'assoupie, et qu'un souffle pouvait éveiller; l'Italie et l'Allemagne, partagées entre les intérêts du pape et ceux de Barberousse, se trouvaient livrées aux horreurs d'une guerre de haine et d'extermination; enfin, les enfans de Louis étaient encore en bas âge [1]. Toutes ces objections lui furent soumises par l'évêque de Paris, qui même usa de l'autorité de l'Église pour ébranler sa résolution; mais Louis avait engagé sa parole. « Je n'oserois y manquer, disait-il, envers « un prince de la terre, envers le dernier de « mes sujets; et vous voulez que je me parjure « envers Dieu, quand mon serment est enre- « gistré dans le ciel? Voici la croix que vous « m'avez donnée, mon révérend père, je vous « la rends. Vous prétendez que je n'étois pas « en pleine liberté d'esprit, lorsque j'ai fait vœu « de marcher à la délivrance de la Terre-Sainte;

[1] Guill. de Jumièges. *Vie de saint Louis*.

« J'y suis, je crois, en ce moment, et je vous « déclare que je ne prendrai désormais aucune « nourriture que vous ne me l'ayez remise [1]. » L'évêque de Paris lui rendit la croix en gémissant.

Louis IX s'embarqua au port d'Aigues-Mortes le 25 août 1248; Pierre Mauclerc était au nombre des seigneurs qui l'accompagnaient. L'armée passa l'hiver dans l'île de Chypre, et les maladies firent de grands ravages parmi les croisés. Une partie des vaisseaux enfin jeta l'ancre dans la rade de Damiette; elle détruisit la flotte des Musulmans, et les croisés s'emparèrent de la ville, que les Sarrasins abandonnèrent. Le comte de Poitiers, frère du roi, se fit attendre cinq mois entiers, et cette perte de temps fut une première faute. On en commit une plus grande encore : le conseil de guerre chargé d'arrêter les opérations de la campagne, résolut d'entreprendre le siége du Caire, que les croisés nommaient Babylone. Le comte de Bretagne ouvrit un autre avis. L'armée n'avait ni

[1] Math. Pâris, pag. 743 et suiv. — Guill. de Nangis. — Dom Morice.

port pour ses vaisseaux, ni magasins de vivres; Alexandrie offrait tous ces avantages aux croisés, qui s'y trouveraient en sûreté, s'ils éprouvaient un revers; il proposa donc de commencer par le siége de cette ville[1]. L'expérience lui dictait ce conseil; mais le comte d'Artois, jeune et bouillant, le taxa de prudence excessive, pour ne pas dire de pusillanimité, et l'on se mit en marche pour le Caire, le 20 novembre. On construisit des machines immenses, afin de garantir les troupes au passage du Nil. Les Sarrasins les brûlèrent au moyen du feu grégeois. Le découragement s'emparait déjà des croisés, lorsqu'un Arabe Bédouin leur découvrit un gué que l'on pouvait traverser à cheval. L'armée passa le bras du Nil qui retardait sa marche, et se dirigea vers la Massoure[2]; mais l'impatiente ardeur du comte d'Artois compromit bientôt le sort des chevaliers du Temple qui l'accompagnaient, et par suite celui de toute la croisade. Les soldats, obligés de combattre avant que les chefs eussent fait les dis-

[1] Joinville, chap. 21, 24. — *Hist. eccl. et civ. de Bret.* dom Morice, tom. 1, p. 139.

[2] Mansourâh.

positions convenables, succombèrent sous les coups des assaillans et sous ceux des habitans de la Massoure, où l'on avait imprudemment pénétré. Les chevaliers firent des prodiges de valeur. Pierre Mauclerc se distingua par son sang-froid et son intrépidité. Blessé au visage, couvert de sang, les rênes rompues, tenant son cheval à deux mains par le col et les crins, et poursuivi par des Mameloucks au galop, il se retournait encore, il les provoquait et leur adressait des paroles de mépris : « Par le chef « Dieu, disoit-il, en crachant le sang qui lui « chéoit en la bouche, voy! avez-vous veu « de ces ribauds [1] ? » Le comte d'Artois fut tué avec un grand nombre de chevaliers du plus haut rang; et les huit jours qui suivirent ce premier combat ne furent qu'une longue et terrible défaite. Les fièvres pestilentielles et la famine vinrent augmenter la détresse des malheureux chrétiens. Il fallut quitter le camp où le roi de France se défendait encore, et se retirer sur Damiette. Tandis que cette évacuation s'opérait, l'arrière-garde qui ramenait

[1] Joinville, chap. 29, 32, 35.

Louis IX, attaqué lui-même de la maladie régnante, vit avancer contre elle l'armée ennemie, commandée par un émir du sultan, et se mit en défense. Le roi chargea Philippe de Montfort de se rendre près de cet émir, et de lui dire qu'il était prêt à recevoir les conditions qu'on voudrait lui imposer [1]. Montfort partit en effet; mais, tandis qu'il traitait avec le général musulman, un des hérauts de l'armée chrétienne se prit à crier : « Seigneurs chevaliers, rendez-vous tous, je vous le dis au « nom du roi; si vous combattez plus outre, « vous le ferez tuer [2]. » Les chevaliers, surpris, mais n'osant contrevenir aux ordres du souverain, déposèrent les armes et se rendirent. L'émir, voyant arriver à son quartier des prisonniers aussi distingués, se contenta de dire à Montfort : « Dieu est grand; il a béni mes « armes; prenez patience. » Les Sarrasins placèrent le roi sous une tente séparée, massa-

[1] Joinville, chap. 39. — Dom Morice, pag. 185.

[2] Ce héraut se nommait Marcel. On ne sait s'il se conduisit ainsi par effroi, ou s'il avait réellement reçu du roi cet ordre, difficile à concilier avec le caractère bien connu de saint Louis.

crèrent les malades dont ils n'espéraient aucune rançon, et réunirent dans un seul lieu les seigneurs et les chevaliers. Ceux-ci chargèrent le comte de Bretagne de traiter de leur rachat avec le chef des Sarrasins. Le mécréant voulut avoir quelques unes des places encore occupées par des chrétiens en Palestine, mais elles dépendaient de l'empereur Frédéric. Il demanda ensuite celles que gardaient les chevaliers du Temple et les Hospitaliers; le comte Pierre répondit que leur serment ne leur permettait de les rendre à qui que ce fût, tant qu'ils étaient encore en vie. « Bien paroît-il, « dit le barbare, que ces émirs de leur pays « n'ont nul talent de soy délivrer. Adonc, leur « envoyrois-je les joueurs de couteaux qui à « eux feront comme aux autres [1]. »

Les pauvres prisonniers se crurent morts. Toutefois, ils apprirent bientôt que le roi traitait avec le sultan. Louis IX donna quatre cent mille livres pour l'armée, et Damiette pour sa personne [2].

[1] Joinville, chap. 42.

[2] *Ibidem.*, chap. 46.

Le vaillant comte de Bretagne n'eut pas le bonheur de revoir sa patrie. Il mourut en mer, trois semaines après son départ [1]. Son corps fut apporté en France; et lorsque la nouvelle en parvint au duc Jean Ier, son fils, celui-ci donna des ordres pour qu'on le conduisît en grande pompe à sa dernière demeure. Le corps fut porté depuis Aigues-Mortes jusqu'à l'Abbaye de Saint-Ived de Braine [2], par des clercs qui récitaient constamment des prières. Tous les soirs, on le déposait dans une église ou monastère, dont les desservans célébraient le lendemain un service pour le repos de son ame, et l'accompagnaient à une distance considérable. Lorsqu'il traversait une grande ville, l'évêque lui rendait les honneurs funèbres dus aux plus éminens personnages; les cloches sonnaient partout, on tendait le chœur en noir, et l'on allumait un grand nombre de cierges, qui appartenaient ensuite à l'église, ainsi que les torches et le drap. Un gentilhomme de la maison du duc de Bretagne suivait le cercueil,

[1] Joinville, chap. 49.

[2] A quatre lieues de Soissons.

chargé de payer la dépense et de distribuer des aumônes à tous les pauvres. On n'eût pas nsé de plus de magnificence au convoi du premier souverain de la chrétienté. Une statue de bronze où on le représenta les mains jointes, vêtu d'une tunique de mailles, son épée et son écu pendant à sa ceinture, la tête placée sur un coussin et les pieds sur un chien, symbole de la fidélité, orna le tombeau qui lui fut élevé[1].

Jean Ier s'était croisé en même temps que son père, mais, nonobstant les avis affectueux du pape et les représentations des légats, il n'avait pas quitté son duché. Il négociait alors le mariage de sa fille Alix avec Jean de Châtillon, comte de Saint-Pol, et cherchait à se rendre le clergé favorable en fondant l'abbaye de Prières près de Vannes[2]. Quelques canonistes scrupuleux ne croyaient pas que l'on pût admettre des fondations faites par des excommuniés; mais le pape en ordonna autrement[3], et la du-

[1] *Act. de Bret.*, tom. 1, col. 975. — Duchesne, *Hist. de Dreux*.

[2] *Actes de Bret.*, tom. Ier, col. 947, 952, 954.

[3] *Hist. eccl. et civ. de Bret.*, par dom Morice, tom. 1, pag. 189.

chesse fonda aussi l'abbaye de la Joie, près de Quimperlé. Tandis que ces soins pieux occupaient les deux époux, un fanatique hongrois prêchait une nouvelle croisade aux bergers. Cet insensé ne s'adressa d'abord qu'aux plus simples habitans de la campagne. « Dieu, « disait-il, ne voulait point que les puissans de « la terre eussent le mérite de délivrer son « saint tombeau ; il réservait cette gloire aux « hommes vertueux, qui conservent leur inno- « cence première au milieu des champs, loin « de la corruption des villes [1]. » Une foule de pauvres gens, qui prirent pour des miracles de grossiers artifices, se rangèrent sous ses drapeaux ; et comme on reçut alors, en Europe, la désastreuse nouvelle de la captivité du roi de France, ce misérable prétendit qu'il était envoyé pour le délivrer des chaînes du sultan, et que cet exploit appartenait à sa singulière milice, qui s'augmentait journellement d'une multitude de vagabonds, attirés par l'espérance du pillage. On leur donna le nom de Pastoureaux.

[1] Guill. de Nangis, *Gestes de saint Louis*. — Le Baud, *Hist. de Bret.*, pag. 242.

La régente, qui cherchait de toutes parts des soldats qu'elle pût envoyer au secours de son fils, pensa d'abord qu'il ne fallait pas négliger cette occasion de s'en procurer. Mais les Pastoureaux se livrèrent à tant d'excès, commirent tant d'impiétés et de désordres, que la terreur se répandit dans tous les lieux où ils portèrent leurs pas. Ils pénétrèrent en Bretagne, et le duc se vit obligé d'armer et de combattre, afin de protéger ses sujets contre leurs déprédations et leurs incroyables fureurs. Ils cherchaient à soulever le peuple, et ils ne cachaient plus le projet qu'ils avaient formé de se rendre à Paris, lorsque leur chef fut tué près de Bourges, dans une sédition qu'il avait excitée. Dès qu'ils eurent perdu leur conducteur, l'ame de leur entreprise, ils furent aisément dispersés. Le bruit courut que le nouvel apôtre qui les endoctrinait si bien, n'était qu'un suppôt de Satan, apostat de la religion de Jésus-Christ, devenu sectateur de Mahomet, et qui avait promis au sultan de Babylone [1] de lui livrer

[1] Le Caire. Les historiens de cette époque donnent tous à cette ville le nom de Babylone.

l'élite des chrétiens, et même de dépeupler la France, dont ce sultan devait ensuite faire la conquête.

Malgré les bonnes œuvres que le duc se plaisait à multiplier, il n'en conservait pas moins toutes ses rigueurs envers le clergé. Il s'aperçut cependant que le peuple commençait à murmurer du long interdit qui pesait sur plusieurs diocèses, et Jean I[er] prit la résolution d'entreprendre le voyage de Rome, afin de plaider lui-même sa cause devant le pape, et de se faire absoudre de l'excommunication qu'il avait encourue [1]. Le saint pontife le rétablit dans la communion des fidèles, et le duc accorda tout ce qui lui fut demandé. Il promit d'exclure les excommuniés de toute action publique et juridique, de les livrer au bras séculier pour les forcer à se réconcilier avec l'Église; de réparer tous les dommages en raison desquels il avait été excommunié lui-même, et spécialement d'indemniser l'église de Nantes des terrains employés aux fortifications; de faire

[1] *Act. de Bret.*, tom. 1, col. 963. — *Histoire de Bret.*, d'Argentré, pag. 333 et suiv.

payer le droit de tierçage et de past nuptial; de ne mettre aucune opposition aux legs pieux faits à l'Église; de permettre aux laïques de constituer des dîmes en faveur du clergé; de laisser toutes les causes d'usure, de parjure et autres semblables aux tribunaux ecclésiastiques; de protéger enfin les églises et le clergé, et d'obliger ses héritiers comme lui-même à l'exécution de ce traité.

Mais le consentement du duc de Bretagne ne suffisait pas pour mettre les ecclésiastiques en possession de tant de priviléges. Il fallait aussi celui de la noblesse et du tiers état, qui refusèrent hautement de se soumettre à ce qu'ils appelaient des exactions. On trouva fort extraordinaire que le duc, qui ne devait répondre que de lui-même, se fût permis d'engager indistinctement ses sujets [1]. On refusa le paiement du tierçage et celui du past nuptial. Plusieurs barons prirent les armes afin de repousser les agens fiscaux du clergé, et le clergé fit marcher des compagnies soldées. Ces dis-

[1] *Hist. de Bret.*, par d'Argentré, pag. 335. — Le Baud. page 253. — *Actes de Bret.*, tom. 1, col. 979, 980 et 986.

sentions sanglantes désolèrent les campagnes, causèrent la ruine et l'incendie de plusieurs villes, et se terminèrent par une sorte de lassitude ou de trève, durant laquelle les plus forts firent à peu près ce qu'ils voulurent.

Au milieu de ces troubles, le duc Jean Ier obtenait pour son fils aîné, Jean de Bretagne, la main de Béatrix d'Angleterre, fille du roi Henry III. Il désirait vivement qu'en faveur de ce mariage, le roi d'Angleterre lui remit le comté de Richemont. Henry le promit en effet; mais il se contenta de déléguer en remplacement les revenus de l'Agénois, cautionnés par le roi de France. Le mariage fut célébré dans l'église de Saint-Denis, en présence des cours de France et d'Angleterre, et suivi de fêtes brillantes [1]. Le jeune prince accompagna son beau-père à Londres. Le roi Henry créa en grande pompe des chevaliers, dont le premier fut Jean de Bretagne, et bientôt après, ces nouveaux preux passèrent en France, afin de faire

[1] Guill. de Nangis, *apud Duchesne*, tom. 5, pag. 370. — *Actes de Bret.*, tom. 1, col. 972, 975, 977, 978, 983 et 987.

admirer leur force et leur adresse dans les tournois qu'on leur avait préparés. La famine alors, et des maladies causées par l'extrême misère du peuple, ravageaient la Bretagne et d'autres provinces. Le conseil de Jean Ier lui donna le bon avis d'envoyer ses vaisseaux chercher des blés en Guyenne et en Espagne, et de distribuer du pain aux familles les plus indigentes. Mais le duc pensa qu'il apaiserait mieux la colère de Dieu s'il s'occupait de créer des monastères, et les frères mineurs durent à cette circonstance une maison dans la ville de Vannes[1].

Si les fléaux qui désolaient la Bretagne suspendirent momentanément le cours des guerres intestines, ils n'en tarirent point la source. La puissance du duc, toutefois, s'en accrut. Il acquit par des traités une partie des terres de la maison de Clisson, d'Hervé de Léon et de Henry d'Avaugour[2]; et il parvint à obtenir du roi d'Angleterre la restitution du comté de Richemont, à l'époque de la naissance de son

[1] *Hist. de Bret.*, par Le Baud, 244. — *Actes de Bret.*, tom. 1, col. 980.

[2] *Actes de Bret.*, tom. 1, col. 958, 976, 980, 987.

petit-fils, qui reçut le nom d'Artur. Assuré de sa force, il n'hésita point à imposer une capitation sur ses vassaux nobles et roturiers, dans le but d'accompagner en Palestine le saint roi Louis IX, qui conservait le désir de réparer l'affront qu'avait éprouvé l'armée chrétienne sous ses ordres. On lui résista, on lui intenta des procès, on l'ajourna par devant la cour du roi; il y fut même condamné au remboursement de trente mille livres [1]; mais il parvint à recueillir, indépendamment de cette somme, plus de quatre-vingt mille livres [2], et il partit accompagné de la duchesse Blanche sa femme, du comte de Richemont son fils, et de Béatrix d'Angleterre sa belle-fille [3]. Beaucoup de seigneurs bretons avaient conservé la croix depuis la malheureuse expédition de la Massoure; mais, effrayés du mauvais succès de cette première entreprise, ils rachetèrent leurs vœux à prix d'argent [4]. Cependant la suite de

[1] 300,000 francs.

[2] 800,000 francs.

[3] *Hist. de Bret.*, par d'Argentré, pag. 336.

[4] *Hist. de Bret.*, Le Baud, pag. 246.

Jean de Bretagne se trouva encore l'une des plus nombreuses et des plus brillantes de l'armée. On y remarquait le vicomte de Tonquédec, Pierre de Kergorlay, Alain de Buxeuil, Geoffroy de Rostrenen, Guillaume de Loyans, et d'autres personnages illustres.

Cette croisade ne réussit pas mieux que la première. On débarqua sur la côte de Carthage, avec le projet d'assiéger Tunis, dont le sultan avait, disait-on, promis de se faire chrétien, à condition que l'on disposât les choses de manière à ce qu'il y parût forcé [1]. On attendit le roi de Sicile, sans l'avis duquel Louis IX ne voulait rien entreprendre. Les fièvres et les dyssenteries s'emparèrent des croisés. Jean, comte de Nevers, l'un des fils du roi, mourut en peu de jours. Le cardinal légat le suivit de près. Philippe, l'héritier présomptif de la couronne de France, tomba malade; et le saint roi lui-même, dont la santé était déjà chancelante, attaqué de la funeste diarrhée qui dévorait autour de lui les soldats et les princes, y succomba le 25 d'août 1270. Philippe III prit la couronne

[1] Guill. de Nangis, pag. 384 et suiv.

et le commandement de l'armée, et reçut les honneurs qui lui étaient dus. Il pressa le siége de Tunis, dont le bey demanda la paix. On la lui accorda sous la condition de payer les frais de la guerre, de protéger les chrétiens dans ses états, de délivrer les prisonniers, et de laisser construire à Tunis des églises pour l'exercice de la foi catholique [1]. Philippe revint alors en France, et le duc de Bretagne l'y suivit. Son fils, le comte de Richemont, accompagna le roi d'Angleterre à Ptolémaïs et à Césarée.

Dégoûté de tant de voyages inutiles et coûteux, le duc Jean, rentré dans ses états, réforma les mœurs et l'administration de la justice, abolit des coutumes anciennes que ses conseillers lui signalèrent comme intolérables pour ses sujets, et les réduisit à ce que prescrivait la raison, à ce que demandait l'équité. Il châtia sévèrement les gens nourris dans la licence des guerres passées, accoutumés à mener leur train de vie selon leur volonté, et à tyranniser le peuple qui, sous les vexations dont il était accablé, leur rendait haine pour

[1] *Script. franc. gest. Philipp.*, pag. 325 et seq.

haine et souvent se soulevait contre eux [1]. Le droit de garde noble ou de bail, qui faisait partie du droit civil de la Bretagne, était plus rigoureusement exigé que jamais; et tellement qu'à la mort du chef d'une maison noble, quand il existait des mineurs, toute la terre noble, soit qu'elle relevât immédiatement du duc, soit qu'elle consistât en arrière-fiefs, rentrait sous l'administration ducale jusqu'à l'époque de la majorité, fixée à vingt-un ans. Afin que les seigneurs qui jouissaient du même droit sur les terres de leurs vassaux, voulussent s'en départir, il était nécessaire que le prince concédât l'abandon du sien. Pierre Mauclerc avait essayé d'amener une transaction favorable à tous les intérêts, mais les esprits n'étaient pas sans doute alors suffisamment préparés. Cette fois la noblesse s'assembla d'elle-même, et pria le duc de lui accorder la remise de ce droit sous une condition moins onéreuse [2]. Jean y consentit, et ordonna que le droit serait changé en un rachat ou relief, de la valeur d'une année

[1] *Hist. de Bretagne*, par d'Argentré, p. 338 et suiv.

[2] D'Argentré, pag. 339.

de revenu, qui se lèverait sur les terres à la mort des titulaires et quel que fût leur âge [1]. La concession de cette année de rente ne donnait point la faculté de couper ou vendre les bois, ni de faire pêcher les étangs, ni de chasser aux garennes et dans les forêts. La plupart des barons accordèrent cette faveur aux habitans de leurs terres, à l'exception du sire de Fougères et de l'évêque de Nantes [2].

On commençait alors à comprendre les résultats de la convention passée entre saint Louis et Pierre Mauclerc, et le mal qu'avaient produit ses termes ambigus. Jamais, jusqu'à ce jour, qui que ce fût ne s'était avisé de décliner la juridiction du duc ou de ses officiers, ni d'en appeler soit à Paris, soit ailleurs; mais la cour du parlement de France ne tarda pas à empiéter sur les droits du duc et du duché. Elle évoqua toutes les causes, même en première instance, sans exception, et comme il

[1] *Act. de Bret.*, tom. 1, col. 1037 et 1055.

[2] Les prélats du diocèse continuèrent à exiger de leurs vassaux le droit de Bail ou Garde noble jusqu'au 17e siècle, où il fut aboli par Philippe de Cospéan. — *Hist. eccl. et civ. de Bret.*, dom Morice, p. 206.

lui plaisait; elle voulut juger les Bretons, non par les règles et usages de la Bretagne, mais par les lois et coutumes de la France. Elle fit même exploiter dans le duché par ses huissiers et sergens, au mépris des officiers de la province. En même temps, le roi fit prier les évêques de Bretagne de se trouver aux états, synodes et assemblées convoqués en France, en vertu de ses ordonnances [1]. Le duc de Bretagne se plaignit, en déclarant que ces envahissemens étaient positivement contraires aux traités, que sa volonté n'était pas de les endurer, et qu'il protestait ouvertement. Son pays, disait-il, était excessivement mécontent des concessions que son père avait faites sans en avoir le droit, et il ne répondait pas des suites. Philippe-le-Hardi reconnut que la plaie était encore trop tendre, et donna des lettres qui défendaient les évocations judiciaires; d'autres missives déclarèrent que les évêques ne seraient plus contraints à se rendre aux assemblées de France, et qu'on ne pouvait les enlever à la seigneurie des ducs de Bretagne. La fréquence

[1] *Hist. de Bret.*, d'Argentré, page 342.

même de ces lettres prouve celle des attaques. Lorsque les traités ont acquis une certaine force par le laps de temps, il est trop tard pour résister aux conséquences. « Les conventions « des lions sont par nature injustes et illé- « gales [1]. » Mauclerc commença par une simple soumission et accorda le ressort au parlement de Paris. Ce point admis, on demanda hommage de fief et reconnaissance de vasselage. On évoqua d'abord quelques causes de première instance, puis on attira aux synodes l'examen de la juridiction des prélats. Ensuite, sous prétexte d'appel, on essaya d'arracher les sujets du duc à sa propre juridiction. Après cela, on entreprit de prendre le serment des barons et de les exempter de le prêter à leur seigneur. Ce sont toujours des moyens du même genre qui amènent le fort à surprendre le faible. Le roi abolit les appels qui se faisaient à sa cour, au préjudice du duc de Bretagne, mais il termina son ordonnance par ces mots : *Sauf le ressort, son droit et celui d'autrui*[2]. On

[1] D'Argentré, page 346.

[2] *Hist. eccl. et civ. de Bret.*, dom Morice, p. 205.

voit que rien n'était plus aisé que d'abuser de nouveau de ces expressions.

Le roi de France avait déclaré la guerre à don Pèdre, roi d'Aragon, usurpateur du royaume de Sicile sur Charles d'Anjou, et principal instigateur du massacre connu sous le nom de *Vêpres Siciliennes*. Il fit inviter le duc de Bretagne à l'accompagner dans cette expédition. L'âge et les infirmités de Jean-le-Roux se réunissaient pour le lui interdire; mais il permit au comte de Richemont de prendre part à la guerre, et ce prince se rendit près du roi Louis, suivi d'une foule de seigneurs bretons, les sires de Laval, de la Roche-Bernard et d'Ancenis, Chabot sire de Raiz, Olivier de Rougé, Bonabes de Derval, Galeran de Châteaugiron, et beaucoup d'autres. Le roi de France s'empara du Roussillon et d'une partie de la Catalogne; mais il y trouva le terme de son existence. Atteint d'une fièvre pestilentielle, il mourut à Perpignan [1]. Le roi d'Aragon, don Pèdre, ne lui survécut que de quelques jours; et le duc de Bretagne termina sa carrière dans

[1] *Chron. de Nangis.*

la même semaine. Il était alors parfaitement réconcilié avec le clergé.

Le comte de Richemont, instruit de la mort de son père, se hâta de revenir en Bretagne, et, suivant la coutume, fit son entrée solennelle à Rennes aux acclamations du clergé, de la noblesse et du peuple. Les insignes de sa dignité lui furent remis par l'évêque de Rennes, et il prit le nom de Jean II.

Loin d'avoir hérité de la rigidité de son père, le nouveau duc se montrait non seulement affable et gracieux aux serviteurs qui composaient sa cour, ou aux nobles qui devaient à leur rang d'arriver jusqu'à lui, mais il se faisait un devoir d'user de toute sa courtoisie envers les personnes de la moindre classe, qui recouraient à sa justice ou à sa bienfaisance. Pour se faire aimer, il ne faut aux princes que le désir de plaire. Le nom de Jean II fut bientôt prononcé par toutes les bouches comme il était dans tous les cœurs; et l'on espéra que le bonheur public rejaillirait, en peu d'années, de la sagesse de son administration [1].

[1] *Hist. de Bret.*, Bert. d'Argentré, pag. 348.

Il s'occupa en effet d'utiles et prudentes ordonnances. Deux années après son couronnement, il convoqua les états de Bretagne et confirma aux gentilshommes et au tiers-état les priviléges dont ils jouissaient. Cette assemblée lui apprit de combien il s'en fallait que le clergé ne vécût en bonne intelligence avec les deux autres ordres. Il entrait dans ses dispositions de renvoyer les prélats satisfaits; mais leurs prétentions lui parurent si exorbitantes, qu'il ne put y donner son assentiment [1]. C'étaient surtout les droits de *tierçage* et de *past nuptial* qui excitaient les réclamations les plus générales. Le peuple murmurait hautement; le déni de justice en ces deux points pouvait faire craindre un soulèvement. Il paraissait extraordinaire à la noblesse, que le droit de s'emparer du mobilier d'un époux prédécédé, droit lucratif qui lui avait long-temps appartenu, mais auquel elle avait renoncé sous Conan III, à cause de son injustice même, fût devenu le partage du clergé qui se l'était ap-

[1] *Hist. de Bret.*, par Le Baud, p. 251. — D'Argentré, pag. 247.

proprié contre toute règle et toute équité. Jean II n'avait aucun motif de ratifier les traités faits par son père, sous le poids d'une excommunication. Il déclara donc que le *tierçage* était une pure tyrannie, et il l'abolit; il supprima également le *past nuptial*, exaction établie sur les mariages, et au moins aussi odieuse au peuple. L'évêque de Dol entreprit de censurer le duc, au nom du clergé, et le fit avec tant d'amertume qu'il s'en offensa. On eût dit que les ecclésiastiques ne cherchaient qu'à exciter sa colère; ils tinrent des assemblées que l'on pouvait qualifier de séditieuses[1]; envoyèrent des députés à Rome, et demandèrent au pape l'autorisation de l'excommunier; mais le Saint-Père ne jugea pas convenable de leur accorder une arme si dangereuse, d'après leur simple assertion.

Jean II, par de sages transactions, était parvenu à terminer une foule de procès que ses prédécesseurs avaient laissés entre les branches de sa famille, ou intentés aux grandes maisons dont les chefs s'étaient révoltés contre

[1] *Hist. eccl. et civ. de Bret.*, dom Morice, p. 211.

eux. Il avait remarié son fils Artur à la veuve d'Alexandre III, roi d'Écosse, la belle Yolande de Dreux, qui conserva, en Bretagne, le titre de reine. Ses sujets se félicitaient de l'union parfaite dans laquelle il semblait vivre avec le roi de France, lorsque ce souverain ayant déclaré la guerre à l'Angleterre, on vit le duc de Bretagne embrasser tout-à-coup le parti d'Édouard, en qualité de comte de Richemont [1].

Cette guerre singulière n'avait pour principe ostensible aucune difficulté provenue de l'exécution des traités, aucune velléité ambitieuse de l'un ou l'autre des deux rois. Les peuples avaient commencé les hostilités en pleine paix, et s'étaient livrés plusieurs combats sans que les souverains eussent pris part à la querelle. Depuis deux ans, les marchands français et anglais se poursuivaient à outrance sur les mers. Les marins de Bayonne étaient venus, sans provocation, brûler la ville du Conquet, auprès de Brest [2]; un matelot normand avait été tué par des Anglais soutenus des Bayonnais;

[1] Thomas Walsingham, pag. 60 et suiv.

[2] *Hist. eccl. et civ. de Bret.*, dom Morice, pag. 211.

et les Normands avaient pendu, par représailles, un marchand de Bayonne fait prisonnier sur un navire appartenant aux Anglais. Ces derniers rassemblèrent quatre-vingts navires de Portsmouth et des Cinq-Ports[1], et les réunirent aux flottes d'Irlande et de Gascogne. Les Normands appelèrent à leur secours les Génois et les Français, ravagèrent les côtes gasconnes, et se réfugièrent à Saint-Mahé, petit port situé à l'entrée de la baie de Brest. Leurs adversaires descendirent à La Rochelle, pillèrent cette ville, et chargés de ses dépouilles, vinrent proposer un cartel à la flotte normande, qui l'accepta. L'art des évolutions navales et de l'ordonnance des escadres était alors totalement inconnu; on se battait corps à corps, navire à navire; mais pour donner une sorte de disposition régulière à l'engagement qui se préparait, les matelots imaginèrent de se rassembler autour d'un vaisseau solidement amarré, et de s'en disputer la possession. La victoire fut contestée avec un incroyable acharnement. Quinze mille hommes

[1] *Hist. d'Angl.*, Lingard, tom. III. Règne d'Édouard.

périrent sous le glaive ou dans les flots. Enfin les Anglais l'emportèrent; ils détruisirent une partie de la flotte ennemie, et conduisirent plus de deux cent quarante prises dans les ports de l'Angleterre [1].

Le roi Philippe apprit le résultat du combat de Saint-Mahé, par les plaintes des Normands et les réclamations du duc de Bretagne, qui évaluait à quatre mille livres les pertes qu'avaient éprouvées les habitans du Conquet. Le roi de France ne pouvait rien sur Édouard comme roi d'Angleterre, il avait droit d'en exiger un redressement comme duc d'Aquitaine, et il envoya des hérauts pour le sommer de comparaître à la cour des Pairs, trente jours après Noël; mais il négligea de répondre au duc de Bretagne. Édouard ne se rendit point aux sommations du roi de France, qui parvint à s'emparer de la Guyenne, sous prétexte d'en renouveler l'inféodation, aux termes d'un accommodement négocié par Edmond, comte de Lancastre, frère d'Édouard, et qui refusa d'en opérer la restitution à l'expiration

[1] *Hist. d'Angl.*, Lingard, tom. III, pag. 332.

des quarante jours d'usage[1]. Le roi d'Angleterre, indigné, réunit une armée formidable, excusa près du duc de Bretagne, son neveu, le désastre du Conquet, lui donna le commandement de toutes ses troupes d'Aquitaine, et prescrivit à ses sujets d'obéir à Jean II comme à lui-même. Jean convoqua les hommes que devaient lui fournir tous les seigneurs des fiefs. Il ne s'en présenta toutefois qu'un petit nombre, parce qu'il s'agissait du service de l'Angleterre, et que la plupart des gentilshommes déclarèrent qu'ils n'entendaient pas faire la guerre à la France[2].

La flotte anglaise, commandée par les comtes de Lancastre et de Lincoln, parut sur les côtes de Bretagne; elle était composée de trois cents cinquante voiles et portait vingt-six chevaliers bannerets, sept cents hommes d'armes, et vingt mille hommes d'infanterie. Elle jeta l'ancre près de Saint-Mathieu de fine Poterne. Les Bretons, effrayés par l'événement du Conquet,

[1] *Actes de Rymer*, tom. II, p. 622, 626. — Lingard, tom. III, pag. 335.

[2] *Hist. civ. et eccl. de Bret.*, dom Morice, pag. 215.

ne savaient trop s'ils devaient considérer les Anglais comme amis ou comme ennemis. Dans cette indécision, ils prirent le parti de s'enfuir avec ce qu'ils possédaient de plus précieux, et firent demander aux troupes qui débarquaient un délai de quelques heures, afin d'avoir le temps de consulter les principaux chefs de la contrée. Les Anglais, certains qu'on profiterait de ce délai pour enlever les provisions dont ils éprouvaient le besoin, entrèrent dans la ville de Saint-Mathieu, la pillèrent, enfoncèrent les tonneaux, brûlèrent une grande galère qui se trouvait dans le port, pénétrèrent dans l'abbaye, enlevèrent les ornemens et s'emparèrent du chef de saint Mathieu, que le comte de Lancastre rendit cependant aux moines, avant son départ. Ses soldats se conduisirent avec une horrible cruauté : ils massacrèrent les Bretons dont ils découvrirent la retraite, et ne quittèrent la ville qu'après avoir mis le feu dans tous les quartiers. Riche des dépouilles de tant de malheureux, l'escadre anglaise cingla vers Brest où le vent contraire la retint plusieurs jours; et les vivres commençaient encore à lui manquer, lorsque les

soldats découvrirent, en cherchant de l'eau douce, des magasins pratiqués sous terre et remplis de blés[1]. Ces affamés mirent enfin à la voile pour Blaye, où ils arrivèrent chargés de l'exécration des Bretons. S'ils traitaient ainsi leurs amis, quel sort réservaient-ils à leurs ennemis?

Lorsque Jean II apprit les dévastations que ses alliés avaient commises sur son territoire, et le massacre de ses sujets, il en versa des larmes de douleur et se résolut à quitter le parti de l'Angleterre. Il se rendit sur-le-champ à Paris, où Philippe-le-Bel, charmé de retrouver un pareil auxiliaire, l'accueillit avec honneur et lui témoigna une vive amitié[2]. Le duc en profita pour obtenir du roi de France une renonciation aux appels et ajournemens qui, depuis le traité de Mauclerc, se portaient souvent à sa cour. Philippe mit beaucoup de grâce à lui accorder sa demande. « Si ces prérogatives appartiennent, dit-il, aux ducs de Bre- « tagne, je les leurs confirme; dans le cas

[1] *Hist. de Bret.*, d'Argentré, p. 341.

[2] *Act. de Bret.*, tom. I, col. 1121.

« contraire, je les leur accorde avec plaisir [1]. »

Le duc de Bretagne accompagna Philippe-le-Bel en Flandre, partagea ses dangers, et lui valut plus d'une victoire. Ce fut surtout au siége de Courtray, qu'il lui rendit d'éclatans services. L'armée bretonne s'élevait à dix mille hommes, et Jean II ne voulut recevoir aucune indemnité du roi de France, pour la solde ou l'entretien de ses troupes. Le roi, cherchant à lui témoigner sa reconnaissance, lui proposa de le nommer duc et pair de France [2]. Jean se mit à sourire. « Grand mercy à vostre altesse, « fist-il, c'est marque de courtoisie et tout vient « à point de vous. Toutes fois, je suis roy dans « mon pays, et pour éloingné qu'il soict, voi-« cy beaulx gens d'armes qui bien en sçavent « parler; avez veu comment ils se démeinent. « — Oui, dit Philippe, par le chief sainct De-« nis, ils sont drus et vaillants! Or le faites « pour moy, et ne sera chose qui vous amène « repentir. Mon cousin le duc de Bourgogne « est haut et fier, si treuve-t-il à trop grand

1 Lettres de février 1297.

2 *Hist. de Bret.*, par d'Argentré, pag. 350.

« honneur que soyez à ma droicte, et dit que
« c'est à faire à luy qui est duc et pair de
« France. — Viègne le dit duc dans mes états,
« reprit Jean II, je luy baillerai ma droicte, et
« sera honoré; icy, tout près, est suspendu
« mon escu, à belles hermines et sans briseure,
« viègne, s'il ose, y toucher! — Nenni, nen-
« ni, fist le roy tout riant, les soudards de
« Flandres en auroyent moult grand'joie et
« crieroient Noël; avez son amitié et la mienne
« comme frères. Encore y a ma cour de parle-
« ment, gens rogues et au regard courroucié,
« et de par Dieu, je ne m'en feins à leur dire,
« toujours en leurs actes et grimoires mettent-
« ils comte de Bretaigne; et affirment primauté
« n'appartenir à comte. Ores ne vous en re-
« vient ne profict ne dommage; mais moy qui
« tant vous aime, seray-je point délivré de
« ces tousseux? Auriez-vous à mépris ma
« prière? — Adonc, dit Jean II, soict fait à
« votre voulenté. » Les lettres de duc et pair
de France ne tardèrent pas à lui être expédiées[1]. Jean les reçut avec indifférence, et ne

[1] *Act. de Bret.*, tom. 1, col. 1122.

s'en servit jamais dans ses titres [1]. Les conseillers de Philippe y trouvèrent la confirmation d'un vasselage qui n'était pas encore hautement exigé, mais que cette imprudence du duc de Bretagne tendait à cimenter [2].

Le pape Boniface VIII devint arbitre entre les rois de France et d'Angleterre. On espérait que le père commun des fidèles discuterait sans passion les différends qu'on lui soumettait; mais l'impérieux pontife prétendit s'arroger de droit la qualité de juge [3], et se comporta, dans les négociations, avec tant de hauteur, que les deux monarques furent vingt fois au moment de les rompre. Ses ordres, qu'il intima comme un suzerain, n'obtinrent qu'une prolongation de trève. Il traita d'une manière encore plus

[1] B. d'Argentré, p. 350. — Le Baud.

[2] Ces lettres de Philippe-le-Bel ont fourni aux historiens de Bretagne, depuis la réunion à la France, des prétextes pour affirmer que jamais les princes bretons n'avaient porté le titre de ducs avant 1297. Je ne m'arrêterai pas désormais à prouver leur erreur volontaire. Il me semble que la lecture de tout ce qui précède a victorieusement démontré la fausseté de leur assertion. Cette question, d'ailleurs, n'a d'autre intérêt aujourd'hui que l'exactitude de l'historien.

[3] Du Tillet, pag. 196 et suiv. — Dom Morice, p. 218.

hautaine quelques contestations qui existaient entre les évêques de Bretagne et l'archevêque de Tours, leur imposa la nécessité d'obéir aveuglément à ses ordres, et ne fit qu'animer encore des prélats depuis long-temps exaspérés.

Les dernières guerres de Flandre n'attirèrent pas le duc de Bretagne, qui permit cependant à ses barons de se joindre à l'armée de Philippe. Il s'occupa de modifier les anciennes constitutions relatives au maintien de l'ordre, à la distribution de la justice et à l'assiette des impôts. Les Bretons, à cet égard, étaient moins écrasés que les Français; car les magnificences des seigneurs de la cour, « pour mieux mon-« trer richesse et puissance, étoient si belles « que merveille seroit à penser, et tout payoient « pauvres gens parmy le royaume de France; « car les tailles étoient si grandes que les plus « riches s'en douloient et les pauvres s'en-« fuyoient[1]. »

Jean Ier avait déjà mis des bornes à l'avidité des gens de justice. Son fils interpréta l'acte célèbre que l'on nommait l'assise du comte

[1] Froissard, vol. III, pag. 123.

Geoffroy, et ses ordonnances prirent le nom de Constitutions de Jean II. Les principaux articles avaient de grands rapports avec les établissemens de saint Louis, qui d'ailleurs n'étaient pas des lois nouvelles, mais un recueil des coutumes le plus généralement observées de ce temps[1]. On y remarquait, par exemple[2], que lorsqu'un gentilhomme bâtissait une maison, ou créait un moulin, ou creusait un étang, son vassal était forcé, moyennant échange suffisant, de lui abandonner la pièce de terre qui lui convenait; qu'un gentilhomme ne pouvait se battre en duel avant vingt-un ans, et passé quarante; que le roturier qui appelait un gentilhomme en duel, était forcé de combattre à cheval, et que le gentilhomme, qui défiait un vilain, pouvait être obligé de combattre à pied; que tout individu se trouvant dans une ville, fréquentant la taverne, ne gagnant rien et dépensant beaucoup sans avoir de propriété, devait être repris de justice, afin

[1] *Histoire ecclés. et civ. de Bret.* Dom Morice, p. 221.

[2] *Actes de Bret.*, tom. I, col. 705, 971; tom. II, col. 779 et suiv. — Hevin.

que l'on connût ses moyens d'existence; qu'aucun gentilhomme, achetant pour son fait et non pour revendre, ne payait ni droit fixe, ni droit de passage; qu'un gentilhomme ne pouvait donner à ses enfans puînés plus du tiers de son héritage, à l'exception de ses acquets et conquets, dont le partage restait à sa disposition; et qu'enfin une baronnie ne se partageait point entre frères, à moins que le père n'eût fait les parts lui-même, l'aîné devant avoir soin des puînés, et marier les filles.

Le duc, dont la santé commençait à décliner, fit son testament, qui contenait de nombreuses donations aux monastères et couvens de Bretagne, de France et d'Angleterre, aux grands-maîtres du Temple et de Jérusalem, aux pauvres et à ses serviteurs. Puis il se rendit à Paris, où il fut choisi par les rois de France et d'Angleterre pour négocier entre eux la paix qu'ils avaient demandée à l'arbitrage du Pape, auquel ils renoncèrent formellement. Ce traité fut signé le 20 mai 1303 [1].

Boniface étant mort quelques mois après,

[1] Du Tillet; *Invent. des Traités*, pag. 200 et 201.

fut remplacé sur le Saint-Siége par Benoît XI. Ce pape ne porta pas une année la tiare pontificale. Les cardinaux élurent alors, à Perouze, Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux, qui prit le nom de Clément V, et voulut être couronné à Lyon. Cette cérémonie se fit avec une incroyable magnificence [1]. Le Roi et ses frères en augmentèrent la pompe par leur présence et celle de la cour. Une multitude d'hommes de toutes les nations était suspendue aux fenêtres, elle couvrait les combles des maisons, les arbres et même les murs isolés. Le pape monta à cheval, et le roi, à pied, lui tint un moment la bride [2]; Charles, comte de Valois, son frère, et le duc de Bretagne, prirent ensuite chacun une des rênes. Les airs retentissaient de cris de joie et de chants pieux, lorsque la procession vint à passer le long d'un mur vieux et ruineux, surchargé de spectateurs. Tout-à-coup, un pan de ce mur s'écroula, et ses débris accablèrent toutes les personnes

[1] Le continuateur de Nangis, tom. ii, pag. 619.

[2] *Hist. de Bret.*, B. d'Argentré, pag. 352 et suiv. — Le Baud, pag. 255.

qui se trouvaient à portée ; le Saint-Père fut renversé de sa monture, ses ornemens dispersés çà et là, et *sa mitre*, *appelée Règne*, tomba [1]. Il s'en détacha des pierres de grand prix, qui furent perdues. Il regretta surtout une *escarboucle* qui valait plus de six mille florins d'or [2]. On retira des décombres l'infortuné duc de Bretagne, tellement mutilé, qu'il ne survécut que deux ou trois jours à cet accident. Charles de Valois, assez grièvement atteint, guérit en peu de temps ; douze personnes de la plus grande noblesse succombèrent à leurs blessures. On ne sut pas le nombre des autres malheureux écrasés par le mur, ou étouffés dans la foule, mais il fut considérable. La joie publique se changea en deuil universel, et l'on ne peut se faire d'idée des folles conjectures, des imaginations insensées, des prédictions absurdes, qui se répandirent dans tout le monde chrétien, à l'occasion de ce désastreux événement, arrivé précisément au couronnement du pape [3].

1 D'Argentré., pag. 353.

2 Le Baud, p. 255.

3 *Histoire de Bret.*, d'Argentré, pag. 353.

Les Bretons qui formaient la cour de Jean second, transportèrent respectueusement ses dépouilles dans l'église des Carmes de Ploërmel. Ce Prince fut regretté du peuple; il avait diminué les tailles, s'était vivement opposé au paiement des droits excessifs qu'exigeait le clergé, et s'était gardé d'entraîner ses sujets dans les guerres que se livraient perpétuellement les puissances. Lorsque l'histoire d'un peuple est peu chargée de faits, on doit en conclure qu'il a vécu paisible, et qu'il fut heureux, autant que le permettait la nature de ses lois.

Sous le règne de Jean II, existait en Bretagne un homme vertueux, que l'Église a canonisé, et dont le barreau breton à choisi le patronage. Il se nommait Yves Helory, et il est connu sous le nom de saint Yves. Ce pieux ecclésiastique, après de longues études à Paris et à Orléans, où professaient alors de célèbres jurisconsultes, vint remplir une petite cure près de Tréguier; et bien qu'il donnât à ses paroissiens des soins assidus, il entreprit, devant les tribunaux, la défense des veuves et des orphelins avec tant de savoir et d'élo-

quence, qu'il charmait tous ses auditeurs. Son zèle et son désintéressement lui valurent le titre d'avocat des pauvres. Indulgent et généreux envers les autres, il était pour lui-même d'une extrême rigidité, couchant sur la dure, se privant de vin et quelquefois de nourriture, afin de la partager à des infortunés, et se livrant aux pénitences des ordres monastiques les plus austères. Il apaisait les querelles, accommodait les procès, réconciliait les ennemis acharnés. Les cœurs les plus ulcérés se guérissaient à sa voix. Il suffisait de l'entendre et l'on revenait content. Les juges [1] ne l'écoutaient qu'avec respect et le consultaient souvent.

Un jour, une très riche veuve, qui exerçait l'hospitalité, reçut chez elle deux marchands. Ils déposèrent entre ses mains un sac en cuir bien scellé, dans lequel il y avait, disaient-ils, douze cents écus d'or, et ils la prièrent de ne le remettre à aucun des deux, qu'en présence de son compagnon. A quelques jours de là, les marchands revinrent, annonçant qu'ils atten-

[1] *Vies des Saints de Bret.*, par Albert-le-Grand. *Vie de saint Yves*, pag. 164 et suiv.

daient quatre autres voyageurs, et prièrent l'hôtesse de leur préparer un bon souper, puis ils sortirent. Ils n'étaient pas au bout de la rue, que l'un des deux marchands se représenta de nouveau, et tout essouflé, lui cria dès l'entrée : « Eh ! notre hôtesse ! donnez-nous notre sac « s'il vous-plaît, nous avons des paiemens à « faire et nous l'avons oublié. » La bonne femme, sans réfléchir, se hâta de tirer le sac de son armoire et le remit au marchand, qui disparut ; mais le soir, l'autre marchand vint à son tour réclamer le sac ; et comme l'hôtesse lui déclara que son compagnon l'avait emporté, il fit de grands cris, lui reprocha d'avoir manqué à sa parole, d'avoir violé les conditions d'un dépôt, se dit ruiné, et finit par la citer par devant le lieutenant du bailli de Touraine.

La pauvre femme désolée, alla consulter saint Yves qui l'interrogea, se convainquit de sa bonne foi et lui promit d'embrasser sa défense. En attendant le jour où la sentence devait être prononcée, il se rendit lui-même dans le pays du plaignant, prit des renseignemens secrets sur sa probité, et s'assura que cet homme ne pouvait avoir eu à sa disposition douze cents

écus d'or et une foule d'objets précieux qu'il disait renfermés dans le sac. Au jour fixé, saint Yves comparut au tribunal avec l'hôtesse, et comme le marchand n'avait pas eu honte de faire un faux serment, et que la sentence allait être prononcée, il s'avança et dit : « Monsieur « le juge, un nouveau fait va hâter péremp- « toirement la décision du procès. La défen- « deresse à fait de telles diligences depuis le « dernier appointement pris en la cause, que « le sac est retrouvé, et qu'il sera exhibé quand « la justice l'ordonnera. » L'étonnement de l'auditoire fut extrême, et l'avocat du demandeur s'empressa de requérir l'exhibition du sac et la restitution. « Seigneur juge, reprit saint Yves, « le demandeur a établi lui-même et par ser- « ment, que lui et son compagnon, en remet- « tant le sac à la défenderesse, leur hôtesse, « l'avoient chargée de ne le remettre à aucun « des deux qu'en présence de l'autre. Ainsi « donc, ordonnez au demandeur de faire ve- « nir son compagnon, et la défenderesse exhi- « bera le sac en leur présence, s'il y a lieu. » Le juge, qui voyait bien la scélératesse du demandeur, rendit une sentence conforme aux con-

clusions de saint Yves. A trois jours de là, le second marchand fut arrêté pour un autre délit; il avoua que le sac n'était rempli que de clous, et les deux frippons furent pendus et étranglés au gibet de Tours [1].

Le barreau de Bretagne a souvent prononcé l'éloge de saint Yves. Voici le portrait que ses contemporains en ont tracé :

« C'étoit un saint Denis en sublimité de la « contemplation, un saint Athanase en constance, un saint Basile en austérité, un saint « Cyprien en générosité, un saint Grégoire « en vigilance et sollicitude : il avait la douceur « d'un saint Augustin, la majesté de saint « Ambroise, le mépris du monde de saint Hilaire, la vigueur de saint Cyrille, la discrétion de saint Mélaine, la libéralité de saint « Exupère, la charité de saint Paulin, la foi « de saint Grégoire-Thaumaturge, la force de « saint Léon, l'assurance de saint Loup, la « confiance de saint Martin, et l'éloquence de « saint Chrysostome. »

[1] *Vie de saint Yves*, par Albert-le-Grand, p. 159 et suiv.

APPENDICE.

A.

LE SONGE DE GUILLAUME-LE-ROUX, ROI D'ANGLETERRE.

Guillaume-le-Roux passait pour le plus riche des monarques de son temps. Il avait trouvé soixante mille livres dans le trésor de Guillaume-le-Conquérant, sans y comprendre l'or et les pierres précieuses. Aussi n'avait-il aucune économie : dans ses vêtemens, à sa table, dans ses plaisirs et les présens qu'il faisait, il laissait bien loin derrière lui les plus extravagans des rois ses contemporains. On lui proposa un jour une paire de bas qui n'avait coûté que trois shillings, somme équivalente alors à plus de trente francs de nos jours, il la repoussa et remercia beaucoup son chambellan qui s'était hâté de

lui en présenter une bien moins belle, mais qui coûtait, disait-il, un marc d'argent. On pense bien qu'un tel homme eut de grandes querelles avec son clergé.

Un soir, après qu'une vive discussion se fut élevée entre lui et Anselme, archevêque de Canterbury, et qu'il eut annoncé la résolution de conserver la possession des bénéfices vacans, Anselme mécontent, mais avec le sang-froid d'un sage et prudent prélat, lui dit : « je pars ; c'est pour la der-
« nière fois que nous nous voyons, et je viens, comme
« votre père et votre archevêque, vous offrir ma
« bénédiction : » Guillaume inclina la tête, congédia l'archevêque, s'endormit et rêva.

Or, il rêvait qu'il se trouvait seul dans un lieu dont la disposition lui rappelait une chapelle. Il reconnaissait bien l'autel, distinguait les fonds baptismaux, quoiqu'ils parussent entourés d'une clarté douteuse, qui se divisait comme des simulacres de chérubins, et semblait se mouvoir, en formant de légers nuages roulés les uns sur les autres. Il apercevait le tribunal de la pénitence, mais dans un immense lointain. Une foule ténébreuse s'y précipitait et disparaissait dans un abîme, d'où s'élevait quelque chose qui n'avait point de forme, et qui semblait, de temps en temps, effrayer et repousser la masse persévérante. Le tourbillon cessait un moment et la foule reprenait son cours, comme attirée par une force invincible. Étonné de sa solitude et

du silence inconcevable qui regnait autour de lui, nonobstant l'existence de ces êtres indéfinissables, doués à la fois de mouvement et d'immobilité, il voulut jeter un regard vers le sanctuaire. A peine ses paupières, accablées d'un poids énorme, parvinrent-elles à s'élever assez, malgré tous ses efforts, pour lui laisser voir un mort étendu sur l'autel. Il frissonna; et dans sa terreur, il éprouva le tourment d'une faim dont les angoises étaient irrésistibles. Il s'approcha de l'autel; une sueur froide inondait son visage; il était obligé de repousser des corps étranges; ses mains touchaient des surfaces humides qui lui inspiraient un affreux dégoût; tandis que la faim le forçait à s'avancer. Il essaya de monter les marches et ses membres refusèrent de se mouvoir. Son affaissement lui semblait au comble, et il ne lui restait qu'à se coucher dans une tombe ouverte à ses côtés et vers laquelle il se penchait, quand il se trouva, tout-à-coup, appuyé sur l'autel et dévorant avec délices le pied du cadavre. Cet exécrable repas ne fut pas suffisant, il mangea l'autre pied. Un bruit qui le glaçait d'épouvante retentissait à ses oreilles, et cependant, quand il voulait l'écouter, il se sentait entouré d'un silence plus effrayant encore. L'horrible aliment qu'il appliquait à sa bouche sanglante, rendait insatiable sa faim sacrilège; il s'empara d'une main, l'engloutit en peu de morceaux, et saisit l'autre avec rage. Mais alors, au milieu des éclats de la foudre, des mugissemens sourds d'un tremble-

ment de terre, du craquement des ruines de l'édifice sacré qui s'écroulait, la main du mort, cette main qui devait clore un festin de cannibale, retomba, d'un poids terrible, sur la tête du misérable qui faisait un outrage sans égal à la nature et à la divinité !....

« Lors, je me réveillai, » dit Guillaume à son confesseur qu'il avait mandé ; « et tel coup avoit « frappé mon visage que je cuiday mes dents cas- « sées, voire plus de douze ; et ma bouche estoit en « sang ; et je veis, que dans mon somme, j'avois « mordu ma langue. » Ho! mon fils, fit l'hermite, » (car ledit confesseur estait bel et bien establi en New-Forest[1]; et en son taudis recevoit souvent belles dames et damoiseaux de la cour qui, illec, venoient pour savoir leur bonne aventure.) « Ores, sache « bien que ladite chapelle signifie Saincte-Église. « Le mort est Jésus-Christ notre seigneur adorable, « qui, par chacun jour, est couché sur l'autel, et « se lève quand messe est chantée. Tu en as mangié « les membres quand tu as convoité et pris les « grosses rentes dont les moustiers sont fondés ; et » si tu n'y as garde, mal t'en arrivera. » Guillaume prit à moquerie le discours du moine, et se mit à dire : « Vray Dieu, tu est clerc, mon voysin !

[1] Forêt neuve. Elle fut réservée par Guillaume-le-Conquérant pour ses chasses, et il y ajouta des terres immenses, qu'il fit planter ; ce qui lui valut son nom.

« Or, moy, je suis cousin des clercs et je sçais leur « finesse. » Lors il appela Fitz-Hamen, et lui dit : « Voy, ce fol moine cy qui me prédit calamité ! Il « rêve, de par Dieu, comme un moine. Baille-luy « cent shillings, et s'en aille dire ses patenostres. »

Toutefois, Guillaume ne put dissimuler l'impression que ce rêve et le mauvais augure que le moine en avait tiré, faisaient encore sur son esprit. Il abandonna le projet de chasser, qu'il avait formé le matin; mais le dîner lui rendit des forces, et remonta son imagination. Il se fit amener un cheval, pénétra dans la forêt, où ses gens le quittèrent successivement; et vers le soir, un paysan le découvrit gisant sur la terre, et nageant dans son sang. Une flèche lui avait traversé le cœur. Le clergé refusa d'honorer ses funérailles par aucune cérémonie religieuse.

Voyez Alain Bouchard, feuillet LXXXIII, l'*Histoire d'Angleterre* de Lingard, tom. II, pages 165, 166; Orderic Vitalis, etc.

B.

PROPHÉTIE DE MERLIN, RELATIVE AU ROI D'ANGLETERRE HENRI Ier.

Conan, duc de Bretagne, fils d'Alain-Fergent, avait épousé Mathilde, l'une des filles naturelles de Henri Ier., roi d'Angleterre. Suger, abbé de Saint-Denis, qui fut ministre sous Louis-le-Gros, rapporte, dans la vie de ce roi, chapitre III, une prédiction de Merlin, relative à Henri Ier.; elle est ainsi conçue :

« Le lyon de justice succédera, au rugissement « duquel les tours gallicanes et les dragons insu« laires trembleront. Et en ces jours, l'or sera tiré « du lys et de l'ortie, l'argent découlera des ongles « des bêtes mues; les calamistrez vestiront diverses « couleurs de toisons, et signifiera l'habit du de« hors ce qui sera au dedans; les pieds des ab« bayans seront tranchés, et auront paix les bêtes « sauvages; l'humanité des simples se plaindra, et « la forme de marchandise sera espandue; le ra« vissement des escouffles périra, et les dents des « loups seront ébétées; et les chéanx du lyon se« ront transformés en poissons marins, et son aigle « nidifiera sur le mont des Arabiens. »

Rien n'est plus clair que cette prophétie, selon le

sage abbé Suger. « Le Lyon représente Henri Ier. « Les chéanx du lyon signifient les filles et fils de ce « roi qui périrent en mer, furent dévorés des pois- « sons, et tournèrent en leur substance ; le ravis- « sement des escouffles qui périt et les dents des « loups rebouchées, c'est que nul gentilhomme, ni « vilain, n'osa en son temps piller, ni rober ses « pays, mais régnèrent partout sureté, paix et jus- « tice ; les tours gallicanes et les dragons des isles « qui tremblent, signifient le roy de France et au- « tres, le redoutant pour sa force et puissance ; « l'or sorti du lys et de l'ortie, ce sont les reli- « gieux, qui sortent à la fois de la maison royale « et des gens séculiers qui poignent par malice ; et « l'argent sorti des bêtes mues, c'est la sureté pour « le labeur, et les granges emplies qui font venir « l'argent à planté. »

C'est ainsi que l'on expliquait à cette époque les prophéties de Merlin, dont tout le monde s'occupait, et dans lesquelles les moins crédules puisaient des règles de conduite pour l'avenir, selon les événemens qu'ils y découvraient. Par malheur, le sens de la prédiction n'était jamais bien connu qu'après l'accident. Si Henri Ier se fût douté que les chéanx du lion représentaient ses enfans, il ne les eût probablement pas perdus.

La catastrophe qui l'en priva fut aussi imprévue que cruelle. Henri résidait depuis quatre années en Normandie. Il voulait passer en Angleterre, et

confia son fils et ses trésors à l'habileté d'un marin de Barfleur nommé Fitz Stephen. Avec le jeune prince s'embarquèrent son frère Richard et sa sœur Adèle, enfans naturels de Henri, le comte de Chester et la comtesse sa femme, nièce du roi, seize dames de la plus haute noblesse et cent quarante chevaliers. Le navire, qui portait le nom de *Vaisseau-Blanc*, était grand et parfaitement disposé. Le ciel calme et pur présageait une heureuse traversée. La joyeuse compagnie employa d'abord quelques heures aux festins et à la danse; elle se mit ensuite à faire de la musique. Mais, soit que le charme des instrumens eût détourné les matelots de leur devoir, soit qu'ils se fussent enivrés, le *Vaisseau-Blanc*, mal dirigé, heurta contre un rocher nommé le Catteraze. L'eau pénétra rapidement; et dans l'impossibilité de sauver ses passagers, le capitaine Fitz Stephen plaça le prince dans une chaloupe et ordonna de ramer vers la terre. Les cris de sa sœur rappelèrent Guillaume vers le lieu du naufrage, et la chaloupe s'engloutit sous le poids de la multitude qui s'efforça d'y entrer. Peu d'instans après, le navire lui-même s'enfonça, et trois cent personnes furent ensevelies sous les vagues. Bérold, boucher de Rouen, se sauva en grimpant à l'extrémité du mât. L'infortuné Fitz Stephen nagea vers lui, s'informa de la destinée du prince et se replongea sous les eaux, en apprenant qu'il avait péri. Un bateau pêcheur recueillit

Bérold le lendemain, et ce fut par lui que l'on connut les détails de la catastrophe. Henry tomba sans connaissance quand on l'instruisit du sort de ses enfans. Il reprit bientôt ses sens et affecta de montrer un courage qu'il n'avait pas. On assure que depuis ce jour, personne ne le vit jamais sourire.

C.

LE PAPE SYLVESTRE II.

Les miracles prétendus d'Eon-de-l'Etoile, et la crédulité des hommes les plus recommandables de ce siècle, ne doivent nullement étonner.

La littérature, et surtout celle qui se rapportait aux livres sacrés, à l'éloquence de la chaire, à la dialectique des écoles, à la connaissance des œuvres classiques des auteurs grecs et latins, avait fait d'immenses progrès. On commentait Aristote et Platon. Jean de Salisbury, que je cite quelquefois, écrivait un *Traité des Vanités de la Cour*. Gratien publiait une *Concordance des Canons Discordans;* Suger, une *Vie de Louis-le-Jeune*, où j'ai souvent puisé; Sigebert, qui m'a fourni nombre de faits, une *Chronique* et des *Vies des Hommes Illustres*. Guillaume de Tyr donnait l'*Histoire des Croisades;* Pierre Comestor, l'*Histoire Ecclésiastique*. Les troubadours, les trouvères, professeurs en la gaie science, faisaient les délices des cours et des châteaux, où Guyot de Provins, Guillaume Adhémar, Guilhem de Toulouse, laissaient percer des éclairs de génie qui dissipaient graduellement les ténèbres dont l'esprit humain était environné. Je ne parle point des philosophes scholastiques, des saint Bernard,

des Abailard, des Lanfranc, des Anselme, des Lombard, des Gilbert de la Poirée, des Pierre de Poitiers, que l'on nommait les labyrinthes de France. Leurs questions théologiques, leurs sentences, leurs saints écrits avaient des juges, des adversaires, des admirateurs. Le public n'admettait, ne révérait, que les ouvrages approuvés par les conciles, et n'y prenait que des opinions toutes faites, sans se mettre en peine de les discuter.

Mais, nonobstant tout ce savoir et les récits curieux des coutumes diverses des peuples chez lesquels Benjamin de Tudèle avait voyagé, nonobstant les observations qu'une foule de croisés avait dû recueillir, et qui pouvaient éclairer les Européens sur les faits naturels et les avantages des sciences exactes ; malgré l'introduction en France des œuvres d'Euclide, par leur commentateur Campanus ; et quoique le moine Athelard eût professé publiquement la géométrie en Angleterre, et que ses soins eussent amené beaucoup de savans à priser l'étude des mathématiques, on n'en regardait pas moins l'homme qui s'occupait de calculs algébriques ou d'astronomie, comme un magicien ou un sorcier. La plus haute position dans la société humaine ne garantissait pas un savant des atteintes de cette dangereuse conjecture. Les littérateurs scholastiques les plus instruits, ceux que l'on nommait les lumières du siècle, étaient remarqués parmi les plus crédules ; et l'on sait que leur ignorance

répondait souvent par des bûchers aux doutes ou aux découvertes du vrai savoir. Long-temps après cette époque, il existait encore des cachots pour Galilée.

Comment n'aurait-on pas ajouté foi aux miracles d'Eon de l'Etoile, lorsque ceux du pape Sylvestre II étaient encore récens? Sylvestre, ou plutôt Gerbert, avait demeuré plusieurs années chez les Maures; il s'y était adonné à l'étude des mathématiques, et c'est à lui que l'on doit l'introduction du système de numération et des chiffres arabes parmi les chrétiens. Ce service important qu'il rendit à la science ne fut pas apprécié de son temps, et voici ce que Sigebert, Vincent de Beauvais, liv. 30, chap. 18, et après eux Alain Bouchard, feuille 77, verso, ont rapporté de ce pontife.

Gerbert, né en France, avait reçu, dès l'âge le plus tendre, l'habit religieux de l'ordre de Saint-Benoît, à l'abbaye de Saint-Florent-sur-Loire, au diocèse d'Orléans.

A peine eut-il atteint l'époque de son adolescence, qu'il abandonna le cloître et se réfugia en Espagne, dans l'une des contrées jadis habitées par les Goths, que rendirent à la foi chrétienne les bons conseils du pape monseigneur saint Grégoire, et ceux de monseigneur saint Isidore, dont le roi de Galice, Alphonse, fit magnifiquement inhumer les cendres à Tolède. Les Sarrasins s'emparèrent ensuite de cette ville, puis Charlemagne les en chassa, et ils

furent forcés de se retirer vers certaines hautes parties de l'Espagne, où ils résistèrent, durant plusieurs siècles, aux efforts des rois chrétiens.

Or les Goths avaient fondé, dans la ville de Tolède, que l'on nommait alors Hispalina, une université où l'on apprenait la science des magiciens, et la manière d'évoquer les mauvais esprits. Les professeurs excellaient dans l'art des divinations et des enchantemens, que les païens avaient coutume de pratiquer, quand ils occupaient la contrée. Gerbert se rendit à cette université, et il étudia avec tant de succès, que, selon Sigebert, qui devait bien le savoir, il surpassa bientôt Ptolémée en science d'astrolabe, Alexandre dans la connaissance des astres et planètes, et Frémin dans celle de prédire les destinées.

Gerbert apprit à comprendre ce que disaient les oiseaux dans leur chant, et ce que signifiait leur vol; et il devint habile dans l'art de faire sortir les esprits des enfers, sous la forme qu'il leur ordonnait de prendre.

Dès que Gerbert eut acquis cette science, il conçut l'idée de quitter Hispalina, ou Tolède, et de venir l'enseigner publiquement en France.

Cependant Gerbert ne savait pas tout. Il avait contracté des habitudes familières avec un philosophe très estimé de l'université de Tolède, et qui possédait, surtout, un livre où se trouvaient une foule de préceptes sur l'art de la divination, sur

celui de se faire obéir des esprits, et d'autres points diaboliques que Gerbert n'avait pu étudier, et que le philosophe n'avait jamais voulu lui communiquer.

Animé du désir de se procurer ce livre, Gerbert parvint à obtenir un logement dans la maison du philosophe ; il lui fit des présens considérables, et rechercha les bonnes graces de sa fille.

Zialetta n'avait pas encore seize ans; mais les démons évoqués par son père, n'auraient pu découvrir, dans tout le monde, une plus gentille pucelette, deux yeux noirs plus grands et plus vifs, une bouche plus fraîche avec un plus fin sourire, un cœur plus tendre, dont les battemens se laissaient voir à travers la fine gaze qui lui couvrait le sein, et une innocence plus parfaite.

« Or, dit le bon évêque Vincent de Beauvais, si « Gerbert vint près d'elle avec malice, il la sentit « bientôt disparoître, comme une glace légère au « pur soleil de printemps. Il aima Zialetta, jeune « fille douce, compatissante, gracieuse, toute « amour elle-même, et qui rien ne sçavoit, et n'eût « voulu sçavoir des esprits diaboliques. »

Et Gerbert lui dit un jour : « Chère Zialetta, « sçay-tu ce que je désire le plus au monde! »

« Et celle qui pour rien ne songeoit à mal, s'en « va disant : oui, je le sçay. — Vraiment? reprit « Gerbert; ne le croyois; et quoy donc? — Oh! « méchant serois-tu, si mettois en doutance l'a-

« mour de Zialetta. Ton souhait c'est le mien ; c'est
« vivre à toujours ensemble et sans départissement
« aucun. — Par sainct Isidore, tu l'as dit, ma
« bien aimée ! mais afin que fussions unis à jamais,
« nous faudroit posséder un livre caché sous le
« chevet de ton père, et l'embler furtivement que
« rien n'en sache. — Un livre? dit Zialetta, ne
« sçay guère lire, et croyois tant douce science
« mieux enfermée en mon cœur qu'en un livre ;
« mais, va, ce soir auras le livre à ta voulonté. »

La nuit venue, l'imprudente Zialetta se glissa près du lit de son père, déposa un baiser sur le front du vieillard, et sa main légère déroba le trésor que Gerbert convoitait avec tant d'ardeur. Inquiet du succès de sa ruse, il attendait impatiemment le retour de la fillette. Il vola vers elle dès qu'il l'aperçut, saisit le livre, l'ouvrit, en lut quelques mots qui le firent tressaillir, et d'une voix sourde, il s'écria : « Faut partir ! l'enfer tout en-
« tier seroit contre nous ! — Partir !... l'enfer !...
« dit Zialetta éperdue ; non, non ; point ne quitte-
« ray mon vieux père !... Est-ce donc là ce livre
« d'amour et de bonheur ? — Il le faut ! repartit
« Gerbert ; » et sans laisser à la jeune fille le temps de se reconnaître, il la prit dans ses bras, la plaça sur une mule disposée d'avance, et quitta Tolède avec rapidité.

Il fuyait ; et toute la science du philosophe et sa prévision dormaient avec lui. Le moment du ré-

veil fut terrible; mais après s'être arraché des boucles de cheveux blancs et des flocons de barbe, le professeur de Tolède se rappela qu'il n'avait pas perdu toute sa puissance. Il consulta les astres, il conjura les élémens, et il obtint de l'eau, de la terre et de l'air, qu'ils lui livrassent les fugitifs, s'ils se confiaient à eux. Il partit donc en grande hâte, interrogeant les animaux terrestres, les poissons et les oiseaux. Gerbert ouvrait souvent son livre, et se dirigeait d'après les indications qu'il y découvrait. Enfin il aperçut une rivière qu'on ne pouvait traverser que sur un pont de bois d'une extrême longueur; et son ennemi qui s'avançait avec la vélocité du vent, devait nécessairement l'y atteindre. Il se hâta de descendre de sa mule fatiguée, et voulut entraîner la pauvre Zialetta; mais la jeune fille était mourante; elle gisait immobile; expirante d'amour, de douleur et de repentir; car elle avait trahi son vieux père! Gerbert au désespoir, à genoux près d'elle, couvrait de baisers son front chaste et pur, et cherchait encore un battement dans ce cœur, qu'une main profane pressait pour la première fois. Les longues paupières de Zialetta se soulevèrent un instant, et le plus doux regard se perdit dans le regard ardent de Gerbert. La lumière céleste qui s'exhala des beaux yeux de la tendre Zialetta ravit aux formes terrestres cette ame virginale qu'elle ramena dans les brillans parvis, où sans doute elle avait pris naissance. Zialetta n'était plus, et Ger-

bert, le front plongé dans la poussière, se livrait à d'inutiles remords, maudissait un crime irréparable, lorsqu'il aperçut son adversaire, qu'un nuage orageux apportait jusqu'à lui. L'instinct de sa conservation le contraignit à fuir. Il déposa sur les lèvres de Zialetta le baiser du dernier adieu, et se glissa sous le pont, afin de n'être pas aperçu du philosophe.

Tandis que le professeur de Tolède gémissait sur le corps de sa fille, et donnait aux esprits qui lui obéissaient l'ordre de la reporter dans sa maison, Gerbert avait ouvert le livre magique; il y avait lu la promesse des élémens, et il y trouvait le moyen de leur échapper. Des branches de fer se croisaient sous le pont; Gerbert parvint à s'en faire un abri, de telle sorte qu'il ne touchait ni à l'eau, ni à la terre, et que n'ayant pris aucune des formes des habitans de l'air, il n'avait rien à redouter de l'indiscrétion de cet élément. Son ennemi, trompé par cette ruse, chercha vainement dans les prescriptions des astres, le chemin qu'il aurait pu prendre; il ne découvrit rien, et, pressé par la douleur que lui causait la perte de sa fille, il abandonna sa poursuite, et revint à Tolède.

Gerbert ne songea qu'un instant à Zialetta. Ses idées ambitieuses se reproduisirent dans toute leur force. Il atteignit un port de mer; et là, par un enchantement terrible, il évoqua le diable, lui fit hommage, l'avoua pour son suzerain, et lui pro-

mit de le servir comme un bon chevalier envers son baron, s'il lui faisait passer la mer avec son livre, s'il le ramenait en France, s'il le délivrait des poursuites du philosophe, et s'il le défendait lui-même toute sa vie, « comme baron fait à son hom-« me. Le diable, enchanté de si légère condition, « lui bailla sa parole, foi d'empereur de l'enfer. »

Gerbert, en effet, se trouva le lendemain en France. Il ouvrit des écoles publiques, qui furent fréquentées par un grand nombre de philosophes. On y envoya des jeunes gens de la plus haute noblesse, tels que Robert, fils de Hugues Capet, roi de France, Othon, fils de l'empereur du même nom, et d'autres moins nobles sans doute, mais devenus célèbres selon le monde, comme l'abbé de Saint-Mesmin d'Orléans [1], et le moine mineur Roger Bacon.

Gerbert fit alors, par son art magique, des orgues hydrauliques, qui « sonnoient moult doulcement, « et si merveilleusement que c'estoit passetemps « céleste de les ouyr ; et leur mélodie ravissante « estoit digne de paradis, au dire des plus doctes ; « pourtant les debvoit-il au déable. »

« En ce temps-là, dit le bonhomme Alain Bou-« chard, f° LXXVII, il y avoit à Reims un très « honorable archevêque nommé Raoul, issu du « lignage de Charlemagne, dont la branche ré-

[1] Constant.

« gnante en France, estoit périe et esteincte. » Robert, fils de Hugues Capet, étant devenu roi, convoqua un grand nombre d'évêques, dont il forma un concile, et fit déposer Raoul, uniquement parce qu'il descendait de Charlemagne; mais sous prétexte de quelques actes illégaux. Gerbert, protégé par le roi de France, fut élu archevêque de Reims. Peu de temps après, le pape Benoît VII, instruit de cette nomination, et mécontent de la déposition de Raoul, qui s'était faite sans sa participation, envoya un légat en France. Celui-ci instruisit canoniquement l'affaire, entendit les parties, déposa Gerbert à son tour, et rétablit Raoul sur le siége archiépiscopal.

Gerbert se retira en Allemagne. L'empereur Othon lui accorda toute son amitié, et le fit élire archevêque de Ravenne. Cinq papes se succédèrent dans l'espace de treize ans; et enfin, après la mort de Jean XXII, l'empereur Othon parvint à faire asseoir sur le trône pontifical l'archevêque de Ravenne, qui prit le nom de Sylvestre II.

Il est clair que le diable avait été pour quelque chose dans cette haute et inespérée fortune. Aussi, dès que les cérémonies de l'intronisation furent terminées, Sylvestre ne manqua pas de l'appeler, et lui demanda s'il mourrait. « Oh! oh! dit le « diable, notre féal, ne sçay-tu pas que tout ce « qui a pris naissance est subject à ladite condition « de mort? N'as-tu veu mourir la petite Zialetta

« que tu avois méchamment ravie à son père, toy,
« son assassin? Ta soubvenance est oublieuse?
« Bien, bien, je te la sçaurai ramentevoir à plaisir
« et amusette. — Ha! reprit Gerbert, sa doulce
« et bonne âme est meshuy au ciel; la vouldrois
« revoir, et puis mourir! — Et puis oncques ne
« mourir, dit malicieusement l'esprit de ténèbres.
« Ah! ah! père des fidèles, mon fils, tes faulx sou-
« pirs n'y feront mie. Crois-moy, mon vassal, use
« de mon assistance, seray pour toy bon seigneur,
« mais... — Mais, interrompit Gerbert, j'ay fait
« vœu de chanter messe en Jérusalem, mourrai-
« je point avant? — Non, dit le diable; et s'esva-
« nouit. »

Le pape Sylvestre se réjouit beaucoup de la réponse qu'il avait obtenue de Satan, et il se croyoit aussi loin de sa fin, qu'il était loin d'entreprendre le voyage d'outre-mer, pour visiter la sainte cité.

Cependant, quatre ans après, et c'étaient quatre années qu'il avait passées en bonnes œuvres, en pénitences et en mortifications, il se rendit en grande procession, ainsi que les papes ont coutume de le faire trois fois l'an, à l'église de Saint-Jean-de-Latran; et parce qu'on faisait des réparations au maître-autel, il alla dire sa messe à un petit autel, dans une chapelle que l'on avait surnommée Jérusalem.

Tandis qu'il célébrait le service divin, il se sentit saisi d'un tel mal qu'il vit bien que son trépas était

prochain, et il se rappela ce qu'il avait demandé au diable et ce que le diable lui avait répondu. Il revint à son palais, et tout pressé des angoisses de la mort, il éprouva un repentir extrême de sa vie passée et il ne désespéra point de la miséricorde céleste, que jamais il n'avait mise en oubli, et qu'il invoquait encore dans ses plus étranges égaremens. Il confessa publiquement sa malheureuse vie, et ses détestables péchés. Il ordonna qu'après sa mort, tous ses membres, qui avaient fait hommage au diable, fussent coupés, séparés du corps, et jetés sur une charette à bœufs; qu'on laissât ces animaux la traîner où bon leur semblerait, et qu'on l'enterrât dans le lieu où ils se seraient arrêtés.

On exécuta en effet ses dernières volontés, et lorsque la totalité du corps eut été déposée sur la charrette, les bœufs prirent leur course, se dirigèrent vers l'église de Saint-Jean-de-Latran, y pénétrèrent et s'arrêtèrent au milieu de la nef. On vît bien alors que la miséricorde de Dieu avait favorablement accueilli les dernières prières du pape Sylvestre. On l'inhuma dans l'église, à l'endroit même où les bœufs l'avaient conduit; et l'on assure que toutes les fois qu'un pape est au moment d'aller rendre compte de ses actions au tribunal de la justice divine, les ossemens de Sylvestre se remuent bruyamment dans le cercueil, et que la pierre qui les enferme se couvre de sueur.

Cette histoire merveilleuse et peu édifiante du

pape Sylvestre ne paraît douteuse en aucun de ses points aux écrivains qui l'ont rapportée ; elle donne lieu, tout au plus, à des réflexions morales sur les funestes effets de l'ambition et de la curiosité, et sur les maux qu'entraîne un amour désordonné. Zialetta n'eût pas péri si son jeune cœur ne se fût ouvert aux douceurs trompeuses d'un sentiment qui n'était pas approuvé par son père. Et sur cela on cite Clytemnestre, Arsinoé, Médée, et Cicéron, étrangement placé, sans doute, en pareille compagnie.

Et comment le peuple Breton n'eût-il pas adopté la fable du pape Gerbert, lorsque toutes les grandes familles de la province devaient leur origine à quelque aventure miraculeuse que l'on racontait jusque dans la chaire sacrée, et qui devenait article de foi pour des hommes plongés dans une profonde ignorance? L'illustre maison de Rohan et après elle onze maisons royales descendent de la princesse Azénore, par leurs alliances avec les comtes de Léon, qui faisaient remonter leurs aïeux jusqu'à cette beauté vertueuse. La vie d'Azénore est presqu'aussi merveilleuse que celle de Mélusine. Je ne sais si ces contes plairont à mes lecteurs, mais quelques détails de mœurs me vaudront peut-être leur indulgence.

La princesse Azénore était fille du comte de Léon, roi de Brest. Gracieuse, affable, discrète, bienfaisante, pieuse, elle possédait toutes les vertus

comme toutes les beautés, et faisait les délices d'une cour brillante dont elle était l'amour. Le comte de Goetlo et de Tréguier, roi de Donnonée, en devint épris, et députa deux de ses barons comme ambassadeurs vers le roi de Brest, afin de lui offrir son alliance et de le supplier de lui accorder la main de sa fille. Le comte de Léon n'hésita pas un instant; il alla trouver Azénore, lui fit part de la demande du Prince de Goetlo, et lui représenta combien ce parti était avantageux, et l'utilité qui en réjaillirait sur ses états. La belle Azénore rougit; et, toute troublée de cette proposition inattendue, répondit à son père qu'elle se trouvait fort honorée de la demande du comte, mais qu'elle désirait consacrer sa vie au service de Dieu. Le roi de Brest, qui l'aimait tendrement, ne voulut pas la contraindre, et chargea les ambassadeurs d'assurer leur maître qu'il tenait sa recherche à grand honneur, et ferait de son mieux pour fléchir le cœur et les volontés de sa fille. La jeune princesse vit à son tour les ambassadeurs, les reremercia, les combla de présens d'un grand prix, mais refusa de se rendre à leurs supplications, et déclara que sa résolution était irrévocable.

Le roi de Donnonée, surpris et affligé du rapport de ses ambassadeurs, n'eut bientôt d'autre passetemps que de leur demander des détails sur la cour du roi de Brest, espérant qu'ils lui parleraient de la princesse. Ils ne tarissaient pas, en effet, sur les

louanges d'Azénore. Jamais tant de vertus n'avaient brillé sur la terre, jamais beauté pareille n'avait éclairé le monde de ses doux regards. Le comte de Goetlo, enflammé d'amour, espéra qu'il devrait son bonheur à sa persévérance, et il envoya une ambassade plus magnifique que la première, chargée de répandre l'or et les présens, et de gagner les conseillers du comte de Léon. Les envoyés furent accueillis à Brest avec les plus grands égards. On leur porta des rafraîchissemens sous leurs tentes; on les conduisit en cérémonie devant le prince, et celui-ci, charmé des offres de service que contenait les lettres du comte de Goetlo, promit d'employer son autorité paternelle pour engager la princesse, sa fille, à se décider en sa faveur.

Azénore ne put résister aux ordres de son père et aux conseils de sa mère, la reine de Brest; elle engagea sa parole, persuadée qu'elle aurait encore le temps de se préparer à l'hymen qu'elle ne voyait qu'avec répugnance; mais à peine eut-elle promis d'accepter comme époux le roi de Donnonée, que ce prince, qui s'était caché parmi ses ambassadeurs, parut à ses yeux dans tout l'éclat de la jeunesse, vêtu de drap d'or brodé de perles et de diamans. Son visage était frais et vermeil, sa stature élégante, il montait un superbe cheval qu'il maniait avec beaucoup d'adresse; bref, il déploya tant de courtoisie, d'amabilité, de tendresse, qu'Azénore ne se repentit point de l'avoir choisi.

A quelque temps de là, les deux amans se marièrent. Les fêtes nuptiales furent brillantes; on n'oublia ni les festins, ni les tournois, ni les *feintes navales*[1] dans le golfe. Les jeunes chevaliers et les nobles pucelles dansèrent, au son du *biniou*[2], le *bal guerné*[3], dans la grande salle du château ; et le poète le plus célèbre de Lesneven vint réciter à la nouvelle reine de Donnonée les vers suivans :

Ar galoun aspoa din roet,
Ma doussig koant, da viret,
N'emmeuss kollet, n'a distroet,
N'a d'uzaich fal lakaet ;
Mesket emmeuss an gent mini,
N'onn kên pini et da ini.

« Le cœur que tu m'avais confié, ma gente et « doucette amie, je ne l'ai point perdu, je ne l'ai « point donné, je n'en ai point fait un perfide « usage. Je l'ai mêlé parmi le mien, et je ne sais « plus lequel est à toi ou à moi. »

[1] Combat naval simulé.

[2] La musette.

[3] Sorte de passe-pied breton, dans lequel on tourne en formant un rond et se tenant par la main, puis on se sépare deux à deux et l'on saute l'un devant l'autre. La promenade recommence alors, en se donnant le bras deux à deux, et l'on saute encore, face à face, à la ritournelle.

La noblesse de Léon accompagna les époux dans les terres du comte de Goetlo, et la comtesse y fut reçue aux joyeuses acclamations de tous ses sujets.

Ils fixèrent leur séjour dans un château magnifique, assis sur une colline, entouré d'une agréable vallée et à proximité d'un immense étang dont la pèche était d'un grand rapport. Ce château, situé entre Tréguier et Goetlo, avait été construit par les ordres du roi Audren et se nommait Châtel-Audren. La ville était justement au pied de la colline. Dans ce lieu champêtre, les époux coulèrent des jours heureux, qu'embellissait un innocent amour, et le monde leur présageait des prospérités éternelles : « mais si les roses qui naissent « ez jardins des princes sont, ce semble, plus odo- « riférantes que les communes, aussi leurs espines « sont-elles plus picquantes, et leurs grandes poinc- « tes blessent plus vivement. »

Le premier chagrin qu'éprouva la princesse de Léon fut la mort de sa mère. Elle fit prendre le deuil à toute sa cour, alla porter des consolations à son père, et revint dans son royaume de Donnonée. Peu de temps après, le comte de Brest, ne pouvant supporter la solitude où le réduisait son veuvage, prit le parti d'épouser une dame de grande maison, d'une éclatante beauté, mais d'un cœur noir, jaloux et malicieux. Elle parvint à dominer si complétement l'esprit et les volontés de son mari, qu'il n'agissait plus que par elle; et

comme l'éclat des vertus de la comtesse de Tréguier était une critique perpétuelle de ses déréglemens, elle conçut l'affreux dessein de la perdre, et elle n'y réussit que trop facilement.

Le comte de Goetlo paraissait trop épris de sa femme pour être insensible aux attaques de la jalousie. La méchante comtesse de Brest pensa qu'il ne serait pas impossible de lui inspirer quelque défiance de la fidélité de la princesse de Léon; elle écrivit donc un billet à son propre époux, mais elle eut soin que la missive tombât aux mains du comte de Goetlo. Elle contenait ces mots: « Monseigneur, « mon féal époux, ne pourrois me justifier envers « vous, si pour une fois j'encourois le blasme d'une « punissable dissimulation. L'impudicité de vostre « fille porte le désordre en votre maison, et préju« dice à ma vertu. Nous faut éviter, creyez-moi, « ce grand scandale public. Si en doutez, vous « donneray preuves nettes et claires comme belle « eau de roche. »

Le pauvre prince eut le cœur percé comme par un poignard; il hésitait, il ne pouvait croire à tant de perfidie; mais cette lettre terrible ne sortait pas de son imagination. La comtesse de Brest, qui remarquait sa douleur et son indécision, voulut lui porter un dernier coup; et elle y parvint, en avertissant le roi, son mari, des prétendus déportemens de sa fille. Ses yeux étaient baignés de larmes, elle soupirait et s'arrachait les cheveux; bref, elle

feignait si bien le désespoir, que le crédule comte de Léon, convaincu du crime d'Azénore, fut le premier à parler à son gendre, et devint le véhicule de la calomnie contre son propre sang.

Le comte de Tréguier, furieux, enferma la princesse sa femme dans un cachot, et prit la résolution de la faire juger par son sénéchal et ses barons. La comtesse de Brest suborna des gens perdus et sans conscience, et fit si bien, à force d'argent, qu'ils promirent d'accabler l'innocence. Azénore fut donc tirée de sa prison, et conduite au parquet de la justice de son époux, dont l'air terrible et furibond contrastait avec la douceur, le calme et la résignation qui brillaient sur le front de l'innocente princesse. Le procureur fiscal présenta les chefs de l'accusation, exagérant avec une extrême véhémence les plus légères circonstances du crime supposé, et s'adressant à la pauvre accusée dans les termes les plus durs. Azénore pleura d'abord amèrement, mais craignant que son silence ne fût interprété comme l'aveu de sa culpabilité, elle parvint à reprendre ses esprits, et à dire : « Qu'elle ne « pouvait rien objecter à de faux témoignages, si « ce n'est qu'ils étaient faux ; qu'elle ne tenait point « aux délices de la vie, et que s'il plaisait à Dieu « de la rappeler à lui, elle était prête à partir, mais « qu'on ne lui ravirait jamais l'amour inviolable « qu'elle portait à son seigneur et mari, et la re- « nommée de princesse d'honneur, qui passerait à

« ses cendres et décorerait son tombeau, nonob-
« stant les efforts de la haine et de la calomnie. »
Ayant ainsi parlé, on la ramena dans son cachot.

La procédure fut longue ; et la constance de la malheureuse Azénore admirable ; mais enfin ses ennemis l'emportèrent, et le sénéchal rendit une sentence, portant que la comtesse de Goetlo et de Tréguier, atteinte et convaincue d'adultère et d'infidélité envers son mari, était condamnée à être brûlée vive, et ses cendres jetées en la mer.

Azénore, levant ses beaux yeux vers le ciel, porta la main droite sur le crucifix, et protesta hautement, sur le salut de son ame, « que jamais elle n'a-
« voit failli à l'endroict de son seigneur et mari. »
Elle déclara qu'elle pardonnait à tous, et comme elle vit que les personnes qui l'entouraient versaient des larmes, elle ajouta : « N'y a-t-il ici aucune ame
« chrétienne et charitable, qui me secoure au der-
« nier moment ? Je suis grosse de quatre mois, faut-
« il que mon enfant soict privé de baptême, pour le
« crime supposé de sa mère ? »

On crut d'abord que ce n'était qu'une feinte, pour prolonger sa vie de cinq mois ; mais les juges ne purent se dispenser de lui envoyer les matrones, qui rapportèrent qu'elle disait la vérité. Toutefois, le comte insista pour que la sentence fût exécutée. Les juges trouvèrent tant de cruauté dans cette précipitation, qu'ils imaginèrent de révoquer leur première décision ; et, par la seconde, ils ordon-

nèrent qu'Azénore serait renfermée dans un tonneau de bois, et jetée en pleine mer, à la merci des vents, des ondes, et des écueils.

Ce fut un spectacle déchirant, pour tous les habitans de la ville, quand ils virent passer, le long du port et de la grève, une si jeune princesse, liée de grosses cordes, versant des larmes amères, et belle encore comme le jour. Elle pria pour eux d'une voix angélique, et monta bientôt après sur le navire, qui mit incontinent à la voile, et s'éloigna de quinze à vingt lieues de terre. Il fallut alors se disposer à subir l'exécution de la sentence. La malheureuse femme recommanda son ame à Dieu, déclara qu'elle mourait innocente; et, s'étant munie du signe de notre rédemption, entra courageusement dans le tonneau funeste, qui fut fermé et lancé au milieu des flots.

Par un miracle de la toute puissance divine, le tonneau, balotté durant cinq mois entiers, fut préservé de la violence des tempêtes et du choc des rochers; mais la pauvre princesse n'avait point de nourriture. Dès le premier jour, les souffrances de la faim se firent sentir, et de grosses larmes de douleur roulèrent sur ses joues amaigries. Ses yeux mourans se tournaient vers le ciel, qu'elle ne pouvait apercevoir, quand elle fut subitement frappée d'une clarté céleste qui pénétra dans sa misérable demeure. Une voix douce et consolante l'assura que ses prières étaient agréables à Dieu; puis-

qu'elle n'avait pas désespéré de sa miséricorde, et que son innocence paraîtrait un jour avec plus d'éclat qu'elle n'avait essuyé d'ignominie. Le tonneau devint, tout-à-coup, une cabane, peu spacieuse, il est vrai, mais suffisante pour elle. Sainte Brigitte, sa patronne, lui apparut quelquefois, et vint l'assister au moment de ses couches; enfin, elle mit au jour un fils qu'elle ne put baptiser elle-même, mais qu'elle recommanda au Seigneur, par une prière touchante. Dieu délia, sur-le-champ, la langue du petit enfant, qui lui annonça que le temps de la consolation était arrivé, ainsi que le terme de leur voyage.

En effet, le tonneau s'arrêta sur un rocher, près de l'abbaye de Beau-Port. Le saint abbé du monastère recueillit la mère et l'enfant, qui lui parla encore, et demanda le baptême. Cet enfant, prince de Bretagne, devint par la suite archevêque de Dol, et fut canonisé sous le nom de saint Budoc.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que la méchante comtesse de Brest mourut comme une désespérée, en avouant son crime; que le comte de Goetlo, parcourut une partie du monde en cherchant la princesse Azénore, qu'il finit par rencontrer à l'abbaye de Beau-Port; qu'Azénore lui pardonna, et qu'une foule de jours heureux, et des prospérités sans nombre, leur ôtèrent jusqu'au souvenir des peines passées.

L'auteur qui écrivit la vie de la princesse Azé-

nore et de saint Budoc, son fils, termine son récit par la phrase suivante :

« La sérénité d'une bonne conscience est un « banquet continuel ; c'est le temple sanctifié de « Salomon, le jardin clos et scellé où l'ame s'en- « tretient, le réclinatoire doré de la sagesse éter- « nelle, la salle nuptiale de l'agneau sans macule, « et le palais royal du Saint-Esprit. »

D.

ÉPITAPHE D'ABAILARD.

Tous les ouvrages d'Abailard n'ont pas été publiés. D'Argentré affirme qu'il existait plusieurs manuscrits fort intéressans de cet homme célèbre, à la bibliothèque de Saint-Victor à Paris. J'ignore ce que sont devenus ces monumens curieux.

Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluny, qui le premier avait donné l'habit monacal au malheureux Abailard, qui l'avait ensuite persécuté, et qui était devenu son consolateur et son ami, est l'auteur de l'épitaphe suivante :

Gallorum Socrates, Plato maximus Hesperiarum,
Noster Aristoteles, logicis quicunque fuerunt,
Aut par, aut melior, studiorum cognitus orbi
Princeps, ingenio varius, subtilis et acer.
Omnia vi superans rationis et arte loquendi
Abelardus erat. Sed nunc magis omnia vincit,
Cum cluniacensem monachum, moremque professus
Ad Christi veram transivit philosophiam,
In qua longævæ bene complens ultima vitæ,
Philosophis quandoque bonis se connumerandum,
Spem dedit, undenas maio revocante calendas.

E.

LETTRE DE CONSTANCE DE BRETAGNE A LOUIS VII OU LE JEUNE, ROI DE FRANCE.

La princesse Constance était fille de Berthe et sœur de Conan IV. Sa mère avait songé à l'asseoir sur le trône d'Ecosse; mais cette alliance ne pouvait plaire à l'ambitieuse Constance, accoutumée aux mœurs polies des cours de France et de Bretagne. Elle conçut l'espoir d'épouser Louis-le-Jeune qu'elle aimait ou qu'elle feignait d'aimer. Louis VII repoussa ses avances, et mit sa couronne sur la tête d'Alix, cinquième fille de Thibauld, comte Palatin de Champagne.

Mes lecteurs ne me sauront pas mauvais gré, sans doute, de leur faire connaître le style qu'employait, au douzième siècle, une princesse de Bretagne, écrivant au roi de France.

A Louis, excellent et respectable roi de France, Constance, fille d'Alain, comte des Bretons, salut et perdurable amitié.

« J'ay désir que votre dignité ait à connoître que,
« jà long temps, ai souvenance de vous, et pour
« ce que divers présens à cause d'amour me ont

« par plusieurs, été offerts, jamais n'en ai accepté
« aucun. Ainçois, se il plaisoit à vostre libéralité
« despécher à moy *qui t'aime* plus que ne saurois
« dire, legier soubvenir d'amour, soict anneau,
« soict autre gentille chose, l'estimerois plus que
« le grand univers. Merci à vous d'avoir avec tant
« d'honneur reçu mien envoyé, et veuille le Dieu
« servateur que en mes terres existe chose que
« plaise à vous posséder, soict épervier, soict
« chien, soict cheval, et vous prie ne pas différer
« me le faire à savoir, vous servant du porteur
« de la présente. Or, ayez en persuasion que si
« fortune n'avoit à desdain m'octroyer un de ses
« soubz-rires, aimeroys mielx offrir ma main à
« quelques uns *des tiens,* tant humbles soict-il de
« biens et grandeurs, que royne d'Escosse devenir;
« et le prouveray par l'événement. Or doncques,
« lors reviendra le comte Conan mon frère, des
« contrées d'Angleterre, me rendray à Sainct-
« Denys, à l'intention d'y faire mes dévotions et
« aussi de jouir de vostre présence. Soyez le bien
« portant, si voulez que ma santé soict bonne. »

Cette lettre est rapportée en latin par Duchesne, tom. IV, pag. 725, et elle est copiée dans le *Recueil des Historiens de France,* tom. XVI, pag. 23. M. Daru la donne également dans sa savante *Histoire de Bretagne,* tom. Ier, pag. 354, note. Dom Morice, dans l'*Histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*,

tom. Ier, en présente une curieuse traduction à ses lecteurs. Elle commence ainsi :

« La passion que j'ai d'apprendre à Votre Majesté « les sentimens que j'ai pour elle, m'engage à « prendre la liberté de lui écrire. Je pense inces- « samment à vous, et votre mérite a fait de si for- « tes impressions sur mon esprit, que cette fierté, « qui m'a fait jusqu'à ce jour rejeter les présens de « tous les autres, cède à l'amour que je ne puis me « défendre d'avoir pour vous. Jugez-en par la dé- « marche que je fais. Cette fière Constance, qui « n'a jamais rien voulu recevoir d'aucun adorateur, « vous déclare aujourd'hui, etc. »

La majesté, les sentimens, la fierté, la délicatesse, rien de tout cela n'existe dans l'original latin, dont j'offre une traduction littérale. Afin que l'on en juge, je copierai ici les premières phrases de la lettre latine :

« Notum fieri cupio dignitati vestræ me vestri « memorem diù extitisse et cùm mihi plurima à « pluribus sint oblata munera, amoris causâ, à « me unquam nulla fuisse recepta. Sed si vestræ « liberalitati placeret ut mihi *te* ultrà quàm dicere « valeam diligenti, aliquod amoris insigne, vel « annulum, vel aliquid mittere, illud carius totius « mundi tenerem, etc. »

Ces différences dans les formes se rapportent beaucoup plus aux mœurs des temps où vivaient les historiens, qu'au fond même des choses. Elles

indiquent cependant les difficultés que rencontre, dans sa marche, l'écrivain consciencieux, et les erreurs où peut le faire tomber un moment d'inattention. Dom Morice est un historien du premier mérite, un profond érudit, mais il donne au douzième siècle les couleurs du dix-huitième. Il faut plus que du savoir, il faut une rare énergie pour résister à l'entraînement. Heureux l'historien qui doit parvenir à juger les siècles comme le fera la postérité! La France l'attend encore; mais les applaudissemens sont prêts.

Constance épousa le vicomte de Rohan, Alain III.

F.

ACTE DE VASSELAGE DE JEAN-SANS-TERRE ENVERS LE SAINT-SIÉGE.

Des auteurs très recommandables ont nié la cession intégrale des royaumes d'Angleterre et d'Irlande au Saint-Siége, par Jean-Sans-Terre. Il paraît qu'ils n'ont pas eu connaissance de l'acte original qui constatait le vasselage consenti par ce monarque, et qu'ayant adopté la fable de l'incendie des bulles où cet acte était inséré, sous le pape Innocent III, en 1245, ils ne se sont pas mis en peine de le rechercher. Les chroniqueurs anglais appelaient ces bulles les *lettres détestables de leur esclavage*.

En voici le texte :

« Joannes, Dei gratiâ, rex Angliæ et Hiberniæ, « universitati vestræ per hanc chartam sigillo nos- « tro munitam volumus esse notum, quod cum « Deum et matrem nostram Ecclesiam offenderi- « mus in multis et proinde divina misericordia « plurimum indigeamus, nec quid dignè offerre « possimus pro satisfactione Deo et Ecclesiæ debitè « facienda, nisi nosmetipsos humiliemus, et regna « nostra volentes nos ipsos humiliare pro illo qui « se pro nobis humiliavit usque ad mortem, gratia

« Sancti-Spiritus inspirante non vi interdicti, nec
« timore coacti, sed nostra bona spontaneaque
« voluntate, ac communi consilio baronum nos-
« trorum conferimus, et liberè concedimus Deo
« et sanctis ejus Petro et Paulo, et sanctæ romanæ
« Ecclesiæ matri nostræ ac domino papæ Innocen-
« tio ejusque catholicis successoribus totum re-
« gnum Angliæ et totum regnum Hiberniæ, cum
« omni jure et pertinentiis suis pro remissione
« omnium peccatorum nostrorum et totius generis
« nostri tam pro vivis quam pro defunctis, et
« amodo illud tanquam feudatarii recipientes et
« tenentes in presentia prudentis viri Pandulphi
« domini papæ subdiaconi et familiaris, exinde
« domino papæ Innocentio ejusque catholicis suc-
« cessoribus et Ecclesiæ romanæ secundum sub-
« scriptam formam fecimus et juravimus homma-
« gium-ligium in presentia Pandulphi, et si coram
« domino papa esse poterimus, eidem faciemus,
« nostros et hæredes de uxore nostra in perpe-
« tuum obligantes, ut simili modo summo ponti-
« fici, qui pro tempore fuerit et Ecclesiæ romanæ
« sine contradictione debeant fidelitatem præstare
« et hommagium recognoscere. Ad indicium au-
« tem hujus nostræ perpetuæ obligationis, volu-
« mus et stabilimus, ut de propriis et specialibus
« redditibus nostris prædictorum regnorum pro
« omni servitio et consuetudine, quæ pro ipsis
facere debemus salvis per omnia denariis beati

« Petri, Ecclesia romana mille marcas esterlinguo-
« rum percipiat annuatim; in festo scilicet sancti
« Michaelis quingentas marcas et in pascha quin-
« gentas; septingentas scilicet pro regno Angliæ
« et trecentas pro regno Hiberniæ salvis nobis
« et hæredibus nostris justitiis, libertatibus, et
« regalibus nostris, quæ omnia ut suprà scripta
« sunt rata esse volentes atque firma, obligamus
« nos et successores nostros contrà non venire : et
« si nos vel aliquis successorum nostrorum contrà
« hæc attentare præsumpserit, quicunque ille
« fuerit, nisi communitus resipuerit, cadat à jure
« regni, et hæc charta obligationis et concessionis
« nostræ semper firma permaneat, teste me ipso
« apud domum militum Templi juxta Doweram
« coram H. Dublinensi archiepiscopo, Joanne
« Norvicensi episcopo, Galfrido, filio Petri, W.,
« comite Saresberiæ, W. comite Pembroch, R. co-
« mite Bononiæ, W. comite Waronne, S. comite
« Winton, W. comite Arundel, W. comite de
« Ferrariis, W. B. Riveré filio Heriberti, Warino
« filio Geroldi, XV die maii, regni nostri decimo
« quarto. »

Cette concession, et la soumission qu'elle constatait, furent portées à Rome, et insérées dans une bulle, sous le sceau d'or. L'hommage avait la forme suivante :

« Ego, Joannes, Dei gratiâ, rex Angliæ et domi-
« nus Hiberniæ, ex hac hora et posteà fidelis ero

« Deo et beato Petro et Ecclesiæ romanæ et domino « nostro papæ domino Innocentio ejusque succes- « soribus catholicè intrantibus : non ero in facto « indicto, consensu vel consilio ut vitam perdant « vel membra vel mala captione capiantur, eorum « damnum si scivero, impediam et remanere fa- « ciam si potero, alioqui eis quam citiùs potero « intimabo, vel tali personæ dicam quam eis cre- « dam pro certo dicturam. Consilium quod mihi « crediderint per se vel per nuncios suos, seu lit- « teras suas secretum tenebo et ad eorum dam- « num nulli pandam me sciente. Patrimonium « beati Petri et specialiter regnum Angliæ et re- « gnum Hiberniæ adjutor ero ad tenendum et de- « fendendum contra omnes homines pro posse « meo. Sic me adjuvet Deus et hæc sancta evan- « gelia. »

FIN DU SECOND VOLUME.

TABLE

GÉNÉRALE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

LIVRE V.

Pag.

LIVRE VI.

LIVRE VII.

LIVRE VIII.

FIN DE LA TABLE.

PARIS, IMPRIMERIE ET FONDERIE DE J. PINARD,
RUE D'ANJOU-DAUPHINE, N° 8.

